

une Europe en mutation



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

Rapport annuel 1991

La création de la Banque européenne procède de la volonté des parties contractantes de promouvoir les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, de l'Etat de droit, du respect des droits de l'homme et de l'économie de marché.

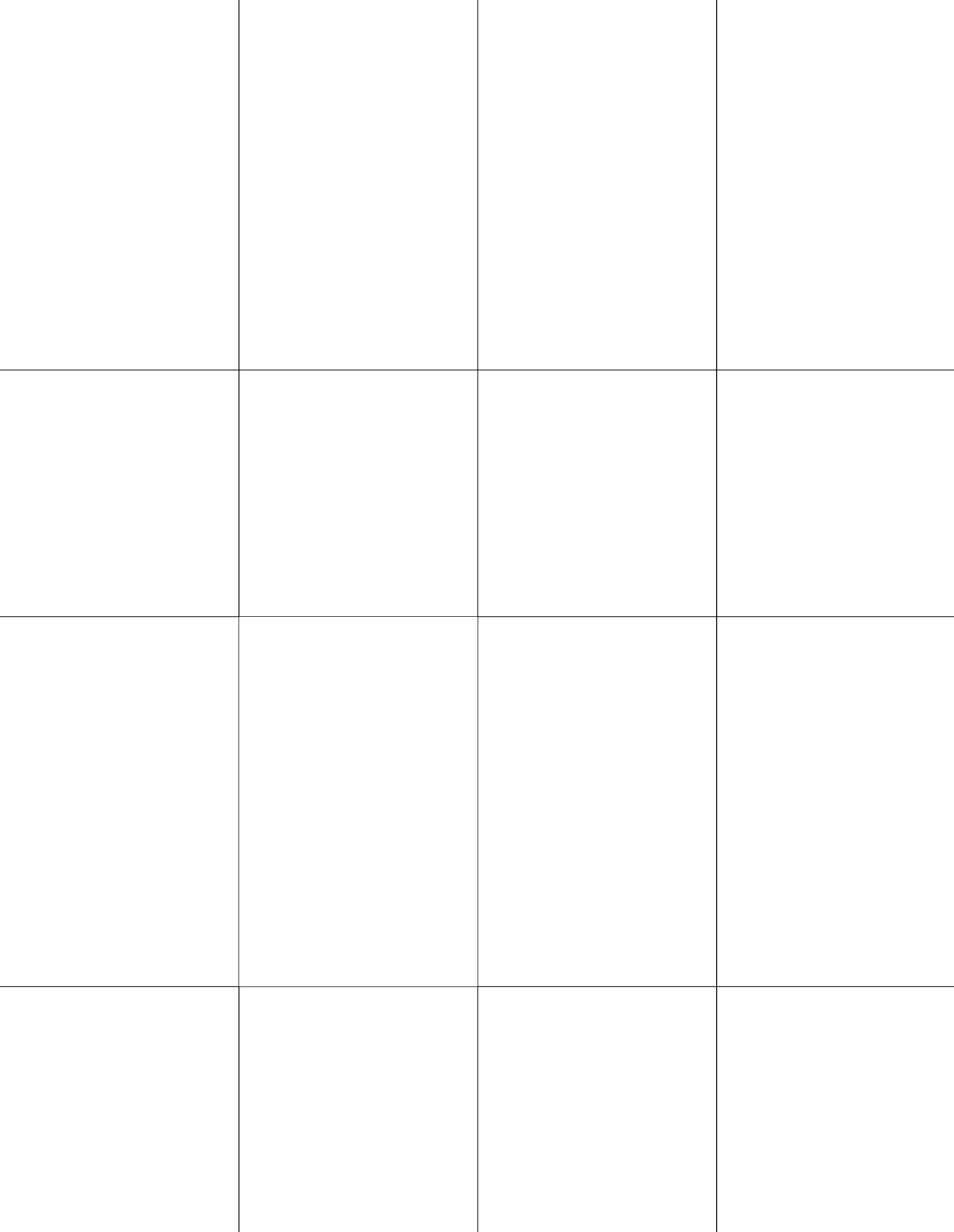
Son objet est de favoriser la transition vers l'économie de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'opération qui s'engagent à respecter et mettre en pratique ces mêmes principes, afin de faciliter l'intégration pleine et entière de leur économie dans l'économie internationale.

La Banque s'attache tout particulièrement à mettre en place un cadre d'économie de marché, à créer une infrastructure financière et physique moderne, à renforcer les institutions financières, à mettre en oeuvre la restructuration et la privatisation, à développer le secteur privé local et à promouvoir un développement sain et durable du point de vue de l'environnement dans toutes ses opérations. Les projets qu'elle soutient peuvent concerner un seul pays ou intéresser plusieurs pays de la région.

La Banque européenne entend être le catalyseur du changement dans ses pays d'opération. A cet effet, elle encourage les cofinancements et les investissements étrangers directs dans les secteurs privé et public, elle mobilise les capitaux nationaux et fournit une assistance technique appropriée. Dans toutes ses opérations, la Banque respecte les principes de saine gestion bancaire.



Banque Européenne



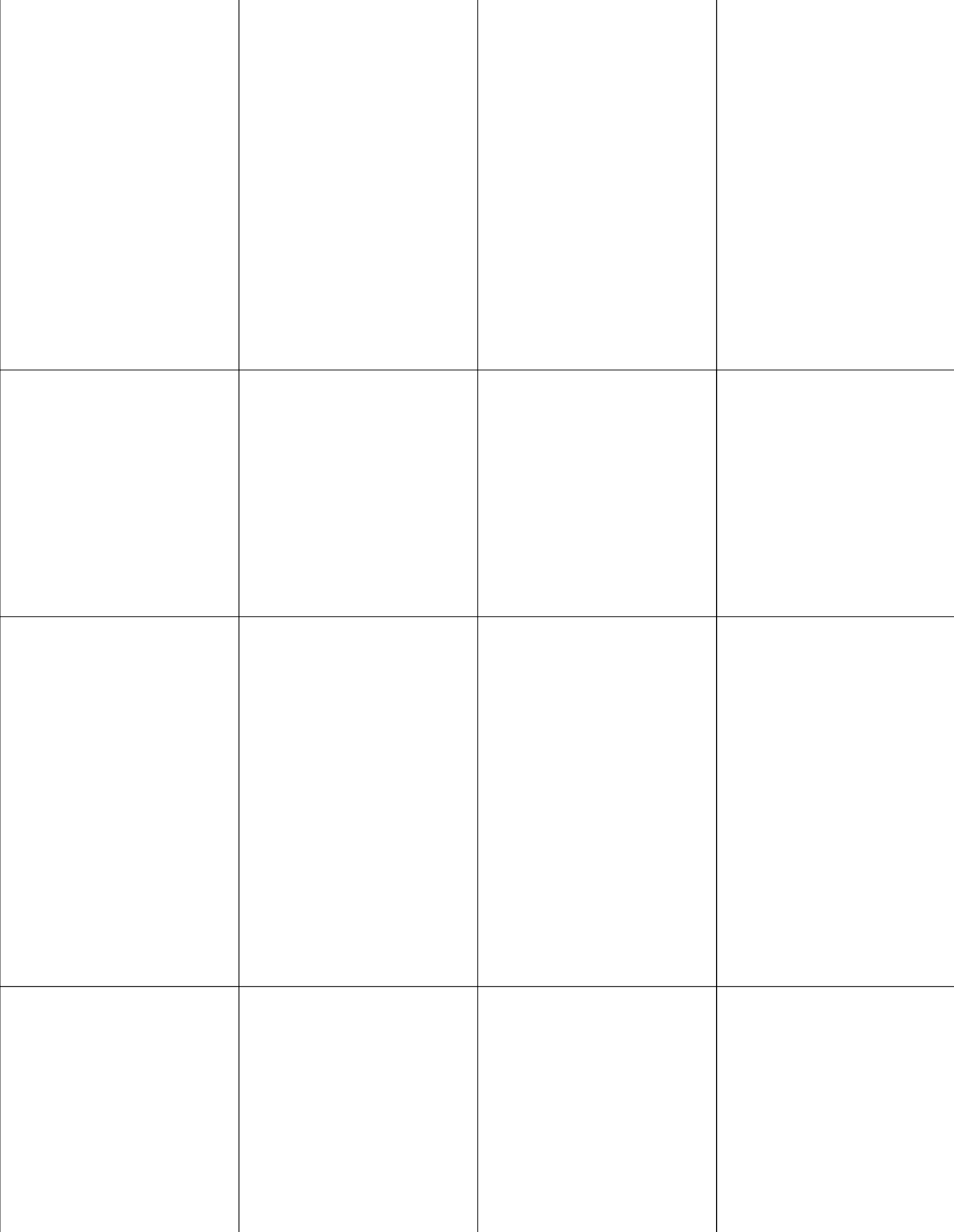


Table des matières

Note aux lecteurs

Dans l'ensemble du texte, par souci de cohérence, les devises ont été converties en écus sur la base des taux de change en vigueur au 31 décembre 1991.

Dans l'ensemble du texte, les références faites à l'Europe centrale et orientale s'appliquent également à toutes les républiques de l'ancienne Union soviétique. De même, les références faites à l'URSS ou à l'Union soviétique sont valables au 31 décembre 1991.

Pour le détail des photographies sans légende, voir page 152.

Par souci de cohérence, les pays sont présentés dans le même ordre (ordre alphabétique anglais) dans toutes les versions.

Message du Président 8
Lettre d'accompagnement 11
Rapport des Administrateurs 12

Principaux repères

Principales dates 18
Données financières 19
Projets approuvés 20
Assistance technique - Fonds et accords de coopération 21

Analyse de la zone d'opération

Introduction 24
Aspect politique 24
Aspect juridique 32
Aspect économique 33
Echanges 36
Secteur financier 39
Privatisation 41
Investissement étranger direct 45
Transports 46
Télécommunications 50
Energie 52
Développement des collectivités locales 55
Environnement - Répercussions des activités de la Banque 56

Pays d'opération

Albanie
Situation du pays 64
Rôle de la Banque 66

Bulgarie
Situation du pays 68
Rôle de la Banque 70

RFTS
Situation du pays 74
Rôle de la Banque 76

Hongrie
Situation du pays 80
Rôle de la Banque 82

Pologne
Situation du pays 88
Rôle de la Banque 90

Roumanie
Situation du pays 98
Rôle de la Banque 100

URSS
Situation du pays 104
Rôle de la Banque 106

Yougoslavie
Situation du pays 112
Rôle de la Banque 112

Nouveaux pays membres
Estonie 114
Lettonie 116
Lituanie 117

Politiques financières

Capitalisation 120
Programme d'emprunt 120
Investissement de liquidités 121
Prêts et prises de participation 121
Provisions et réserves 121
Décaissement et remboursement de prêt 121
Fonds de coopération 122
Cofinancement 122

Comptes annuels

Bilan 124
Compte de profits et pertes 125
Etat des flux de trésorerie 126
Emplois sous forme de prêts et prises de participation 127
Etat des souscriptions au capital 128
Notes annexes aux comptes annuels 129
Rapport des auditeurs 137

Annexes

Liste des membres du Conseil des gouverneurs 138
Liste des membres du Conseil d'administration 139
Comités du Conseil d'administration 139
Etats membres 140
Organigramme 141
Direction 142
Liste des membres des Comités consultatifs 145

Index 148
Liste des sigles et abréviations 151
Légendes des photographies 152

Message du Président

Depuis la création de la Banque européenne, le paysage géopolitique du continent a profondément changé : un pays membre, la République démocratique allemande, s'est uni à un autre ; un second, l'Union soviétique, a cessé d'exister et a été remplacé par quinze autres ; un troisième, la Yougoslavie a vu l'éclatement de son système fédéral, certaines de ses anciennes composantes étant reconnues par un grand nombre d'acteurs de la scène internationale ; enfin, l'Albanie a rejoint le concert des démocraties européennes. Le nombre des pays d'opération de la Banque est ainsi passé de huit à plus de vingt.

Dans chacune de ces nouvelles nations, l'euphorie qui a salué la chute d'un régime totalitaire a cédé la place à une tâche ardue : la mise en oeuvre des règles de la démocratie. L'illusion d'une reconstruction économique rapide s'est estompée devant une récession persistante, comparable à celle de l'Europe occidentale entre les deux guerres mondiales.

Aujourd'hui, le résultat des efforts entrepris est encore limité, car le legs des régimes totalitaires s'est révélé plus lourd que prévu : les institutions parlementaires, judiciaires et bancaires, les réseaux de télécommunications, de chemin de fer, d'énergie, restent à reconstruire. Chacun de ces pays met en oeuvre sa propre stratégie, mais tous poursuivent les mêmes objectifs ; certains gouvernements ont découvert que la liberté des prix ne suffisait pas à créer des entreprises ; d'autres ont compris que les privatisations massives ne peuvent se décider par décret. Pour tous, force est de constater qu'il faudra du temps, ainsi qu'une aide financière et matérielle importante pour reconstruire l'économie et développer des entreprises concurrentielles. Ces pays devront accorder la priorité absolue à la modernisation de leur administration et de l'appareil étatique qui devra rendre des comptes au parlement. La mise en place de systèmes équitables et efficaces de prélèvement et de recouvrement fiscaux sera également essentielle. Faute de ces réformes, ces peuples ne pourront pas devenir des Etats modernes.

L'essentiel dépendra de l'effort des citoyens de ces pays eux-mêmes ; de leur volonté de mettre en place ces institutions ; et de leur capacité à accepter, pour un temps, de difficiles remises en cause. Sans nul doute, leur géographie, leur histoire, leur culture et leurs compétences leur seront d'un grand secours.

Evidemment, beaucoup dépendra aussi de la mobilisation de la communauté internationale, de sa capacité à comprendre qu'il vaut la peine de financer la stabilisation d'un continent millénairement instable, d'intégrer 400 millions de personnes dans l'économie de marché, de sa capacité à comprendre aussi que cela permettra de réduire la menace nucléaire qui pèse sur la planète, de diminuer budgets de défense et subventions agricoles et d'ouvrir à tous de nouveaux marchés. Il n'est pas exagéré de dire que la prospérité mondiale de la fin du siècle dépend, dans une large mesure, de la réussite de cette transition en Europe. Aussi l'aide internationale doit-elle être au rendez-vous. Elle a représenté en 1991 quelques 25 milliards d'écus, en tenant compte des rééchelonnements de la dette, et ce sera du même ordre en 1992. C'est beaucoup mais c'est insuffisant.

La Banque européenne a justement été créée pour compléter la réponse internationale à ces besoins énormes. Imaginée à un moment où les problèmes apparaissent à beaucoup moins difficiles qu'ils ne le sont en fait, la Banque est devenue un levier essentiel de l'aide internationale, comme elle est un lieu de catalyse et de dialogue avec les partenaires industriels et bancaires qui souhaitent développer leurs activités dans ces pays. Comme le problème qu'elle affronte, elle est unique. Banque de développement, banque d'affaires, organe de consultation politique, elle est l'institution de tous, la seule dont, à côté des Etats-Unis, du Japon, du Canada et d'autres pays encore, pratiquement tous les pays d'Europe - occidentale, centrale, orientale et extrême-orientale - soient membres égaux en droits, la seule aussi entièrement dévouée au succès de cette transition tant vers la démocratie que vers l'économie de marché. Capable de fournir des capitaux à long terme, d'investir dans des prises de participation, elle dispose de moyens spécifiques pour financer des infrastructures, des privatisations, des entreprises, des grands réseaux, comme des réformes institutionnelles et des institutions de formation. Elle est devenue un lieu d'échange, d'expérience et de connaissance pour tous ceux qui travaillent à cette tâche immense.

Imaginée en octobre 1989 - avant même la chute du mur de Berlin - née en avril 1991 - avant le coup d'Etat de Moscou - elle est devenue, en quelques mois, pleinement opérationnelle. Elle emploie maintenant près de 400 personnes, venant de presque tous les pays membres, et dont la moyenne d'âge, de 36 ans, symbolise la jeunesse de la nouvelle Europe. Son personnel a l'expérience du financement des secteurs privé et public ; il est rompu aux techniques de financement de l'agriculture, de l'énergie, des télécommunications, des transports, du développement des collectivités locales et des services financiers ainsi que celles de la privatisation et de la restructuration. En matière d'environnement, la Banque a acquis des connaissances et un savoir-faire à la hauteur des besoins, et a mis au point des règles et procédures conformes à son acte constitutif. La Banque a choisi son siège et a établi son nom et son crédit sur les marchés financiers avec une notation triple A. Sa première émission obligataire en écus fait figure de référence sur le marché.

Par ailleurs, elle a engagé près de 500 millions d'écus dans seize projets avant la fin février 1992, ce qui permettra de réunir près de deux milliards d'écus supplémentaires auprès de divers partenaires bancaires et industriels. Pour mettre en oeuvre ces projets, elle a créé des structures de financement et des modes d'opération répondant aux normes bancaires internationales les plus rigoureuses. Nous entendons renforcer toujours davantage les capacités de syndication et de cofinancement de la Banque européenne ; c'est une priorité pour 1992 et nous nous en sommes donné les moyens. En outre, nous avons fourni une assistance technique à près d'une centaine de projets et lancé une douzaine de centres de formation, devenant un lieu naturel de concertation des gouvernements et des entreprises.

En 1992, la Banque fera, je l'espère, forte de l'appui de tous ses membres, plus que doubler ses efforts. Elle continuera à aider ces pays à trouver leur chemin vers la réforme et la transition, à y ouvrir de nouveaux bureaux résidents, à amplifier ses relations avec la communauté d'affaires et à financer autant de projets que possible, conformément à sa stratégie et à une saine gestion bancaire. Priorité sera donnée aux projets qui contribuent à rapprocher les deux parties de l'Europe, notamment dans le domaine des transports, de l'énergie et des télécommunications, ainsi qu'à ceux qui sont de nature à promouvoir l'économie de marché. La Banque continuera à attacher une importance particulière à la concrétisation des projets qu'elle imagine dans chacun de ces domaines, consacrant une bonne partie de son assistance technique à ces projets, de manière à ce que le savoir-faire spécifique nécessaire à leur réalisation se manifeste là où il faut et quand il faut.

La transition de la moitié orientale de l'Europe sera longue et difficile, et se poursuivra jusque dans le prochain millénaire. Il n'y aura pas de mutation magique. Si l'on veut éviter xénophobie et déchirement, l'effort nécessaire supposera de la part de tous, générosité, rigueur et tolérance. Si cette transition se déroule sans drame ni violence, la Banque européenne, aux côtés d'autres institutions, aura préfiguré ce que peut devenir l'Europe : un lieu de rassemblement de cultures et de créativité, un espace libre et juste, fort d'un environnement économique et naturel sain, apportant sa contribution à un monde de tolérance et de paix.

Jacques Attali

Londres, le 25 février 1992.

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs,
Conformément à l'article 35 de l'Accord portant création de la Banque et à la section 11 de son Règlement général, vous trouverez ci-joint le rapport annuel de la Banque pour 1991, soumis par le Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs. Ce document comprend les comptes annuels selon l'article 27 de l'Accord et la section 13 du Règlement. Le rapport annuel traite également des opérations de la Banque sur le plan de l'environnement, comme stipulé à l'article 35 de l'Accord portant création de la Banque.

Président du Conseil d'administration

Jacques Attali

Administrateurs

William Curran
Claes de Neergaard
Tony Faint
Tetsuma Fujikawa
James Humphreys
Ronald Keller
Heiner Luschin
Giuseppe Maresca
Alexander Maslov
Donald McCutchan
Patrick Mordacq
Kari Nars
Guy Noppen
Branimir Pajkovic
Tomás Parizek
Jacques Reverdin
Christopher Sibson
José da Silva Lopes
Lars Tybjerg
José Luis Ugarte
Antoine Van Goethem
Jan Winiecki
Günter Winkelmann

Suppléants

Emily Walker
Halldór J. Kristjánsson
Craig Pickering
Yoshihisa Kuroda
Seung Woo Kwon
Paul Menkveld
Mordechai D. Fraenkel
Maurizio Serra
Serguei Ovseitchik
Robert Mackenzie
–
Erik Aarhus
Ernest Muhlen
Stanel Ghencea
György Matolcsy
Ibrahim Berberoglu
Terry Brown
Dimitri Koulourianos
Pol O'Duibhir
Vicente Fernández
Peter Blackie
Plamen Iltchev
–

Rapport des Administrateurs

Introduction

En vertu de l'Accord portant création de la Banque, tous les pouvoirs de la Banque sont conférés au Conseil des gouverneurs. Aux termes de l'article 27, le Conseil des gouverneurs a délégué l'essentiel de ses pouvoirs au Conseil d'administration.

Le Président de la Banque préside le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration assume la direction des opérations générales de la Banque. Il élabore les politiques et prend les décisions concernant les prêts, garanties, prises de participation, assistance technique, emprunts ainsi que les autres opérations de la Banque. Sous la direction du Conseil, le Président conduit les affaires courantes de la Banque. En sa qualité de chef du personnel, le Président est responsable de l'organisation de la Banque et de la nomination des dirigeants.

Lors de sa séance inaugurale du 16 avril 1991, le Conseil des gouverneurs, représentant les 41 membres initiaux de la Banque, a élu le premier Conseil d'administration. Ce Conseil est composé de 23 Administrateurs, dont chacun peut désigner un suppléant. Dans la plupart des cas, les Administrateurs qui représentent plusieurs membres ont désigné un suppléant appartenant à un autre pays représenté. Conformément à l'article 31 de l'Accord portant création de la Banque, le Conseil d'administration a nommé cinq Vice-présidents sur recommandation du Président.

Le Conseil d'administration tient à exprimer sa gratitude aux membres du personnel de la Banque, qui n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long de ce premier exercice. Grâce à leur travail, la Banque a pu prendre des engagements financiers dans un grand nombre d'opérations de prêt et prise de participation et élaborer un programme initial d'assistance technique.

Politiques

Au cours de l'année 1991, le Conseil a adopté les politiques relatives aux opérations de la Banque, à ses finances et à son administration, permettant ainsi de définir les orientations de la Banque pour l'accomplissement de son mandat dans les pays d'opération.

Dans le premier rapport intitulé "Défis et priorités : Orientations initiales", approuvé par le Conseil lors de sa séance inaugurale d'avril 1991, la Banque expose ses grands domaines d'action ainsi que les principaux mécanismes dont elle dispose.

Il a été convenu que la Banque mettrait l'accent sur des activités qui favorisent la création de l'infrastructure nécessaire au développement du secteur privé. La Banque est également appelée à jouer un rôle majeur dans des domaines tels que la privatisation et la restructuration, la réforme du secteur financier, la promotion de l'investissement étranger direct et la réhabilitation de l'environnement.

Le Conseil a estimé que la Banque devait s'attacher à développer l'esprit d'entreprise, à la base, en aidant les petites et moyennes entreprises et en favorisant le développement d'une infrastructure financière. Dans le cadre de cette orientation générale, le Conseil a approuvé les politiques opérationnelles permettant de définir les types de projets susceptibles d'être financés par la Banque, les principaux critères à observer dans la définition et la préparation des projets candidats à un financement, le rôle de la Banque pendant l'exécution du projet et le mode d'évaluation des projets à la fin des travaux.

Les opérations de la Banque sont mises en œuvre dans le cadre des stratégies adoptées pour chaque pays d'opération. Lors de sa séance inaugurale, le Conseil a fixé des politiques financières permettant à la Banque de gérer les risques inhérents à ses opérations, de manière à préserver la plus haute image de qualité dans l'opinion de ses membres, partenaires et investisseurs du marché financier.

Lesdites politiques définissent des règles spécifiques relatives aux risques des taux d'intérêt et de change. Ces règles prévoient une analyse prudente et une limitation des risques de crédit ; elles stipulent que les liquidités de la Banque doivent être investies dans les limites de risque acceptables en termes de crédit, de marché et de contrepartie. De telles politiques financières ont valu à la Banque de se voir attribuer la notation AAA par les principaux organismes d'évaluation.

Dans le même esprit, le Conseil a pris d'autres décisions importantes ayant trait aux finances de la Banque, notamment en adoptant des règles comptables et un calendrier pour la libération du capital souscrit, effectuée par les membres sous forme de billets à ordre.

Le Conseil a approuvé un programme initial d'emprunt de 800 millions d'écus, jusqu'à fin 1992, à réaliser sur divers marchés et selon diverses techniques d'emprunt. Dans le cadre de ce programme, la première émission obligataire de la Banque, représentant 500 millions d'écus, a été lancée avec succès en septembre 1991.

En 1991, le Conseil a approuvé des règles relatives à la gestion du risque portefeuille et la politique de prêts, notamment :

- le niveau de risque pouvant être assumé par la Banque dans un pays, dans un secteur ou auprès d'un emprunteur donné ;
- les conditions des prêts et prises de participation ;
- les conditions des cofinancements et du recours aux intermédiaires financiers.

En matière d'évaluation, la Banque distingue entre les risques perçus dans le secteur public et le secteur concurrentiel des entreprises, les conditions étant adaptées aux besoins de chaque projet.

Le Conseil a examiné et approuvé des orientations générales permettant de remplir la mission de la Banque sur le plan de l'environnement. A cet égard, des priorités ont été dégagées :

- conseil pour la formulation d'une politique en matière d'environnement ;
- promotion d'activités en matière de protection et de réhabilitation de l'environnement ;
- lancement d'études ou de programmes susceptibles de répondre aux problèmes écologiques aux niveaux régional et national et de promouvoir l'éducation en matière d'environnement ;
- adoption de procédures opérationnelles saines sur le plan de l'environnement dans les projets et activités de la Banque.

Il a été convenu que les questions liées à l'environnement devraient être davantage définies ultérieurement.

Le Conseil d'administration a approuvé les procédures destinées à mettre en œuvre les aspects politiques de la mission de la Banque. Ainsi, les études stratégiques par pays devront évaluer, outre les progrès économiques, les progrès politiques enregistrés dans chaque pays d'opération, à la lumière d'un certain nombre de points de référence internationalement admis comme des critères essentiels de la démocratie et du pluralisme.

Conscient de l'importance primordiale de l'assistance technique, du conseil et de la formation, qui préparent le terrain et parachèvent les opérations d'investissement, le Conseil encourage les accords avec les membres de la Banque pour la fourniture de ressources répondant à ces fins. En 1991, la Banque a conclu de tels accords avec onze donateurs, membres et non-membres de la Banque, pour un montant total d'environ 68 millions d'écus.

Le Conseil tient à remercier les donateurs d'avoir permis à la Banque d'entrer ainsi de plain-pied dans l'assistance technique, domaine essentiel s'il en est.

Des orientations générales ont été approuvées en matière d'assistance technique. Cette assistance sera fournie à des entreprises du secteur privé, aux gouvernements et administrations locales des divers pays, ou dans le cadre de programmes visant à promouvoir l'intégration régionale entre des pays d'opération, pris en tant que groupe. Le programme d'assistance technique de la Banque devrait permettre :

- d'accélérer la constitution d'une réserve de projets ;
- d'aboutir à des programmes et projets d'investissement plus efficaces ;
- d'accélérer et d'étendre la portée des réformes ;
- de rendre les ajustements structurels plus efficaces.

Le Conseil a approuvé le budget pour la période allant du 15 avril au 31 décembre 1991, dans le cadre de projections financières de cinq ans et sur la base d'un plan de travail initial émanant des différents départements de la Banque. Il a approuvé l'ouverture de bureaux résidents dans les pays d'opération. Le Conseil se félicite des résultats financiers obtenus par la Banque pendant cette période, qui se sont avérés meilleurs que prévu. Lors de sa réunion de décembre 1991, le Conseil a approuvé, pour 1992, une enveloppe de 91 millions d'écus pour les frais nets de gestion et de personnel. Le programme de dépenses d'investissement s'élève à 80 millions d'écus.

Par ailleurs, le Conseil a défini une grille de rémunérations et prestations sociales susceptible d'attirer un personnel de haute qualité. La Banque est actuellement installée dans des locaux provisoires. Le Conseil a approuvé la recommandation relative à la réinstallation de la Banque en son siège permanent au 1 Exchange Square dans la City, à Londres.

Nouvelles adhésions

En 1991, l'Albanie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont posé leurs candidatures à la Banque. Le Conseil d'administration a examiné les recommandations du Président relatives à l'acceptation des dites candidatures et approuvé des projets de résolution à soumettre au Conseil des gouverneurs. En octobre, le Conseil des gouverneurs a voté à l'unanimité en faveur de l'adhésion de l'Albanie, qui, le 18 décembre 1991, avait effectué toutes les démarches nécessaires à cette fin. En novembre, le Conseil des gouverneurs a voté à l'unanimité en faveur de l'adhésion de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

Stratégies pour les pays d'opération

Le Conseil approuve les stratégies d'action (prêts, prises de participation et assistance technique) dans chacun des pays concernés de sorte que l'objet et la mission de la Banque, tels que définis aux articles 1 et 2 de l'Accord, soient pleinement respectés. Les documents relatifs aux stratégies par pays comportent un bilan de la situation politique et économique et définissent les domaines d'intervention prioritaire de la Banque. Ces études sont préparées en consultation avec les pouvoirs publics des pays d'opération.

Toujours en 1991, les stratégies relatives aux pays d'opération ci-après ont ainsi été examinées et approuvées : Hongrie (juin), RFTS (juillet), Pologne (septembre), Roumanie (octobre), Bulgarie (novembre) et Albanie (décembre). Des représentants des pays membres, le plus souvent des Gouverneurs de la Banque, ont participé à tous les débats portant sur des stratégies par pays lors des réunions du Conseil. Eu égard aux événements politiques qui se sont déroulés dans l'ancienne URSS et dans ses républiques, le Conseil, plutôt que d'adopter une stratégie globale, a opté en septembre pour un plan d'action à court terme régissant les opérations de la Banque, en mettant l'accent sur l'assistance technique. De même, aucune stratégie n'a encore été approuvée pour la Yougoslavie.

Opérations

Au cours du premier exercice de la Banque, allant du 15 avril au 31 décembre 1991, le Conseil a approuvé 14 projets d'investissement dans les pays d'opération. On trouvera un tableau récapitulatif de ces projets à la section du présent rapport intitulée "Principaux repères". Les opérations elles-mêmes sont exposées de façon plus détaillée à la section "Rôle de la Banque" pour chaque pays. Au total, les montants engagés en prêts et prises de participation s'élèvent à plus de 426 millions d'écus, un montant dont l'effet catalyseur peut se traduire par un investissement total de plus d'1,5 milliard d'écus grâce à la participation de cofinanciers et de co-investisseurs. Certains projets visent à améliorer l'infrastructure des pays d'opération, notamment dans les domaines des télécommunications et de l'énergie. D'autres représentent des investissements directs dans des entreprises privées, par voie de prêt ou de prise de participation. Deux projets visent notamment à financer des petites et moyennes entreprises du secteur privé.

Coopération avec d'autres institutions internationales

Aux termes de son acte constitutif, la Banque est tenue de travailler en étroite coopération avec d'autres institutions internationales. C'est ainsi qu'elle collabore étroitement avec la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement, toutes deux membres de la Banque. En juin 1991, le Conseil d'administration a approuvé une procédure d'échange de documents avec les autres institutions internationales, qui prévoit une coopération dans ce domaine avec la Commission de la Communauté européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'ONU et ses institutions spécialisées, le Conseil de l'Europe,

la Banque internationale d'investissement, la Banque nordique d'investissement, la Commission économique pour l'Europe et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

En novembre 1991, le Conseil d'administration a recommandé au Conseil des gouverneurs d'autoriser un accord général de coopération avec le Conseil de l'Europe. Il s'agirait pour la Banque du premier accord de ce type avec une autre organisation internationale.

Méthodes de travail du Conseil

Ces méthodes de travail sont déterminées par la contribution du Conseil à l'élaboration des politiques opérationnelles de la Banque. Outre les séances régulières au cours desquelles se prennent les décisions, le Conseil siège régulièrement en séances préparatoires de diverse nature : ateliers de travail permettant d'examiner avec le personnel de la Banque des études et propositions de stratégies par pays, réunions d'information, toujours avec le personnel, sur nombre de sujets ayant trait aux opérations de la Banque, etc.

Le Conseil a ainsi créé trois comités constitués de huit Administrateurs chacun (voir les Annexes). Par l'intermédiaire de leurs présidents, ces comités soumettent des rapports destinés à éclairer les décisions du Conseil.

- Le Comité d'audit se prononce, avec l'auditeur externe, sur les comptes annuels de la Banque et le rapport de l'auditeur. Il examine le programme de travail de l'auditeur interne et la politique de la Banque sur l'évaluation des projets.
- Le Comité de rémunération du personnel et des affaires administratives examine les questions ayant trait aux procédures administratives du Conseil. Il étudie également les propositions de rémunération et de prestations sociales du personnel.

- Le Comité des finances examine les aspects relatifs aux procédures financières de la Banque, notamment les éléments du programme d'emprunt. Ce Comité est également habilité à se prononcer sur la politique budgétaire d'ensemble.

Le Conseil a eu l'honneur d'accueillir et d'écouter, à la Banque, plusieurs hauts responsables des pays membres et notamment le Président Mitterrand (France), le Président Goncz (Hongrie), ainsi que plusieurs gouverneurs de la Banque. Les membres du Conseil ont par ailleurs participé à des colloques et autres conférences sur diverses questions, en particulier l'économie de transition, les droits des minorités, la réforme de la loi économique. Ils ont assisté à plusieurs séminaires donnés par des experts sur des sujets intéressant la Banque ainsi qu'à des réunions du Comité consultatif d'entreprises, du Comité consultatif économique et du Comité consultatif sur l'environnement.

Avant qu'une stratégie applicable à un pays d'opération ne soit soumise au Conseil, il est courant qu'un groupe d'administrateurs se rende dans le pays concerné pour rencontrer les représentants du gouvernement, des banques commerciales et des secteurs d'activité en cours de restructuration. C'est ainsi que des membres du Conseil ont visité la Pologne et la RFTS en juin, la Russie et l'Ukraine en août, la Roumanie en octobre et la Bulgarie en novembre. Ces visites ont permis de renforcer le dialogue entre la Banque et les décideurs de ces pays d'opération et d'approfondir les connaissances du Conseil d'administration sur ces pays.

Représentants des pays membres, les administrateurs font également office de points de contact entre la Banque et le secteur privé de leurs pays. A cet égard, les Administrateurs et les suppléants jouent un rôle éminent, mettant en relation les entreprises intéressées par une coopération avec la Banque et le personnel chargé de la préparation des projets. Nombre d'Administrateurs ont donné des conférences publiques sur le travail de la Banque à des groupes d'entreprises et d'établissements bancaires.

Principaux repères

Principaux repères

Principales dates

1989

25 octobre

Le Président François Mitterrand lance l'idée d'une banque européenne dans un discours devant le Parlement européen de Strasbourg, en ces termes : "Que peut faire l'Europe ? Beaucoup plus ! Pourquoi ne créerait-on pas une banque pour l'Europe...?"

8 décembre

Le Conseil européen à Strasbourg approuve la proposition de créer la Banque européenne.

1990

15 janvier

Début des négociations à Paris sur la création de la Banque européenne

29 mai

Signature à Paris de l'Accord portant création de la Banque européenne. Trois conférences suivront cette signature, en juillet et octobre 1990 et en janvier 1991.

1991

9 février

Première réunion du Comité consultatif économique

15 avril

Inauguration à Londres de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le Conseil des gouverneurs élit à l'unanimité Jacques Attali premier Président de la Banque.

16 avril

Election du premier Conseil d'administration

17 avril

Première réunion du Conseil d'administration

25 juin

Approbation du premier projet, un prêt à la Banque de Poznań pour le financement d'entreprises de chauffage polonaises

13 juillet

Conférence sur les problèmes économiques de la transition

20 septembre

Première réunion du Comité consultatif d'entreprises

24 septembre

Approbation des trois premiers projets du secteur privé

25 septembre

Première émission obligataire de 500 millions d'écus

4 octobre

Vote du Conseil des gouverneurs sur l'adhésion de l'Albanie à la Banque

25 octobre

Première réunion du Comité consultatif sur l'environnement

1 novembre

Signature d'un accord sur l'établissement du premier bureau résident, à Varsovie

8 novembre

Accord sur le site du siège permanent

16 novembre

Colloque sur la réforme de la loi économique

29 novembre

Le Conseil des gouverneurs ratifie l'adhésion de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

18 décembre

L'Albanie devient membre à part entière de la Banque.

19 décembre

Réunion de l'Union de Berne (Union internationale des assureurs de crédit et d'investissement)

Données financières

1991
en millions d'écus

Capital libéré	2956
Fractions du capital reçues	591
Emprunts à moyen et long termes pour la période	499
Pertes d'exploitation	7
Nouveaux projets approuvés pendant la période	427
Total de l'actif	1129

La Banque s'est imposée comme une institution de crédit de premier plan au sein de la communauté financière. Elle a été créditée de la notation AAA par les deux principaux organismes d'évaluation.

Projets approuvés en 1991

Pays Groupe de pays	Date d'approbation	Projet	Type	Fonds engagés par la Banque en millions d'écus*	Investissement total en millions d'écus*
Pologne	25 juin	WBK Poznań (Banque de Poznań) <i>Chauffage urbain</i>	Prêt	37,29	67,12
Hongrie	24 septembre	Petőfi Nyomda Rt <i>Emballage</i>	Prêt	4,91	11,74
RFTS	24 septembre	Czechoslovakia Investment Corporation Inc.	Part	7,46	111,86
Région	24 septembre	NMB/Banque européenne pour l'Europe centrale <i>Ligne de crédit</i>	Prêt	29,83	74,58
URSS	26 novembre	Parker Drilling Company <i>Société de forage en Sibérie</i>	Prêt	9,28	14,43
URSS	26 novembre	Enhanced Digital Network <i>Télécommunications</i>	Prêt	4,85	10,29
Pologne	26 novembre	Polska Telefonía Komórkowa <i>Téléphones cellulaires</i>	Prêt	44,75	134,24
Pologne	26 novembre	Lodom <i>Entrepôts frigorifiques</i>	Prêt	1,64	10,73
Roumanie	18 décembre	Rom Telecom <i>Télécommunications</i>	Prêt	142,00	548,80
Hongrie	18 décembre	Compagnie de télécommunications hongroise <i>Télécommunications</i>	Prêt	90,88	187,10
Hongrie	18 décembre	Microsystem RT <i>Informatique</i>	Part	2,24	6,71
Roumanie	18 décembre	GEC Alsthom - IMGB <i>Matériel électrique</i>	Prêt	23,00	148,70
Pologne	18 décembre	IBG Food Processing <i>Agro-alimentaire</i>	Prêt	5,26	14,00
RFTS	18 décembre	Čokoládovny <i>Agro-alimentaire</i>	Part	24,10	174,03

* d'après les taux de change
au 31 décembre 1991

Assistance technique

Engagements par projets 1991

en milliers d'écus

Albanie	Techniques de reconstruction bancaire (formation)	11,60
Bulgarie	Proposition de financement d'assistance technique à la reconstruction et la privatisation	*
Républiques baltes	Protection constitutionnelle des minorités nationales (conférence)	21,50
République fédérale tchèque et slovaque	Télécommunications - Programme de développement des institutions	570,00
Hongrie	Télécommunications - Etude préalable de faisabilité	27,70
	Développement de l'infrastructure urbaine à Budapest (aide à la définition d'un programme d'investissement prioritaire)	610,00
	Etude de faisabilité sur le lancement d'un système de mandats postaux	76,40
	Transport - concessions autoroutières M1 - M15	352,10
Pologne	Etude de faisabilité sur un Fonds commun polonais de privatisation	55,80
	Restructuration de l'industrie textile, Łódź	2,40
	Etude de l'identification - Sécurité sociale	48,60
	Traitement des eaux usées de Gdańsk (préparation du projet pour investissement ultérieur)	115,00
	Système d'assurance des dépôts bancaires (étude de faisabilité)	153,80
	Service de conseil aux entreprises	2200,00
	Conseil à la privatisation	*
Roumanie	Télécommunications - Planification et développement	533,00
	Télécommunications - Rapport de gestion de projet	62,30
	Assistance à la mise en oeuvre du programme de "privatisation expérimentale"	*
URSS	Programme de privatisation à la Mairie de Moscou	1230,00
	Institut international bancaire et financier, Moscou	2300,00
	Ecole internationale de commerce, de gestion et de privatisation, St Pétersbourg	1000,00
	Programme initial de conseil en privatisation, St Pétersbourg	914,00
	Etude de faisabilité sur port d'Europe extrême-orientale et distribution de produits alimentaires	12,30
	Conseil en marchés de valeurs mobilières	7,40
	Etude sur le transport et la logistique (distribution alimentaire)	378,30

Engagements par projets 1991		en milliers d'écus
URSS suite	Enquête sur la fixation des prix agricoles et la distribution alimentaire	81,00
	Développement du marché de gros et de stockage (alimentaire), Moscou, ville et région (étude de faisabilité/projet pilote)	164,20
	Développement du marché de gros et de stockage (alimentaire), St Pétersbourg	97,40
	Programme régional de formation sur les valeurs d'Etat	242,00
	Programme régional de formation sur les banques commerciales	240,90
Yougoslavie	Programme de conseil en privatisation en Macédoine	76,40
Région	Réforme du droit économique (colloque)	125,40
	Programme pour la protection de l'environnement de la région du Danube	1400,00
	Programme pour la protection de l'environnement dans la Baltique (étude préalable de faisabilité)	230,80
	Loi et politique d'évaluation de l'environnement (étude)	56,30
	Cadre juridique pour l'investissement dans le secteur énergétique	17,30
Total**		13413,90

Accords de Fonds de coopération

Accords conclus au 31 décembre 1991

Pays	Date de l'accord	Période d'engagement	Montant	milliers d'écus
Groupe de pays				
Norvège	16 avril	1991/1992	7 millions de couronnes norvégiennes	873
Japon	5 juillet	1991-31 mars 92	855 millions de yens	5151
Etats-Unis				
d'Amérique	30 juillet	1991/1992	770000 dollars US	597
France	1 ^{er} août	1991/1994	27 millions de FF	3885
Suède	13 août	1991/1993	15 millions de couronnes suédoises	2013
Taipei Chine	16 septembre	1991/1992	10 millions de dollars US	7752
CEE	15 octobre	1992	40 millions d'écus	40000
Pays-Bas	20 novembre	1991/1994	5,2 millions de florins	2271
Royaume-Uni	25 novembre	1991/1992	1 million de livres	1389
Luxembourg	26 novembre	1991/1992	150000 écus	150
Autriche	31 décembre	1991/1995	5 millions de dollars US	3876
Total				67957

* Projets financés par d'autres sources avec participation de la Banque.

** Financement à hauteur de 9,5 millions d'écus par le biais du Programme de Fonds de coopération. Des sommes supplémentaires pourront être allouées aux projets pendant le courant de l'année 1992.

Analyse de la zone d'opération

Pays d'opération

Albanie

Bulgarie

RFTS

Estonie*

Hongrie

Lettonie*

Lituanie*

Pologne

Roumanie

URSS

Yougoslavie

Dans leur transition vers une démocratie et une économie de marché viables, les pays d'Europe centrale et orientale, représentant la moitié de l'Europe, sont confrontés à une multitude de problèmes complexes nécessitant une action rapide, mais qui ne pourront être complètement résolus qu'au terme de plusieurs années. Ils sont donc en présence d'un défi majeur : se doter d'un nouveau cadre économique tout en modifiant le système politique, le comportement, voire les mentalités, sans toutefois imposer de conditions sociales intolérables qui pourraient compromettre leurs sociétés et menacer celles des pays voisins. Une telle restructuration est sans précédent.

La mise en place d'institutions juridiques et financières est une condition indispensable au succès de la transition. A cet égard, la privatisation revêt une importance capitale, ainsi que la mobilisation de l'épargne et de l'investissement aux niveaux national et international. L'autre impératif est la réforme de l'infrastructure sans laquelle ne pourront être jetées les bases d'une économie de marché. Là réside en effet le plus grand potentiel d'intégration régionale et de rapprochement entre l'Est et l'Ouest du continent européen. Il ne faut pas oublier enfin les problèmes d'environnement de la région, qui suscitent les plus grandes préoccupations et appellent une action d'urgence.

Les analyses par secteur ci-après exposent un ensemble de questions qui sont liées entre elles. Ils donnent une idée générale de la situation et présentent les priorités et domaines d'intervention de la Banque : le cadre politique, juridique, économique, commercial et financier, la privatisation et l'investissement étranger direct, les infrastructures essentielles (transport, télécommunications, énergie, développement des collectivités locales et environnement).

Politique

Depuis quelques années, l'Europe centrale et orientale, y compris l'ancienne Union soviétique, connaît d'immenses bouleversements politiques et économiques. Tournant le dos aux régimes communistes et à l'économie dirigée, les pays de cette région ont décidé, avec une surprenante rapidité, d'opter pour la démocratie et l'économie de marché.

La fin de la guerre froide, qui avait assuré une certaine stabilité internationale, a rompu l'équilibre géopolitique de la planète. La voie était libre pour la démocratie et le contrôle des armements, mais également pour des tensions internationales et des conflits d'un genre nouveau, induits non seulement par des considérations militaires, mais aussi par les nouvelles menaces que représentent les importants flux migratoires, la dégradation de l'environnement et le chômage. Les dimensions politiques et économiques de ces changements sont étroitement liées.

A quoi peut-on imputer des événements aussi considérables ? Dès le milieu des années 1980, il devint clair que les systèmes économiques des pays d'Europe centrale et orientale s'essoufflaient, malgré des tentatives de réformes sporadiques. Un changement radical s'imposait à l'évidence, mais il fallut attendre le président Gorbatchev, sa *glasnost* et sa *perestroïka*, pour que le processus de réforme prit son essor à

* adhésion approuvée par le Conseil des gouverneurs, mais pas encore effective le 31 décembre 1991

travers l'ensemble de la région. Une page importante de l'histoire de la région fut tournée lorsque l'intervention de l'URSS dans les affaires intérieures des autres pays d'Europe centrale et orientale cessa d'être l'un des piliers de sa politique étrangère.

En 1991, la plupart des pays d'opération de la Banque européenne accomplirent des progrès spectaculaires sur la voie de la démocratie et de l'économie de marché, bien que l'évolution économique suivit un rythme plus modeste que celui que ces pays eux-mêmes et quelques autres avaient escompté dans l'euphorie première de la liberté. C'est notamment le cas de l'Albanie qui connaît les plus graves difficultés économiques de la région.

En dépit de sérieux problèmes économiques, la plupart des gouvernements ont bénéficié d'un soutien unanime ou presque, quoique parfois timoré. Par leur prudence et leur attachement incontestable aux valeurs démocratiques, ils sont parvenus en général à maintenir un équilibre politique délicat, notamment en RFTS où le débat démocratique s'est poursuivi sur l'étendue des pouvoirs qu'il convenait de conférer à la Fédération et aux républiques tchèque et slovaque.

De nouveaux systèmes d'administration locale, assortis d'une certaine dose d'autonomie institutionnelle et opérationnelle et impliquant une

responsabilité directe vis-à-vis des électeurs, ont été instaurés dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale. Les lacunes de la législation et l'insuffisance des financements ont probablement entravé le développement ; mais un bon départ a néanmoins été pris. Les syndicats jouissent désormais de la liberté d'action, même si le syndicalisme reste faible dans certains pays. La liberté de la presse avance à grands pas et les médias font la preuve de leur influence dans la majeure partie de ces pays, et ce, en dépit des difficultés économiques.

Partout, la refonte de la constitution s'est imposée comme une priorité. S'inspirant de l'expérience des sociétés démocratiques et des normes internationales en matière de droits de l'homme, le législateur s'est attelé à la tâche en s'appuyant sur une participation populaire massive. Ce processus n'est pas encore arrivé à son terme. La Bulgarie a été la première à adopter une nouvelle constitution, suivie par la Roumanie. Dans d'autres pays, des dispositions particulières sont en cours d'élaboration. Il n'en reste pas moins que des garanties ont été adoptées, qui couvrent toute une série de droits civiques et politiques, notamment la liberté de religion, d'expression et de presse, l'égalité devant la loi et la décentralisation des pouvoirs. Dans la pratique, la réalité de ces droits varie d'un pays à l'autre selon la force des institutions politiques et judiciaires concernées.

Emboitant le pas à la Hongrie, la RFTS et la Pologne ont adhéré au Conseil de l'Europe en 1991 et ont signé la Convention européenne des droits de l'homme. La plupart des autres pays d'opération de la Banque ont exprimé l'intention de suivre leur exemple. Tous participent à la CSCE dont la RFTS assume la présidence depuis le début de 1992.

Toutefois, la situation politique reste partout fragile, surtout dans l'ancienne Union soviétique et en Yougoslavie. En effet, opter pour la démocratie et l'économie de marché, c'est aussi se doter de mécanismes politiques et économiques radicalement nouveaux non sans conséquences sociales ; tâche difficile s'il en est. Quel rythme adopter pour les réformes ? Telle était la question de vérité : à être trop radical ou trop attentiste, on risquait de compromettre l'ensemble du processus. Partout, il fut admis que la stabilité générale et l'afflux d'investissements étrangers dépendaient de la volonté des principaux mouvements politiques de s'engager dans la transition. Il fallait également trouver le juste équilibre entre des transformations radicales et leur coût social. Il n'y avait pas de formule toute prête devant ces bouleversements sans précédent. La conquête de la liberté n'a souvent duré que quelques heures, mais la mise en place d'une société démocratique, condition indispensable à sa sauvegarde, sera beaucoup plus longue.

Fin 1991, l'URSS cessa officiellement d'exister. Nombre de ses anciennes républiques avaient déjà vu leur indépendance reconnue sur le plan international. Contrairement aux autres pays d'Europe centrale et orientale, les nouveaux Etats issus de la dissolution de l'Union soviétique durent affronter l'ère post-communiste avec des institutions politiques non rodées et l'expérience de six ans de *perestroïka* perçue par beaucoup comme un passif. Les réformes mises en oeuvre au cours de cette période tiennent plus de la libéralisation que d'un démantèlement irréversible de la structure totalitaire. Par sa lenteur et ses errements, le processus de réforme a provoqué un mécontentement social.

La douloureuse guerre civile qui sévit en Yougoslavie est venue rappeler que l'instabilité est lourde de menaces. La déclaration d'indépendance de la Croatie et de la Slovénie, en juin 1991, s'est heurtée à l'opposition de la Serbie et de l'armée fédérale yougoslave, déclenchant ainsi une escalade de violence face à laquelle les efforts de médiation de la Communauté européenne et des Nations Unies en 1991 sont restés vains. Un conflit qui rappelle que les questions de souveraineté nationale, de droits ethniques et droits des minorités pourraient se poser ailleurs dans la région et qui fait craindre d'autres escalades du même genre...

En effet, la plupart des gouvernements de la région sont confrontés à des problèmes de minorités ethniques,

avec toutes leurs implications en matière de nationalité et d'enseignement dans les langues minoritaires. Les questions ethniques se révèlent susceptibles de compromettre les relations entre Etats, et même à l'intérieur des Etats, notamment lorsque les gouvernements entendent représenter des groupes ethniques vivant dans des pays voisins. Des revendications territoriales, fondées sur des raisons ethniques ou remontant à la fin de la seconde guerre mondiale, sont également porteuses de conflits.

L'enjeu principal reste la démocratie. Une croissance économique trop lente à se manifester accentuera la fragilité politique. En conséquence, les parlements librement élus ont un rôle fondamental à jouer, que ce soit pour contrôler la gestion des affaires et le gouvernement ou pour superviser de façon générale un secteur d'Etat encore omniprésent. Il convient également de mettre en place des mécanismes capables de résoudre les conflits d'intérêts entre gouvernement, secteur privé, travailleurs et autres groupes sociaux. Il est probable que la règle démocratique de responsabilité gouvernementale impose quelques contraintes à la réforme économique, notamment lorsqu'une chute générale du niveau de vie est en jeu, et que chaque pays choisira sa voie en fonction de ses préférences et traditions.

Les pays d'Europe centrale et orientale ont démontré leur volonté de construire de nouveaux systèmes économiques dans le respect de la démocratie et des lois du marché. Il est de plus en plus clair que les composantes politiques, économiques et sociales de la mutation sont indissociables. Une économie de marché implique en effet un cadre juridique, démocratique et politique adéquat qui favorise l'esprit d'entreprise, les droits individuels, et la stabilité institutionnelle nécessaire pour obtenir un investissement sain.

Rôle de la Banque

C'est dans ce contexte que l'Accord portant création de la Banque européenne a été conclu en 1990 et que la Banque est devenue opérationnelle en 1991. De par sa mission, elle a un rôle politique et économique unique à jouer pour accompagner efficacement le passage au multipartisme et à l'économie de marché pluraliste. De fait, cette idée est ancrée dans l'acte constitutif qui étend la portée politique de la mission de la Banque à tous ses niveaux d'opération. Ainsi, pour adapter sa stratégie à chacun des pays d'opération, la Banque suit de près les progrès accomplis sur la voie de la démocratie pluraliste. La Banque entend promouvoir les droits civiques et politiques indispensables à l'épanouissement de la démocratie et du pluralisme. Cela fait partie de sa stratégie qui consiste à collaborer avec les pays pour les aider à adhérer

toujours plus efficacement aux objectifs qu'elle a fixés.

Ces droits comprennent, notamment, des élections libres, un gouvernement représentatif, un pouvoir exécutif responsable devant un pouvoir législatif élu ou devant l'électorat, la liberté d'expression et de réunion, la liberté de conscience et de religion, la liberté de circuler, le droit à la propriété privée, le recours contre les décisions administratives, la séparation entre l'Etat et les partis politiques, l'indépendance de la justice, l'égalité devant la loi y compris pour les minorités, une procédure pénale équitable, le droit de constituer des syndicats et de faire grève. Conformément à son acte constitutif, si la Banque estime qu'un pays d'opération, en marche vers la démocratie, s'écarte de cette voie, le Conseil d'administration peut proposer au Conseil des gouverneurs la suspension ou la modification de tout ou partie des opérations de la Banque dans ce pays.

La Banque établit un lien explicite entre les opérations de prêt et d'investissement, d'une part, et les droits civiques et politiques, d'autre part. Ainsi, la réussite de cette oeuvre de longue haleine qu'est la transformation des anciens Etats communistes en des économies de marché performantes dépendra

largement de leur volonté et leur aptitude à préserver les droits civiques et politiques conformes aux normes internationales. Cette volonté et cette aptitude devront être non seulement réelles, mais également perçues comme telles par les investisseurs potentiels. Ce lien entre économie et démocratie est la nouvelle trame sur laquelle se tissera l'avenir.

Principaux événements en Europe centrale et orientale en 1991

4 janvier

Jan Krzysztof Bielecki est investi par le Parlement polonais dans les fonctions de Premier ministre, à la tête du gouvernement Solidarité.

20 février

Le secrétariat de la CSCE s'installe à Prague.

21 février

La RFTS est admise au Conseil de l'Europe qui compte déjà la Hongrie parmi ses membres.

31 mars

L'ancien parti communiste remporte les premières élections libres en Albanie, malgré le bon score réalisé dans les villes par le Parti démocratique d'Albanie, formation de l'opposition.

20 mai

Stipe Mesic, croate non-communiste devient président de la Yougoslavie, malgré l'opposition de la Serbie et de ses alliés.

1 juin

Dissolution du Pacte de Varsovie.

4 juin

Ylli Bufi forme un "gouvernement de stabilisation nationale" en Albanie, gouvernement de coalition qui succède à celui de Fatos Nano, contraint de démissionner après quatre semaines de grève générale.

12 juin

Boris Eltsine est démocratiquement élu Président de la République de Russie, avec 58% des suffrages.

19 juin

L'Albanie est admise à la CSCE.

25 juin

Proclamation d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie.

28 juin

Dissolution du Comecon.

12 juillet

Le Parlement bulgare adopte une nouvelle constitution.

15 juillet

Début du sommet du G-7 à Londres en présence de Mikhaël Gorbatchev.

19 août

Des conservateurs de stricte obédience, menés par des ministres de premier plan, prennent le pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat militaire, la veille de la signature du traité de l'Union. Mikhaël Gorbatchev est placé en résidence surveillée en Crimée.

21 août

Echec du coup d'Etat, l'armée ayant retiré son soutien aux putschistes qui se heurtent à une résistance populaire menée par Boris Eltsine. Les meneurs sont arrêtés et le Président Gorbatchev regagne Moscou.

6 septembre

Moscou reconnaît l'indépendance de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

7 septembre

Les dirigeants yougoslaves assistent à la conférence de la paix à la Haye, organisée sous les auspices de la CEE et présidée par Lord Carrington, ancien ministre britannique des affaires étrangères et secrétaire général de l'OTAN.

10 septembre

La conférence de la CSCE sur les droits de l'homme s'ouvre à Moscou. Admission de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie à la CSCE.

26 septembre

Roumanie : Démission du Premier ministre Petre Roman, à la suite d'émeutes de mineurs à Bucarest. Il est remplacé par l'ancien ministre des finances, Teodor Stolojan, sans étiquette.

13 octobre

L'UFD remporte les élections en Bulgarie sans pour autant obtenir une majorité absolue. Le chef de file de l'UFD, Filip Dimitrov, forme un gouvernement avec le soutien du Mouvement pour les droits et les libertés, parti de la minorité turque.

27 octobre

Le parlement sort fragmenté des élections polonaises. Les deux principaux partis sont l'Union démocratique, dirigé par l'ancien premier ministre Tadeusz Mazowiecki, et l'ancien parti communiste rebaptisé Alliance pour une gauche démocratique. Début des négociations sur la formation d'un gouvernement de coalition.

21 novembre

Le Parlement roumain adopte une nouvelle constitution.

26 novembre

La Pologne est admise au Conseil de l'Europe.

8 décembre

La Russie, la Biélorussie et l'Ukraine signent l'accord créant la Communauté des Etats indépendants.

10 décembre

Après le départ du gouvernement du Parti démocratique d'Albanie, M. Vilson Ahmeti est nommé Premier ministre, à la tête du gouvernement provisoire composé essentiellement de technocrates sans étiquette.

16 décembre

Le conseil des ministres de la CEE s'est mis d'accord pour reconnaître, à compter du 15/01/92, les républiques yougoslaves souhaitant leur indépendance à condition qu'y soient respectés les droits de l'homme, les droits des minorités et l'inviolabilité des frontières.

20 décembre

Ante Markovic, premier ministre de la Fédération de Yougoslavie, démissionne pour protester contre l'affectation de 81% du projet de budget fédéral 1992 aux dépenses militaires.

21 décembre

Onze républiques soviétiques signent les Accords d'Alma-Ata créant la Communauté des Etats indépendants. Seule la Georgie s'abstient.

31 décembre

L'URSS cesse officiellement d'exister.

Dans leur transition vers une démocratie effective et une économie de marché, les pays d'Europe centrale et orientale se trouvent confrontés à toute une série de problèmes complexes touchant aux domaines politique, juridique, économique,

commercial et financier, aux privatisations et aux investissements étrangers directs ainsi qu'aux infrastructures essentielles (transports, télécommunications, énergie, développement des municipalités et environnement).

Aspect juridique

Pour réussir la transition d'une économie dirigée à une économie de marché, il convient de mettre en place et en oeuvre des structures juridiques très différentes susceptibles de soutenir la libre entreprise dans chacune des économies concernées. Par ailleurs, la sauvegarde des droits constitutionnels, le bon déroulement des privatisations, le respect des législations relatives aux investissements étrangers, la protection du droit à la propriété privée ainsi que le respect des règlements bancaires, boursiers et des textes relatifs aux faillites seront autant d'atouts pour les anciens pays communistes désireux de s'intégrer dans l'économie internationale. Nul ne saurait le contester. Cependant, la réforme juridique, si nécessaire et urgente soit-elle, laisse à désirer à bien des égards. Les efforts déployés pour construire des systèmes juridiques capables de soutenir les économies de marché se sont souvent soldés par des codes contradictoires, des lois qui ne peuvent être ni mises en place ni appliquées et une incertitude générale qui freine l'afflux d'investissements dans la région. L'un des problèmes les plus épineux a été celui du droit à restitution qui a compliqué encore davantage le processus de privatisation.

Depuis quelques années, les pays d'opération de la Banque ont adopté un grand nombre de textes constitutionnels et économiques.

Néanmoins, l'élaboration de nouvelles lois devra se poursuivre à un rythme soutenu pendant quelques années. En effet, nombre de ces lois, promulguées à la hâte, devront être révisées. Quant aux pays qui ont choisi de conserver des codes antérieurs à 1946, ils devront y apporter de profondes modifications. Enfin, il faudra également remanier les dispositions provisoires qui ont été adoptées pour servir de base à des textes ultérieurs.

L'un des problèmes soulevés par tous ces nouveaux textes a été celui de l'ordre chronologique. Quelles devaient être les lois prioritaires et quels textes pouvaient attendre un stade ultérieur de la législation ? Question connexe : en vue de faciliter leur entrée sur les marchés mondiaux, les pays d'Europe centrale et orientale peuvent-ils ou devraient-ils coordonner ou harmoniser leurs lois avec celles des pays occidentaux industrialisés ?

Par ailleurs, à l'occasion de l'élaboration et la révision des codes et règlements, on a pu s'interroger sur l'aptitude des gouvernements à les faire respecter. Dans certains pays, l'exécutif s'est vu imposer des contraintes excessives qui compromettent sa capacité à faire appliquer ces nouvelles lois. Plus préoccupant encore : de nombreux

pays d'opération de la Banque n'ont aucun moyen de faire le point systématiquement sur l'efficacité des nouveaux textes mis en oeuvre.

Enfin, il ne faut pas oublier l'inexpérience de l'appareil judiciaire en matière de droit commercial. Cette remarque ne vaut pas seulement pour les magistrats : consultants d'entreprises, avocats d'affaires, administrateurs publics et professeurs de droit, tous auraient besoin de stages de formation complémentaire.

Action de la Banque

Pour promouvoir une réforme juridique en Europe centrale et orientale, la Banque a organisé, dans un premier temps, un colloque intitulé "Calendrier d'assistance technique et de formation pour la réforme du droit économique en Europe centrale et orientale", en collaboration avec l'International Development Law Institute et le Harvard Programme on International Financial Systems. Ce colloque, qui s'est tenu au siège de la Banque, du 15 au 17 novembre 1991, a réuni vingt et un participants provenant de huit pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que d'éminents juristes et des représentants d'organismes de financement multilatéraux, bilatéraux et privés, dont la CEE, la BEI, la BRI, la NIB, le Conseil de l'Europe, le FMI, l'OCDE, le groupe de la Banque mondiale (BIRD, SFI, AMGI), l'USAID, le Know-How Fund du

Royaume-Uni. Le colloque s'est penché sur les obstacles juridiques auxquels se heurtent les investissements étrangers et l'initiative privée dans les pays d'opération de la Banque, les qualités et défauts des projets d'assistance technique en matière juridique actuellement en cours, ainsi que les domaines dans lesquels les besoins en assistance technique juridique sont les plus manifestes et où une telle assistance serait particulièrement efficace.

A l'issue de cette rencontre, la Banque a été invitée à promouvoir des échanges d'informations réguliers entre toutes les parties prenantes. Pour permettre à la Banque de devenir une source d'information en matière d'assistance technique juridique et de formation dans les pays d'opérations, la Direction des affaires juridiques a lancé une action à plusieurs volets :

- élaboration d'une base de données relative à l'assistance technique et aux programmes de formation ;
- constitution d'un Comité international consultatif regroupant les représentants de diverses institutions financières internationales, organisations professionnelles et universités, en vue de promouvoir la coordination et l'échange d'informations entre les pourvoyeurs d'assistance ;

		en dollars US						
		RFTS	Hongrie	Pologne	Bulgarie	Roumanie	Yougoslavie	URSS
Heston-Summers	1985	7424	5765	4913	5113	4273	5063	6266
PlanEcon	1988	7600	6490	5450	5630	4120	4900	5500
PlanEcon	1989	7878	6108	4565	5710	3445	-	6500
PlanEcon	1990	7940	5920	3910	5430	2950	5140	5060
CIA	1989	7900	6090	4560	2690	3440	5460	9230
Banque mondiale	1988	-	2460	1860	-	-	2520	1735
ICP*	1985	-	5625	4018	-	-	4594	-
ICP*	1989	-	6200	4980	-	-	5320	-
WIIW**	1990	2810	3160	1740	6290	1540	-	5660
WIIW***	1990	9830	8890	6640	8380	6070	6455	8490

PIB estimé par habitant dans les pays d'Europe centrale et orientale

Sources : PlanEcon, Rapport 6 (52) 1990 ; Collins-Rodrik, 1991 ; OCDE ESD/CPE/WP1 (91) 6, 1991 ; Havlik, forschungsbericht (11) Wiener Institute für Internationale Wirtschaftsvergleiche (WIIW) 1991.

* Projet de comparaison internationale soutenu par l'ONU **Aux taux de change courants *** Méthode de l'indicateur physique"

- constitution de comités consultatifs parallèles dans les pays d'Europe centrale et orientale afin d'évaluer les besoins et priorités dans chacun de ces pays et de travailler avec le Comité consultatif international pour adapter l'action aux besoins.

Aspect économique

Il est ici traité de l'évolution économique observée, en 1991, dans l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale. Les principales différences entre ces pays y sont décrites ainsi que les tendances générales. Les aspects commerciaux, tant dans la région qu'au-delà, sont passés plus en détail dans la section suivante.

La Hongrie a commencé sa réforme en 1968, tandis que la Pologne a pris diverses mesures de libéralisation au cours des années 1980. La Yougoslavie a suivi, pendant plusieurs années, un chemin particulier. En RFTS, l'économie dirigée traditionnelle est restée pratiquement inchangée jusqu'à la fin de 1989. En Albanie, en Bulgarie et en Roumanie, la réforme économique n'a démarré que récemment, alors que l'ancienne URSS éclatait en une multitude d'Etats économiquement autonomes, dont plusieurs ont lancé des réformes radicales au début de 1992.

Devant une telle diversité, il serait hasardeux de tirer des règles générales, si ce n'est que les données statistiques laissent pour le moins à désirer sur le plan de la qualité, de la fiabilité et de la cohérence. Les taux de change officiels, ceux du marché noir, et ceux estimés par comparaison des pouvoirs d'achat laissent apparaître d'énormes écarts d'estimation du PIB par habitant (voir tableau ci-dessus et note ci-contre). Les taux de change

réglementés, contrairement aux taux du marché, ne correspondent pas forcément aux autres systèmes de mesure. Or, en l'absence de taux rigoureux, il devient très difficile de cerner le mode des échanges. L'apparition d'entreprises privées hors de toute planification, et avant même la mise en place d'outils de mesure fiscaux et statistiques, complique toute description de l'activité privée. En effet, ce n'est pas parce qu'une entreprise a été immatriculée qu'elle est opérationnelle et son enregistrement ne donne aucune idée de son importance. Cette règle vaut également pour les joint-ventures avec des partenaires étrangers. De plus, d'après les principes comptables nationaux, les fonctionnaires licenciés et pris en charge par le système social représentent une perte de production même lorsque leur activité n'était pas économiquement utile. De même, lorsque la structure des prix a été bouleversée, les activités qui apportaient une valeur ajoutée aux anciens prix ne le font plus nécessairement aux nouveaux ; la "fermeture" réduit le PIB aux anciens prix, mais l'augmente aux nouveaux prix. Ainsi, la fermeture d'entreprises caractérisées par une valeur ajoutée négative ne diminue pas le PIB, même si le niveau de production des biens qu'elles produisaient a chuté.

On peut dire que, partout dans la région, l'année 1991 s'est soldée par des espoirs économiques déçus ou, pour le moins, différés. Seul domaine

Note sur les problèmes de mesure

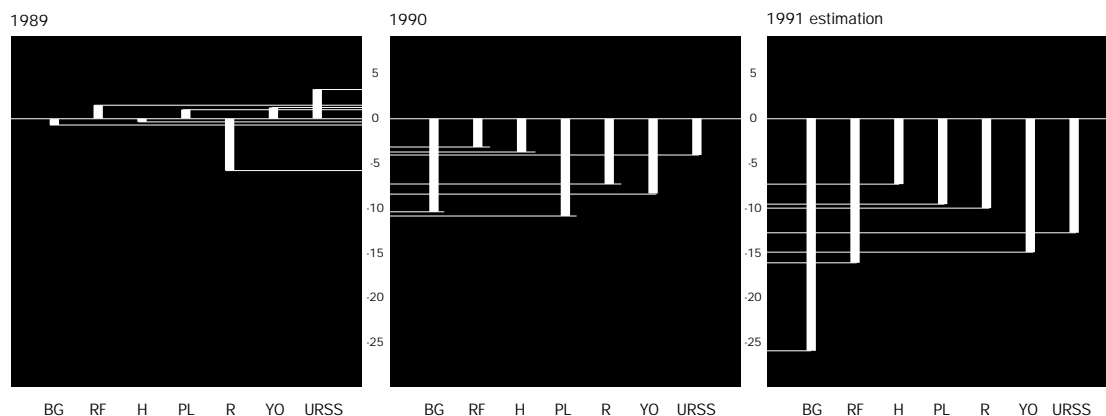
Les problèmes statistiques évoqués dans le présent document se posent en particulier pour le PIB par habitant. Le tableau ci-dessus (fourni par l'Austrian Institute of Economic Research, novembre 1991) donne 10 estimations pour sept pays.

La fourchette des estimations va d'un ratio de 2,5 à plus de 5 pour l'URSS, les cinq autres pays ayant des ratios compris entre 3 et 4.

Outre les problèmes de rationnement et les difficultés inhérentes au PMN socialiste, qui ne couvre pas un champ aussi étendu que le PIB traditionnel, s'est posée la question du cours de change permettant de convertir les estimations en monnaies nationales en des estimations en devises fortes. La plupart des estimations présentées se fondent sur la méthode de comparaison de pouvoirs d'achat, elle-même basée sur une comparaison entre les prix locaux et internationaux d'un panier d'articles.

La méthode de l'indicateur physique se fonde sur des données relatives à la disponibilité de certains types de biens.

S'agissant des tableaux joints aux aperçus par pays, ci-après, les chiffres PlanEcon 1990 ont été arrondis. Ils ont l'avantage d'être relativement récents, d'offrir une couverture suffisante des pays et de se situer dans une moyenne.



Graphique 1 Ecart du PIB en pourcentage et à prix constants

BG Bulgarie RF République fédérale tchèque et slovaque PL Pologne R Roumanie YO Yougoslavie H Hongrie

Sources : OCDE, Commission économique pour l'Europe (ONU), autorités nationales et études de la Banque européenne.

où les résultats se sont avérés supérieurs aux prévisions : les exportations vers l'Occident, même si ce n'est pas le cas partout, et même si les accords conclus en décembre 1991 entre la Communauté économique européenne et la RFTS, la Hongrie et la Pologne n'ont pas été à la hauteur des espérances des pays concernés.

Dans presque tous les cas, des programmes législatifs lourdement chargés ont dérapé, comme cela arrive souvent. Les problèmes de restitution, avec toutes les conséquences que cela implique sur le calendrier de privatisation, se sont avérés particulièrement ardues. Des textes approuvés, notamment ceux sur la faillite, sont, dans bien des cas, restés lettre morte. Lorsque beaucoup d'entreprises d'Etat sont en cessation de paiement, la décision de lancer une procédure particulière peut se traduire par d'importantes conséquences sociales ; elle n'est donc prise qu'avec des réticences bien compréhensibles.

Nonobstant toutes ces difficultés, quelques progrès ont été enregistrés en 1991 en matière de privatisation, notamment de petite privatisation. Les grandes privatisations et les restructurations d'accompagnement ont été, quant à elles, reportées en raison du nombre, plus faible que prévu, d'entreprises rentables.

Stabilisation, production et emploi

Les programmes de stabilisation imposent invariablement une rigueur fiscale et monétaire qui réduit la demande et la production. Comme le montre le graphique 1, la production, mesurée avec les approximations ci-dessus invoquées, a chuté de 10 à 20% par rapport à ses maximums antérieurs. Dans la plupart des cas, il est prévu que cette baisse atteigne 25% avant toute reprise.

Presque tous les pays ont entrepris des réformes avec des niveaux élevés d'inflation contenue imputable à la monétisation de gros déficits budgétaires qui ont souvent été éliminés en 1990 au fur et à mesure que les subventions étaient fortement réduites. Cette amélioration n'a pu être confirmée en 1991 en raison de la récession génératrice de chômage et de la chute des bénéfices des sociétés publiques à la charge de l'Etat. Partout, la mise en oeuvre de réformes fiscales appropriées à une économie de marché prendra du temps. Le contrôle du crédit et la pratique de taux d'intérêt élevés dans les pays ayant également opté pour la rigueur budgétaire ont permis de contenir la croissance monétaire, mais aux dépens des nouvelles petites et moyennes entreprises, qui n'avaient pas encore leurs entrées auprès des institutions financières toujours entre les mains de l'Etat. Les produits de la privatisation n'ont que modestement contribué à l'absorption de l'excédent monétaire et des émissions de papier monnaie qui se sont poursuivies.

Le processus de restructuration, lié à la privatisation, vient à peine de démarrer et, déjà, le chômage atteint des niveaux comparables à ceux de l'Europe occidentale. Tout porte à croire qu'il ne s'arrêtera pas là (voir graphique 2). Il faut dire, cependant, que les niveaux très faibles déclarés avant le démarrage de la réforme ne reflétaient pas un marché du travail en bonne santé, mais plutôt des arrangements administratifs. L'absence de mobilité de la population active, héritée du système ancien, se combinant à la difficulté de trouver un logement, n'était pas faite pour donner plus de flexibilité au marché du travail.

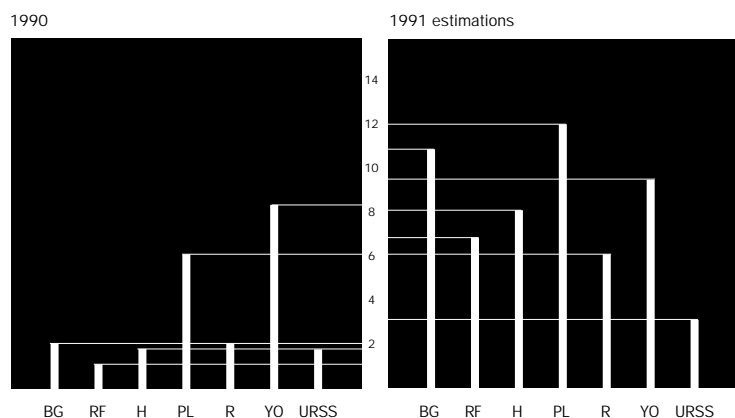
Le pourcentage de la population active dans les économies dirigées était bien plus élevé qu'en Occident. Il est à prévoir qu'il se rapproche de ceux qui prévalent à l'Ouest, mais cela prendra du temps étant donné que les familles dépendent de sources de revenus multiples. Même en tenant compte du fait que la chute des salaires réels accentue la baisse du niveau de vie dans la mesure où les anciens revenus en espèces ne pouvaient souvent pas être dépensés en biens disponibles aux cours officiels (le rationnement des biens disponibles ne permettait pas d'absorber l'ensemble du revenu en espèces, les excédents accumulés venant grossir la masse monétaire), une hausse rapide du taux de chômage pourrait s'avérer difficile à absorber.

Les chiffres du chômage et de la production impliquent une chute de la productivité, ce qui, somme toute, est assez normal en période de récession. De plus, les licenciements restent un dernier recours pour nombre de chefs d'entreprises, notamment lorsqu'ils font face à des problèmes non résolus de propriété, à des conseils d'ouvriers puissants au sein des entreprises d'Etat et que les perspectives de bénéfices ne sont pas alléchantes.

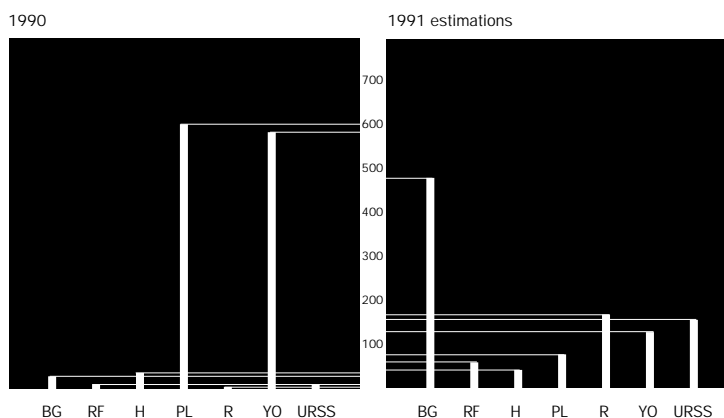
Aspects internationaux

La chute de production observée dans toute la région est sans doute due, en grande partie, à l'effondrement des échanges entre l'ancienne Union soviétique et ses anciens partenaires commerciaux du CAEM. Cette chute d'environ 25% est imputable au fait que les échanges se font désormais en devises fortes et sur la base des prix mondiaux, ainsi qu'à la baisse de la production pétrolière. De plus, il y a quelques réticences à régler en devises fortes ce qu'on obtenait naguère à des conditions favorables. La détérioration des termes de l'échange a réduit les revenus de certains pays d'environ 10%.

Le financement brut de la région s'est vraisemblablement élevé à près de 30 milliards de dollars US. Cette somme, imputable pour moitié ou presque à l'URSS, malgré l'excédent commercial de celle-ci, a été couverte grâce à des ventes sur les réserves d'or et de devises, à un allègement de la dette et à l'assistance bilatérale. La majeure



Graphique 2 Chômage en pourcentage de la population active



Graphique 3 Prix à la consommation : Ecart en pourcentage par rapport à l'année précédente

partie du financement des autres pays a été couverte par des apports officiels, essentiellement par le biais d'IFI. Les investissements privés directs étrangers n'ont porté que sur 3 milliards de dollars US environ.

L'accumulation de stocks invendus de biens destinés à l'exportation, souvent financés à des taux d'intérêt réels très élevés par les entreprises productrices, a masqué, dans certains cas, la réduction considérable des stocks due à l'ouverture sur des marchés libres. En effet, à l'instar des ménages qui cessent de constituer des réserves excessives de marchandises lorsqu'ils sont sûrs de pouvoir compter sur des magasins bien approvisionnés, les entreprises ont moins tendance à conserver des stocks importants. Dans les anciennes républiques soviétiques, des réformes partielles et une inflation à la hausse ont empêché une telle diminution des stocks et la baisse de demande qui en résultent.

L'effondrement des échanges a privé l'ancienne Union soviétique d'importations essentielles et de pièces de rechange nécessaires, d'où une chute de production comparable, par son ampleur, à celle des Etats d'Europe centrale, qui avaient lancé une réforme plus radicale et systématique. A leur tour, ces pays ont perdu des marchés pour des biens souvent invendables ailleurs. En outre, les dépenses en devises fortes de l'ancienne Union

soviétique sont passées au second plan, le service de la dette étant prioritaire.

Dans les années qui viennent, il faudra des financements extérieurs considérables pour soutenir la croissance économique de la région, même si l'essentiel de la formation du capital doit être financé par l'épargne intérieure, dont la contribution au PNB sera, dès lors, plus importante. L'investissement a été relativement élastique, eu égard à la récession qui affecte également l'épargne. L'une des principales tâches du secteur financier local est de mobiliser et d'affecter efficacement l'épargne. Tous les pays de la région éprouvent des difficultés à emprunter auprès des marchés financiers mondiaux sur lesquels les taux d'intérêt sont élevés et où les conditions imposées à nombre d'emprunteurs par le secteur bancaire sont plus rigoureuses, même pour la Hongrie qui s'est pourtant toujours acquittée de ses obligations, malgré le volume de sa dette. Bien que les entreprises étrangères aient conclu beaucoup de rachats et de joint-ventures importants, le flux de financement sous forme d'investissements étrangers directs n'a pas encore atteint des niveaux significatifs, exception faite de la Hongrie. Il est très difficile d'estimer les besoins réels en capital. Un certain nombre d'experts ont essayé d'estimer le stock de capital de la région d'après la valeur de son rendement aux prix mondiaux et des hypothèses sur le coefficient de rendement du capital. Or

les chiffres obtenus pour le capital de la région s'avèrent beaucoup plus bas que ceux de l'investissement cumulé compte tenu de l'inflation.

Perspectives en matière de prix et de rendement

L'inflation s'est accélérée en Union soviétique au fur et à mesure que les républiques affirmaient leur autonomie et que le déficit budgétaire consolidé s'approchait de la barre des 20% du PIB. La stabilisation des prix semble en bonne voie en Europe centrale et orientale (voir graphique 3), même si cet objectif ne semble accessible que pour la République fédérale tchèque et slovaque, où l'inflation devrait, selon des estimations officielles, se situer autour de 10 à 15% pour 1992.

Par ailleurs, plusieurs pays ont opté pour des ajustements rampants et préétablis des cours de change, fixés, de plus en plus, par rapport à la valeur courante d'un panier de devises composites. C'est une mesure importante qui aura sans doute des conséquences sur l'évolution des prix et qui rendra plus crédible l'ancrage par rapport au niveau des prix intérieurs. L'autre possibilité, qui consiste à opérer des ajustements discrets du cours de change à intervalles irréguliers, crée une tension entre les taux d'intérêt nominaux élevés sur la monnaie nationale, qui vont de pair avec la stabilisation, et les taux beaucoup plus bas sur la devise de référence, sapant la crédibilité des assurances selon lesquelles le taux

d'intérêt ne changerait pas.

Un ajustement partiel et cohérent des variations de coûts marginaux, visant à contenir l'inflation locale, au prix d'une perte de compétitivité initialement cumulative, ne permettrait, en fin de compte, de ramener la compétitivité que dans l'hypothèse peu vraisemblable d'une inflation locale inférieure à celle de la devise de référence.

L'évolution vers des monnaies séparées dans les anciennes républiques soviétiques devrait s'accélérer au rythme de l'inflation. Cela ne manquera pas d'affaiblir davantage un rouble qui s'échangeait au taux de 150 pour un dollar américain fin 1991. Toutefois, on ne peut se fier à la valeur de marché d'une monnaie, basée sur des cours réglementés dans la plupart des transactions internationales, pour en déduire sa valeur si elle devenait librement convertible.

Lorsqu'il y a excédent monétaire, la valeur d'une monnaie par ailleurs inconvertible est minorée sur le marché libre d'autant qu'elle est majorée au cours officiel. Dans une économie par ailleurs rigide, le cours de change du marché libre, seul cours à réagir instantanément, est extrêmement sensible à tout déséquilibre dans le système.

Il est à prévoir que l'activité économique des pays de la région se

développera au rythme des réformes mises en oeuvre par chacun d'entre eux : les premiers à avoir lancé des réformes seront les premiers à retrouver la croissance. En Albanie, il faudra commencer par dissiper de profondes incertitudes politiques pour que la croissance économique ait une chance. En Yougoslavie, il faudra mettre un terme à la guerre civile et résoudre les problèmes de relations économiques entre Etats avant de songer à la reconstruction et à une reprise généralisée. De même, s'il y avait rupture des échanges entre les républiques de l'ancienne Union soviétique, la production, qui avait déjà chuté d'environ 20% dans ces pays par rapport à ses niveaux maximums, s'effondrerait davantage encore, tant ces Etats sont interdépendants.

Echanges

Le commerce extérieur des pays d'Europe centrale et orientale, y compris l'ancienne Union soviétique, a enregistré une chute vertigineuse en 1990 et 1991. En volume, les exportations totales de la région ont baissé d'environ 10% en 1990 et de près de 25% en 1991 (tableau 1).

Les importations ont baissé de 5% en 1990 et, selon les estimations, de plus de 20% en 1991. La balance commerciale des membres non soviétiques de l'ex-CAEM, qui était globalement excédentaire en 1990, est devenue globalement déficitaire en 1991. Cette contraction spectaculaire des échanges dans les pays d'Europe centrale et orientale est essentiellement imputable à la récession qui y sévit et à l'effondrement du COMECON.

La récession dans ces pays est en partie due aux programmes de stabilisation macro-économique mis en oeuvre dans la plupart d'entre eux ; des mesures qui se sont traduites par une importante réduction de la demande totale en biens importés.

L'effondrement des échanges commerciaux dans la région a également eu sa part dans la récession interne, à cause, entre autres, de trois courroies de transmission :

- un choc au niveau de l'offre : le réalignement des cours de l'énergie et des matières premières (soviétiques)

par rapport aux prix mondiaux a considérablement détérioré les termes de l'échange des pays d'Europe centrale et orientale vis-à-vis de l'ancienne Union soviétique (de 15 à 20%).

- un choc au niveau de la demande : les pays d'Europe centrale et orientale ont perdu les marchés soviétiques. Cette perte est essentiellement imputable au passage du rouble transférable à des échanges en devise forte, au sein de l'ancienne zone CAEM, auquel s'ajoute une pénurie grave de devises fortes dans ces pays, notamment dans l'ancienne Union soviétique qui avait désespérément besoin de devises pour assurer le service de sa dette extérieure.
- une faible substitution technologique ne permettant pas de pallier la perte de produits importés de base.

Les effets de l'effondrement du CAEM sur la contraction du PIB, telle qu'observée dans la région, sont fonction du degré de dépendance commerciale de ces pays à l'égard de l'ancien CAEM. Ainsi, la récession sévère de la Bulgarie est davantage due à la perte des marchés soviétiques que celle de la Hongrie ou de la Roumanie (tableau 2).

Les échanges entre pays d'Europe centrale et orientale ont baissé de 20% en 1990 et de 20 à 25% au cours du premier semestre 1991. Parallèlement, les échanges entre ces mêmes pays et la Communauté économique européenne

ont augmenté de 13% par rapport à leur niveau de 1989. Le tableau 3 et les graphiques correspondants indiquent une réorientation vers l'Ouest des échanges de l'Europe centrale et orientale depuis 1989.

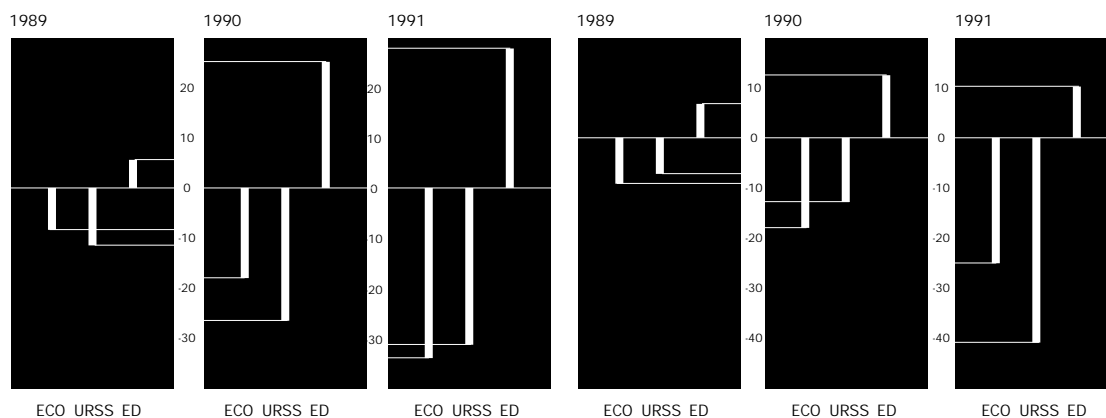
Les exportations d'Europe centrale et orientale portent essentiellement sur l'agriculture, la sidérurgie, le textile et les produits chimiques. Ces quatre domaines, considérés comme sensibles par les pays de l'OCDE (y compris la Communauté européenne), sont soumis à une réglementation spéciale, ainsi qu'à des barrières tarifaires et non tarifaires. D'après les estimations, ces barrières représenteraient l'équivalent de tarifs supplémentaires d'environ 100% pour les produits agricoles et alimentaires, 25% pour le textile et l'habillement et 10 à 20% pour les produits chimiques importés sur les marchés de l'OCDE.

L'effondrement du commerce dans la région se résume presque à celui des échanges entre l'ancienne Union soviétique et ses anciens partenaires du CAEM. En effet, les importations soviétiques à partir des pays d'Europe centrale et orientale (en valeur) ont baissé de 15% en 1990 et de 45% en 1991. Les exportations soviétiques vers l'Europe centrale et orientale ont chuté en volume, mais non en valeur, du fait du réalignement des prix de l'énergie soviétique sur les niveaux mondiaux. La contraction des flux commerciaux entre la RFTS, la Hongrie et la Pologne

*ECO : En provenance d'Europe centrale et orientale
URSS : En provenance d'Union soviétique
ED : En provenance d'économies développées

**ECO : A destination d'Europe centrale et orientale
URSS : A destination d'Union soviétique
ED : A destination d'économies développées

Source : Bulletin de la Commission économique pour l'Europe, volume 43 (ONU)



Croissance en pourcentage des importations en Europe centrale et orientale (hors Union soviétique)*

Croissance en pourcentage des exportations à partir d'Europe centrale et orientale (hors Union soviétique)**

Pays ou groupe de pays Indicateur	Année			jan - sept		Année		jan - sept	
	1986	1987	1988	1989	1990	1990	1991	1991	1991
Europe centrale et orientale									
Exportations	-1,2	1,4	3,6	-1,9	-11,1	-7,9	-10,7	-5,7	**
Importations	4,8	3,4	3,3	1,2	-3,6	-8,6	0,4	9,9	**
Ancienne Union soviétique									
Exportations	10,0	3,3	4,8	*	-6,3	-13,1	-15,3	-23,4	-30,3
Importations	-6,0	-1,6	4,0	9,3	0,6	-1,4	-44,7	-47,7	-45,2

Tableau 1 Europe centrale et orientale et ancienne Union soviétique : Ecarts des importations et exportations, 1986-1991

Source : Bulletin de la Commission économique pour l'Europe, volume 43 (ONU)

*nul ou négligeable **non disponible ou non pertinent

	Part du marché de l'ancienne URSS dans les exportations totales de chaque pays en 1990		Variation des exportations vers l'ancienne URSS (janvier-juin 1991)		Variation de la production industrielle (janvier-juin 1991)	
Bulgarie		64,4		-58,0		-29,1
RFTS		25,2		-47,0		-14,3
Hongrie		20,2		-55,0		-14,6
Pologne		15,4		-67,0		-9,3
Roumanie		25,2		-28,0		-16,6
Yougoslavie		17,8*		-48,0**		-20,0**

Tableau 2 Europe centrale et orientale : Modification des échanges avec l'ancienne Union soviétique et production intérieure, 1991 (en pourcentage)

Source : Bulletin de la Commission économique pour l'Europe, volume 43 (ONU)

*autorités nationales **autorités nationales, chiffres pour l'ensemble de l'année 1991

Pays ou groupe de pays	Exportations				Importations			
	Valeur	Taux de croissance			Valeur	Taux de croissance		
		1990	1989	1990		1991	1990	1989
Europe centrale et orientale (à destination ou en provenance de)								
Monde	64,8	-3,2	-3,3	-11,0	65,1	-2,2	2,9	11,4
Pays socialistes	26,8	-8,6	-14,4	-32,5	24,0	-9,4	-16,9	-4,5
Europe centrale et orientale	8,5	-8,4	-18,6	-25,6	8,5	-8,9	-18,2	-34,5
Economies de marché développées	31,9	6,5	11,6	9,2	34,6	4,8	24,2	27,5
Pays en voie de développement	6,2	-12,5	-14,3	-24,6	6,5	5,5	-	-3,2
Ancienne Union soviétique								
Monde	59,1	0,4	-5,2	-17,7	65,0	12,0	-	-41,4
Pays socialistes	15,3	-8,7	-24,3	-26,3	19,1	-4,5	-10,6	-38,5
Europe centrale et orientale	11,1	-11,1	-26,9	-31,6	15,0	-5,7	-12,1	-41,2
Economies de marché développées	29,2	7,8	12,3	-7,0	34,4	21,1	5,6	-41,1
Pays en voie de développement	14,5	2,0	-9,5	-31,7	11,5	26,0	3,8	-51,4

Tableau 3 Europe centrale et orientale : Commerce extérieur par zone, 1989-1991

(Valeur en milliards de dollars US, taux de croissance en pourcentage)

Source : Bulletin de la Commission économique pour l'Europe, volume 43 (ONU)

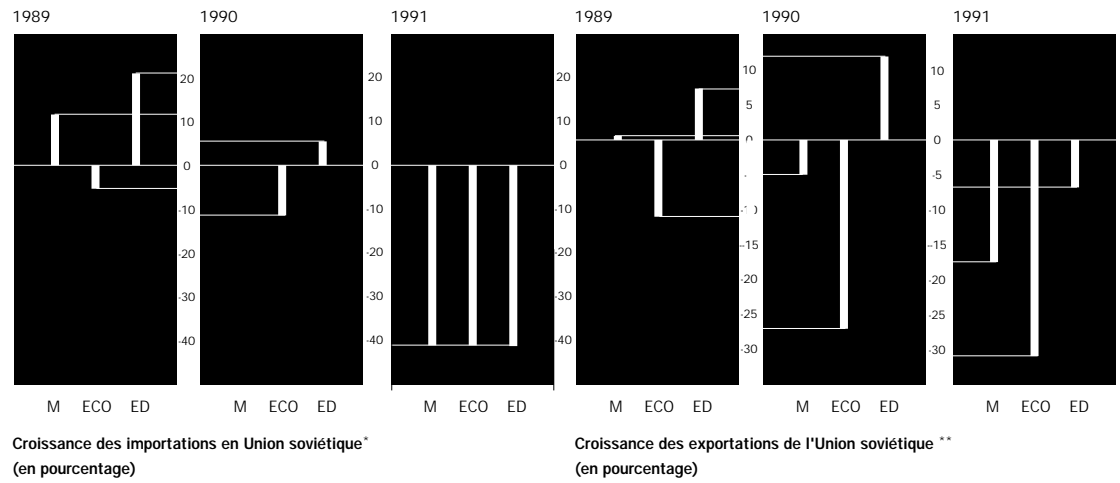
- données non disponibles

Voir également les graphiques ci-dessus et ci-après

*M : En provenance du monde
 ECO : En provenance d'Europe centrale et orientale
 ED : En provenance des économies développées

**M : A destination du monde
 ECO : A destination d'Europe centrale et orientale
 ED : A destination des économies développées

Source : Bulletin de la Commission économique pour l'Europe, volume 43 (ONU)



	% du PMN
Fédération de Russie	18.0
Ukraine	39.1
Biélorussie	69.6
Estonie	66.5
Lettonie	64.1
Lituanie	60.9
Moldavie	62.1
Géorgie	53.7
Arménie	63.7
Azerbaïdjan	58.7
Kazakhstan	30.9
Turkménistan	50.7
Ouzbékistan	43.2
Tadjikistan	41.8
Kirghistan	50.2

Table 4 Interdépendance des échanges commerciaux entre les anciennes républiques soviétiques ; Exportations entre républiques. (en pourcentage de PMN)
 Source : Osnovnye Pokazateli (1990), pages 4, 34-39, 43, 44 ; Narkhoz 1989 (1990), page 634

n'a pas été aussi spectaculaire (10% en 1990 et moins de 20% en 1991). Entre la Bulgarie et la Roumanie, depuis 1989, elle a été négligeable. En revanche, les échanges entre la RFTS, la Hongrie et la Pologne, d'une part, et la Bulgarie et la Roumanie, d'autre part, ont baissé de plus de 66% depuis 1989.

Pour l'heure, les échanges entre les pays d'Europe centrale et orientale s'inscrivent dans un ensemble d'accords bilatéraux prévoyant un certain niveau d'échanges administrés sur la base de "listes indicatives" pré-établies. Toutefois, dans la pratique, les échanges entre les entreprises des pays d'Europe centrale et orientale s'effectuent dans le cadre de transactions de troc direct (bilatéral) visant à contourner les contraintes imposées par les gouvernements (notamment l'ancienne administration soviétique) aux entreprises en matière de devises fortes. Dans sa forme actuelle, la structure institutionnelle de gestion du commerce pâtit de "l'absence de facilités de crédit à l'exportation et de formules d'assurance à l'exportation, de l'inefficacité des services de douanes, de l'absence d'infrastructures financières et techniques (et) de l'absence, au niveau de l'entreprise, des compétences en marketing et en gestion nécessaires dans un environnement concurrentiel" (Bulletin de la Commission économique pour l'Europe, ONU, novembre 1991).

Pour remédier à l'effondrement des échanges entre les pays d'Europe centrale et orientale, les gouvernements de ces pays ont cherché à ménager des ouvertures, notamment par des accords de compensation bilatérale, des accords sur l'utilisation des monnaies nationales dans les échanges grâce à des comptes bancaires spéciaux (par exemple, entre la RFTS et l'ancienne Union soviétique) et par des transactions officielles de troc (comme entre la Bulgarie et l'ancienne Union soviétique depuis juin 1991). Pour le moins, ces accords bilatéraux de troc n'ont pas été à la hauteur des espérances : ils n'ont pas évité la chute des échanges entre l'Europe orientale et les anciennes républiques soviétiques et n'éviteraient sans doute pas davantage l'effondrement encore plus net des échanges entre les anciennes républiques soviétiques elles-mêmes. Une telle évolution serait d'autant plus néfaste pour les activités de production des anciennes républiques qu'elles s'étaient fortement spécialisées dans des biens complémentaires, dans le cadre de l'ancien système. Le tableau 4 permet de juger du degré d'interdépendance de ces républiques.

Il y a peut-être moyen de transformer les accords de compensation bilatérale à venir en accords multilatéraux. Certes, cette formule n'a pas que des partisans ; d'aucuns considèrent en effet qu'elle préserve un schéma d'échange dépassé. Mais toute autre tentative risque, à court terme, de se

traduire par une diminution grave des échanges sur la base d'un troc extrêmement inefficace. L'objectif ultime doit être la pleine convertibilité de toutes les monnaies des pays de la région et une intégration complète de leurs économies dans le système mondial d'échange.

Secteur financier

Situation actuelle et évolution récente

L'un des objectifs prioritaires de la Banque est le développement d'un secteur financier efficace, fondé sur le marché. Pour passer d'un système économique centralement planifié à une économie de marché fondée sur des décisions de crédit et d'investissement autonomes, il faut créer des banques et autres établissements financiers motivés et compétents, capables de mobiliser efficacement les ressources financières et de les affecter à des demandes d'investissement en situation de concurrence.

Les banques commerciales, établies dans les pays d'opération de la Banque se subdivisent en deux catégories : i) celles issues de l'ancien système de banque unique. Elles relèvent toujours du secteur d'Etat, sont étroitement liées aux grandes entreprises publiques et conservent de nombreux prêts peu productifs dans leur portefeuille; ii) les banques locales et les banques à participation étrangère récemment créées. Elles proposent surtout des services bancaires de base et des prêts à court terme relativement sûrs à une clientèle essentiellement constituée de grandes entreprises souvent étrangères ou à participation étrangère.

S'agissant des banques d'Etat, elles se subdivisent en deux catégories selon le mode de dissolution de l'ancien système de banque unique. Ce premier

modèle correspond, en gros, aux pays dans lesquels les opérations commerciales de l'ancienne Banque nationale ont été transférées à une banque commerciale unique d'Etat ayant un réseau de succursales sur l'ensemble du territoire. L'autre modèle est issu de l'éclatement des activités commerciales de l'ancienne Banque nationale en petites banques régionales disposant chacune d'un monopole de fait dans leurs zones géographiques respectives. Ce second modèle a prévalu en RFTS, en Pologne et en Bulgarie, où les anciennes Banques nationales se sont scindées respectivement en deux, neuf, voire plus de cinquante banques régionales. Dans les deux cas, la concurrence a été lente à se manifester, que ce soit pour la collecte de l'épargne, l'octroi de prêts ou les services bancaires de base. En Hongrie, où le processus de transformation a commencé dès 1987, on observe plus de concurrence et de diversité entre les banques d'Etat, voire des pressions concurrentielles exercées par de nouvelles banques privées.

Les anciennes banques "spécialisées" qui desservaient des clients appartenant à des secteurs spécifiques, tels que l'agriculture, l'industrie ou le commerce extérieur, ont également été transformées en sociétés par actions et cherchent à devenir banques commerciales à part entière. Cependant, elles n'ont pas toujours les réseaux de succursales qui leur

permettraient de devenir compétitives. En règle générale, les banques commerciales manquent d'expérience dans la collecte de l'épargne car cette activité est toujours dominée par les caisses d'épargne nationales. Dans certains pays, tels que la Roumanie, la Hongrie, la RFTS et la Pologne, la Caisse d'épargne s'apprête à concurrencer les autres banques en renforçant son portefeuille de prêts et en élargissant sa gamme de services. Les banques coopératives, qui existent dans la plupart des pays d'opération, pourraient offrir d'utiles services à certains groupes bien définis d'épargnants et d'investisseurs et répondre ainsi à des besoins locaux, à condition d'accroître rapidement leur savoir-faire bancaire.

Toutes ces banques sont pratiquement obligées de continuer à prêter à des entreprises défaillantes en raison de liens historiques et institutionnels, des inquiétudes suscitées par l'aggravation du chômage et la chute de la production et des pressions les incitant à ne pas reconnaître la présence d'actifs peu rentables dans leur portefeuille. En outre, nombre d'entreprises d'Etat et de banques étatiques sont liées par des intérêts de copropriété, situation qui ne manquerait pas de susciter conflits et problèmes dans un environnement réellement concurrentiel.

Les nouvelles banques locales privées et à participation étrangère ont d'ores et déjà montré qu'elles pouvaient être rentables en fournissant des services bancaires de base. Certaines ont même réussi à drainer de l'épargne. La plupart des nouvelles banques optent pour la prudence en privilégiant les activités de base et le financement du fond de roulement (c'est-à-dire le court terme) et commencent donc à attirer la clientèle la plus intéressante au détriment des banques d'Etat. C'est la raison pour laquelle il est urgent de prendre des mesures concernant l'avenir de ces dernières car cette "évasion" de la clientèle en quête de qualité aggrave les problèmes de portefeuille. De même, les salaires plus alléchants pratiqués dans le secteur privé peuvent susciter une "évasion des cadres" des banques d'Etat vers les établissements privés de taille plus modeste. Lorsqu'ils existent, ces derniers représentent moins de 10% de l'actif total des secteurs financiers les plus avancés (notamment en Hongrie). Toutefois, il est à prévoir que la plus grande rentabilité de ces banques permettra au secteur privé d'accroître régulièrement sa part du marché, grâce à une diversification des activités des banques privées existantes et l'apparition de nouveaux établissements sur le marché.

En termes d'octroi de crédits, les progrès des mécanismes du marché varient considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, les taux d'intérêt dans

La Banque a approuvé la mise en place d'un programme local de formation, qui dispensera un enseignement en matière financière.

les pays les plus développés sont positifs en termes réels, malgré une inflation élevée ; les autres pays ayant plutôt tendance à conserver des taux d'intérêt administrés qui ne se sont pas encore tout à fait ajustés à l'environnement inflationniste. Dans la plupart des cas, la mobilisation de l'épargne est dominée par les caisses d'épargne qui drainent ces ressources par le biais de divers mécanismes de prêt interbancaires. Ces mécanismes retardent la mise en place de taux d'intérêt basés sur le marché, tels qu'en génère normalement la concurrence entre établissements financiers. Partout ou presque, on plafonne les crédits pour mieux contrôler les agrégats monétaires, même si tous les pays concernés entendent s'orienter vers des opérations d'"open market", certains ayant même pris des mesures dans ce sens.

Réforme du secteur :

les problèmes qui se posent

Si les banques uniques de tous les pays d'opération ont éclaté en plusieurs sociétés par actions, leur capacité à prendre de judicieuses décisions en matière de crédit et à offrir les services nécessaires à une économie de marché reste à prouver. Il y a encore peu, elles se contentaient d'exécuter des octrois de crédit décidés en haut lieu conformément au plan, si bien qu'elles n'ont pas eu la possibilité d'acquérir les compétences bancaires nécessaires. Aussi est-il urgent et important, tant pour les pays d'opération que pour la

Banque elle-même, de désigner des responsables qualifiés, de mettre en oeuvre de grands programmes de formation pour le personnel de ces banques et de restructurer leur bilan grevé de créances douteuses.

Il convient de trouver, dans les meilleurs délais, une solution aux prêts non productifs des grandes banques publiques dans le cadre de la restructuration générale de l'économie. Beaucoup de ces banques seraient considérées comme techniquement insolvables si leur portefeuille était jugé d'après des critères comptables stricts. Nombre de prêts actuellement répertoriés comme rentables risquent de devenir défaillants dès que les emprunteurs auront été touchés par les restructurations, privatisations et fermetures d'entreprises ou qu'ils devront faire face à la concurrence. Tentées de reconduire indéfiniment les crédits à court terme à des entreprises techniquement en cessation de paiement, ces banques sont probablement en train d'aggraver la situation de leur portefeuille dans beaucoup de pays. Pour remédier à cette situation, les pays concernés devraient, dans les plus brefs délais, autoriser de nouveaux prêts, notamment aux emprunteurs du secteur privé, réduire les marges de prêt par rapport au coût du financement et faciliter la privatisation des banques au cas par cas.

Comme les petites banques privées sont appelées à se multiplier, il faudra mettre en place une législation et des règlements efficaces. Les nouveaux textes (lois sur les banques, les valeurs mobilières, le régime foncier, la propriété privée, plans comptables, etc) sont mis en oeuvre avec plus ou moins de rapidité selon les pays, mais leur adoption s'est faite partout dans des délais remarquables. Pour les appliquer correctement, les organismes responsables devront renforcer considérablement leurs effectifs et en améliorer la formation. Les organismes de contrôle, notamment ceux dans le secteur bancaire, ont en effet besoin d'un personnel nombreux et plus qualifié pour accompagner l'essor du secteur financier privé, mais aussi pour lever la menace d'un effondrement du système ou d'autres revers majeurs dus à l'imprudence financière ou aux malversations.

Rôle de la Banque

Pour promouvoir le secteur financier, la Banque compte essentiellement sur la mise en place d'intermédiaires privés, tout en accordant l'assistance nécessaire aux établissements publics chargés de les superviser et réglementer leurs activités. Il convient donc, avant toute chose, de déterminer les intermédiaires financiers qui, dans chaque marché, répondent le mieux à des normes acceptables en termes d'évaluation du crédit, de surveillance et de contrôle. La Banque entend travailler étroitement, quoique de façon

sélective, avec les intermédiaires financiers, en accordant une attention particulière à l'expérience des cadres et à la qualité du personnel. Par conséquent, l'action de la Banque dans le secteur financier consistera à déterminer les intermédiaires les plus aptes à répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises du secteur privé tout en assurant le développement sain du secteur financier.

Trois méthodes permettent de renforcer les intermédiaires financiers du secteur privé : (i) augmenter la croissance des banques privées existantes grâce à de meilleurs services à la clientèle et des performances supérieures à celles des banques publiques ; (ii) créer de nouvelles banques privées et (iii) privatiser les établissements publics existants. La Banque ne négligera aucune de ces trois possibilités. En matière d'investissements dans des établissements nouveaux ou existants, la Banque s'attachera le concours de partenaires importants du secteur privé pour fournir le savoir-faire en gestion nécessaire à toute activité rentable. En matière de soutien direct aux institutions financières, les principaux critères pour la Banque, qu'il s'agisse de prises de participation ou de prêts, seront la qualité de l'évaluation du crédit qui fonde les décisions de prêt, la qualité des cadres et du personnel, le respect de normes acceptables aux niveaux financier et opérationnel et la

crédibilité du plan d'exploitation de l'établissement.

Les autres établissements financiers qui fournissent une large gamme de services financiers dans une économie moderne tels que compagnies d'assurances, caisses de retraite, sociétés de capital risque, sociétés de crédit-bail, établissements de crédit au logement et caisses d'épargne, doivent également bénéficier d'une assistance au cas par cas. Etant donné l'incertitude qui pèse, dans certains pays, sur la propriété des terrains et autres biens, il peut y avoir des perspectives intéressantes en matière de crédit-bail, pour peu que des règles fiscales et comptables idoines permettent le bon fonctionnement des sociétés de crédit-bail. Quant au cas des assurances et des caisses de retraite, il ne peut être dissocié des programmes de sécurité sociale existants.

En matière de valeurs mobilières, le développement des marchés primaire et secondaire est très étroitement lié au financement des déficits budgétaires, aux mécanismes indirects de contrôle monétaire et aux plans de privatisation qui offrent aux citoyens des titres négociables dans des sociétés privatisées. Les marchés boursiers sont également un indicateur important de la valeur d'une société cotée lorsque l'évaluation de l'actif est malaisée. La

Banque est en train d'étudier les moyens de soutenir le développement des marchés boursiers, allant de l'assistance technique à la participation directe sur ces marchés afin de faciliter ses opérations en monnaie locale.

En décembre, la Banque a approuvé la création d'un Programme régional de formation, dont elle assurera l'administration, la mise en oeuvre étant prévue en coopération avec le JCIF (Japan Centre for International Finance). Concernant l'Union soviétique, deux projets en matière de titres d'Etat et de banques commerciales ont été approuvés. Divers autres projets ont été étudiés et devraient être mis en oeuvre en 1992.

Privatisation

Pour passer à l'économie de marché dans de bonnes conditions, les pays d'opération doivent absolument pouvoir compter sur un important secteur privé. La croissance de ce dernier se fera tant par le développement de nouvelles entreprises privées que par la privatisation des actifs existants. En fait, l'expérience même limitée a montré que le développement du secteur privé passe essentiellement par l'expansion de nouvelles entreprises, fondées sur l'initiative privée individuelle. Cependant, ce processus de croissance prenant du temps, il faudra recourir à la privatisation pour donner un coup de fouet à la croissance du secteur privé.

Ce transfert du secteur d'Etat au secteur privé permet non seulement d'accroître la taille du second, mais représente bien souvent le seul moyen de sauver les entreprises d'Etat. La privatisation renforce l'efficacité des entreprises et leur assure l'indépendance nécessaire par rapport au pouvoir politique. A l'heure actuelle, les entreprises fonctionnent sans véritable patron, l'Etat n'exerçant pas ses droits de propriété. C'est la raison pour laquelle leur direction n'a pas d'objectif bien défini, ni d'autorité à laquelle rendre compte, comme ce serait le cas si des propriétaires motivés par le profit exerçaient leurs droits de propriété. Sans incitation suffisante, les entreprises négligent l'intérêt de leurs consommateurs et

l'économie n'ajuste plus ses produits à l'évolution de la demande. Sans incitation suffisante, cadres et ouvriers ne se préoccupent pas réellement du devenir de leur entreprise et, peu à peu, des dysfonctionnements apparaissent à tous les niveaux de l'économie. De même, les cadres d'entreprises publiques sont moins à même - et moins désireux - de résister aux pressions des ouvriers réclamant des augmentations de salaires, d'autant plus que les décisions salariales ne procèdent pas d'une concertation décentralisée. Il en résulte souvent des tendances inflationnistes, les administrations étant confrontées à des pressions politiques.

Il n'en demeure pas moins qu'une certaine partie des entreprises d'Etat vont et doivent rester dans le secteur public. Par conséquent, il convient d'y introduire une approche plus commerciale afin de les rendre plus réceptives aux signaux du marché, tels que les prix des intrants. Cette transformation constitue une phase intermédiaire en attendant leur privatisation à moyen ou long terme.

Pour se faire une idée de l'ampleur de la tâche dans les pays d'opération, il faut savoir que le secteur public y représente au minimum 60% de la valeur ajoutée contre 20% au maximum pour les pays de l'OCDE. Il faut donc transférer au moins 40% de l'activité pour atteindre les niveaux de

l'OCDE. Autre chiffre à méditer, le nombre disproportionné des entreprises appartenant aux autorités publiques : plus de 8000 entreprises moyennes ou grandes en Pologne et près de 700 pour la seule municipalité de Moscou. Une situation sans équivalent au monde, qui obligera sans doute à forger des techniques entièrement inédites, quelles que soient les leçons à tirer de l'expérience des autres pays.

Situation actuelle et évolution récente
La plupart des pays d'opération se sont dotés ou sont en train de se doter d'un cadre législatif et administratif en vue des privatisations. La tâche n'est pas exactement la même selon qu'il s'agit de petites ou de grandes entreprises.

Pour la privatisation des petites unités, la mise aux enchères semble remporter un réel succès. En RFTS, plus de 15000 petites entreprises ont été vendues de cette façon en 1991. En Pologne, où près de 60000 petites unités ont été louées ou vendues au secteur privé en 1990 et 1991, 70% des petits commerces ont été rendus au secteur privé. Ce système d'enchères est également appliqué en Hongrie.

La Bulgarie s'est elle aussi engagée dans cette voie, privatisant petits commerces, services et entreprises de tourisme. En Roumanie, la privatisation de petits actifs appartenant à des entreprises de commerce (petites boutiques et

restaurants) a commencé sous le contrôle du Fonds national de privatisation. En Russie, des propositions de loi ont été faites pour la mise aux enchères publiques de la plupart des petites unités ; de telles ventes ont même déjà eu lieu à St-Petersbourg. A Moscou, l'administration locale préfère les ventes directes, qui évitent les déplacements des effectifs en place ; mais la situation par rapport aux autorités de Russie n'est pas encore tout à fait claire. D'autres pays et républiques ont suivi, notamment la Lettonie, l'Arménie et le Kazakhstan.

La privatisation de l'agriculture se heurte à de sérieux obstacles, sauf en Pologne, où ce secteur était resté en grande partie privé sous le régime communiste. De même, des lenteurs ont été constatées dans la privatisation du logement en raison des conséquences politiques que pourrait avoir un relèvement des loyers, nécessaire à la relance des achats privés. Pourtant, il faudra bien que la privatisation réussisse aussi dans ce secteur pour que le marché de l'emploi devienne mobile et contribue ainsi à résorber le chômage transitionnel.

La privatisation des grandes entreprises d'Etat avance plus lentement que prévu. La Hongrie a opté pour une méthode traditionnelle, en mettant notamment en vente les commerces, sous le contrôle du Fonds

national de privatisation, et en démarrant au niveau des entreprises. En RFTS, un programme plus diversifié a été mis en oeuvre avec des projets de privatisation montés par les entreprises elles-mêmes et comportant des possibilités de répartition du capital par distribution de coupons aux citoyens. La Pologne en a fait de même, recourant à des ventes de petits commerces, des mises aux enchères publiques ainsi qu'à des Fonds de privatisation gérés par des professionnels, qui veillent à la répartition du capital entre les citoyens au moyen de coupons. En Roumanie, un programme similaire a été lancé, quoique les fonds soient moins nombreux dans ce pays, qui s'en remet davantage à l'Etat pour gérer les ventes de petits commerces.

La Russie est, quant à elle, en train de mettre au point un programme ambitieux dans ce domaine. Pour le reste de la CEI, l'Ukraine et le Kazakhstan semblent intéressés par la méthode des coupons ; l'Arménie a privatisé les trois quarts des terres et la plupart des autres républiques ont lancé un programme de privatisation. Les Etats baltes ont opté pour des solutions différentes : l'Estonie met en oeuvre un programme pragmatique de rachat des entreprises par les dirigeants et de mise en vente des petits commerces. La Lituanie a lancé un ambitieux programme de coupons et la Lettonie est en train de parachever à un programme portant sur les grandes entreprises.

La privatisation des grandes entreprises marque le pas pour de nombreuses raisons : droits de propriété mal définis (notamment pour ce qui concerne les restitutions) ; goulets d'étranglement administratifs (incertitudes sur les domaines de compétence) ; coûts élevés de restructuration affectant les bilans des entreprises, réorganisation de la force de travail et restructuration opérationnelle, faible épargne intérieure et insuffisance des ressources en management. Enfin, le démantèlement des monopoles et de l'organisation verticale, ainsi que la restructuration posent de sérieux problèmes.

D'ores et déjà il est possible de tirer quelques leçons.

Il convient de replacer la privatisation dans le contexte de l'entreprise dans son ensemble. La plupart des grandes et moyennes entreprises des pays d'opération ont besoin de restructurations et la privatisation est, en la matière, la voie royale. Cependant, il est évident que toutes les entreprises ne seront pas concernées, même à long terme. En effet, les économies d'Europe occidentale, qui ont eu beaucoup plus de temps pour trouver leurs marques, n'en ont pas moins gardé un mélange soigneusement dosé entre secteurs privé et public. C'est la raison pour laquelle la décision de donner la

La privatisation du secteur de l'immobilier sera essentielle pour garantir la mobilité du marché du travail.

priorité à la restructuration ou à la privatisation ne peut être prise qu'au cas par cas.

Il en va de même pour le démantèlement des monopoles. Préalable nécessaire à certaines privatisations, il ne s'impose peut-être pas autant lorsque d'anciens monopoleurs se trouvent confrontés à la concurrence internationale et à celle des nouvelles entreprises nationales. Il est même déconseillé de casser un monopole naturel lorsqu'une telle opération implique une reconstruction complexe et que les abus passés peuvent être corrigés.

Désormais, le facteur emploi tient une place grandissante dans les opérations de privatisation et dans les restructurations qui en découlent. C'est une préoccupation légitime, même si la préservation des emplois va souvent à l'encontre des objectifs globaux de la privatisation. La Treuhandanstalt a montré qu'elle était prête à faire des concessions sur les prix pour obtenir des garanties au niveau de l'emploi. De tels compromis sont essentiels au bon déroulement de la privatisation dans tous les pays d'opération.

D'une manière générale, les mesures annoncées par les gouvernements comportent des objectifs contradictoires. Cependant, du parcours accompli à ce jour se dégage une priorité absolue : aider les

entreprises à affronter la concurrence et à survivre. C'est la raison pour laquelle la privatisation doit avancer à grands pas. En l'absence de repreneurs motivés, de nombreuses entreprises, dont certaines parfaitement viables à terme, ne pourront jamais s'adapter aux conditions rigoureuses du marché. Les liquidations en masse qui s'ensuivraient entraîneraient non seulement d'énormes problèmes sociaux, mais également de considérables pertes en capital. Il faut donc fournir, dans les plus brefs délais, une assistance technique massive permettant d'accélérer la privatisation et trouver le financement nécessaire à la survie des entreprises privatisées.

Dans ces conditions, l'heure n'est pas aux projets de grande envergure. A vouloir mettre en place une lourde machine administrative et élaborer dans les moindres détails des règlements applicables aux programmes de privatisation, toute transaction importante se voit retarder par de laborieux mécanismes de prise de décision et d'interminables arguties juridiques. Entre-temps, la situation des entreprises qui sont les premières concernées ne fait qu'empirer.

Trop souvent, les racheteurs éventuels sont rebutés par le véritable parcours du combattant qui les attend. Nombre de négociations ont ainsi tourné court à cause de blocages bureaucratiques. Mais les problèmes ne sont pas purement administratifs : souvent, en

effet, il faut engager de longues tractations avec les diverses parties prenantes et naviguer entre compromis et revendications. Résultat : au mieux, les investisseurs préfèrent monter de toutes pièces une entreprise nouvelle alors qu'ils auraient pu faire des économies en reprenant l'entreprise et en l'améliorant ; au pire, ils renoncent purement et simplement à investir dans la région.

Il est donc nécessaire d'adopter des méthodes décentralisées et efficaces. Il serait utile notamment de permettre aux entreprises elles-mêmes et aux repreneurs de prendre l'initiative et d'assumer la gestion des grandes privatisations, l'Etat se contentant de veiller à la qualité de l'évaluation et à la transparence du processus. Il serait également opportun de recourir à un grand nombre d'intermédiaires spécialisés, holdings d'Etat ou fonds de restructuration et de privatisation qui agiraient aux côtés d'un organisme d'Etat centralisé et de ses succursales.

Pour que le processus de privatisation soit amorcé et réellement mis en oeuvre, tant par les investisseurs que par les entreprises, il faudra tirer profit des expériences tentées, des techniques utilisées et des échecs. A cet égard, moyennant quelques ajustements, on pourrait étendre à d'autres pays d'opération l'expérience de gestion et de rachat par les

employés et les techniques de financement y afférentes utilisées par la Treuhandanstalt en Allemagne. Reste aussi à analyser les diverses méthodes de mise en vente dans le cadre des premières privatisations afin d'en retenir les points forts. D'ores et déjà, une somme d'informations considérable a été rassemblée sur les divers programmes de financement pouvant permettre de pallier l'absence de ressources nationales. Dans ces domaines, comme dans d'autres, la Banque oeuvrera pour une diffusion systématique de l'information. De fait, un projet de base de données sur la privatisation est actuellement à l'étude.

Rôle de la Banque

Le type d'intervention de la Banque européenne dépend des progrès accomplis par chaque pays en matière de privatisation. Ainsi, dans les pays où ce processus est en bonne voie, la Banque intervient en tant que bailleur de fonds et principal actionnaire des sociétés récemment privatisées. Dans les pays qui commencent à peine à se doter d'un cadre d'action, la Banque conseille les gouvernements sur la conception et la mise en oeuvre de leurs plans de privatisation, en privilégiant le côté pratique transactionnel au niveau local et, le cas échéant, en tirant les leçons de l'expérience d'autres pays.

Lorsqu'un tel cadre existe, et même s'il laisse à désirer, l'assistance de la Banque porte sur la promotion des nouvelles entreprises privées dont elle soutient la croissance par des prêts et des investissements. Le but est de favoriser les méthodes de privatisation qui assurent le plus de transparence aux niveaux du contrôle et du capital. Les sociétés ou secteurs les plus viables peuvent être rapidement privatisés par la vente d'unités à des partenaires industriels motivés. Certaines entreprises d'Etat seront privatisées d'un coup, mais beaucoup d'autres le seront par l'entrée dans le capital d'un nouvel investisseur qui diluera la part de l'Etat, recapitalisant

ainsi l'entreprise et facilitant l'apport de capitaux frais indispensables à la modernisation de l'entreprise et de sa gamme de produits.

La Banque agit donc comme un catalyseur de la privatisation en aidant les entreprises viables à drainer de tels investissements. Sept des quatorze opérations approuvées par le Conseil en 1991 portaient sur la privatisation de tout ou partie d'une unité. Comme le montrent des exemples récents d'intervention de la Banque dans le cadre des privatisations tchèques ponctuelles, la Banque facilite le processus en prenant elle-même une participation importante judicieusement dosée, le reste du capital étant acquis par un investisseur du secteur et des organismes locaux.

Par ailleurs, la Banque aide les gouvernements et les administrations compétentes à organiser et mettre en oeuvre des programmes entiers de privatisation, en mettant particulièrement l'accent sur les phases initiales. Toutefois, dans sa tâche de conseil et d'assistance technique en règle générale, la Banque adopte de préférence une approche transactionnelle. Elle entend s'appuyer dans toute la mesure du possible sur les conseils extérieurs fournis par des banques d'affaires et autres cabinets spécialisés, en finançant ces prestations, quand faire se peut, à partir de son Programme de fonds de

coopération technique. A ce jour, 50 experts travaillent sur les six plus importants programmes d'assistance en cours.

Ainsi, en Hongrie, la Banque aide à évaluer la viabilité et à définir le plan d'exploitation d'une "société tournante", qui rachètera à l'Etat des entreprises intéressantes, susceptibles d'attirer des racheteurs, après restructuration et investissement. Un soutien a aussi été apporté aux programmes de privatisation de Bulgarie, Macédoine et Roumanie.

La Banque a participé aux négociations préliminaires sur le programme de grande privatisation en Pologne. A l'instar de tous les autres programmes, son élaboration s'est avérée longue et difficile. Désormais au point, il mérite d'être soutenu.

A Moscou, la Banque contribue à la formulation et la mise en oeuvre d'un programme de privatisation portant sur près de 16000 petits commerces et 700 PMI-PME contrôlés par la ville. Les leçons tirées immédiatement de trois "opérations pilotes", une fabrique d'articles en plastique, une usine de conditionnement de la pierre et une fabrique de gélatine, devraient servir de base à un plan global permettant de traiter le cas de très nombreuses entreprises, de façon réaliste et

efficace. A la demande du maire de St-Petersbourg, la Banque est en train d'étudier un programme de privatisation similaire qui portera sur les grosses et moyennes entreprises de la ville. Comme à Moscou, trois opérations pilotes ont été lancées : une fabrique de produits de consommation, une confiserie et une chaîne de grands magasins.

La Banque européenne et le groupe de la Banque mondiale sont en train d'organiser conjointement un projet de conseil en privatisation à grande échelle pour la fédération de Russie et la Banque a déjà présenté l'expérience de Moscou et St-Petersbourg afin de mieux définir les divers aspects du Programme global russe. Une cellule de gestion du projet, relevant du Comité d'Etat russe pour la gestion des biens nationaux, est en train de se doter d'effectifs pour lancer ce projet.

La Banque continue d'affiner ses moyens d'action, mais à l'étape actuelle, elle estime que la méthode empirique reste la plus efficace. En effet, lorsqu'il s'agit de cerner les transformations prioritaires, rien ne remplace l'expérience directe des négociations avec un collectif d'ouvriers, les démarches nécessaires à l'approbation d'une transaction ou de la présentation de possibilités de placement à des investisseurs

timorés. Par ailleurs, la Banque fera des recommandations sur les amendements nécessaires au niveau des gouvernements et des institutions pour faciliter la mise en oeuvre d'un gros volume de transactions. Elle reste persuadée que cette méthode pragmatique est la plus réaliste.

Investissement étranger direct

Situation actuelle et évolution récente
En Europe centrale et orientale et dans l'ancienne Union soviétique, l'investissement étranger direct revêt une importance primordiale, qui va bien au-delà d'un simple flux de capitaux. L'engagement sur le terrain d'investisseurs des divers secteurs d'activité permet également des transferts de technologies et de compétences en matière de gestion, impose de nouvelles normes de qualité des produits et d'efficacité et débouche sur de nouveaux marchés. Grâce aux investissements directs de partenaires industriels, la privatisation est souvent le moyen le plus rapide de restructurer une société et de l'amener à un niveau d'efficacité opérationnelle qui lui permettra de survivre face à la concurrence.

Quels que soient les espoirs d'attirer d'importants flux d'investissements directs, et même si les investisseurs industriels semblent vivement intéressés, le niveau des flux constatés reste modeste, pour ne pas dire décevant. En octobre 1991, on estimait que le montant total des investissements étrangers directs destinés à l'Europe centrale et orientale et à l'ancienne Union soviétique, tels qu'enregistrés dans les propositions de joint-venture et de participation, s'élevait à environ 13 milliards de dollars US pour plus de

30000 projets d'investissement.

Cependant, les montants réellement décaissés en dollars et le nombre d'entreprises d'ores et déjà opérationnelles ne représentent, au mieux, que 40% de ces chiffres, soit moins de 5% de la dette extérieure nette estimée pour la région en 1990.

En chiffres annuels, le flux d'investissement estimé représente moins d'1% du PIB estimé de la région. Il n'y avait donc pas lieu, comme on a pu le croire un moment, de redouter que les encouragements prodigués n'entraînent une déferlante d'investissements directs. Les pays bénéficiaires ont encore beaucoup à faire pour créer un environnement propice aux investissements, à commencer par une rationalisation des procédures officielles d'approbation et une réforme des systèmes juridique et fiscal. L'investissement étranger direct doit se développer, sans pour cela atteindre des niveaux et des secteurs auxquels des étrangers se retrouveraient aux commandes des actifs les plus importants, au détriment des économies locales.

Les pays de la CEE et de l'AELE représentant, de loin, le premier investisseur, avec 55 à 80% du capital étranger engagé, selon les pays. Les Etats-Unis participent à 7% des projets, leur apport de capital bénéficiant surtout à l'ancienne Union soviétique et à la Hongrie, à concurrence d'environ 11%. Le Canada et le Japon ont moins investi. Les investissements transfrontières des pays d'Europe centrale et orientale eux-mêmes portent sur près de 4% des projets et représentant au moins 13% des entrées de capitaux pour la RFTS et de 9% dans le cas de l'ancienne Union soviétique.

C'est cette dernière qui recueille les plus importants engagements en capitaux des investisseurs étrangers, pour la plupart destinés au secteur des ressources naturelles. Cependant, une petite partie seulement des montants ainsi engagés a été investie à ce jour. En seconde position, on trouve la Hongrie avec, pour la seule année 1991, plus d'un milliard de dollars au titre de l'investissement étranger direct. A son tour, la RFTS commence à attirer les investisseurs. Avec un programme de privatisation en bonne voie, elle pourrait même dépasser la Hongrie cette année. La Pologne et les autres pays de la région ont, à cet égard, été moins bien lotis.

Les différents modes de transport seront abordés dans le cadre d'une analyse globale de ce secteur.

Il faut dire que le climat de l'investissement est et restera difficile : les économies locales traversent une dépression, les infrastructures financières et physiques sont déficientes et les systèmes administratif et fiscal sont, pour le moins, incertains. Pourtant, l'Europe centrale et orientale et l'ancienne Union soviétique offrent aux investisseurs deux avantages stratégiques de taille. Tout d'abord, la proximité de l'Europe occidentale et la perspective d'un grand marché intégré de 700 à 800 millions de personnes ; ensuite, une main-d'oeuvre qualifiée et d'un bon niveau d'instruction. La plupart des industriels occidentaux qui ont travaillé en Europe centrale et orientale, en Russie ou en Ukraine, ont pu constater que, moyennant des incitations appropriées, les travailleurs font preuve d'efficacité et de motivation, et que leurs compétences sont égales, voire supérieures à celles de leurs homologues dans nombre de pays occidentaux. Aussi, les investisseurs qui sont prêts à parier sur le long terme dans la région et à courir le risque du court terme, devraient être encouragés. A cet égard, la Banque européenne entend jouer un rôle majeur.

Rôle de la Banque

Beaucoup des premiers projets de la Banque sont autant d'encouragements à l'investissement direct. En 1991, sept opérations sur onze dans le secteur privé comportaient des partenaires industriels étrangers et des investisseurs étrangers participaient aux quatre autres. Les capitaux engagés par la Banque ont obtenu un effet de levier égal à 4 grâce aux capitaux engagés par les autres investisseurs et prêteurs étrangers. Dans tous ces projets, la Banque a été le catalyseur sans lequel les investissements n'auraient pas eu lieu ou auraient été bien plus modestes. En partageant les risques avec les investisseurs potentiels, en atténuant les incertitudes politiques, la Banque espère multiplier le nombre des investisseurs et les capitaux engagés dans la région.

Transport

Situation actuelle et évolution récente

Les événements récents de la région ont profondément bouleversé le secteur du transport. Les transports terrestres de toute nature ont considérablement baissé, mais les réductions les plus marquées ont surtout affecté le réseau ferroviaire qui représentait auparavant l'épine dorsale des réseaux socialistes. L'orientation du trafic elle-même s'est beaucoup modifiée. En effet, depuis l'effondrement des accords commerciaux du CAEM, le trafic entre les pays d'Europe centrale et orientale et l'ancienne Union soviétique a périçité, presque dans les mêmes proportions que l'augmentation observée (en chiffres absolus, celle-ci reste toutefois inférieure) dans les flux entre les pays d'Europe centrale et orientale et l'Europe occidentale. Des réductions sensibles ont également été enregistrées dans le trafic entre les pays d'Europe centrale et orientale eux-mêmes. L'organisation des réseaux a également été bouleversée. La plupart des modes de transport, qui étaient auparavant centralisés, sont maintenant privatisés ou ont éclaté en petites unités administratives. Corollaires de ces changements : le désordre et la confusion aggravés par les handicaps hérités d'une organisation surannée, une technologie dépassée et des infrastructures inadaptées.

En règle générale, les transports sont moins accessibles en Europe centrale et orientale qu'en Europe occidentale ; ils le sont encore moins dans l'ancienne Union soviétique. La mobilité personnelle est plus réduite que dans les pays à revenu plus élevé, les services de transport public ne compensant qu'en partie un parc de véhicules privés bien plus modeste. En 1991, les pays d'opération de la Banque ont généré plus de fret, par dollar de revenu national, que les pays d'Europe occidentale. Dans l'ensemble, ils ont également davantage recouru au chemin de fer que la plupart des autres pays et moins au réseau routier, tant pour le transport des marchandises que pour celui des personnes.

Dans les pays d'opération de la Banque, le transport pose moins de problèmes de pollution qu'en Europe occidentale, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas à l'avenir. Du fait d'un parc de véhicules particuliers réduit, l'incidence des transports sur l'environnement a été moins néfaste que dans d'autres pays européens. Cependant, les véhicules sont en général mal entretenus et polluants, notamment les autocars à moteur diesel. En outre, l'utilisation d'additifs à base de plomb dans les carburants est telle que tout accroissement de la demande pourrait rapidement renforcer la pollution atmosphérique dans les villes.

Les perspectives

Le passage à l'économie de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale aura sans doute d'importantes répercussions sur le secteur du transport, notamment en raison des transferts auxquels on peut s'attendre des industries lourdes vers les industries légères, les services et le commerce extérieur. Le prix de l'énergie devrait s'aligner sur les niveaux internationaux, encourageant les économies d'énergie et réduisant la demande des transports de charbon et de pétrole. Le passage à l'industrie légère de haut rendement augmentera la demande en transports plus efficaces en termes de fréquence, fiabilité et sécurité de la cargaison.

La demande en services de transport de personnes et l'exigence d'une meilleure qualité s'affirmeront de plus en plus en raison, d'une part, des lacunes actuelles en termes quantitatifs et qualitatifs par rapport aux normes mondiales établies en fonction de niveaux de revenu donnés, et d'autre part de l'élévation probable du revenu par habitant et des aspirations de la population. La demande en véhicules privés connaîtra une véritable explosion dans toute la région.

Dans l'ensemble, cette évolution de la demande ne sera pas favorable au transport ferroviaire traditionnel, mais plutôt à d'autres moyens de meilleure

qualité tels que les transports routiers et aériens. Déjà, la baisse du trafic de marchandises a particulièrement touché les transports ferroviaires des pays d'Europe centrale et orientale. Il est peu probable que le rail s'adapte une part importante du volume grandissant du fret de qualité, étant donné que les distances moyennes d'acheminement dans ces pays sont courtes et que le chemin de fer pâtit en général de ses archaïsmes.

Le transport combiné, qui permet de déplacer des marchandises par plusieurs modes de transport avec les mêmes documents, totalement négligé en Europe centrale et orientale, ne semble pas appelé à s'y développer malgré les efforts fournis dans ce sens. Les pays d'Europe centrale et orientale ont mis au point un système pariant sur la complémentarité des divers modes de transport plutôt que sur leur concurrence ; une formule qui pourrait servir de base au développement d'un transport combiné. Cependant, elle ne sera viable que lorsque les transports routiers et ferroviaires auront, chacun de son côté, atteint de bons niveaux d'efficacité.

Réactions de l'offre

Dans la majeure partie de l'Europe centrale et orientale, les divers modes de transport sont appelés à fonctionner dans un environnement physique et économique de plus en plus similaire à celui d'Europe occidentale. En conséquence, et pour peu qu'on privilégie la concurrence, les perspectives à long terme en matière de transport dans ces pays se rapprocheront de celles de l'Ouest. La principale différence est que le revenu par habitant étant plus bas, il agira comme un frein sur la demande en services de qualité pour les passagers. En revanche, la demande en véhicules particuliers montera en flèche, à moins que les pouvoirs publics ne prennent des mesures pour la contenir. Le transport routier prendra une importance considérable au détriment du transport ferroviaire, ce qui laisse présager des conséquences sociales pénibles mais nécessaires du point de vue économique. Le type de restructuration que le chemin de fer devra subir dépendra du degré de compétitivité de ce mode de transport sur le marché, notamment pour les services de passagers.

Dans les anciennes républiques soviétiques, les chemins de fer sont on ne peut mieux placés pour concurrencer, dans un système multimodal, le transport routier porte-à-porte, en raison des grandes

distances d'acheminement, des gros volumes de trafic, du coût et des inconvénients du transport par la route. Dans les Etats baltes, l'une des questions principales est de savoir si les installations portuaires existantes pourront encore être utilisées par la Russie et les autres républiques de l'ancienne URSS. La géographie et l'économie plaident dans ce sens, mais des facteurs politiques peuvent en décider autrement. En matière de transport de passagers, l'avion devrait se développer considérablement sur les longues distances et l'autocar sur les petites et moyennes distances. Toujours pour les passagers, le train occupera tout naturellement le créneau des distances moyennes, en gros de 200 à 800 km, et celui des très gros volumes de transports urbains et de banlieue.

Réformes institutionnelles

L'organisation des transports dans les pays d'opération de la Banque passe par un certain nombre de réformes radicales et de mesures adaptées aux différents secteurs. Pour répondre à la demande croissante, les liaisons devront être plus rapides, tant pour le fret, que pour les passagers et les normes de qualité plus élevées.

Les initiatives prises à ce jour pour réduire le rôle de l'Etat dans les anciens pays socialistes comportent, certes, beaucoup d'avantages, mais aussi des embûches dont il faudra se

méfier. Le principal danger est de voir l'Etat s'effacer complètement jusqu'à ne plus jouer le rôle minimum et essentiel qui est le sien. Il faudra donc veiller à protéger l'intérêt public lors de la planification et de la mise en place des infrastructures, notamment pour ce qui est de la sécurité (contrôle du trafic aérien, police routière et gestion de la circulation) et de l'environnement. A l'évidence, les gouvernements doivent conserver au moins une fonction de surveillance et des capacités de recherche et d'analyse pour suivre les principales tendances de l'offre et de la demande et jouer un rôle dans le domaine financier et dans l'imposition des usagers. Nombreux sont les modèles d'autres pays dont on peut s'inspirer.

Dans les transports routiers, les barrières à la concurrence sont pratiquement inexistantes, elles sont limitées dans les transports par voie d'eau, encore modérées dans le transport aérien, mais très fortes dans le secteur ferroviaire. On peut dire que l'essentiel des réformes institutionnelles nécessaires pour la route, les voies d'eau et le transport aérien se limite à des mesures de déréglementation des entrées et sorties du marché, de démantèlement des monopoles (en mettant nettement l'accent sur les mesures anti-trust et favorisant la concurrence dans les transports aériens et par voie d'eau), de libération des prix, de mise en oeuvre de tarifs économiquement efficaces et

de réglementations en matière de sécurité et d'environnement. Dès que ces dispositions auront été prises, on peut s'attendre à un développement efficace des transports par route, par voie d'eau et, dans une certaine mesure, du transport aérien. Là où la concurrence entre les divers modes de transport ne joue pas suffisamment (essentiellement dans les anciennes républiques soviétiques), il faudra tout mettre en oeuvre pour introduire la concurrence au sein du secteur ferroviaire lui-même et/ou imposer des contraintes par voie de règlement sur les pouvoirs monopolistes de ce secteur.

Toujours pour le rail, il est indispensable que les pouvoirs publics mettent au point un programme visant à protéger l'intérêt collectif lors du lancement de réformes institutionnelles, notamment lorsqu'il s'agira de susciter une concurrence interne dans ce secteur.

Investissements : Besoins et stratégies
Les industries du transport nécessitent des investissements gigantesques et, parallèlement, des ressources suffisantes pour la maintenance. Tous ces besoins ne peuvent être satisfaits du jour au lendemain. Les pouvoirs publics ne devront négliger aucun moyen pour obtenir une productivité maximale des équipements existants avant de se lancer dans de nouveaux investissements.

La fixation des prix aura une importance capitale. Il faudra adopter une comptabilité analytique d'exploitation moderne et une tarification soigneusement étudiée tenant notamment compte de taxes anti-congestion et anti-pollution pour encourager usagers et fournisseurs à mieux se comporter et à utiliser rationnellement les équipements existants. Dès lors, il sera plus facile de gérer la demande et les besoins en capacités nouvelles. En outre, les recettes des taxes anti-congestion et anti-pollution devraient permettre de mieux répondre aux gigantesques besoins financiers du secteur.

De nouveaux instruments de financement seront également nécessaires. Pratiquement tout au long du vingtième siècle, les équipements de transport ont surtout relevé du secteur public. Depuis quelques années, on observe un regain d'intérêt pour les concessions, notamment pour les opérations Construction-Exploitation-Transfert (CET). Cependant, ce type de projet n'est pas facile à mettre en oeuvre, surtout lorsque le contexte commercial et juridique laisse à désirer. Il n'en reste pas moins que beaucoup de pays ne pourront faire autrement.

Le crédit-bail international en matière d'équipements connaît, depuis quelques années, un développement spectaculaire. Tous les modes de transport, sauf peut-être les pipelines, se sont engouffrés dans cette voie si

bien que des opérations parmi les plus importantes au monde, ainsi que des renouvellements de flotte, ont été financés par les sociétés de leasing. La réduction du risque inhérent à la mobilité des équipements rend ce mode de financement idéal pour les pays d'Europe centrale et orientale où les sociétés de leasing sont d'ores et déjà à l'oeuvre.

Rôle de la Banque

En matière de transport, la Banque s'est fixé quatre règles de base :

- adopter une vision globale du secteur, tenant compte de tous les modes de transport ;
- promouvoir le principe selon lequel ce sont les marchés concurrentiels qui guideront le mieux les économies de l'Est et de l'Ouest ;
- développer les réseaux de transport, en tenant avant tout compte des priorités économiques et de l'efficacité technique ;
- privilégier les projets qui contribuent à l'intégration de l'Europe et à l'amélioration de l'environnement.

L'un des objectifs les plus importants de la Banque dans ce secteur est de développer les capacités intermédiaires de planification, c'est-à-dire au niveau des diverses administrations responsables du transport. Pour ce faire, il faudra confier des études de pré-investissement et de conception à des consultants et, surtout, mettre en

oeuvre des programmes de formation bien conçus destinés aux organismes d'exécution, services techniques et cabinets de consultants locaux.

Ayant mandat de soutenir le secteur privé, la Banque sera également appelée à intervenir dans la restructuration et la gestion des entreprises. A ce titre, son assistance portera, entre autres, sur la restructuration et la privatisation partielle des chemins de fer, des entreprises portuaires et de transport routier. Des systèmes informatisés de gestion devront être fournis pour les chemins de fer et les ports et des études de comptabilité analytique et de tarification devront être effectuées pour que le système de transport connaisse un développement équilibré.

Autoroutes : Pour ce qui est de la réfection et la maintenance des réseaux, les projets en souffrance se sont accumulés. La Banque estime donc que le développement de nouveaux projets autoroutiers n'est pas, pour l'instant, la priorité. Il convient également de mieux utiliser les rares fonds de maintenance existants en mettant en place des systèmes d'entretien des chaussées. Il serait bon, à cet égard, de consacrer une aide particulière au soulagement des principaux points noirs sur les grands axes routiers en fixant un calendrier par étapes pour le développement de réseaux autoroutiers. Dans ce type de

projet, la Banque étudiera les possibilités de financement par des opérations CET, ou par souscription d'obligations pour les autoroutes à péage. Il semble d'ores et déjà que, dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la meilleure solution pour la construction d'autoroutes à péage reste l'appel d'offres.

Transport routier : Le transport routier est un secteur qui permettra de développer rapidement l'entreprise privée et où l'expérience de la Banque, en tant que "banque d'affaires" pourrait être pleinement utilisée, que ce soit à travers la restructuration d'entreprises existantes avant privatisation, ou par la vente d'unités ou d'actifs spécifiques. Les programmes de sécurité routière seront également mis sur pied dans le cadre de plans d'assistance au secteur du transport routier.

Chemin de fer : Certes, le trafic ferroviaire est en perte de vitesse, mais la Banque pourrait insister sur la nécessité de remettre en état ou moderniser certains équipements et infrastructures, notamment en vue de développer les capacités locales de remise en état des locomotives et autres matériels roulants. Il faudrait également envisager, dans le cadre des projets ferroviaires, la sous-traitance de certaines activités telles que la réfection des voies, l'entretien des équipements et l'approvisionnement. Des programmes contractuels

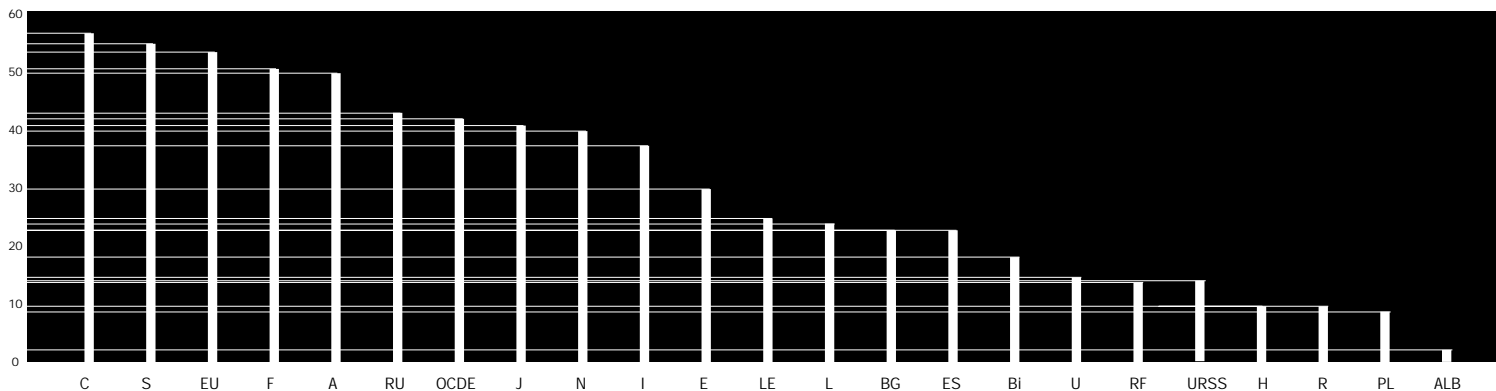
définissant les responsabilités respectives des pouvoirs publics et des chemins de fer, notamment en matière de tarification et de répartition des charges relatives au renouvellement et à l'entretien des voies, permettront sans doute de mener à bien la restructuration des entreprises ferroviaires.

Transport aérien : Contrairement au chemin de fer, l'avion est appelé à connaître une formidable expansion. C'est l'ensemble de cette industrie qui doit se développer : navigation aérienne et contrôle du trafic, aéroports, appareils et réforme des compagnies elles-mêmes. La Banque a un rôle à jouer dans tous ces domaines, sans oublier le conseil et l'assistance à la définition de règlements publics appropriés. La première tâche consistera précisément à cerner les besoins en matière de règlement et d'investissement dans chacun des pays d'opération, même si certains investissements, manifestement urgents sur le plan économique, peuvent être d'ores et déjà définis pour action immédiate.

Installations portuaires : La Banque encouragera la modernisation et l'adaptation des installations et infrastructures à l'évolution des techniques de transport. Le principal objectif sera de réduire les frais de manutention au port et les tarifs du fret maritime en vue de diminuer le coût des importations et d'accroître la

compétitivité des exportations. On veillera tout particulièrement à développer quelques centres de chargement pour les containers et le trafic roulier afin de bénéficier des économies d'échelle que permettra la croissance de ce type de trafic. Les ports étant le point de passage obligé des divers modes de transport, les projets dans ce domaine constituent une occasion idéale d'attirer l'attention sur des problèmes logistiques tels que les documents de transport, les procédures de dédouanement, les transitaires et autres services administratifs. Autant de domaines qui ouvrent des perspectives considérables pour l'entreprise privée et dans lesquels le savoir-faire de la "banque d'affaires" qu'est la BERD sera précieux.

Transports urbains : La gestion du trafic et les problèmes des gaz d'échappement des véhicules doivent s'inscrire dans le cadre des programmes de développement urbain et non faire l'objet de projets séparés. Cependant, une assistance sera fournie au transport urbain dans le cadre d'autres projets de transport, tels que les rocares et/ou les voies express urbaines, du soutien aux réseaux ferrés de banlieue et de la restructuration des compagnies d'autobus desservant les zones urbaines.



Densité des réseaux téléphoniques (lignes automatiques pour 100 habitants)

C Canada S Suède EU Etats-Unis F France A Allemagne RU Royaume-Uni J Japon N Norvège I Italie E Espagne LE Lettonie L Luxembourg BG Bulgarie ES Estonie Bi Biélorussie U Ukraine RF République fédérale tchèque et slovaque H Hongrie R Roumanie PL Pologne ALB Albanie

Source : Central Europe Trust / OMSYC

Télécommunications

Situation actuelle et évolution récente

En Europe centrale et orientale, le secteur des télécommunications est confronté à deux défis majeurs : le besoin urgent de moderniser l'infrastructure actuelle pour l'aligner sur la demande du marché et les règles de l'art en vigueur dans les autres pays ; et la nécessité de s'adapter à de nouvelles pratiques commerciales et à un environnement concurrentiel. Deux défis qui doivent être relevés simultanément dans un contexte de pénurie de ressources et de règlements incertains.

La densité actuelle des réseaux téléphoniques dans les pays d'Europe centrale et orientale varie de 9 à 22 lignes automatiques pour 100 habitants, chiffre nettement en-deçà de la moyenne de l'OCDE, qui est de 40%. A raison de 1500 à 2000 dollars US par ligne, l'enveloppe d'investissement nécessaire pour que ces pays atteignent l'objectif de 30 lignes automatiques pour 100 habitants d'ici la fin de la décennie, représente 38 à 50 milliards de dollars US. Cela implique un taux de croissance cumulé d'investissement annuel de 11%, soit deux fois celui enregistré de 1980 à 1990. En outre, la majeure partie des infrastructures actuelles doit être modernisée ou remplacée. La facture totale pour les années 90 devrait donc être une fois et demie supérieure : autour de 75 milliards de dollars US.

Un formidable défi financier, sans précédent en termes d'organisation et de mise en oeuvre pour les pouvoirs publics et les PTT d'Europe centrale et orientale.

La fourniture de services de télécommunications implique des marges saines, mais les délais d'amortissement pour des projets publics de grande envergure sont nécessairement longs. De plus, l'expérience enseigne que l'aptitude à gérer les divers éléments de cette activité revêt une importance capitale.

Confrontés à la pénurie de ressources financières et humaines, les pays d'Europe centrale et orientale ont commencé à définir leurs priorités et stratégies. Par le passé, les investissements en matière de télécommunications ne faisaient pratiquement pas de distinction entre les divers services et types de clientèle. Désormais, il y a consensus sur la nécessité de mettre en oeuvre des stratégies d'investissement sélectives et économiquement saines. La première vague d'investissements "vertueux" permettra de préparer des développements d'infrastructures ultérieurs à partir des bénéfices non distribués. Par ailleurs, le secteur privé devrait jouer un rôle de plus en plus important dans la transformation de ce secteur.

Les priorités

Les capacités d'auto-financement seront l'un des critères déterminants pour la sélection de projets candidats à un financement par emprunt public.

Sachant que les recettes des télécommunications par habitant, dans les pays d'Europe centrale et orientale, représentaient à peine 25 dollars US en 1989, le cash-flow généré par les entreprises actuelles ne permettra pas d'assurer des niveaux d'auto-financement suffisants (70% d'après l'expérience occidentale). Un important trou financier est donc à prévoir, qui ne pourra être comblé que par l'emprunt ou l'investissement étranger direct.

Dans la pratique, les pays d'Europe centrale et orientale sont en train d'opter pour un mélange de financement par des organisations internationales de développement et d'investissements directs par des compagnies privées (étrangères). A cet égard, les options ouvertes dépendront étroitement du degré de libéralisation, de la portée de la privatisation, du type de participation proposé aux investisseurs privés et des systèmes de contrôle mis en oeuvre.

Si les financements et le savoir-faire proviennent de sources privées et d'organismes de développement internationaux (notamment la Banque) se fondant sur des critères de type commercial dans leurs opérations de prêt, tout porte à croire que les

pouvoirs publics d'Europe centrale et orientale devront faire passer au second plan des objectifs à long terme pour mieux satisfaire des besoins immédiats.

Il faudra, en l'occurrence, arbitrer entre l'obligation de fournir un service public en matière de téléphone et la nécessité de répondre aux besoins les plus urgents de certains groupes d'utilisateurs. Les compagnies de télécommunications (qu'elles soient publiques ou privées) tendent à privilégier les gros clients lors des premières phases de réalisation et de modernisation d'un réseau. Les lignes d'abonnés à fort trafic seront probablement les premières à bénéficier de la technologie numérique. Cela permettra de décongestionner les réseaux actuels, d'améliorer la qualité des services, de libérer de la capacité pour les petits usagers et donc de prolonger la durée de vie économique des anciennes installations (analogiques). Les petits usagers seront progressivement raccordés au nouveau réseau. D'ailleurs, il est fort probable que des investissements seront, dans un premier temps, consacrés à la création de nouveaux services (centres de transit internationaux et réseaux numériques interurbains) et à la mise en place de nouvelles fonctions, plutôt qu'à la numérisation d'anciennes lignes analogiques.

Le secteur des télécommunications devra être rapidement modernisé.

Système de contrôle

Les autorités de contrôle devront veiller à ce que les saines pratiques commerciales mises en oeuvre n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt collectif. Toutefois, sachant que le développement des infrastructures de télécommunications doit se faire en un court laps de temps et que les emprunts publics n'y suffiront pas à eux seuls, le système de contrôle sera forcément souple, voire davantage que dans la plupart des pays occidentaux. Pour que les objectifs économiques et sociaux soient atteints, il faudra au moins remplir les conditions suivantes :

- une stratégie par étapes visant à satisfaire à l'obligation de service public, grâce à des mécanismes permettant de canaliser une partie de la recette des segments rentables vers le développement des segments moins intéressants ;
- des ajustements structurels des tarifs destinés à préserver la rentabilité ;
- des règles justes et équitables d'accès au marché ;
- l'obligation de fournir aux concurrents des tarifs d'interconnexion au coût réel pour l'accès au réseau public.

Réforme institutionnelle

La croissance des infrastructures et du marché passe par des réformes structurelles majeures. D'ores et déjà, nombre de pays ont entrepris :

- d'instituer des rapports d'égal à égal entre les pouvoirs publics et les PTT ;
- de séparer les postes des télécommunications ;
- de séparer les fonctions contrôle et exploitation ;
- de réduire les financements croisés des tarifs et mettre en place une tarification au coût réel ;
- de restructurer les PTT (transformation en entreprise) ;
- d'introduire la concurrence dans certains segments de services ;
- de privatiser les PTT d'Etat.

Vaste programme pour lequel un calendrier ambitieux a été adopté. Reste à régler des questions aussi épineuses que le démantèlement des monopoles, le capital, le contrôle et la séparation sectorielle.

Démantèlement des monopoles : La libéralisation devrait amener une croissance plus rapide, améliorer la qualité des services et imposer une bonne discipline en matière financière. Toutefois, sur le marché mondial des télécommunications, la concurrence s'est limitée à la fourniture d'équipements chez le client et à certains services à valeur ajoutée. A quelques exceptions près (et non des moindres : Japon, Royaume-Uni et

Etats-Unis), la fourniture de systèmes analogiques relève encore du monopole des PTT dans la plupart des pays occidentaux. Aussi, pour rendre ce secteur plus concurrentiel, on pourrait entre autres :

- autoriser une deuxième ou troisième compagnie spécialisée dans les liaisons fixes à opérer sur certains réseaux analogiques ;
- introduire la revente et encourager les réseaux privés ;
- encourager la concurrence sur les services améliorés.

Capital et contrôle : Outre l'introduction de la concurrence, il est indispensable de promouvoir une gestion basée sur l'esprit d'entreprise. Ces changements peuvent aller de petites modifications structurelles et opérationnelles à la privatisation, en passant par l'introduction à grande échelle de capitaux privés et de pratiques commerciales modernes. En elle-même, l'introduction de nouveaux capitaux n'accroît pas l'efficacité. Le plus important reste le savoir-faire que les actionnaires privés sont susceptibles d'apporter aux entreprises. Plusieurs options seront possibles : services de consultant, contrats de gestion avec ou sans clause de propriété, ou propriété pure et simple. D'ores et déjà, la tendance est en faveur d'accords de collaboration plutôt qu'à une indépendance absolue. Toutefois, étant donné que la privatisation ne s'accompagne pas

nécessairement d'un démantèlement des monopoles, il faudra, en temps opportun, protéger les abonnés des monopoles privés, qui pourraient chercher à rentabiliser abusivement leurs investissements.

Séparation sectorielle : Le démantèlement du monopole des PTT ne garantit pas que les avantages pouvant être retirés de l'économie de marché seront effectivement obtenus. La mise en place d'entreprises plus petites et plus spécialisées, au lieu des anciens PTT à intégration verticale permettra, cependant, une plus grande concurrence. L'un des avantages immédiats d'un tel processus est que les petites entreprises sont plus faciles à privatiser et à contrôler mais cet avantage doit être équilibré en termes de coût et de temps. Ainsi, quelques pays d'Europe centrale et orientale envisagent la création de plusieurs compagnies locales à partir des anciens PTT, les services interurbains et internationaux étant confiés à une compagnie nationale. Etant donné que les marges d'exploitation sont, en général, plus intéressantes dans l'interurbain et l'international, il faudra veiller à ce que les compagnies locales soient économiquement viables, lorsqu'elles sont soumises à la concurrence et aux contrôles. En effet, un "éclatement" mal conduit pourrait aller à l'encontre de cet objectif social (déjà difficile à atteindre) qu'est la fourniture du service public à tous,

d'autant plus que l'essentiel du trafic téléphonique est constitué par les particuliers.

Il faudra donc prendre des mesures audacieuses et novatrices pour relever les défis posés par le développement des structures et infrastructures sur le marché des télécommunications dans les pays d'Europe centrale et orientale. D'ores et déjà, ces changements sont en bonne voie. On a su composer et formuler des priorités. Le pragmatisme et la capacité d'absorption des diverses économies ne doivent pas être sous-estimés. Il faudra, toutefois, encourager la coopération entre les secteurs public et privé.

Rôle de la Banque

Consciente du fait que les services de télécommunications doivent absolument être accessibles à tous et qu'il n'est pas de croissance économique sans libre circulation de l'information, la Banque s'emploie à soutenir et promouvoir le développement des infrastructures et des services de télécommunications partout en Europe centrale et orientale. Des prêts ont déjà été accordés pour un réseau numérique amélioré à Moscou, des téléphones cellulaires en Pologne, ainsi que pour des systèmes de télécommunications en Hongrie et en Roumanie. Des projets de télécommunications sont en cours de négociation en Biélorussie, RFTS, Estonie, Lettonie et Lituanie, ainsi qu'un projet d'assistance technique en Albanie.

La Banque entend encourager la concurrence grâce à une plus grande participation du secteur privé dans les divers services de télécommunications, y compris ceux actuellement exploités par des monopoles publics.

Il faudra définir des priorités dans tous ces domaines. Etant donné l'urgence des besoins et les délais considérables qui s'écoulent entre les études et la mise en oeuvre, les projets d'investissement ne sauraient être reportés jusqu'à la réforme structurelle de l'économie et notamment du secteur des télécommunications. Il faudra, au contraire, devancer les réformes et adapter les projets d'investissement en conséquence.

Le financement du développement des infrastructures en matière de télécommunications et les questions de gestion/réorganisation sont indissociables. Aussi, la Banque entend-elle financer l'un comme l'autre. En outre, elle fournira des conseils sur la structure du secteur, sur la répartition du capital, ainsi que sur le plan des systèmes de contrôle. Quatre projets de télécommunications ont été approuvés par la Banque en 1991 et une assistance technique a été fournie à divers pays d'opération.

Energie

Situation actuelle et évolution récente
Du fait des accords qui les liaient dans le cadre du CAEM à l'ancienne Union soviétique, les pays d'Europe centrale et orientale dépendaient étroitement de cette dernière pour leurs approvisionnements en pétrole et en gaz naturel.

Cette dépendance, fondée sur des prix artificiellement bas, donnait l'illusion d'une énergie abondante et bon marché, encourageait les gaspillages des ressources et la construction d'installations grandes consommatrices d'énergie, notamment des raffineries surdimensionnées et autres usines pétrochimiques et d'industrie lourde. L'absence d'incitations à la maîtrise de l'énergie, l'incohérence des tarifications ne tenant aucun compte des coûts d'approvisionnement, de production ni des cours du marché international, la mise en oeuvre de gros projets aux technologies obsolètes et la prédominance du charbon à faible pouvoir calorifique étaient la règle dans les économies centralement planifiées de ces pays.

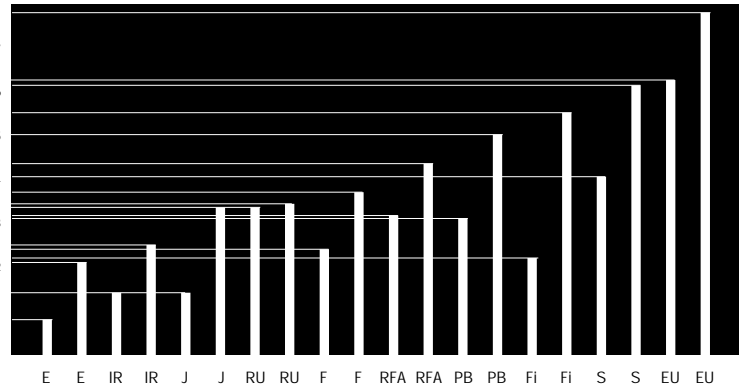
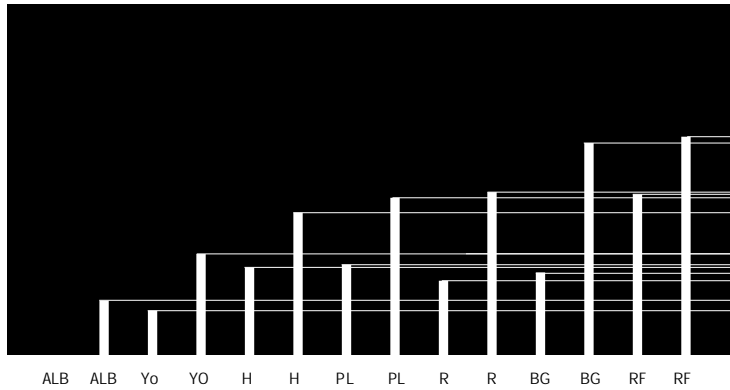
Ces économies consomment plus du double de l'énergie nécessaire à la production d'un dollar de valeur ajoutée dans les pays d'Europe occidentale. A long terme, le potentiel de maîtrise de l'énergie est donc considérable, mais, d'ores et déjà, des économies peuvent être réalisées grâce

à des réformes de tarification et à l'amélioration de la maintenance et de l'exploitation des usines.

L'économie planifiée s'est traduite par une forte intégration horizontale et verticale du secteur de l'énergie. L'absence de capitaux privés et des responsabilités mal définies expliquent l'inefficacité du système et la faiblesse des investissements étrangers.

Fonctionnant sans réglementation adaptée et en l'absence ou presque de technologies propres, le secteur énergétique d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique n'a pas épargné l'environnement. Des problèmes sont constatés à tous les niveaux : émissions records de dioxyde de carbone et de soufre, rejet des eaux d'exhaure salées dans les cours d'eau, dévastation d'espaces par l'exploitation minière à ciel ouvert et à grande échelle, et multiplication des décharges sauvages.

L'effondrement des modèles commerciaux du CAEM et le réaligement de l'énergie importée sur les cours internationaux, sans pour autant que les cours des devises domestiques ne soient relevés en conséquence, font désormais de la sécurité de l'approvisionnement l'un des objectifs majeurs des gouvernements d'Europe centrale et orientale, de même, d'ailleurs, que dans les anciennes républiques d'Union soviétique pauvres en ressources énergétiques. Pour réduire



Consommation d'énergie par habitant (tonnes d'équivalent pétrole) en Europe centrale et orientale et dans un échantillon de pays occidentaux en 1965 et en 1989

ALB Albanie Yo Yougoslavie H Hongrie PL Pologne R Roumanie BG Bulgarie RF République fédérale tchèque et slovaque E Espagne IR Irlande J Japon RU Royaume-Uni F France PB Pays-Bas FI Finlande EU Etats-Unis * pas de statistiques disponibles

Sources : Données de l'environnement, OCDE Paris 1991 ; Rapport sur le développement dans le monde 1991 ; The Challenge of Development, Oxford University Press 1991.

une telle dépendance à des niveaux plus prudents, il conviendrait de lancer des réformes de tarification, de diversifier les approvisionnements et d'encourager les économies d'énergie. Parallèlement, il faudra remettre en état et moderniser les infrastructures énergétiques existantes pour les rendre plus fiables et efficaces, tout en recherchant de nouvelles sources d'approvisionnement. Principale question à l'ordre du jour dans les républiques productrices d'énergie de l'ancienne Union soviétique : redresser une production de pétrole, de gaz et de charbon en déclin et supprimer les goulets d'étranglement qui paralysent ou presque le transport des combustibles.

Aperçu par source d'énergie

Gaz naturel : La demande en gaz naturel devrait augmenter, notamment pour la production d'électricité, ne serait-ce que pour des considérations écologiques. Etant donné que la production de gaz stagne dans l'ancienne Union soviétique, il faudra se prémunir contre les ruptures d'approvisionnement par des mesures telles que :

- le développement de la prospection et de la production de gaz naturel local et la production de méthane de gisement houiller qui est très prometteur, notamment en Pologne ;
- la diversification des importations. A noter, cependant, que l'importation de gaz norvégien, hollandais, algérien ou iranien nécessitera des investissements supplémentaires considérables.

Pour adapter l'infrastructure énergétique existante aux nouvelles sources de gaz possibles et pour intégrer les réseaux énergétiques d'Europe de l'Ouest et de l'Est, les pays d'opération de la Banque envisagent plusieurs possibilités, notamment un gazoduc desservant l'Europe centrale, via la Turquie. On s'emploie, d'ores et déjà, à transformer le puissant réseau Transgas tchécoslovaque, reliant les gisements de gaz de l'ancienne Union soviétique à l'Europe occidentale, via la RFTS, en une société par actions en vue d'une privatisation ultérieure. Le but est de faciliter la remise en état technique afin d'accroître la capacité du gazoduc et de diversifier les sources d'approvisionnement grâce à des raccordements aux gazoducs d'Europe occidentale.

Electricité : Exception faite des anciennes républiques soviétiques, tous les pays d'Europe centrale et orientale ne sont pas autosuffisants dans ce domaine. Jusqu'à une époque récente, les déficits étaient comblés par les importations de l'ancienne URSS, l'énergie étant achetée ou fournie dans le cadre d'accords d'utilisation collective d'une centrale. Dans certains pays d'Europe centrale et orientale, le nucléaire couvre une part non négligeable des besoins en électricité.

Pour satisfaire la demande, ces pays et les anciennes républiques soviétiques devront réduire les pertes en cours de

transport et de distribution (élevées par rapport aux normes internationales), remettre en état et développer les réseaux électriques, moderniser les centrales existantes et, dans certains cas, construire des unités complémentaires. L'exploitation elle-même devra être améliorée. Etant donné que les capacités d'exportation des anciennes républiques soviétiques productrices d'énergie sont désormais incertaines, que les pays d'Europe centrale et orientale souhaitent diversifier leurs approvisionnements et se préoccupent de plus en plus de l'environnement, il serait peut-être intéressant à long terme de multiplier les raccordements entre les réseaux occidentaux et ceux d'Europe orientale. En tout état de cause, il faudra améliorer la qualité et la fiabilité des réseaux actuels pour assurer une meilleure distribution.

L'importance des capacités nucléaires actuelles et, bien souvent, l'absence d'alternatives font que le nucléaire continuera à jouer un rôle dans la région. Pour l'heure, les deux préoccupations majeures concernent la sécurité des installations existantes et le cycle du combustible. Une assistance technique extérieure rapide est nécessaire pour résoudre les problèmes posés par des technologies périmées encore en usage et aider les organismes de contrôle à définir des règles de sécurité conformes aux normes internationales les plus récentes relatives à l'exploitation des

centrales existantes, le déclassement et la sécurité à long terme des déchets nucléaires. Les organisations internationales et les organismes nationaux ont engagé un dialogue et une coopération approfondis dans ce domaine, qui constitue l'un des aspects les plus inédits et les plus importants de la réforme.

Pétrole : L'instabilité interne des anciennes républiques soviétiques productrices d'énergie, une production en baisse et la nette augmentation des cours du brut depuis le démantèlement du CAEM menacent d'ébranler les économies des pays d'Europe centrale et orientale et celles des anciennes républiques soviétiques pauvres en énergie. Les livraisons de pétrole en provenance des anciennes républiques soviétiques étant en chute libre (elles étaient estimées, en 1991, à 36% des approvisionnements enregistrés en 1990), il a fallu rechercher d'autres sources et circuits d'énergie. Certains pays ont, d'ores et déjà, réussi à diversifier leurs importations de brut. D'autres sont confrontés à des difficultés techniques (notamment, l'insuffisance des infrastructures) et financières.

Plusieurs possibilités s'offrent pour adapter les infrastructures existantes à de nouvelles sources d'approvisionnement. Ainsi, la RFTS a prévu d'ici 1993 des raccordements aux réseaux d'oléoducs et de gazoducs d'Europe occidentale, reliant les

raffineries tchèques au pipeline transalpin, via l'Allemagne, et les raffineries slovaques à l'Autriche. Un projet Autriche/RFTS propose de relier une raffinerie autrichienne à une autre, située près de Bratislava, au moyen d'un oléoduc de 60 kilomètres. Cette installation permettrait également de raccorder la RFTS au pipeline Adria-Vienne, au terminal pétrolier de Trieste et au marché pétrolier méditerranéen.

Les raffineries d'Europe centrale et orientale et celles de l'ancienne Union soviétique, qui étaient destinées à traiter du brut soviétique, ont un potentiel de production très limité. La plupart d'entre elles, obsolètes, sont non rentables et inefficaces d'après les normes occidentales :

- capacité de raffinage disponible supérieure à la demande ;
- insuffisance de l'infrastructure nécessaire à l'acheminement des produits vers les marchés extérieurs et à partir de ceux-ci ;
- manque de souplesse dans la configuration des installations, ce qui ne permet pas de traiter diverses qualités de brut ;
- difficulté d'ajuster les capacités de production à la demande en produits divers et de meilleure qualité, tout en répondant à des normes anti-pollution plus strictes.

Charbon : Le charbon constitue une source d'énergie importante dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Russie et en Ukraine. Une importance qui ne se démentira pas de sitôt. Cependant, des goulets d'étranglement gênent considérablement l'approvisionnement des centrales électriques dans plusieurs anciennes républiques soviétiques. Par ailleurs, et à plus long terme, les mesures de maîtrise de l'énergie, de libéralisation des prix et de lutte contre la pollution, notamment par le contrôle des rejets, rendront sans doute le charbon non rentable dans plusieurs régions. La restructuration aura également d'importantes conséquences sociales.

Rôle de la Banque

Etant donné la complexité des problèmes posés par le secteur énergétique dans la région et les besoins considérables en investissements, la Banque s'emploie à mettre en place un cadre permettant de promouvoir et d'exécuter des investissements et des réformes spécifiques.

En matière d'investissement, la Banque s'emploiera (du moins, dans les prochaines années) à améliorer l'efficacité des équipements d'approvisionnement existants, à mener à bien les projets hautement prioritaires actuels et à promouvoir la

maîtrise de l'énergie. Toutes ces opérations devront être fortement rentables, bénéfiques pour l'environnement et d'une mise en oeuvre rapide. Les objectifs prioritaires consisteront en la mise en production des gisements de pétrole et de gaz actuels, en la remise en état des gazoducs, en la réfection des réseaux électriques, en la modernisation des systèmes de chauffage urbain et en l'achèvement des centrales électriques en cours de construction. L'accent sera mis sur les projets qui aideront les pays à accroître leurs exportations d'énergie et qui fourniront à l'Europe de nouvelles sources d'approvisionnement.

Les opérations portant sur de nouveaux projets se limiteront sans doute à la fourniture d'une infrastructure énergétique d'urgence (par exemple, suite à la rupture de sources d'approvisionnement traditionnelles), à des projets visant à renforcer l'interconnexion des infrastructures énergétiques régionales et aux projets du secteur privé qui permettront de promouvoir la libéralisation des approvisionnements et l'injection de capitaux étrangers et de savoir-faire en matière de gestion.

La Banque a activement contribué aux négociations qui ont abouti à la Charte européenne de l'énergie, signée à la Haye, le 17 décembre 1991. Elle continue à jouer un rôle actif en

détachant du personnel auprès du secrétariat provisoire de la conférence de la charte, dont les objectifs coïncident totalement avec ceux de la Banque.

Les membres du personnel de la Banque chargés de l'initiative pour le développement des collectivités locales débattent de la question des transports urbains avec les autorités de Varsovie.

Développement des collectivités locales

Initiative pour le développement des collectivités locales

Les villes d'Europe centrale et orientale et celles de l'ancienne Union soviétique joueront un rôle important dans la transition de leur pays vers la démocratie et l'économie de marché pluraliste. Décentralisation et délégation des pouvoirs aux administrations locales et aux populations constituent le principal volet des réformes actuellement en cours. La décentralisation des services publics municipaux (adduction d'eau, logement, transport, chauffage et protection de l'environnement) confère aux administrations locales des responsabilités complexes en matière de contrôle et de gestion. La décentralisation implique également d'importants transferts de patrimoine foncier et d'entreprises publiques aux administrations locales. Celles-ci sont donc appelées, dans les années à venir, à prendre une place de plus en plus décisive dans l'économie et le développement social.

Consciente de ce rôle et de l'importance des problèmes financiers et d'infrastructure auxquels les villes des pays d'opération sont confrontées, la Banque a lancé l'Initiative pour le développement des collectivités locales (IDCL). Cette action vise à renforcer directement les liaisons entre

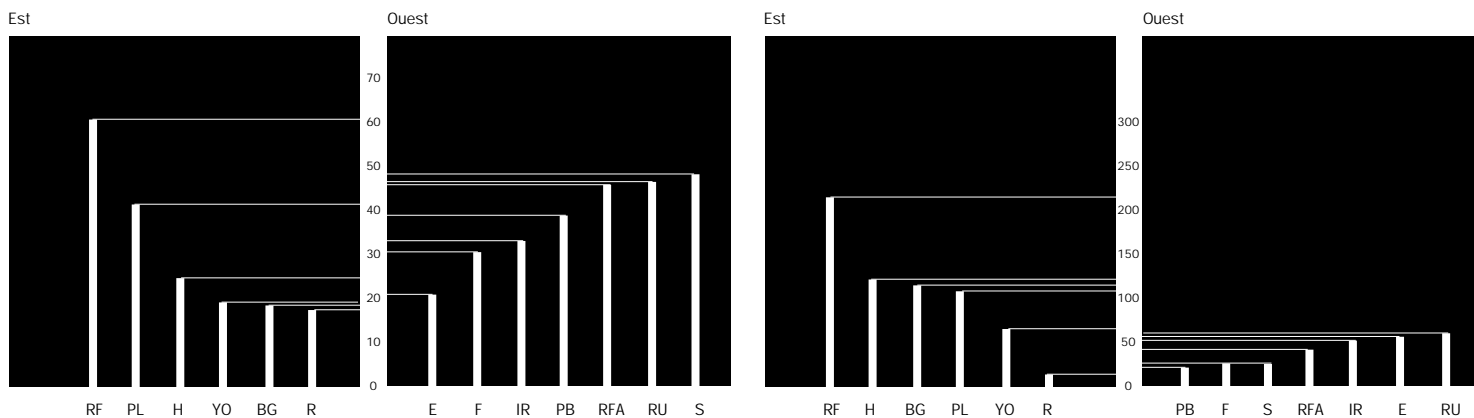
infrastructures urbaines, services municipaux et administrations locales, par l'octroi de financements et d'une assistance technique. Il est clair, en effet, qu'un bon développement et une gestion efficace des infrastructures urbaines nécessitent la mise en place d'administrations et d'un cadre de gestion financière appropriés au niveau local.

La mise en oeuvre de l'IDCL porte sur :

- le financement de projets d'infrastructures urbaines ;
- des études de pré-investissement visant à accélérer l'élaboration de certains projets d'infrastructures urbaines ;
- une assistance technique pour accroître l'efficacité des services municipaux et renforcer les capacités de gestion des administrations locales ;
- une aide à la définition de cadres nationaux, sur les plans institutionnels et financiers, pour les administrations locales.

Assistance technique et études relevant de l'IDCL sont d'ores et déjà en cours dans plusieurs villes, dont Bratislava, Budapest, Gdańsk, Moscou, St-Petersbourg et Varsovie. D'autres activités du même genre sont à l'étude ailleurs. L'accent est mis sur la participation et la motivation au niveau local, ainsi que sur l'instauration de relations saines et solides. On s'emploie également à renforcer les ressources et moyens financiers des administrations locales, notamment

pour ce qui concerne l'adduction d'eau, le transport urbain, le chauffage, le logement et la gestion des déchets solides. Toujours dans le cadre de l'IDCL, la Banque oeuvre à développer des cadres institutionnels et financiers appropriés pour les services municipaux.



Oxyde de soufre : rejets en kg par habitant

RF République fédérale tchèque et slovaque PL Pologne H Hongrie YO Yougoslavie BG Bulgarie R Roumanie E Espagne F France Ir Irlande PB Pays-Bas RU Royaume-Uni S Suède

Sources : Données de l'environnement, OCDE Paris 1991 ; Rapport sur le développement dans le monde 1991 ; The Challenge of Development, Oxford University Press 1991.

Environnement - Répercussions des activités de la Banque

Situation actuelle et évolution récente

La dégradation de l'environnement est désormais une source de préoccupation majeure en Europe centrale et orientale. Les données scientifiques en la matière ne permettent pas de dresser un bilan fiable et complet, mais beaucoup de signes indiquent que la situation s'aggrave dans nombre des pays d'opération de la Banque. La santé publique, l'environnement façonné par l'homme et les écosystèmes sont menacés par les effets des activités économiques d'hier et d'aujourd'hui. De vastes zones en ont pâti, tant à l'intérieur de la région qu'en dehors de celle-ci. Des désastres écologiques se sont produits, de la radioactivité dégagée par Tchernobyl, qui a contaminé les régions alentour, au Triangle noir, aux confins de la Pologne, de la RFTS et de l'Allemagne, où la pollution due à l'extraction et à la combustion du lignite a fait des ravages.

Etatisation et économie centralement planifiée ont imposé en peu de temps une industrialisation lourde, de sorte que l'extraction extensive des ressources et la construction de grands complexes économiques correspondaient à des choix idéologiques et non à des objectifs d'efficacité ou de bien-être social. En ignorant les coûts réels de la production énergétique et en optant

pour une utilisation des ressources dommageables pour les écosystèmes, on a créé, en Europe centrale et orientale, une structure industrielle non viable, que ce soit du point de vue économique ou écologique. Désormais, faible productivité, chômage, pauvreté et problèmes de santé publique semblent être les corollaires inévitables de la pollution, des accidents du travail, des pathologies collectives, du déboisement et de la disparition des espèces.

Malgré quelques ressemblances, les risques pour l'environnement sont plus graves en Europe centrale et orientale que ceux auxquels ont été exposés les pays occidentaux au cours de leur expansion industrielle. Les dangers découlant des technologies industrielles se sont considérablement aggravés au cours du vingtième siècle, mais les pays d'Europe centrale et orientale, avec leurs économies en régression, ne sont plus capables de faire face à ces problèmes. De plus, les pénuries économiques et les régimes non démocratiques ont relégué la sensibilisation aux problèmes de l'environnement au second plan.

En Europe centrale et orientale, l'utilisation des ressources par habitant est, en général, inférieure à celle des sociétés occidentales. Les populations de ces pays ont moins d'espace habitable, consomment moins d'énergie, de produits industriels et agricoles par habitant, produisent

moins d'ordures ménagères, se déplacent moins en voiture et possèdent moins de véhicules que les habitants de la plupart des pays industrialisés. Pourtant, on n'envisage pas un possible épuisement des ressources naturelles : l'énergie et les matières premières sont consommées de manière irrationnelle et selon des technologies démodées, des déchets de toutes sortes sont manipulés ou rejetés sans précaution et sans égard pour les règlements anti-pollution, les règles de sécurité ne sont pas observées.

Pollution

Les populations d'Europe centrale et orientale sont exposées à de grands risques dus à une forte pollution extérieure et intérieure, à des denrées alimentaires non conformes aux normes d'hygiène et à une eau de mauvaise qualité. Les problèmes suivants se retrouvent dans toute la région : acidification de l'environnement, eutrophisation des eaux, érosion éolienne et par lessivage des sols, diminution de la fertilité des sols en raison de modifications physiques, chimiques et biologiques, accumulation de déchets toxiques, perte de biotopes et épuisement des réserves génétiques.

D'énormes quantités de produits chimiques, d'engrais et d'effluents non traités polluent les eaux de surface et les nappes phréatiques. Des fleuves qui traversent plusieurs pays, tels que le Danube, l'Elbe et la Vistule charrient des substances toxiques sur

leur parcours. Les déchets, rejetés dans la Baltique, la mer Noire et l'Adriatique ont des conséquences fatales sur d'importantes ressources, notamment les réserves de poisson. A quelques exceptions près, les nappes souterraines qui alimentent en eau potable villes et villages sont polluées. Le sort de la mer Noire, de la mer d'Azov et de la mer Caspienne est aussi peu enviable que celui de la Volga et de la presqu'île de Kola.

A cela s'ajoutent parfois des problèmes de pollution dramatiques, voire catastrophiques, dans certaines régions dites "points sensibles". A cet égard, aucun pays d'Europe centrale et orientale n'échappe à la règle, chacun ayant des zones densément peuplées et fortement industrialisées, avec leurs centrales au charbon, aciéries et autres industries métallurgiques (aluminium et métaux non ferreux), sans parler des activités d'extraction et de traitement du minerai, toutes extrêmement polluantes. Plusieurs de ces sous-secteurs économiques font actuellement l'objet d'ajustements structurels qui remettent en cause leur existence même.

Santé publique

Cette situation n'est pas sans poser des problèmes de santé publique et de qualité de la vie. Les statistiques disponibles sur les zones les plus polluées et des cas bien connus montrent que des pathologies importantes y sévissent. En Europe

centrale et orientale, nombre des problèmes de santé sont imputables à la pollution :

- troubles chroniques et aigus dus à la présence dans l'eau de plomb et d'autres métaux lourds et substances chimiques tels que nitrates et arsenic ;
- danger pour le développement et la croissance chez l'homme, notamment pour les enfants à naître ; taux de mortalité infantile élevés ;
- maladies respiratoires chez les enfants et les adultes ;
- affections aiguës provoquées par des catastrophes écologiques.

Malheureusement, l'insuffisance et la mauvaise qualité des données sur les risques entraînés par des agents toxiques ne permettent pas d'établir clairement la relation entre les niveaux de pollution et les problèmes de santé. La santé publique doit être la priorité des priorités dans toute activité liée à l'environnement en Europe centrale et orientale. Il faudra sans doute s'attaquer avant tout à la pollution atmosphérique. En outre, les rejets sauvages de déchets, qu'ils soient accidentels ou non, et la propagation de substances toxiques et dangereuses qui en découlent, ont profondément pollué sols et eaux souterraines. D'ailleurs, la mauvaise qualité de l'eau potable et des produits agricoles a beaucoup contribué aux problèmes de santé publique.

Il en va de même pour le lignite de mauvaise qualité. Ce combustible est responsable des fortes émissions de particules observées dans le voisinage des centrales thermiques, et il est à l'origine des deux tiers des rejets de dioxyde de soufre provenant d'Europe centrale et orientale. Cette région "exporte" actuellement 59 à 74% de ses émissions de dioxyde de soufre. A sa décharge, cependant, il faut rappeler que 36 à 59% du dioxyde de soufre déposé sur son territoire proviennent de l'étranger. Au cours des années 1960, les taux de pollution importés accumulés dans la région étaient beaucoup plus élevés et provenaient essentiellement d'Europe occidentale. Résultat : le sol et la végétation sont pollués pour longtemps. Les concentrations de soufre signalées seraient cinq fois supérieures à la norme.

La mauvaise qualité de l'air dans les agglomérations, avec les problèmes de santé que cela entraîne, est essentiellement due aux véhicules d'Europe centrale et orientale qui comptent parmi les plus polluants. En effet, ces véhicules produisent beaucoup plus d'oxyde d'azote, de monoxyde d'azote et d'hydrocarbures au kilomètre que les voitures et camions occidentaux. Le pot catalytique est loin de s'y être imposé et la plupart des automobiles consomment de l'essence avec plomb.

Gestion de l'environnement

La plupart des pays d'Europe occidentale ont adopté des législations relativement strictes et des systèmes de contrôle de pointe pour protéger l'environnement. Pour garantir un développement viable, ils se sont dotés d'ambitieux programmes nationaux à long terme. En revanche, les pays d'Europe centrale et orientale n'ont pas encore réellement suivi, tant au niveau des contrôles qu'à celui de la gestion des ressources et de la qualité de l'environnement.

L'écologie a joué un rôle important dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale au début du processus de transition. Pourtant, on ne peut dire que l'écologie remporte à l'heure actuelle un réel succès, comparable à celui observé en Occident. Depuis la transition politique, ces questions sont en effet passées au second plan dans les principales formations politiques, qu'elles soient au pouvoir ou dans l'opposition.

Certains pays, notamment la Pologne, ont eu recours à une assistance financière et technique extérieure pour développer une stratégie fondée sur des données scientifiques et professionnelles rigoureuses. Cependant, les priorités au niveau politique et l'affectation des ressources ne suivent pas ; on peut donc se demander si les programmes actuels en matière d'environnement s'attaquent bien aux problèmes les plus urgents.

En outre, il y a très peu de données fiables sur l'état de l'environnement, et les systèmes de contrôle, lorsqu'ils existent, ne couvrent que des zones limitées et fournissent des informations incomplètes sur nombre d'agents polluants importants.

Les coûts de l'environnement ne sont pas pris en compte dans les décisions et les procédures comptables, et le principe "les pollueurs seront les payeurs" n'est pas appliqué. Peu d'instruments économiques sont mis en oeuvre et les amendes prévues ne sont absolument pas dissuasives. Le financement central ne permet pas de prendre des mesures efficaces. C'est la raison pour laquelle certains pays envisagent d'imposer des taxes anti-pollution et de créer des fonds nationaux pour financer les programmes de protection de l'environnement.

L'appareil judiciaire en la matière est embryonnaire et la répression des délits exceptionnelle ; l'indemnisation des victimes de sinistres dus à la pollution n'a pas été prévue. Il existe bien des lois et des normes, parfois très strictes, mais elles restent lettre morte car l'administration n'a pas les moyens de les faire respecter, sans parler du manque de professionnalisme. De plus, les responsabilités sont mal définies et les rivalités entre les diverses administrations empêchent de tirer le meilleur profit des ressources consacrées à la protection de l'environnement.

La pollution à Gdańsk. La Vistule, l'un des fleuves les plus pollués du monde, se jette dans la mer Baltique près de Gdańsk. La pollution est aggravée par les déchets et effluents des usines chimiques et métallurgiques et par les déchets municipaux.

Les besoins en assistance technique et financière pour la mise en place d'institutions chargées de l'environnement, la formation de professionnels, l'élaboration de politiques et le choix des priorités, sont certains. Les domaines prioritaires seront l'épidémiologie liée à l'environnement, la prévention de dégâts irréversibles causés aux ressources naturelles et l'évaluation des principaux risques pour les ressources biologiques.

Le défi écologique

Le défi écologique que doivent relever les pays d'Europe centrale et orientale peut se résumer ainsi : améliorer l'environnement en préservant la stabilité macro-économique et en augmentant la compétitivité micro-économique. Il faudra aussi renforcer les liaisons internationales, que ce soit pour les échanges commerciaux ou pour les investissements étrangers. Cependant, les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale n'ont pas les ressources financières, le savoir-faire, ni les mécanismes structurels permettant de concilier rapidement politique économique et politique de l'environnement.

A moins de corriger les défaillances du marché, on peut s'attendre à de nouveaux problèmes écologiques. Les organisations internationales ont précisément un grand rôle à jouer pour empêcher le "colonialisme" écologique. L'assistance écologique

occidentale revêt une importance particulière, non seulement pour remédier aux préjudices déjà causés à l'environnement du fait des anciennes politiques économiques, mais également pour aider les pays d'Europe centrale et orientale à éviter de nouveaux désastres écologiques ou à mieux les contrôler. De telles catastrophes pourraient être provoquées par des entrepreneurs locaux ou par des investisseurs étrangers avides de rentabilité en profitant de coûts moins élevés pratiqués par ces nouveaux marchés en matière de protection de l'environnement.

Rôle de la Banque

L'acte constitutif de la Banque lui fait obligation de promouvoir, dans toutes ses activités, un développement sain et durable du point de vue de l'environnement. C'est une première car jamais auparavant institution financière internationale n'avait reçu, de par son acte constitutif, mission explicite de protéger activement et de réhabiliter l'environnement.

A cet égard, la Banque s'est fixé les priorités suivantes :

- aider ses pays d'opération à élaborer des politiques relatives à l'environnement ;
- encourager l'utilisation de toute une gamme d'instruments économiques pour améliorer la qualité de l'environnement ;

- favoriser le développement d'une industrie spécialisée en biens et services écologiques dans ses pays d'opération ;
- lancer et soutenir des études et programmes visant à résoudre les problèmes écologiques au plan régional et national et à promouvoir l'éducation en matière d'environnement ;
- mettre en oeuvre un système global de sélection et de révision de ses projets d'investissement selon des critères écologiques ;
- conseiller les promoteurs de projets sur la conduite des analyses en matière d'environnement ;
- insérer des conditions relatives à l'écologie dans les accords avec les promoteurs de projets ;
- mettre en oeuvre et assurer le suivi de mesures spécifiques visant à contrôler l'environnement et à l'améliorer ;
- définir des initiatives visant des collectivités locales et portant notamment sur l'adduction d'eau, le traitement des effluents municipaux, la gestion des déchets solides et la réhabilitation des sols, afin d'améliorer directement la qualité de la vie des populations d'Europe centrale et orientale.

Les problèmes écologiques de la région se posent souvent en termes de pollutions transfrontières et multilatérales. Les grands problèmes de l'heure sont la pollution atmosphérique en Europe centrale, la gestion de la vallée du Danube et la dépollution du

Usines et centrales nucléaires près de Katowice en Pologne. : quelques unes des nombreuses sources de pollution à Upper en Silésie, l'un des "points sensibles" d'Europe en matière d'environnement.

bassin hydrographique de la Baltique. Il serait très difficile pour ces pays de prendre individuellement des mesures de protection et de réhabilitation de l'environnement qui soient rentables et efficaces devant des problèmes d'une telle ampleur. Tous les pays concernés sont donc condamnés à conjuguer leurs efforts et cela vaut même, dans certains cas, pour les pays d'Europe occidentale. Il faudra effectuer des études au niveau régional et sous-régional, mener des travaux et des enquêtes transfrontières, ainsi que des études d'impact et des analyses multinationales pour élaborer des programmes anti-pollution à la hauteur des problèmes. La Banque entend contribuer activement à ces programmes et en faire des instruments de l'intégration européenne par l'écologie.

Projets régionaux

Programme pour la protection de l'environnement dans la Baltique

La Banque européenne participe activement au groupe de travail de la Commission d'Helsinki, chargé de préparer un Programme conjoint d'action globale pour réparer les dégâts causés à la Baltique par la pollution d'origine urbaine, industrielle et agricole. La Banque a financé des études préalables de faisabilité à Kaliningrad et des évaluations régionales des particules en suspension dans l'air, ainsi que du ruissellement dans les terres agricoles. Des travaux préparatoires sont en cours pour financer des projets respectueux de

l'environnement et portant sur la fabrication de pâte à papier et de papier, la gestion des déchets toxiques et le traitement des effluents urbains.

Programme pour la protection de l'environnement du bassin du Danube

La Banque européenne occupe une place de premier plan parmi les organisations internationales qui aident les Etats riverains du Danube à lancer un programme d'action globale et coordonné de trois ans, visant à traiter les zones les plus touchées et les problèmes écologiques les plus urgents, tout en mettant en place les éléments d'une gestion à long terme du fleuve. Durant cette phase initiale, la Banque entend préparer des projets d'investissement visant à traiter les problèmes les plus urgents en matière de gestion des déchets industriels et mettre au point des plans d'action pour plusieurs pays tributaires du Danube et connaissant de graves problèmes écologiques.

Programme pour la protection de l'environnement dans le delta du Danube

Le delta du Danube, avec ses 591000 hectares, a été déclaré "réserve de la biosphère" par le gouvernement roumain. Plus récemment, la moitié de cette zone a été classée "patrimoine mondial". La Banque européenne, en collaboration avec l'Autorité pour la protection de la biosphère du delta du Danube, et la World Conservation Union (IUCN), est en train de mettre au point un programme destiné à renforcer

cet organisme, notamment ses capacités à prévoir des actions de protection de l'environnement et à gérer l'écosystème du delta. La Banque entend, par ailleurs, étudier les besoins en investissements dans les pêcheries et le tourisme, en raison de leur importance économique et écologique.

Evaluation écologique

La Banque européenne a lancé un projet intitulé "Evaluation écologique - Législation et politique en Europe centrale et orientale" visant, comme son nom l'indique, à faire un bilan écologique de chacun des pays d'opération. Ce projet permettra d'obtenir l'information nécessaire au personnel de la Banque chargé d'examiner les projets en cours d'étude, mais aussi d'établir une base de référence pour l'octroi de l'assistance technique en matière d'évaluation et d'audit écologiques.

Répercussions des activités de la Banque sur l'environnement

Tous les projets qui passent par la Banque sont examinés, dès le départ, par le personnel responsable des questions écologiques, afin de déterminer le niveau d'information requis en la matière. Les promoteurs des projets fournissent l'information demandée, soit sous forme d'évaluations -c'est le plus souvent le cas-, soit sous forme d'audits écologiques. Après examen par la Banque, les éventuelles conditions écologiques font l'objet de clauses dans les accords de prêt ou autres

Programme pour la protection de l'environnement dans le bassin du Danube : le personnel de la Banque examine les problèmes d'environnement dans le Bassin de Tata (Hongrie) et visite un barrage de décantation des déchets miniers situé en amont de la ville de Tatabanya (Hongrie).

documents. La Banque exige des garanties couvrant la période où elle supervise l'exécution du prêt, pour s'assurer du respect effectif des mesures écologiques stipulées dans les accords.

A ce jour, quatorze projets ont été approuvés par le Conseil, dont quatre dans le domaine des télécommunications, l'un portant sur le financement d'une entreprise informatique. Ces projets qui sont en gros neutres sur le plan de l'environnement s'avèreront sans doute très précieux dans un contexte plus général car de bonnes communications et une informatique performante sont gage d'efficacité. Deux projets approuvés relèvent de la catégorie de l'assistance aux intermédiaires financiers. La Banque a mis au point des procédures spécifiques pour veiller à ce que les intermédiaires financiers fassent des enquêtes sur l'aspect écologique de chaque transaction dans laquelle ils peuvent intervenir et qu'ils exigent de l'emprunteur final toute l'information nécessaire en la matière.

Les sept autres projets approuvés concernent trois prêts dans le secteur alimentaire (fabrication, stockage et traitement), deux usines (équipements électriques lourds et emballages en papier), un projet de chauffage urbain et un prêt à une société de services spécialisée dans les équipements de forage pétrolier. Dans chacun de ces

projets, il s'agissait soit de moderniser des installations ou des matériels existants, soit d'en financer de nouveaux. Les équipements proposés ont systématiquement été examinés pour que des contrôles anti-pollution adéquats soient prévus dans les spécifications.

La Banque a demandé aux promoteurs des projets relatifs à la fabrication, au stockage et au traitement de denrées alimentaires et aux responsables des deux usines d'effectuer des bilans écologiques. De même, lesdits promoteurs ont été invités à fournir à la Banque les résultats d'analyses écologiques portant sur les projets de stockage et de traitement des denrées alimentaires et sur l'usine d'emballage en papier, car ces activités sont appelées à connaître une expansion qui pourrait avoir des effets écologiques hors des sites mêmes des projets. A la lumière des bilans et des analyses effectués, la Banque a défini des conditions écologiques impératives, qui ont été insérées dans les accords de prêt. Le prêt relatif aux équipements de forage pétrolier ne comportait aucun achat ou cession de terrain ; il portait uniquement sur la fourniture de matériel et de formation à une entreprise de services. L'équipement en question est basé sur une méthode de forage nettement supérieure aux techniques jusque-là utilisées dans la région pour la prospection et il répond aux normes de sécurité modernes en vigueur en Occident. Le projet de

chauffage urbain comprend des mesures de maîtrise de l'énergie, des méthodes de contrôle amélioré pour les réseaux de chauffage et prévoit le remplacement de chaudières inefficaces et polluantes par des appareils au gaz beaucoup plus propres.

Albanie

Albanie

Analyse de la situation

Principales données

Superficie
(en km²) **28750**

Population
en millions (1989) **3**

Répartition de la population
active par secteur - 1989
Agriculture **49%**
Industrie **23%**

Mortalité infantile
pour 1000 enfants nés vivants (1988) **39**

Espérance de vie
en années (1989) **73**

Téléviseurs
pour 1000 habitants **83**

Pourcentage de la population
active ayant un niveau d'études
secondaires/universitaires **26%**

PIB estimé par habitant
(1990) (en dollars US) **1000***

* Voir la note sur les problèmes de mesure
(page 33)
Sources : gouvernement albanais
Plan Econ

Politique

Le régime d'Enver Hoxha a duré de 1944 jusqu'à la mort de ce dernier en 1985. Une quarantaine d'années où se sont succédées purges et ruptures avec les alliés successifs de l'Albanie, le tout dans un climat de terreur. Coupée du reste du monde, n'entretenant plus aucune relation économique ou presque avec les autres pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Albanie a vécu dans la privation et une stagnation économique telles qu'il lui sera difficile de s'en relever.

Ramiz Alia, successeur désigné d'Hoxha, a été réélu chef de l'Etat en 1991. A l'instar des gouvernements des autres pays d'Europe centrale et orientale, le pouvoir albanais a été soumis, dès les premiers temps de la réforme, à la pression des forces démocratiques qui exigeaient une libéralisation générale et immédiate tant du point de vue politique qu'économique.

Tout au long de 1990, les manifestations en faveur de la démocratie se sont multipliées, s'achevant parfois dans la violence, si bien que le Président Alia a autorisé les partis d'opposition à participer à des élections libres. C'est le parti communiste, rebaptisé Parti socialiste albanais, qui a remporté les élections en mars 1991, avec près des deux tiers des voix. Le Parti démocratique d'Albanie (PDA), principale formation

de l'opposition, dirigée par Salih Berisha, a remporté un net succès dans les zones urbaines, mais a été écrasé par les communistes dans les campagnes où vit la majeure partie de la population et où les nouvelles de la réforme ont du mal à pénétrer. Le PDA a décliné l'offre de participer au gouvernement formé par Fatos Nano, un économiste socialiste.

Le gouvernement Nano est tombé en juin 1991 à la suite d'une grève générale de quatre semaines, organisée par l'opposition démocratique qui revendiquait des réformes politiques et économiques plus rapides. Il a été remplacé par une coalition provisoire, le "gouvernement de stabilité nationale", dirigé par le socialiste Ylli Bufi, au sein duquel l'opposition détenait sept portefeuilles. Ce gouvernement a démissionné le 10 décembre 1991, sous la pression de l'opposition. En attendant les prochaines élections, le président Alia a désigné un nouveau gouvernement de technocrates, dirigé par l'ancien ministre de l'alimentation, Vilson Ahmeti.

L'une des questions qui se posent à l'Albanie en matière de politique étrangère est la situation de la population albanaise du Kosovo, qui dépend de la Serbie voisine. Le 22 octobre 1991, l'Albanie a reconnu le Kosovo comme Etat indépendant, la population de la province s'étant

prononcée massivement en ce sens lors d'un référendum officieux.

Aux yeux du monde entier, l'Albanie est désormais engagée dans le processus de transition vers la démocratie, le pluralisme et l'économie de marché. Membre de la CSCE, elle a le statut d'invité spécial au Conseil de l'Europe.

Economie

La situation économique de l'Albanie n'a cessé de se délabrer depuis 1989. En 1991, le pays était plongé dans la crise. Au cours du premier semestre 1991, la production a chuté de 30% par rapport à la même période de l'année précédente, avec de graves pénuries alimentaires, de médicaments et de combustibles pour le chauffage. La dette extérieure représentait 400 millions de dollars, soit près de cinq fois les recettes d'exportation de biens et services.

En outre, le déclin économique depuis 1989 a été accéléré par la grave sécheresse de 1990, des grèves incessantes et des coupures d'électricité, sans compter les désordres engendrés par le démantèlement spontané des coopératives, l'effondrement partiel du système de distribution et le tarissement des intrants de base autrefois fournis par les pays du CAEM. Toutefois, cette dégradation générale reste en grande partie imputable à quarante ans de mauvaise

	1988	1989	1990	estimations 1991
PMN en prix constants (écart en pourcentage)	-0,5	11,7	-13,1	-
Chômage en pourcentage de la population	-	7,0	8,0	10,0
Solde budgétaire consolidé (en pourcentage du PIB)*	-1,2	-8,6	-16,6	-
Prix à la consommation (écart en pourcentage)	8,0	8,0	10,0	50,0
Unités monétaires nationales pour un dollar US (fin d'exercice)	-23,5	-70,4	-95,1	-
Comptes courants externes (millions de dollars US)				
Dette extérieure brute (en pourcentage des biens et des services exportés)**	-	46,2	237,2	-

Quelques indicateurs économiques pour la RFTS

* Sur la base des engagements ** Fin de l'exercice. En devises convertibles uniquement
- données non disponibles

Sources : Données fournies par les autorités albanaises et estimations de la Banque Européenne



Nombre de sièges au parlement
Resultat des élections de mars 1991

- 1 Parti socialiste albanais 175
- 2 Parti démocratique d'Albanie 75

gestion des ressources, due à un centralisme absolu, un égalitarisme radical et, depuis 1978, à une politique rigide d'autosuffisance. Depuis avril 1991, le gouvernement s'est engagé dans une réforme économique, légalisant la propriété privée pour tous les biens, sauf la terre, et introduisant un programme de crédit pour les nouvelles entreprises privées. Pour stimuler la production agricole, une partie de la production a été libéralisée tandis que la superficie et le nombre des parcelles privées ont été augmentés. D'autres mesures ont été ratifiées par le parlement en octobre, notamment une forte dévaluation de la monnaie et la libéralisation de certains prix. La privatisation est en cours d'élaboration sous l'égide du Fonds national de privatisation récemment créé.

Environnement

En Albanie, les choix des décennies passées se sont soldés par l'épuisement des ressources naturelles et par des niveaux non négligeables de pollution industrielle. La législation en matière d'environnement, déjà embryonnaire, n'est pas respectée tandis que les moyens de surveillance et d'analyse restent très insuffisants. En conséquence, l'Albanie n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de tenir compte du facteur environnement dans ses décisions d'investissement, ni de traduire dans les faits les résultats des contrôles et autres examens réalisés.

Il n'existe pas de ministère chargé de l'environnement, mais un Comité du même nom, responsable devant le Conseil des ministres. Le ministre de la santé a été chargé de la surveillance de l'environnement. C'est la pollution dans les usines et hors des sites industriels qui inspire le plus d'inquiétude car elle affecte une partie importante de la population. Le couvert végétal autour des centres urbains a été mis à rude épreuve car il sert de réserve de bois de chauffe.

Stratégie

Le 16 décembre 1991, le Conseil d'administration a approuvé la stratégie initiale de la Banque pour l'Albanie. Cinq domaines prioritaires ont été retenus : le secteur bancaire, la privatisation, l'énergie, l'environnement et les télécommunications.

Le secteur bancaire a été jugé prioritaire parce qu'il constitue, à l'évidence, la pierre de touche de la transformation de l'économie et nécessite à ce titre une assistance technique importante et immédiate. Sous l'ancien régime, les banques n'étaient pas habilitées à décider des crédits, les portefeuilles de prêt n'étaient pas classés par catégories de risque et il n'y avait pas de provisions pour créances douteuses. Dans un premier temps, la Banque européenne consacrera l'essentiel de son assistance technique à la formation et la reconstruction du secteur, avec pour priorité :

- la mise en place rapide de normes et procédures comptables pour les banques commerciales ;
- la création d'un centre de compensation efficace ;
- le développement d'une logistique de gestion, de systèmes de planification et de systèmes informatiques au sein de la Banque commerciale albanaise ;
- la modernisation des services bancaires pour particuliers, de la gestion de trésorerie, des transactions en devises, de la gestion du risque et des méthodes d'évaluation et d'analyse du crédit.

Le processus de privatisation doit pouvoir compter sur une aide globale. La Banque entend fournir une assistance technique pour renforcer le Fonds national de privatisation de manière à accompagner les programmes de privatisation de PMI-PME. Elle aidera et guidera des conseillers qualifiés, en collaboration avec d'autres organisations multilatérales.

L'action de la Banque portera également sur l'élaboration de lois et sur la formation de juristes, spécialisés notamment dans le secteur bancaire et le processus de privatisation.

L'accent sera mis, en outre, sur l'énergie et l'environnement. Entre autres, la Banque évaluera un projet d'extraction et de traitement du lignite visant à limiter le déboisement. Elle fera également procéder à deux études, l'une sur le couvert forestier, l'autre sur la modernisation du secteur pétrolier selon des techniques viables et non nuisibles pour l'environnement.

Une autre étude commandée par la Banque vise à recommander une stratégie pour le développement du tourisme.

Le réseau des télécommunications, dont la densité en téléphones compte parmi les plus faibles du monde, ne peut manifestement pas soutenir le développement du secteur privé. Aussi le gouvernement a demandé à la Banque de préparer un plan global de développement des télécommunications et de le conseiller sur la manière de promouvoir et sélectionner les investissements privés. Dans un premier temps, le programme d'assistance technique de la Banque portera sur la mise en place de l'infrastructure nécessaire aux projets d'investissement à venir, notamment dans le secteur des banques commerciales, le développement du secteur privé, l'industrie pétrolière et le tourisme.

Assistance technique

Une assistance technique a été fournie à l'Albanie pour la formation de deux hauts cadres supérieurs bancaires (engagement : 11600 écus).

Les perspectives du tourisme en Albanie sont prometteuses.

Bulgarie

Bulgarie

Analyse de la situation

Principales données

Superficie
(en km²) **110910**

Population
en millions (1991) **9**

Répartition de la population active
par secteur - 1989 (%)
Agriculture **18,6**
Industrie **45,9**

Automobiles
pour 1000 habitants (1987) **127**

Téléphones
pour 1000 habitants (1991) **290**

Mortalité infantile
pour 1000 enfants nés vivants (1991) **16,5**

Espérance de vie en années (1991) **71**

Pourcentage de la population masculine
active (années 1980) **81**

Pourcentage de la population féminine
active (années 1980) **74**

Pourcentage de la population active
ayant un niveau d'études
secondaires/universitaires **29**

PIB estimé par habitant (1990)
(en dollars US) **5500***

*Voir la note sur les problèmes de mesure
(page 33)

Sources : Secrétariat de l'OCDE
Commission économique pour l'Europe (ONU)
Estimations de la Banque européenne
Autorités nationales
PlanEcon

Politique

La disparition de l'ancien système de parti unique, la démocratisation rapide et la transition vers l'économie de marché ont suscité une lutte pour le pouvoir entre les deux principaux partis politiques bulgares. Tout au long de 1991, le Parti socialiste bulgare (PSB) et l'Union des forces démocratiques (UFD), dont le président Zhelev a été l'un des membres fondateurs, se sont en effet affrontés, l'un prônant un "socialisme démocratique", l'autre un système plus orienté vers le libéralisme. En tout, plus de 80 partis et mouvements ont été dénombrés en 1991, tous résolument anti-communistes.

Sur le plan de la politique intérieure, l'année 1991 a été marquée par l'adoption d'une nouvelle constitution et la préparation des élections. La nouvelle constitution, adoptée en juillet, jette les bases d'une société réellement démocratique et d'une économie de marché. Les élections législatives ont eu lieu le 13 octobre 1991, plusieurs partis entrant en lice, dans un contexte de tensions sociales, aggravées par la récession économique et le chômage. Le Mouvement pour les droits et les libertés, qui représente la minorité turque, mais qui n'était pas jusqu'alors considéré comme un parti, s'affirme comme la troisième force du pays avec 7,55%. Le premier gouvernement non communiste de

l'après-guerre est constitué par l'UFD, avec Filip Dimitrov comme premier ministre. L'UFD a remporté 34,36% des voix contre 33,14% pour le PSB.

Les autorités issues des consultations locales, avec un mandat de trois ans, ont lancé le processus de décentralisation. La presse a obtenu une liberté totale et, malgré des difficultés économiques, les médias commencent à exercer une influence sur la vie politique.

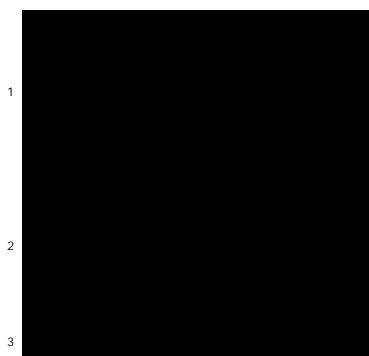
A l'extérieur, la Bulgarie a soutenu les initiatives politiques visant à étendre la coopération économique régionale et à promouvoir les valeurs démocratiques européennes. La Bulgarie entend adhérer au Conseil de l'Europe en 1992 et s'intégrer dans les structures politiques et économiques européennes.

Economie

Confrontées tout au long de 1991 à de graves problèmes structurels et à une récession qui a réduit le PIB de plus d'un quart, les autorités bulgares ont tout mis en oeuvre pour corriger le déséquilibre macro-économique extérieur et réduire les pressions inflationnistes. Des mesures de rigueur financière ont accompagné une nette libéralisation des prix et des importations. Parallèlement, le gouvernement a légalisé la propriété privée et admis la nécessité de privatiser les entreprises d'Etat.

Le contrôle des prix a été levé sur la plupart des produits et les subventions progressivement supprimées tandis que les prix contrôlés restants étaient nettement relevés. Les prix de détail ont augmenté de plus de 200% en février 1991 et de 150% en mars. Cependant, l'inflation mensuelle a été ramenée à 3-5% en novembre. La valeur réelle de la masse salariale a chuté de plus de 60% en 1991. Les effets de la récession ne se sont pas entièrement fait sentir dans les chiffres du chômage enregistrés, même si celui-ci a été multiplié par dix, touchant 11% de la population active.

Un système unifié de taux de change flottant a été mis en place en février 1991. Le taux de change est désormais déterminé sur le marché interbancaire et la banque centrale fixe le taux interbancaire quotidiennement sur la base des transactions réelles de la veille. En 1991, la monnaie nationale a été dévaluée de plus de 300%.



Nombre de sièges au parlement
Résultats des élections d'octobre 1991

- 1 Union des forces démocratiques 110
- 3 Parti socialiste bulgare 106
- 3 Mouvement pour les droits et les libertés 34

Au cours du premier semestre 1991, la valeur des exportations en devises convertibles (abstraction faite des transactions dans le cadre des accords de compensation avec l'ancienne URSS) a baissé de 26% (exprimée en dollars US), tandis que la valeur des importations chutait de 61%. Les échanges avec l'ancienne URSS se sont également effondrés. En septembre 1991, les réserves en devises convertibles de la Bulgarie s'élevaient à 200 millions de dollars US, l'équivalent de moins d'un mois d'importations. La dette extérieure totale de la Bulgarie, environ 12 milliards dollars US, a triplé depuis 1985. Près de la moitié de cette dette est à court terme.

En mars 1990, la Banque du commerce extérieur, qui consigne 95% de la dette commerciale dans ses livres, a décrété, face à un grave problème de liquidité, un moratoire unilatéral sur le service de la dette. Elle a également demandé l'ouverture de négociations sur une restructuration de la dette. En avril 1991, un accord a été conclu avec le Club de Paris sur le rééchelonnement de la dette officielle avec échéance à la mi-1992, sur plus de dix ans avec un délai de grâce de six ans. Les négociations se poursuivent sur 85% de la dette extérieure contractée auprès des banques commerciales.

Environnement

L'économie bulgare, grande consommatrice d'énergie et de ressources naturelles, recourt à des procédés industriels et de contrôle dépassés, ce qui a fortement pollué l'air et les cours d'eau, le principal responsable étant l'industrie. Métaux lourds et autres substances toxiques sont très présents dans le sol et l'eau ; on relève une grande quantité de déchets à risques.

Sur les neuf millions d'habitants que compte le pays, un million de personnes vivent sur des "points sensibles", avec des niveaux très élevés de plomb et de particules en suspension dans l'air. De plus, on trouve un peu partout de fortes concentrations d'arsenic, sous-produit des industries des métaux ferreux et non ferreux.

Devant un tel tableau, il était urgent d'adopter une nouvelle législation et des projets de lois sur l'environnement ont été déposés en 1991. Cependant, il est indispensable de promulguer d'autres textes plus spécifiques sur la pollution de l'eau et de l'air et sur les déchets tout en renforçant les moyens d'action institutionnels, notamment au niveau local.

	1988	1989	estimations	
			1990	1991
PIB en prix constants (écart en pourcentage)	2,4	-0,3	-11,8	-26,0
Chômage en pourcentage de la population active	-	0	2,0	10,0
Solde budgétaire consolidé (en pourcentage du PIB)*	-5,6	-1,4	-13,7	-14,0
Prix à la consommation (écart en pourcentage)	3,0	6,0	26,0	476,0
Unités monétaires nationales pour un dollar US (fin d'exercice)	0,8	0,8	7,0	22,0
Comptes courants externes (millions de dollars US)	-840,0	-1307,0	-1152,0	-2027,0
Dette extérieure brute (en pourcentage des biens et services exportés) **	186,6	227,4	298,8	201,3

Quelques indicateurs économiques pour la Bulgarie

*Dépenses générales de l'Etat. Comprend dans la partie dépenses les intérêts échus et non payés

**Fin de l'exercice. En devises convertibles uniquement

- données non disponibles

Sources : Données fournies par les autorités bulgares et estimations de la Banque européenne.

En Bulgarie, la Banque aura notamment pour priorités des projets d'infrastructure concernant, entre autres, les transports, les télécommunications, l'énergie et les investissements dans l'agriculture. Seront également envisagés des investissements visant à améliorer les pratiques de gestion dans les secteurs consommateurs d'énergie, particulièrement les usagers finaux du secteur industriel.

Stratégie

Le 25 novembre 1991, le Conseil d'administration a adopté une stratégie initiale pour la Bulgarie, avec les priorités suivantes :

- privatisation et restructuration des entreprises et des banques du secteur public, et soutien à certaines entreprises privées relevant de secteurs prioritaires ;
- modernisation du secteur financier, notamment par la promotion d'organismes spécialisés tels que les sociétés de leasing et des établissements de crédit à l'exportation ;
- projets d'infrastructures, surtout dans le transport, les télécommunications et l'énergie, et investissement dans l'agriculture.

Privatisation et restructuration

En collaboration avec d'autres institutions financières internationales, la Banque continuera de soutenir l'élaboration de politiques globales de privatisation et la création d'une base de données détaillée portant essentiellement sur les entreprises d'Etat privatisables. La Banque envisage également d'apporter une assistance technique en vue de répondre aux besoins du Fonds de privatisation en matière de formation, matériel et équipements. D'ores et déjà, elle est prête à contribuer à un bilan des performances des entreprises d'Etat, et à aider ces dernières à mettre en oeuvre des pratiques commerciales et à améliorer leurs techniques de gestion. En attendant l'adoption de la loi sur la privatisation, la Banque va également étudier ses possibilités d'intervention dans des privatisations spécifiques. Ainsi, elle pourrait apporter des conseils sur la faisabilité, la conception, la souscription, la commercialisation et les prises de participation dans les entreprises privatisées.

Modernisation du secteur financier

L'objectif de la Banque est de donner une impulsion plus commerciale aux services bancaires et de soutenir l'expansion d'un environnement concurrentiel. Elle pourra contribuer au développement d'entreprises productives rentables en accordant des lignes de crédit à certaines banques intermédiaires et autres établissements financiers pour rétrocession du crédit à des entreprises viables. En outre, la Banque peut envisager des prises de participation visant à renforcer le capital de certains intermédiaires, ce qui lui permettra d'intervenir directement dans le processus de restructuration.

Projets d'infrastructures

La Banque se propose de participer à des projets visant à améliorer la qualité du réseau routier et à lui permettre de mieux couvrir le pays. Entre autres projets envisagés : l'achèvement d'un tronçon de 140 km de la Transeuropéenne et la poursuite des travaux de construction des autoroutes reliant Sofia aux ports de Varna et Bourgas sur la mer Noire.

La Société des chemins de fer bulgare devrait conserver son statut d'entreprise à 100% publique, mais la réduction envisagée des subventions la forcera probablement à jouer la concurrence avec les transports routiers. La Banque pourrait fournir une assistance technique pour soutenir ce processus et contribuer financièrement aux plans visant à moderniser et développer les principales liaisons ferroviaires entre la Yougoslavie et la Turquie, et entre Sofia, Varna et Bourgas.

La Banque pourrait également intervenir utilement dans les travaux préparatoires visant à la mise en place de services de télécommunications fondés sur les lois du marché. Ses financements et son assistance technique

porteraient sur la conception d'un nouvel organisme et sur sa dotation en cadres et en personnel.

D'autres domaines mériteraient le soutien financier ou technique de la Banque : investissements dans les secteurs des hydrocarbures, de l'électricité et du chauffage urbain, amélioration des méthodes de gestion au niveau des utilisateurs finaux de l'énergie, notamment dans l'industrie, développement des gazoducs et raccordement du réseau électrique au réseau régional.

Investissement dans l'agriculture

La production agricole pourrait être rapidement augmentée en développant la propriété privée, conformément aux dispositions de la Loi de juillet 1991 sur la terre. A cet effet, la Banque envisage la fourniture de lignes de crédit à des exploitations privées, l'octroi de prêts pour certains investissements, notamment des entrepôts et des équipements de transport, ainsi qu'une assistance technique dans le cadre du processus de décentralisation/privatisation.

Assistance technique

La Banque a aidé le ministère de l'industrie, du commerce et des services à lancer le programme de privatisation bulgare. Elle a rédigé une proposition de financement couvrant les besoins du pays en matière d'assistance technique pour la restructuration et la privatisation. Cette proposition s'inscrivait dans le cadre du projet qui a permis d'obtenir une aide PHARE au programme, auquel participe également la Banque mondiale.

Bureau résident

Le bureau résident de Sofia devrait être opérationnel dès avril 1992.

RFTS

RFTS

Analyse de la situation

Principales données

Superficie (en km ²)	127870
Population en millions (1989)	16
Répartition de la population active par secteur - 1989 (%)	
Agriculture	12
Industrie	46
Automobiles pour 1000 habitants (1987)	122
Téléphones pour 1000 habitants (1987)	246
Mortalité infantile pour 1000 enfants nés vivants (1988)	12
Espérance de vie en années (1989)	71
Pourcentage de la population masculine active (années 1980)	82
Pourcentage de la population féminine active (années 1980)	77
Pourcentage de la population active ayant un niveau d'études secondaires/universitaires	29
PIB estimé par habitant (1990) (en dollars US)	8000*

* Voir la note sur les problèmes de mesure (page 33)
Sources : gouvernement tchécoslovaque
Plan Econ

Politique

En Tchécoslovaquie, la "Révolution de velours" a mis un terme pacifique, en 1989, à la domination communiste qui s'était exercée tout au long de l'après-guerre, avec l'épisode brutal du printemps de Prague en 1968. Depuis 1989, le pays s'est engagé dans d'importantes réformes politiques, mettant en place un Etat de droit et de nouvelles relations entre les républiques tchèque et slovaque. Le 29 décembre 1989, Václav Havel, chef de l'opposition, fut élu Président de la Tchécoslovaquie par l'Assemblée fédérale. Le même mois, Marian Calfa fut nommé Premier ministre.

En 1991, le gouvernement fédéral a adopté la Charte des droits et libertés fondamentales qui garantit la liberté d'expression, de religion et de la presse, ainsi que l'égalité de tous devant la loi.

Au début de 1991, le "Forum civique" et le "Public contre la violence", qui avaient dirigé la "Révolution de velours", ont éclaté en une multitude de nouveaux partis. A la fin de cette même année, quinze partis étaient représentés à l'assemblée fédérale, tous issus des six formations qui avaient remporté des sièges en 1990.

Le débat parlementaire sur la nouvelle constitution fédérale et celles des républiques, pour le moins houleux tout au long de 1991, n'a pas permis d'aboutir à un partage net des pouvoirs entre la fédération et les républiques. Sur le plan international, la RFTS a fait de la coopération avec le reste de l'Europe l'un des principaux axes de sa politique étrangère en 1991 : adhésion au Conseil de l'Europe et signature de la Convention européenne sur les droits de l'homme et libertés fondamentales ainsi que d'un accord d'association avec la Communauté européenne. La RFTS est l'un des cosignataires, avec la Hongrie et la Pologne, de la déclaration de Visegrad, qui engage les trois pays à coopérer étroitement pour mettre en place les réformes nécessaires au passage à la démocratie et à l'économie de marché. Enfin, la RFTS est également membre de l'Hexagonale, groupe régional dont sont également membres l'Autriche, l'Italie, la Pologne, la Hongrie et la Yougoslavie.

Economie

A l'issue de la phase initiale de la transition économique, la RFTS avait enregistré un succès considérable sur le plan macro-économique. La rigueur fiscale et monétaire a permis de libérer les prix et d'instaurer la convertibilité interne de la monnaie tout en

contrôlant l'inflation et en préservant la solidité de la balance des paiements. Les prix ont grimpé en flèche après la libération de janvier 1991, mais, vers le milieu de l'année, le taux d'inflation mensuel est retombé à des niveaux plus acceptables et les prix se sont stabilisés. La libération des prix, intervenue en janvier 1991 et soutenue par d'autres mesures, a permis de ramener de 85% à environ 5% la part des biens proposés à des prix réglementés. La balance des comptes courants en devises convertibles était légèrement excédentaire en 1991. Les salaires, eux aussi sous surveillance, n'ont augmenté en moyenne nominale que d'un peu plus de 20% en 1991, ce qui correspond à une réduction supérieure à 30% des salaires réels.

Cependant, la production est en chute libre et le chômage s'est brusquement élevé en 1991, sous l'effet combiné de l'effondrement des exportations dans les anciens pays membres du CAEM, de la baisse de la demande nationale et de problèmes d'approvisionnement. D'après les estimations, le PIB réel a baissé de près de 16% en 1991, alors que le chômage, qui était jusque-là inexistant ou presque, s'élevait à 6,6% vers la fin de l'année. Les exportations sont également en baisse de plus de 15%, celles à destination de l'ancienne URSS étant réduites de moitié.

	1988	1989	1990	estimations 1991
PIB en prix constants (écart en pourcentage)	2,6	1,3	-3,5	-16,0
Chômage en pourcentage de la population	-	0	1,0	7,0
Solde budgétaire consolidé (en pourcentage du PIB)	-3,6	-3,5	-2,0	-1/2
Prix à la consommation (écart en pourcentage)	0,2	1,4	10,0	58,0
Unités monétaires nationales pour un dollar US (fin d'exercice)	14,0	14,0	28,0	28,0
Comptes courants externes (en pourcentage du PIB) *	-0,1	0,9	-2,4	1/2
Dette extérieure brute ** (en pourcentage des biens et des services exportés)	114,1	114,7	107,2	-

Quelques indicateurs économiques pour la RFTS

* unité de devise convertible **Devise convertible, fin d'exercice uniquement

- données non disponibles

Sources : Données fournies par les autorités tchécoslovaques et estimations de la Banque européenne.



Nombre de sièges au parlement

Résultats des élections de juin 1990

- 1 Forum civique/Public contre la violence 170
- 2 Communistes 47
- 3 Démocrates - chrétiens 40
- 4 Moravie et Silésie 16
- 5 Parti national slovaque 15
- 6 Coalition d'autres minorités 12

L'unification des taux de change et la libéralisation des importations ont commencé à exercer une pression concurrentielle sur une économie dans laquelle les monopoles de production sont encore très présents. En effet, la restructuration des entreprises d'Etat s'avère plus difficile et lente que prévu. Les petites privatisations se passent en douceur ; quant aux grandes, elles ne commenceront qu'en 1992, bien que le pays ait opté pour une méthode de privatisation rapide et en masse.

Dans le système financier, la qualité des services bancaires laisse encore à désirer et le problème de la qualité des actifs et de l'adéquation du capital des banques commerciales, issues de la banque d'Etat unique, reste posé, malgré les mesures prises pour y remédier.

Environnement

En RFTS, l'ensemble de l'environnement (air, terre et eau) a été mis à rude épreuve ; des contrées entières sont polluées.

La pollution atmosphérique est particulièrement inquiétante dans les régions industrielles densément peuplées telles que Prague, le nord de la Bohême, Bratislava, le complexe industriel d'Ostrava-Karviná et la

vallée de la Váh. La RFTS se classe au second rang en Europe pour les rejets de soufre, essentiellement dûs aux centrales électriques et aux installations de chauffage qui consomment du charbon de mauvaise qualité, du lignite ou du fuel lourd. Les gisements de charbon, situés à de très faibles profondeurs, sont intensivement exploités à ciel ouvert, créant dans certaines régions des "paysages lunaires".

Plus de 50% des terres agricoles connaissent une érosion importante qui lessive chaque année plus de cinq millions de tonnes de terre. Déboisement, acidification, pollution et envasement des cours d'eau et des bassins sont désormais la règle dans 80% des régions agricoles.

Bien que la forêt recouvre plus du tiers de la RFTS, 66% du couvert forestier a été endommagé par les rejets et dépôts.

Stratégie

Le 29 juillet 1991, le Conseil d'administration a approuvé une stratégie initiale pour la République fédérale tchèque et slovaque (RFTS).

La Banque est en train d'étudier, pour sélection, des projets potentiellement intéressants dans les secteurs et activités prioritaires suivants :

Privatisation, restructuration et promotion du secteur privé

La Banque entend jouer un rôle actif dans la privatisation des petites, moyennes et grandes entreprises et le lancement de nouvelles entreprises privées. Elle soutiendra également les joint-ventures entre les entreprises du pays et des partenaires étrangers. Pour l'instant, l'action de la Banque en matière de privatisation et de promotion du secteur privé ne se confinerà pas à un domaine particulier. Elle examinera, en effet, toutes les demandes d'aide d'après l'intérêt qu'elles présentent et leur conformité à de saines pratiques commerciales. Toutefois, la priorité sera donnée aux activités créatrices d'emplois et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions positives sur les exportations et les recettes en devises. La préférence sera également accordée aux projets prévoyant la participation d'investisseurs privés étrangers, capables d'apporter des compétences en gestion, le savoir-faire technologique et l'accès aux marchés étrangers qui font cruellement défaut.

Développement du secteur financier

En RFTS, l'un des principaux domaines d'action de la Banque sera le secteur bancaire et financier. Pour répondre à la demande du marché en capitaux à moyen et long termes, et pour remédier aux déficiences du système, des lignes de crédit pourraient être accordées à certaines banques intermédiaires et autres établissements financiers pour rétrocession à des entreprises viables. Après évaluation des capacités

institutionnelles de certains intermédiaires, la Banque devra peut-être prendre une participation dans leur capital pour le renforcer. Afin de préparer le terrain à la privatisation, la Banque pourra soutenir utilement la modernisation et l'évaluation des capacités des intermédiaires, notamment par des stages de formation et des conseils techniques, de même qu'elle pourra contribuer à la mise en place de nouveaux établissements de prêts à moyen et long termes.

Enfin, la Banque pourra jouer un rôle de catalyseur en oeuvrant à la création d'institutions financières spécialisées. Elle pourrait notamment contribuer à la mise au point des accords de financement et de garantie dont la RFTS a besoin pour soutenir ses exportations.

Infrastructure

Etant donné la complexité et l'ampleur des besoins dans les divers secteurs de l'infrastructure, la Banque mettra l'accent sur la coordination et le cofinancement avec d'autres organismes internationaux.

Télécommunications : Dans une large mesure, le succès de la relance et de la privatisation de tous les secteurs de l'économie dépendra de la modernisation et du développement des télécommunications en RFTS. Aussi, l'aide de la Banque visera-t-elle à faciliter la mise en oeuvre des programmes de développement du gouvernement, notamment la construction d'un réseau numérique avec centraux urbains et interurbains, ainsi que des liaisons Est-Ouest et Nord-Sud par fibres optiques.

Transports : Le gouvernement entend procéder à une refonte complète du secteur des transports, ce qui devrait permettre à la Banque d'intervenir utilement à plusieurs niveaux, conformément à sa mission, notamment lorsqu'il s'agira d'introduire la concurrence et de privatiser les services de transport. Par ses apports financiers, elle pourrait également accélérer le processus de modernisation et de développement du

Nom du projet : Czechoslovakia Investment Corporation Inc.
Type : Prise de participation

	millions d'écus
Prise de participation approuvée par la Banque européenne	7,46
Investissement total pour le projet	111,86

réseau ferroviaire et du matériel roulant. Dans le secteur du transport aérien, la Banque considère comme prioritaires l'extension et la modernisation des aéroports de Prague et Bratislava afin de les aligner sur les normes internationales.

Energie : Sachant que l'un des grands responsables de la pollution en RFTS reste le charbon, principale source d'énergie et élément important des procédés industriels, la Banque pourrait aider à résoudre ce problème en consacrant des investissements et des prêts au secteur énergétique. Les possibilités ne manquent pas : projets de désulfuration, traitement de l'eau et réseaux régionaux de gaz et de chauffage. A cet égard, la Banque pourrait étudier la possibilité de cofinancer des projets portant sur le secteur de l'énergie, avec la Banque mondiale, qui a lancé un programme d'étude dans ce domaine.

Environnement : L'amélioration de l'environnement est le trait d'union tout trouvé entre les divers programmes de la Banque en RFTS. A cet égard, trois domaines d'action s'imposent :

- fourniture de services de conseils spécialisés ;
- fourniture de financement pour les usines de traitement de l'eau des collectivités locales ;
- maîtrise de l'énergie grâce à la production combinée de chaleur et d'électricité et aux programmes de chauffage urbain dans les grandes villes.

Ce type d'action permettra, non seulement de maîtriser et d'économiser l'énergie si précieuse pour le pays, mais également d'atténuer considérablement les rejets de soufre et autres pollutions. La Banque conseillera en outre les autorités concernées en vue de l'élaboration d'un système de tarification plus réaliste, de manière à encourager les économies d'énergie.

Développement des collectivités locales : Les réseaux et installations actuels, tous en mauvais état, devront absolument être rénovés et développés si l'on veut que

Débat sur le développement du secteur financier entre des spécialistes de la banque d'affaires et de développement et des représentants de la "Komerční Banka", la plus grande banque commerciale de la RFTS.

les centres urbains puissent fonctionner normalement. Partout, une aide extérieure sera nécessaire. Pour résoudre les problèmes graves qui se posent, il faudra notamment concevoir et mettre en oeuvre des projets d'adduction d'eau, de réseaux de tout-à-l'égout, de décharges pour déchets solides, mais aussi des projets de télécommunications et de distribution de l'électricité. Le transport urbain devra faire l'objet d'une attention particulière.

Autres secteurs : Hôtellerie et tourisme pouvant fournir de nombreux emplois et rapporter des devises fortes en peu de temps, la Banque se propose d'examiner la possibilité de favoriser, dans les républiques tchèque et slovaque, le développement du secteur privé dans le tourisme. A cette fin, la Banque étudiera, en collaboration avec les autres organismes concernés par l'éducation en RFTS, les moyens de répondre aux besoins dans ce secteur.

Opérations de la Banque

Czechoslovakia Investment Corporation Inc.

Le 24 septembre 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création de la Czechoslovakia Investment Corporation Inc., dont la Banque européenne sera l'un des principaux actionnaires, avec une prise de participation de 10 millions de dollars US (7,46 millions d'écus) et l'un des administrateurs. Cette société d'investissement est lancée par Robert Fleming, l'un des plus grands gérants de portefeuille britanniques, et Investicni Banka, l'une des principales banques de la RFTS. Par son action au sein de cet organisme, la Banque pourra assister les petites et moyennes entreprises et drainer des capitaux en Europe centrale et orientale, conformément à sa mission.

Čokoládovny

En décembre 1991, le Conseil a également approuvé une prise de participation, équivalant à 30 millions de dollars US (24,10 millions d'écus), soit 15% du capital

Personnel visitant l'usine de Čokoládovny
à Prague

Nom du projet : **Čokoládovny**
Secteur : **Agro-alimentaire**
Type : **Prise de participation**

millions d'écus

Prise de participation approuvée par la Banque européenne	24,10
Investissement total pour le projet	174,03

de Čokoládovny, une société de denrées alimentaires. Ce projet, qui porte sur la restructuration et la privatisation du plus gros producteur de chocolat et de biscuits de RFTS, est monté en collaboration avec deux géants européens de l'agro-alimentaire, Nestlé et BSN.

La RFTS sera également l'un des pays d'opération de la ligne de crédit NMB/BERD pour l'Europe centrale (pour plus de détails, voir Opérations dans la section Pologne).

Assistance technique

En 1991, la Banque a lancé un projet d'assistance technique en RFTS. Dans le cadre du Projet de télécommunications tchécoslovaques, la Banque fournira une assistance technique aux SPT tchèque et slovaque pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme de développement institutionnel (570000 écus engagés). La RFTS sera également l'un des bénéficiaires du programme de formation régionale pour le développement des marchés financiers, lorsque ce programme sera lancé.

Bureau résident

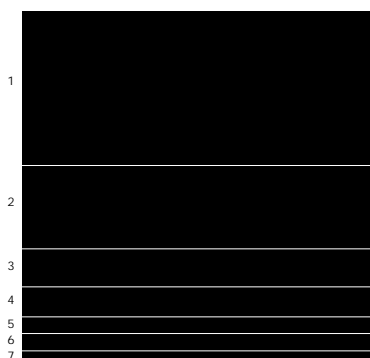
La Banque est en train de rechercher des locaux en vue d'ouvrir un bureau résident à Prague, ce qui devrait être chose faite au cours du premier semestre 1992.

Hongrie

Hongrie

Analyse de la situation

Principales données	Politique	Economie
Superficie (en km ²) 93030	Les élections législatives libres de mars-avril 1990, dans lesquelles une cinquantaine de partis ont brigué les suffrages des électeurs, ont porté au pouvoir un gouvernement de coalition formé autour du Forum démocratique de centre droit, sous la direction de Jozsef Antall, Premier ministre. Le second parti du pays, l'Alliance des démocrates libres (ADL) s'est retrouvé dans l'opposition. Quant au parti socialiste hongrois (successeur du parti communiste), il n'a pas réuni le minimum de voix nécessaire pour être représenté au parlement.	relative au partage des recettes entre le pouvoir central et les autorités locales a été soumise au parlement. Le Conseil constitutionnel, qui définit les pouvoirs du Président par rapport à ceux du parlement et qui révisé les projets de loi adoptés par le parlement, a renforcé ses attributions au cours de l'année 1991. Nombre de syndicats et autres associations ont été créés. Toutefois, la coalition au pouvoir et les partis d'opposition n'ont pas réussi à préserver le soutien populaire dont ils jouissaient.
Population en millions (1991) 10,4		
Répartition de la population active par secteur - 1990 (%) Agriculture 14 Industrie 31	Le gouvernement précédent, dirigé par Miklós Németh, actuellement Vice-président de la Banque européenne, avait préparé le terrain à cette évolution. La constitution hongroise, profondément remaniée en octobre 1989, a permis la mise en place du cadre juridique nécessaire à des élections libres, ainsi qu'à la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Des textes fondamentaux ont été adoptés, notamment les lois régissant les référendums et garantissant la liberté de la presse.	Au plan international, la Hongrie a renforcé ses relations régionales, grâce à la déclaration de Visegrad sur la coopération avec la RFTS, la Hongrie et la Pologne, mais aussi par le biais de l'Hexagonale, groupe politique et économique régional. La Hongrie a signé un accord d'association avec la CEE, en décembre 1991, et elle oeuvre à renforcer ses liens avec l'AELE. La Hongrie, à l'instar des autres pays d'Europe centrale et orientale, notamment la RFTS et la Pologne, cherche à se rapprocher de l'OTAN et de l'Union de l'Europe occidentale.
Automobiles pour 1000 habitants (1990) 194		
Téléphones pour 1000 habitants (1987) 152		
Mortalité infantile pour 1000 enfants nés vivants (1988) 16		
Espérance de vie en années (1989) 70		
Pourcentage de la population masculine active (années 1980) 75		
Pourcentage de la population féminine active (années 1980) 62		
Pourcentage de la population active ayant un niveau d'études secondaires/universitaires 34		
PIB estimé par habitant (1990) (en dollars US) 6000*		
* Voir la note sur les problèmes de mesure (page 33) Sources : Secrétariat de l'OCDE Commission économique pour l'Europe, ONU Estimations de la Banque européenne Autorités nationales PlanEcon		
	En 1991, la Hongrie a franchi des étapes décisives vers la démocratie et la réforme économique, poursuivant la décentralisation des pouvoirs. En matière de finances publiques, une loi	prix, les taux d'intérêt et les importations ont presque entièrement été libérés. Le niveau des investissements étrangers directs s'est nettement élevé, créant la base d'une réserve de devises dont le pays a particulièrement besoin. Toutefois, la production n'a pas cessé de chuter et l'inflation de s'accroître.
		Le PIB réel a régressé de 4% en 1990 et de 8% en 1991, essentiellement en raison de l'effondrement du CAEM, de la suppression progressive des subventions et d'une concurrence plus forte de l'Occident. Le nombre des sans-emplois déclarés est passé de 1,7% de la population active, fin 1990, à plus de 8% en décembre 1991, malgré la baisse des salaires réels pour la deuxième année consécutive. Cependant, dans ce tableau général d'une économie déprimée, les petites entreprises s'en sortent bien. La production des petites entreprises industrielles de moins de 50 employés a progressé de 50% au cours du premier semestre 1991.
		L'inflation est passée de 17% en 1989 à 35% en 1991. Un résultat en partie imputable à la chute brutale de la production, étonnante par rapport à la croissance du crédit, mais aussi à divers autres facteurs agissant sur les coûts, notamment la réduction des subventions.
		La situation de l'économie hongroise s'est sensiblement améliorée en 1991, les comptes courants de la balance des paiements étant excédentaires pour la deuxième année consécutive. La création de petites entreprises se poursuit à un rythme remarquable. Les



Nombre de sièges au parlement
Résultats des élections de mars/avril 1990

- 1 Forum démocratique 165
- 2 Démocrates libres 92
- 3 Petits propriétaires indépendants 43
- 4 Socialistes 33
- 5 Jeunes démocrates 21
- 6 Chrétiens démocrates 21
- 7 Divers 11

Les réserves convertibles de la Hongrie ont été multipliées par quatre, dépassant la barre des 4 milliards de dollars US sur les 18 mois clos en décembre 1991, grâce à l'accroissement des dépôts en devises étrangères effectués par des citoyens hongrois et à l'émission d'obligations garanties par l'Etat sur les marchés internationaux de capitaux, signe d'une confiance retrouvée en l'économie. Ce résultat s'explique également par la nette augmentation des investissements étrangers directs et par l'excédent des comptes courants. Certes, les besoins en réserves internationales se sont eux aussi accrus (car les importations en devises convertibles ont grimpé en flèche), mais les résultats n'ont jamais été aussi bons depuis 1986. La dette en devises convertibles s'élevait à 19,7 milliards de dollars US à la mi-1991 (63% du PIB).

La réforme structurelle menée par le gouvernement est en bonne voie, même si le rythme des privatisations s'avère plus lent que prévu. Le programme vise à ramener la part de l'Etat dans le secteur concurrentiel à moins de 50% d'ici la fin de 1993 et à réduire les ingérences de l'administration dans le marché. Une franche libération des prix et des importations ne fera que stimuler la concurrence dans le secteur privé.

Environnement

Les ressources naturelles et l'environnement façonné par l'homme sont très menacés en Hongrie. La qualité de l'air n'est pas satisfaisante sur 11% du territoire, où vivent 44% de la population. Les zones les plus touchées sont les centres industriels, notamment ceux de Borsod, Nograd, Budapest, Komarom et Veszprém, de même que les grandes villes en général, où les émissions de plomb sont très élevées en raison de la circulation intense.

Près de 65% des réserves d'eau souterraines potables n'ont pas de protections naturelles suffisantes contre les agents polluants de surface. A Budapest, 20% seulement des eaux d'égout sont biologiquement traités. Les 80% restants, soit 680000 m3 par jour, se déversent tels quels dans le Danube. Les sources d'eau des collectivités locales sont de plus en plus polluées, notamment par les eaux usées non traitées. On estime à 1,3 milliard de mètres cubes par an le volume d'effluents ainsi rejetés dans les eaux de surface.

Les déchets solides doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les sites des anciennes décharges sauvages n'ont pas été consignés et on ne sait pas quels seront leurs effets sur l'environnement. Le stockage à long terme des déchets faiblement et

moyennement radioactifs pose lui aussi un problème certain. Plus de la moitié des décharges municipales ne sont pas conformes aux normes. Il est donc urgent de multiplier les décharges contrôlées.

	1988	1989	1990	estimations 1991
PIB en prix constants (écart en pourcentage)	-0,2	-0,2	-4,3	-8,0
Chômage en pourcentage de la population active	-	0,5	2,0	8,0
Solde budgétaire consolidé (en pourcentage du PIB)*	-0,9	-0,8	-0,1	-4,1
Prix à la consommation (écart en pourcentage)	16,1	17,0	28,9	36,0
Unités monétaires nationales par dollar US	53,0	63,0	61,0	76,0
Comptes courants externes (en pourcentage du PIB)	-2,9	-4,9	0,4	1,2
Dette extérieure brute (en pourcentage des biens et services exportés)**	315,1	278,9	247,8	158,1

Quelques indicateurs économiques pour la Hongrie

* Statistiques financières gouvernementales. Y compris les budgets de l'Etat et des régions

** Fin de l'exercice. Devises convertibles uniquement – données non disponibles

Sources : Données fournies par les autorités hongroises et estimations de la Banque européenne.

Nom du projet : **Petőfi Nyomda Rt.**

Secteur : **Emballage**

Type : **Prêt**

* Garantie gouvernementale

Financement	millions d'écus
Prêt de la Banque européenne	4,91
Prêt consortial prévu	0
Montant engagé par la Banque européenne*	4,91
Autres organismes prêteurs	0
Montant total du prêt	4,91
Autres prises de participation	1,18
Solde à financer	5,65
Investissement total pour le projet	11,74

Passage au scanner, impression et définition à Petőfi Nyomda Pt, entreprise bénéficiaire du premier prêt consenti par la Banque au secteur privé.

Stratégie

La stratégie de la Banque pour la Hongrie, telle qu'approuvée par le Conseil le 24 juin 1991, mettra dans un premier temps l'accent sur des domaines suffisamment défrichés pour que l'action de la Banque soit efficace. Elle portera sur les dimensions européenne et régionale, ainsi que sur les problèmes d'infrastructure et d'environnement. Plusieurs actions prioritaires ont été dégagées pour la phase initiale :

- privatisation, promotion du secteur privé et restructuration des entreprises d'Etat en vue de renforcer les secteurs concurrentiels de l'économie ;
- consolidation et création de services et d'établissements financiers, notamment ceux qui sont tournés vers les petites et moyennes entreprises ;
- renforcement de l'infrastructure en mettant l'accent sur les besoins du secteur privé et en faisant appel à l'initiative privée pour le développement des infrastructures ;
- réhabilitation de l'environnement ;
- services municipaux et programmes d'aménagement.

Une attention particulière sera accordée aux programmes d'investissement ayant une dimension régionale et aux projets utiles à la fois aux entreprises hongroises et à celles des autres pays d'opération de la Banque. Cette dernière renforcera systématiquement le rôle catalyseur de son action. Ainsi, sa stratégie et les projets sélectionnés devraient contribuer à drainer les flux de capitaux étrangers vers les entreprises rentables de Hongrie.

Privatisation

La Banque s'emploiera avant tout à consolider le secteur concurrentiel de l'économie, notamment en privilégiant les investissements qui rendront les entreprises hongroises plus compétitives sur le marché mondial. A cette fin, divers types de transactions seront envisagés : restructuration/privatisation des entreprises

d'Etat, modernisation/développement des entreprises privées et promotion de joint-ventures entièrement nouvelles.

La tâche de privatisation et de restructuration de la Banque s'étendra à tous les types d'actifs appartenant à l'Etat, y compris les services publics et les banques. A cette fin, la Banque créera ou prendra des participations dans le capital des organismes (tels que des fonds d'investissement) afin de conférer un effet multiplicateur à l'assistance qu'elle prêtera. Par ailleurs, elle interviendra directement auprès des entreprises en leur accordant conseils et prêts ou en prenant des participations dans leur capital. La Banque coordonnera ses activités avec celles d'autres organismes.

En sélectionnant les investissements, la Banque cherchera à soutenir les initiatives les plus viables et les plus tournées vers le marché, et à aider le secteur privé à mieux reconnaître les possibilités offertes par le marché afin d'en tirer profit. Outre la viabilité financière, de nombreux critères de sélection entreront en ligne de compte, notamment la capacité à générer des revenus à l'exportation, l'acquisition d'un savoir-faire commercial, la création d'emplois et le développement de compétences en matière de gestion d'entreprise.

Secteur financier

Le développement d'un secteur financier et de marchés de capitaux est un objectif stratégique important car il permettra de répondre aux demandes d'une économie de marché. L'accent sera mis sur les besoins des petites et moyennes entreprises. La Banque étudiera des instruments tels que les lignes de crédit au profit d'intermédiaires locaux prêts à fournir un financement à long terme à une clientèle locale. Par ailleurs, la Banque envisage de soutenir la création de nouveaux établissements financiers.

Nom du projet : **Télécom hongrois**
Secteur : **Télécommunications**
Type : **Prêt**

* Garantie gouvernementale

Financement	millions d'écus
Prêt de la Banque européenne	90,88
Prêt consortial prévu	0
Montant engagé par la Banque européenne*	90,88
Fonds locaux	96,22
Investissement total pour le projet	187,10

La Banque finance le programme de modernisation et développement des télécommunications hongroises actuellement en cours. Les anciens systèmes, encore en service, seront progressivement remplacés.

Infrastructure

Les secteurs des télécommunications et des transports doivent d'urgence être modernisés et étendus. Aussi, la Banque s'attachera à soutenir et accélérer l'exécution des programmes d'investissement en cours, en collaboration avec d'autres organisations multilatérales, telles que la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement. La participation du secteur privé sera encouragée, par le biais de programmes de type Construction-Exploitation-Transfert (CET) ou autres mécanismes similaires.

Energie et environnement

Les politiques actuelles en la matière prévoient des changements structurels et une diversification des sources d'énergie. La Banque examinera divers types d'intervention pour aider le gouvernement à assurer ses approvisionnements, promouvoir la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie et créer des entreprises privatisables. L'intégration des réseaux d'électricité et de gaz à ceux de l'Europe occidentale et la participation du secteur privé, notamment dans la production d'électricité, pourraient offrir à la Banque des occasions d'intervention intéressantes.

Les considérations d'ordre écologique sont au cœur de toutes les activités de la Banque. A court terme, la Banque s'attachera à enrayer la détérioration de l'environnement en étudiant les problèmes au cas par cas. A plus long terme, l'objectif est de réhabiliter et d'améliorer l'environnement (notamment grâce à des investissements liés au secteur privé) afin d'assurer un développement économique viable.

Services municipaux

Les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de plus en plus marqué dans la transition vers une économie de marché. En effet, avec la décentralisation des actifs et des pouvoirs de gestion au profit des administrations locales, celles-ci jouent un rôle de plus en plus actif dans la définition et la mise en oeuvre de la privatisation. C'est la raison pour laquelle leur développement est considéré comme hautement prioritaire par la Banque.

Dans d'autres secteurs tels que le tourisme, la santé, le financement du logement, la Banque recherchera des possibilités d'investissement conformes à sa mission et à ses objectifs globaux, en décidant au cas par cas.

Opérations de la Banque

Petőfi Nyomda Rt

En septembre, la Banque a approuvé son premier prêt au secteur privé. Ce prêt de 10 millions de DM (4,91 millions d'écus) a été accordé à Petőfi Nyomda Rt, fabricant d'emballages, pour l'aider à moderniser ses procédés de fabrication, accroître ses capacités de production, et renforcer la qualité de ses produits et de ses services. Ce programme d'investissement devrait permettre d'améliorer l'image de marque des produits hongrois en Europe occidentale, grâce aux emballages modernisés de Petőfi, et accroître ainsi leur compétitivité.

Compagnie hongroise de télécommunications

La Banque a, par ailleurs, approuvé un prêt de 185 millions de DM (90,88 millions d'écus) pour soutenir le programme de modernisation et d'extension de la Compagnie hongroise de télécommunications. Ce prêt permettra de financer entièrement la partie du projet d'aménagement de Budapest et Village faisant appel aux devises étrangères. Ce projet fait partie intégrante du programme triennal de développement mis en oeuvre par les télécommunications hongroises. Son coût

M. Ron Freeman, Premier Vice-président de la Banque d'affaires (à gauche), signe l'accord de prise de participation avec M. Péter Vadász, P.D.G. de Microsystem Rt.

Nom du projet : **Microsystem Rt**
Secteur : **Informatique**
Type : **Prise de participation**

millions d'écus

Prise de participation approuvée par la Banque européenne	2,24
Investissement total pour le projet	6,71

total est estimé à 187 millions d'écus et il vise à améliorer l'accès aux services de télécommunications et leur qualité, tout en accroissant l'efficacité du système de télécommunications de Budapest et de certaines zones rurales. Ce projet, qui vise dans un premier temps à mettre en place un réseau de base offrant des services compétitifs à valeur ajoutée, a également pour objectif de préparer la privatisation des télécommunications.

La Hongrie devrait, par ailleurs, bénéficier de la ligne de crédit NMB/BERD pour l'Europe centrale, approuvée en septembre (pour plus de détails voir Opérations à la section Pologne).

Microsystem Rt

En décembre, la Banque a approuvé une prise de participation de 3 millions de dollars US (2,24 millions d'écus) dans le capital de Microsystem Rt, société privée hongroise spécialisée dans l'assemblage, la distribution et la vente au détail de matériel de bureautique. Cet investissement vise essentiellement à drainer des fonds supplémentaires vers l'entreprise, grâce à des prises de participation étrangères, et à soutenir une entreprise locale fournissant des services de base aux secteurs privé et public de l'économie.

Assistance technique

En 1991, l'assistance technique de la Banque était essentiellement orientée vers les secteurs financier et bancaire. D'une valeur de 76400 écus, cette assistance avait pour but de favoriser la création d'un système de compensation de chèques postaux qui devrait démarrer en avril 1992.

Dans le secteur du transport, une enveloppe de 352100 écus a été approuvée pour une assistance technique apportée, sous forme de conseils financiers, au Bureau de concession des autoroutes dans le cadre des présélections et appels d'offres pour adjudication d'un

projet de concession d'autoroute à un entrepreneur privé. La Banque a également conclu un accord de partenariat avec la ville de Budapest visant à définir et formuler un programme d'investissements prioritaires pour un aménagement urbain et écologique. Le volume de l'assistance technique à fournir au titre de cet accord est estimé à 610000 écus.

Dans le secteur des télécommunications, une assistance technique de 27700 écus a été engagée au titre d'une étude préalable de faisabilité pour la compagnie hongroise de télécommunications.

Bureau résident

Les accords portant sur l'ouverture d'un bureau résident à Budapest, au cours de la première semaine de mars 1992, sont en bonne voie.

Pologne

Pologne

Analyse de la situation

Principales données

Superficie
(en km²) **312685**

Population
en millions (1989) **38**

Répartition de la population
active par secteur - 1989 (%)
Agriculture **27**
Industrie **37**

Automobiles
pour 1000 habitants (1987) **74**

Téléphones
pour 1000 habitants (1987) **122**

Mortalité infantile
pour 1000 enfants nés vivants (1988) **16**

Espérance de vie
en années (1989) **71**

Pourcentage de la population
masculine active (années 1980) **83**

Pourcentage de la population
féminine active (années 1980) **68**

Pourcentage de la population
active ayant un niveau d'études
secondaires/universitaires **29**

PIB estimé par habitant
(1990) (en dollars US) **4000***

* Voir la note sur les problèmes de mesure
(page 33)

Sources : Secrétariat de l'OCDE
Commission économique pour l'Europe, ONU
Estimations de la Banque européenne
Plan Econ

Politique

La réforme politique de la Pologne commença avec la naissance du syndicat indépendant Solidarité en 1980, sous la direction de Lech Wałęsa, alors électricien au chantier naval de Gdańsk. Dix ans plus tard, il fut démocratiquement élu Président de la Pologne.

En 1989, un intellectuel de Solidarité, Tadeusz Mazowiecki, forma le premier gouvernement non communiste de la Pologne et de toute la région, depuis 1948. La thérapie de choc économique qu'il mit en oeuvre sous l'égide du ministre des finances, Leszek Balcerowicz, lui valut un soutien unanime à l'étranger, mais également des critiques de l'opinion interne, convaincue que les mesures prises pour atténuer les coûts sociaux n'étaient pas suffisantes. Ce débat se poursuit.

Jan Bielecki, économiste de 39 ans de Solidarité, devint Premier ministre en janvier 1991, à la tête d'un gouvernement de transition essentiellement constitué de jeunes technocrates, en attendant la tenue d'élections législatives démocratiques libres. Cette consultation fut reportée de près d'un an, le temps pour les responsables politiques de résoudre des questions telles que l'étendue des pouvoirs du Président et la teneur de la loi électorale. Pendant ce délai, on a constaté un accroissement des pouvoirs du Président qui, contrairement à la

Diète, avait été élu par le peuple. L'une des tâches qui attendent l'assemblée issue de ces élections sera l'adoption d'une nouvelle constitution précisant les pouvoirs du Président et ceux du parlement.

Toujours en 1991, Solidarité se scinda en trois principaux partis : le Parti de l'entente du centre, l'Union démocratique et le Congrès libéral-démocratique. Des éléments du parti communiste, qui s'était auto-dissout en 1990, se regroupèrent sous le nom d'Alliance pour une gauche démocratique.

Les premières élections législatives libres depuis la deuxième guerre mondiale eurent lieu le 27 octobre 1991. La participation fut faible et aucun parti ne parvint à réunir plus de 13% des voix. L'Union démocratique de centre gauche arriva en tête, suivie par l'Alliance pour une gauche démocratique. Au lendemain de cette consultation plutôt indécise, cinq partis du centre, dont l'Alliance du centre et le Congrès libéral-démocratique, se mirent d'accord pour constituer un gouvernement conduit par Jan Olszewski, de l'Alliance du centre, désigné Premier ministre le 6 décembre 1991. Ce gouvernement fit part de son intention de modifier les réformes économiques pour répondre à la montée du chômage et à la misère économique.

Sur le plan international, la Pologne chercha en 1991 à renforcer ses relations avec l'Europe occidentale. En

décembre 1991, le gouvernement polonais signa un accord d'association avec la CEE et fit son entrée au Conseil de l'Europe. Avec la RFTS et la Hongrie, la Pologne signa la déclaration de Visegrad dans laquelle les trois pays expriment leur volonté de surmonter les divisions de l'Europe et de coopérer pour l'instauration de la démocratie et d'une économie de marché. Enfin, la Pologne est membre de l'Hexagonale aux côtés de l'Autriche, de la RFTS, de la Hongrie, de l'Italie et de la Yougoslavie. Varsovie est le siège du nouveau département de la CSCE pour la promotion de la démocratie.

Economie

En 1991, la Pologne connut de graves problèmes d'ajustement : profonde récession, revenus réels en chute libre, accroissement du chômage. Les effets du programme de transformation économique, lancé deux ans auparavant, continuaient à se faire sentir.

Les piètres performances des entreprises d'Etat, dont la plupart n'avaient pas su s'adapter au nouvel environnement concurrentiel, constituaient toujours un problème majeur. Malgré une dévaluation de 14% en mai et un net renforcement des exportations vers les pays de la CEE, la balance commerciale enregistra un déficit en raison de l'accroissement des importations de biens de consommation et d'un approvisionnement en énergie

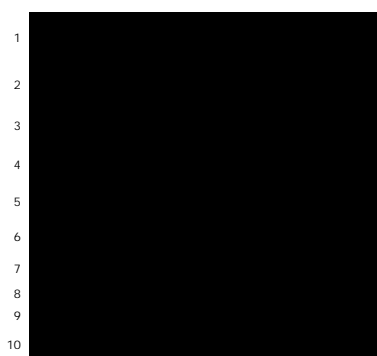
	1988	1989	estimations	
			1990	1991
PIB en prix constants (écart en pourcentage)	1,8	0,5	-12,0	-10,0
Chômage en pourcentage de la population	-	0,3	6,0	12,0
Solde budgétaire consolidé (en pourcentage du PIB)	0	-7,4	3,8	-4,0
Prix à la consommation (écart en pourcentage)	60,2	251,1	599,9	70,0
Unités monétaires nationales pour un dollar US (fin d'exercice)	503	6500	9500	10957
Comptes courants externes (en pourcentage du PIB)	-580	-1843	668	-
Dette extérieure brute (en pourcentage des biens et des services exportés)*	476,2	474,6	379,8	-

Quelques indicateurs économiques pour la RFTS

* Fin de l'exercice, devises convertibles uniquement

- données non disponibles

Sources: Données fournies par les autorités tchécoslovaques et estimations de la Banque Européenne.



Nombre de sièges au parlement
Résultat des élections d'octobre 1991

1	Union Démocratique	62
2	Alliance pour une démocratie de gauche	62
3	Action catholique	49
4	Coalition paysanne	48
5	Confédération pour une Pologne indépendante	46
6	Alliance du Centre	44
7	Congrès libéral - démocratique	37
8	Paysans et solidarité rurale	28
9	Solidarité	27
10	Divers	48

aux prix mondiaux. L'effondrement des échanges avec l'ancienne Union soviétique y était également pour beaucoup. En conséquence, les recettes publiques étroitement dépendantes des impôts collectés auprès des entreprises, chutèrent à un moment où les besoins en dépenses s'accroissaient. En 1991, le taux de chômage, multiplié par deux, atteint 12% alors que le PIB baissa de 10%. Le secteur d'Etat, soit près de 70% de l'économie, régressa de 17% (après une chute de près de 20% en 1990), l'industrie et le bâtiment étant les deux principaux points noirs.

Etant donné la disproportion entre le secteur d'Etat et le secteur privé, la croissance de ce dernier à la faveur des changements fut éclipsée par la spectaculaire chute de production du secteur public. Néanmoins, l'activité du secteur privé ne cessa de progresser, enregistrant une augmentation de 16% en 1991, pour une croissance totale, essentiellement concentrée dans la distribution de détail et les petites entreprises, d'environ un tiers sur les deux dernières années. La croissance du secteur agricole fut négligeable en 1991, après une augmentation de 3% de la production en 1990. Malgré une chute de 20% en 1990, la demande interne continua de régresser. Les salaires réels baissèrent de près de 20%, se situant dès lors à environ 50% de leur niveau de 1989. Les investissements bruts et la consommation ont également reculé de 10%.

Le budget de l'Etat fut mis à rude épreuve par le ralentissement économique et la chute des recettes réelles, alors qu'augmentaient les besoins en dépenses pour faire face au coût du chômage, des retraites, de la santé publique, de l'éducation, de l'infrastructure et de l'environnement. L'effondrement imprévu des recettes fiscales, autrefois générées par les entreprises d'Etat et qui représentaient près de 80% du revenu fiscal, porta un coup sérieux au budget. Alors qu'on prévoyait moins de 1% de déficit pour 1991, on parle maintenant de 4% du PIB.

Environnement

En Pologne, la pollution de l'air, de l'eau et du sol, avec ses conséquences sur des ressources précieuses telles que les terres agricoles, les forêts et les minéraux, inspire des inquiétudes.

L'air est pollué principalement par les émissions des centrales électriques, usines et installations de chauffage qui brûlent du charbon et du lignite. La plus grave pollution atmosphérique provient de l'utilisation de la houille à Katowice et dans les voïévodies (divisions administratives) voisines, du lignite à Zielona-Gora (provenant de sources locales, de l'Allemagne toute proche et de RFTS) et des deux types de combustibles dans beaucoup d'autres villes.

L'eau est polluée par les rejets excessifs de déchets, des eaux d'exhaure salées provenant des mines et par des effluents insuffisamment traités et déversés par les zones industrielles du sud. Les méfaits causés aux eaux de la Vistule et de l'Oder sont tels qu'on peut parler d'un "désastre écologique" jusqu'à l'autre bout du pays, à Gdańsk.

Les terres ont beaucoup souffert des décharges sauvages de déchets solides. De même que la dégradation de l'air, cette pollution particulièrement préoccupante, est essentiellement due à l'extraction et à la fonte du cuivre dans le district de Legnica-Glogow.

La Banque apporte son assistance technique au Fonds de sécurité sociale polonais (ZUS) qui a grand besoin d'être rapidement modernisé. De nouveaux systèmes de classement des dossiers remplaceront les anciens. Après avoir suivi une formation, le personnel pourra traiter plus efficacement les requêtes et les allocations logement.

Stratégie

Le 23 septembre 1991, le Conseil d'administration a défini l'action de la Banque en Pologne. Cette stratégie met l'accent sur le soutien technique et financier dans trois principaux secteurs :

- privatisation et restructuration des entreprises et banques d'Etat (mais aussi soutien financier à certaines entreprises privées relevant de secteurs prioritaires) ;
- modernisation du secteur bancaire et financier en général et promotion d'établissements financiers spécialisés et des services bancaires pour particuliers, en privilégiant les besoins des petites et moyennes unités ;
- réhabilitation de l'environnement et programmes dans le secteur de l'énergie, visant la protection de l'environnement ; soutien à la modernisation, la stabilisation et la privatisation du secteur de l'énergie.

Privatisation

En matière de privatisation et de restructuration, la Banque mettra l'accent sur :

- l'aide à la création de sociétés intermédiaires privées locales ;
- la mise en oeuvre de structures privées de rétrocession du crédit auprès de banques commerciales étrangères en vue de distribuer des prêts privilégiés en devises fortes à des entreprises sélectionnées ;
- la fourniture de financements et d'assistance technique directs à des entreprises gérées efficacement et présentant de bons coefficients nets d'exploitation ;
- la fourniture d'une assistance technique sous forme contractuelle à de grandes entreprises sélectionnées pour la mise en oeuvre des plans de privatisation et de restructuration.

En plus de ses conseils d'ordre général et de son soutien aux initiatives gouvernementales tendant au développement du secteur privé, la Banque mettra dans un premier temps l'accent sur les mesures suivantes destinées à la promotion directe du secteur privé :

- fourniture directe de prêts et, au cas par cas, financement des quasi-fonds propres d'entreprises locales ayant des plans d'exploitation crédibles, des méthodes efficaces de gestion et des recettes en devises fortes suffisantes ;
- cofinancement de transactions d'investissement étranger direct (prêts et participations), notamment dans les secteurs financier, industriel, agricole et celui des télécommunications ;
- conseils donnés à travers des mécanismes tels que le Polish Business Advisory Service (PBAS) pour aider des entreprises moyennes à définir leurs plans d'exploitation, obtenir une assistance pour réunir les financements dont elles ont besoin et s'assurer les services de consultants en gestion.

Secteur financier

Dans ce secteur, la Banque adoptera une "stratégie institutionnelle", c'est-à-dire qu'elle s'attachera à travailler étroitement avec les banques étrangères et de nouvelles banques privées locales, afin d'encourager les joint-ventures étrangères (avec participation de la Banque) pour améliorer la qualité des services bancaires. Un soutien sera également envisagé au profit des établissements financiers du secteur public à condition qu'ils répondent aux critères commerciaux en usage et qu'ils aient pour objectif de soutenir un secteur privé en pleine croissance.

La Banque pourrait également s'engager dans une ou plusieurs banques d'affaires et fonds d'investissement polonais ayant fait leurs preuves, en partenariat avec des organismes étrangers et locaux. Elle participera également au financement d'établissements de crédit non bancaires.

Nom du Projet : **Banque de Poznań (WBK)**
Secteur : **Entreprise de chauffage urbain**
Type : **Prêt**

* Garantie de l'Etat

Financement	millions d'écus
Prêt de la Banque européenne	37,29
Prêt consortial prévu	0
Montant engagé	
par Banque européenne*	37,29
Autres organismes prêteurs	29,83
Montant total du prêt	67,12
Autres prises de participation	0
Solde à financer	0
Investissement	
total pour le projet	67,12

Salle de contrôle du chauffage central
et station de pompage.

Environnement

Pour soutenir les programmes polonais en matière d'environnement, la Banque mettra l'accent sur les actions suivantes :

- soutien à la modernisation et au développement d'un système de gestion décentralisé de l'environnement ;
- mise en oeuvre d'un fonds de remise de dettes en échange de mesures écologiques (à cet égard, la Banque accueillera une conférence internationale au début de 1992) ;
- soutien financier aux projets régionaux d'environnement intéressant la Pologne (Mer Baltique, "Triangle du soufre" et Haute-Silésie) ;
- soutien financier, à travers les opérations de prêt, aux priorités écologiques de la politique nationale sur l'environnement ;
- soutien financier au développement d'une industrie de biens et services écologiques dans le pays ;
- assistance technique pour la protection de l'environnement dans le cadre de projets spécifiques (effluents, gestion des déchets, lutte contre la pollution atmosphérique et réhabilitation des sols).

Energie

Dans ce secteur, les interventions de la Banque tendront essentiellement à la protection de l'environnement. Le soutien portera sur :

- la mise en place d'une économie de marché par une restructuration du secteur énergétique ;
- le renforcement et la stabilisation des approvisionnements en énergie grâce à une diversification des sources ;
- l'intégration régionale ;
- la maîtrise de l'énergie ;
- la promotion des investissements étrangers ;
- la mise en place de normes écologiques acceptées au niveau international et la lutte anti-pollution.

Infrastructure

Les infrastructures souffrent de graves problèmes et contraintes. Considérant que les télécommunications sont indispensables au bon fonctionnement d'une économie de marché, la Banque accordera une attention particulière aux besoins de ce secteur. Dans les transports, la Banque privilégiera les projets visant à promouvoir la participation du secteur privé, notamment par des techniques financières du type Construction-Exploitation-Transfert (CET).

Dans d'autres secteurs importants tels que l'agriculture, l'agro-industriel, le logement, l'aménagement des collectivités locales et des villes, la santé, le tourisme et l'éducation, la Banque étudiera les projets au cas par cas. La formation sera au centre de ces préoccupations, notamment pour ce qui concerne les réformes du secteur financier et la gestion des entreprises privées qui ne disposent pas encore des compétences nécessaires dans une économie de marché.

Opérations de banque

Banque de Poznań

Le 25 juin 1991, la Banque a approuvé son premier prêt de 50 millions de dollars US (37,29 millions d'écus) au profit de la Banque de Poznań (WBK) pour rétrocession du crédit à plusieurs entreprises de chauffage et autres sociétés privatisables spécialisées dans la production et la vente de matériel de vapeur et de chaleur. L'objectif du projet soutenu par ce prêt, et cofinancé parallèlement par la Banque mondiale, est de contribuer à la mise en oeuvre d'un grand programme pour la restructuration du secteur du chauffage, de prolonger la durée de vie des installations existantes, par des travaux de réfection et de modernisation, d'encourager la maîtrise de l'énergie et de réduire la pollution.

Usine polonaise de traitement des eaux usées.
La Banque joue un rôle de conseiller dans la
mise au point d'un programme d'investissement
pour le drainage et le traitement des eaux usées
et l'alimentation en eau potable dans un certain
nombre de villes polonaises.

Nom du projet : **Lodom**
Secteur : **Entreposage frigorifique**
Type : **Prêt**

Financement	millions d'écus
Prêt de la Banque européenne	1,64
Prêt consorcial prévu	0
Montant engagé par Banque européenne	1,64
Autres organismes prêteurs	4,62
Montant total du prêt	6,26
Autres prises de participation	4,47
Solde à financer	0
Investissement total pour le projet	10,73

Lodom

Le 26 novembre 1991, la Banque a approuvé un prêt de 2,2 millions de dollars US (1,64 millions d'écus) au profit de Lodom, une joint-venture polonaise ayant pour objet de construire et exploiter une installation d'entreposage frigorifique à Szczecin. Lodom est une joint-venture réunissant le Polish American Enterprise Fund, Mostostal Panel Company, une joint-venture américano-polonaise, et Przedsiębiorstwo Rolno-Przemysłowe w Szczecinie, une société d'Etat polonaise, qui sera bientôt privatisée.

Nom du projet : **Polska Telefonía Komórkowa**
Secteur : **Téléphones**
Type : **Prêt**

Financement	millions d'écus
Prêt de la Banque européenne	29,83
Prêt consorcial prévu	14,92
Montant engagé par Banque européenne	44,75
Autres organismes prêteurs	0
Montant total du prêt	44,75
Autres prises de participation	22,37
Solde à financer	67,12
Investissement total pour le projet	134,24

Polska Telefonía Komórkowa (PTK)

Le 26 novembre 1991, la Banque a approuvé un prêt de 60 millions de dollars US (44,75 millions d'écus) au profit de Polska Telefonía Komórkowa (PTK), une joint-venture polonaise ayant pour objet de construire et exploiter un réseau national de téléphones cellulaires. Ce prêt aidera à financer la construction d'un réseau cellulaire NMT 450 et l'achat des équipements nécessaires. D'autres bailleurs de fonds sont invités à y participer. Les partenaires de cette entreprise en joint-venture, qui devrait être pleinement opérationnelle vers la mi-1992, sont : les PTT de Pologne, France Télécom Mobiles International et Ameritech international.

Nom du projet : **Ligne de crédit NMB/BERD pour l'Europe centrale**
Type : **Ligne de crédit**

Financement	millions d'écus
Montant engagé par Banque européenne	29,83
Engagement NMB	44,75
Ligne de crédit totale	74,58

Ligne de crédit NMB/BERD pour l'Europe centrale

La Pologne devrait être l'un des principaux bénéficiaires de la ligne de crédit NMB/BERD, approuvée le 24 septembre 1991, pour financer les PMI/PME d'Europe centrale et orientale. La Banque est disposée à engager jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars US (29,83 millions d'écus), la NMB Bank Postbank Groep NV s'engageant de son côté à couvrir les 60 millions de dollars US (44,75 millions d'écus) restants pour atteindre le montant total de 100 millions de dollars US (74,58 millions d'écus) de la ligne de crédit. Ce mécanisme vise à permettre aux PMI-PME d'accéder aux services de cette banque néerlandaise qui a des succursales et agences en Europe centrale et

orientale. La ligne de crédit vise également à attirer d'autres sources de crédit internationales et à créer des emplois.

IBG Food Processing

Le 18 décembre 1991, la Banque a également approuvé un prêt de 10,7 millions DM (5,26 millions d'écus) au profit de Janofrost, Krespol et Kujawy-Frost, trois joint-ventures polonaises ayant pour objet de construire, équiper et exploiter des installations agro-alimentaires et des entrepôts frigorifiques. La Industriebeteiligungs GmbH (IBG) autrichienne participe à chacune de ces joint-ventures.

Assistance technique

En 1991 ont été approuvées les opérations d'assistance technique suivantes :

- services de consultant auprès du ministère des finances en vue de l'aider à définir une structure détaillée pour un système d'assurance-épargne. Le financement de la Banque européenne s'élève au total à 153800 écus ;
- préparation d'un programme d'investissement pour la collecte et le traitement des eaux usées, notamment les boues, ainsi que pour l'adduction d'eau de la ville de Gdańsk, pour un montant total de 115000 écus ;
- séminaire sur la sécurité sociale en Pologne (48600 écus) ;
- En collaboration avec la SFI, la Banque a mis en place le Polish Business Advisory Service (PBAS), qui fournit des services financiers et de conseil aux PMI-PME polonaises. La Banque a engagé 2200000 écus au titre de ce projet ;
- étude de faisabilité relative au Fonds commun de placement polonais pour la privatisation (55800 écus engagés) ;
- conseil sur la restructuration de l'entreprise textile de Łódź (2400 écus engagés).

Plans d'une installation d'agro-alimentaire et de réfrigération du même type que celles de Janofrost, Krespol et Kujawy-Frost (projet IBG Food Processing), déjà financées

-26±1°C

-26±1°C

-26±1°C

+15°C

+5°C

Au titre de l'assistance technique, la Banque a également pourvu cinq postes clés de conseillers au ministère de la privatisation, pour permettre à ce dernier de mener à bien la transition de l'économie du pays vers la libre entreprise, conformément à sa mission. Le financement sera fourni dans le cadre du Programme PHARE de la CEE.

Bureau résident

Le bureau résident de la Banque en Pologne a ouvert ses portes le 15 janvier 1992, au LIM Centre-Marriott, Pièce 15.14, Al. Jerozolinskie 65/79, 00-697 Varsovie, téléphone : (48) 2 630 7275, télécopieur : (48) 2 630 6551.

Roumanie

Roumanie

Analyse de la situation

Principales données

Superficie (en km ²)	237500
Population en millions (1989)	23
Répartition de la population active par secteur - 1989 (%)	
Agriculture	28
Industrie	45
Automobiles pour 1000 habitants (1987)	11
Téléphones pour 1000 habitants (1987)	111
Mortalité infantile pour 1000 enfants nés vivants (1988)	25
Espérance de vie en années (1989)	69
Pourcentage de la population masculine active (années 1980)	83
Pourcentage de la population féminine active (années 1980)	68
PIB estimé par habitant (1990) (en dollars US)	3000*

* Voir la note sur les problèmes de mesure (p. 33)
Sources : Secrétariat de l'OCDE
Commission économique pour l'Europe, ONU
Estimations de la Banque européenne
Plan Econ

Politique

Pendant de nombreuses années, la Roumanie a vécu sous un régime totalitaire parmi les plus durs qui aient jamais existé. Le centralisme ayant été poussé à l'extrême dans ce pays, il faudra y déployer plus d'efforts que dans le reste de l'Europe centrale et orientale pour amener une transformation radicale. Toutefois, en 1991, la communauté internationale a jugé que les progrès de la Roumanie sur la voie de la démocratie et d'une économie de marché justifiaient une importante assistance économique. Le parlement roumain a adopté une loi de privatisation vaste et ambitieuse, ainsi qu'une loi libéralisant les investissements étrangers et une autre sur la réforme du "fonds foncier". De violentes manifestations de mineurs, mécontents des conséquences des réformes économiques, ont obligé le Premier ministre Petre Roman et son gouvernement du Front de salut national (FSN) à démissionner en septembre 1991. Son successeur, Teodor Stolojan, sans étiquette, a pris ses fonctions en octobre et a poursuivi la politique de libéralisation économique. Le nouveau cabinet comprend d'autres ministres sans étiquettes, ainsi que des représentants des principaux partis politiques. De nouvelles élections devraient avoir lieu au printemps 1992.

La nouvelle constitution roumaine, pour laquelle de grands spécialistes internationaux du droit constitutionnel

ont été consultés, a été adoptée fin 1991. Elle garantit les droits démocratiques, dont la liberté de conscience et de religion, la liberté d'expression et celle de la presse. Les droits des groupes et minorités sont officiellement garantis, mais la forte minorité hongroise de Transylvanie se montre sceptique sur le respect de ces droits dans la pratique.

En 1991, on dénombrait plus de 200 partis et organisations politiques en Roumanie. Le FSN et plusieurs partis d'opposition ont signé la Charte pour la réforme et la démocratie en juin 1991. De profonds désaccords entre les courants réformateurs et conservateurs du FSN risquent d'amener un éclatement de ce parti.

Les syndicats, désormais indépendants, sont cependant fragmentés. Un grand nombre de mouvements et d'associations roumains commencent à s'affirmer auprès de l'opinion publique. La liberté de la presse est, d'une manière générale, respectée, quoique les médias se heurtent à des difficultés économiques. L'opposition cherche à se doter d'une chaîne de télévision privée pour faire le pendant à la chaîne de service public.

Sur le plan extérieur, le gouvernement s'est efforcé tout au long de l'année 1991, de réintégrer la Roumanie au reste de l'Europe. La Roumanie a signé la convention culturelle du Conseil de l'Europe, ce qui laisse présager une

adhésion prochaine à cet organisme. La Roumanie a également joué un rôle très constructif au sein du Conseil de sécurité des Nations-Unies, en 1990-1991.

Economie

En 1991, la production et le revenu réel n'ont cessé de baisser, alors que le chômage augmentait. D'après les estimations, le PIB réel a régressé d'environ 10% après une chute de près de 15% au cours des deux exercices précédents. Le chômage officiel, en augmentation de 3,5%, ne reflète pas l'état réel de la demande car les entreprises, soumises à la pression des syndicats, ont dû préserver les emplois. L'OCDE estime que le chiffre de 6% serait plus proche de la vérité, compte tenu du chômage structurel.

Toujours selon les estimations, les prix ont en moyenne augmenté de 160% en 1991. Les efforts visant à récupérer en partie les pertes de pouvoir d'achat se sont traduits par une nette augmentation des salaires, qui a relancé l'inflation. Les comptes extérieurs sont restés dans un état stationnaire malgré les dévaluations successives de la monnaie. Les exportations ont baissé de 10% et le déficit des comptes courants était estimé à 2,4 milliards de dollars US.

Le gouvernement a fermement gardé le cap de la réforme, malgré la baisse du revenu réel et les pénuries prévisibles de certaines denrées alimentaires et

	1988	1989	1990	estimations 1991
PIB en prix constants (écart en pourcentage)	-0,5	-5,8	-7,4	-10,0
Chômage en pourcentage de la population	-	-	2,0	6,0
Solde budgétaire consolidé (en pourcentage du PIB)	-	8,4	0,6	-
Prix à la consommation (écart en pourcentage)*	2,2	1,1	5,1	160,0
Unités monétaires nationales pour un dollar US (fin d'exercice)	14,0	14,0	35,0	189,0
Comptes courants externes (en pourcentage du PIB)	3625	2864	-1650	-2400
Dettes extérieure brute (en pourcentage des biens et des services exportés)**	26,3	25,5	49,4	-

Quelques indicateurs économiques pour la Roumanie

* Moyenne pondérée des prix des biens et services vendus par les entreprises d'Etat et les coopératives et ceux du marché libre agricole, fin 1990 ; prix à la consommation pour 1991

** Fin d'exercice, devises convertibles uniquement

- données non disponibles

Sources: Données fournies par les autorités tchécoslovaques et estimations de la Banque Européenne

autres produits de base. A partir d'octobre 1990, les prix ont été progressivement libérés, la part des prix contrôlés ne représentant plus que 20% environ de la production destinée au marché, notamment les produits miniers et autres biens de première nécessité. A compter du 11 novembre 1991, la monnaie est devenue librement convertible.

Sur le plan législatif, de grands progrès ont été accomplis pour instituer un cadre propice à la mise en place d'un système financier décentralisé fondé sur les lois du marché. Suite à la mise en place d'un système bancaire à deux niveaux, en février 1990, des lois régissant la banque centrale et les banques commerciales ont été promulguées en avril 1991. La loi sur les faillites, déjà rédigée, était sur le point d'être approuvée par le parlement.

Une loi globale sur la privatisation a été adoptée en août 1991. En matière de propriété, le rapport entre le secteur privé et le secteur public sera de 3 à 7, les citoyens étant désormais en mesure d'acquérir des actifs et d'en confier la gestion à des fonds, tandis que la part publique sera détenue par le Fonds de propriété nationale. Un certain nombre d'entreprises seront privatisées séparément, en attendant que débute le processus de privatisation générale.

Dans l'agriculture, qui emploie 28% de la population, la privatisation a

commencé dès le début de 1991 dans le cadre de la Loi sur la réforme du "fonds foncier". Près de 5 millions de personnes ont déposé une demande de restitution de terres. 70% des terres agricoles devraient être privatisées d'ici fin 1992.

Toutefois, la restructuration des entreprises d'Etat s'avère difficile. Pénurie d'énergie et de matières premières et impossibilité d'obtenir des financements étrangers ont été autant d'entraves à la restructuration. Malgré la libéralisation des investissements étrangers directs et l'augmentation régulière du nombre de joint-ventures, l'afflux de capitaux étrangers est resté modeste.

Environnement

Les rares données disponibles, qui sont d'ailleurs d'une qualité insuffisante, indiquent que la dégradation de l'environnement en Roumanie est la conséquence à la fois d'une industrie lourde qui ne respecte pas les contrôles anti-pollution et d'une agriculture intensive qui se soucie peu de la gestion de l'environnement.

La terre a beaucoup souffert des activités minières, des décharges sauvages (notamment de déchets toxiques) et des pratiques agricoles. Ecosystèmes et patrimoine agricole ont souffert de l'érosion des sols et des labours. La forêt semble en bon état, quoique touchée aux environs des zones industrielles.

L'un des problèmes les plus urgents du pays est la mise en place d'un système de gestion de l'environnement, ainsi que d'organismes et de contrôles adéquats.

Nombre de sièges au parlement

Résultat des élections de mai 1990

1 Front du Salut National 233

2 Parti Libéral 29

3 Union Démocratique Hongroise 29

4 Parti Paysan 12

5 Verts 12

6 Divers 81

Stratégie

La stratégie initiale pour la Roumanie a été adoptée par le Conseil d'administration, le 28 octobre 1991. Elle se concentrera essentiellement sur :

des actions prioritaires :

- privatisation et restructuration des entreprises d'Etat et promotion des petites entreprises ;
- réforme du secteur financier et restructuration du secteur bancaire ;
- développement des infrastructures, notamment des transports et des télécommunications ; réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'énergie ;
- services de soutien de l'agriculture et financement des intrants et autres facteurs nécessaires à ce secteur.

et envisagera d'autres domaines d'intervention :

- protection et réhabilitation de l'environnement ;
- aménagement au niveau des collectivités locales.

Privatisation et restructuration des entreprises

Le gouvernement roumain met tout en oeuvre pour se doter d'un cadre législatif et institutionnel propice à une économie de marché, fondée sur la propriété privée des moyens de production. La Banque devrait intervenir dans le processus de privatisation, soit par le biais d'une assistance technique au Fonds national de privatisation, soit, en temps voulu, par une assistance, voire une participation à des transactions de privatisation spécifiques.

Réforme du secteur financier et restructuration du secteur bancaire

Le système financier nécessite une assistance technique aussi importante qu'urgente pour acquérir le savoir-faire, les compétences et l'efficacité nécessaires. Il faudra notamment renforcer les organismes de contrôle et de surveillance pour que le secteur financier puisse se développer de manière prudente et transparente. A court terme, l'assistance technique de la

Banque au secteur financier visera à en faciliter ou en accélérer le développement de manière à soutenir ultérieurement un programme plus vaste de prêts et d'investissements au profit des établissements financiers.

Infrastructure

Transports : Dans le cadre de son action visant à intégrer les pays d'Europe centrale et orientale à l'économie internationale, la Banque peut aider la Roumanie à réaliser les axes de transport nécessaires. Ce faisant, la Banque pourrait également accompagner efficacement la transformation du secteur des transports appelé à se baser sur les lois du marché et accroître la part réservée au secteur privé.

Les domaines prioritaires de la Banque à cet égard seront les suivants :

- développement des axes de transport intereuropéen ;
- élimination progressive des goulets d'étranglement sur le plan intérieur ;
- rationalisation du cadre juridique afin d'accroître l'efficacité du système de transport dans son ensemble.

Energie

Dans ce domaine, la Roumanie vise à relancer la production de pétrole et de gaz et à encourager la maîtrise de l'énergie, dans le cadre de sa transition vers une économie de marché. A cet effet, les mesures prises ont pour but de redresser une production nationale en régression tout en améliorant la gestion globale dans chaque sous-secteur énergétique.

Le soutien de la Banque sera en priorité accordé aux domaines suivants :

- mise en place d'un secteur énergétique fondé sur les lois du marché et qui soit en prise directe sur les conditions et les coûts du pays, grâce aux mesures de restructuration physiques et à une réforme progressive de la tarification ;
- amélioration des techniques de production, de distribution et d'utilisation de l'énergie, en partie grâce à la modernisation des installations existantes (turbines

Le delta du Danube a été déclaré "réserve de la biosphère" par le gouvernement roumain. Il a également été déclaré "patrimoine mondial".

La Banque évaluera les besoins d'investissement dans les secteurs de la pêche et du tourisme, en raison de leur importance économique et écologique.

et générateurs), et de meilleures pratiques de gestion ;

- promotion de l'intégration régionale, notamment par le développement des gazoducs et le raccordement du réseau électrique roumain aux réseaux occidentaux ;
- amélioration des normes anti-pollution et réduction de la pollution grâce à des mesures spécifiques et notamment la promotion des normes de sécurité européennes.

Agriculture

De l'avis de la Banque, l'agriculture est le secteur qui se dirige le plus rapidement vers le privé et les mécanismes du marché. La productivité pourrait augmenter considérablement en peu de temps, d'autant plus que la plupart des terres arables appartiennent désormais à des propriétaires privés. Cependant, nombre de contraintes doivent être levées en priorité si l'on veut que cette privatisation massive porte ses fruits. Par conséquent, la Banque pourrait accorder une assistance au secteur privé pour :

- améliorer la commercialisation et la distribution de la production agricole ;
- développer les moyens de transport et de stockage, notamment les entrepôts frigorifiques ;
- aider les petits exploitants et autres producteurs privés grâce à des prestations de services mécanisés relevant du secteur privé ;
- faciliter l'accès au crédit commercial en fournissant une ligne de crédit agricole à un intermédiaire financier approprié.

Environnement

La dégradation de l'environnement en Roumanie est telle que toute intervention ne peut être efficace que si elle est globale. C'est la raison pour laquelle le gouvernement devrait mettre au point, avec l'assistance de la Banque s'il la sollicite, un système de gestion de l'environnement entièrement conforme aux normes internationales et qui comporterait notamment ce qui suit :

- définition d'un plan pour l'environnement à l'échelle nationale et dans le cadre du programme économique global ;

- conception d'un système de protection de l'environnement et financement de projets écologiques ;
- définition de normes écologiques et des moyens permettant de faire respecter lesdites normes ;
- bilans écologiques des industries dans le cadre d'un plan d'investissement pouvant être mis en oeuvre par la Banque ;
- gestion de la qualité de l'eau ;
- programme de lutte anti-pollution atmosphérique pour le secteur de l'électricité, les industries chimiques et pétrochimiques et le secteur minier.

Opérations de la Banque

Rom Telecom

Le 16 décembre 1991, la Banque a approuvé un prêt équivalent à 142 millions d'écus, en diverses devises, au profit de Rom Telecom (RT), avec garantie de l'Etat roumain. Cet investissement a pour objet de permettre au secteur des télécommunications de jouer son rôle dans la réforme globale et le développement d'une économie de marché en Roumanie. Plus précisément, ce projet vise à fournir des services de télécommunications efficaces, à commencer par certains investissements qui réduiront l'encombrement du système et apporteront une amélioration rapide des services de télécommunications pour les entreprises abonnées. Parallèlement, le projet vise à faciliter la transformation de la jeune RT en une entreprise commerciale indépendante privatisable.

Ce projet porte sur :

- la construction d'un réseau numérique interurbain et l'extension des capacités internationales, ainsi que sur la fourniture de réseaux locaux capables de raccorder 600000 abonnés aux nouvelles installations et le remplacement de 400000 lignes trop désuètes ;
- une assistance technique pour les mesures visant à améliorer la gestion, l'efficacité et les performances financières de RT.

Nom du projet : **Rom Telecom**
Secteur : **Télécommunications**
Type : **Prêt**

Financement	millions d'écus
Prêt de la Banque européenne	142,00
Prêt consortial prévu	0
Montant engagé par Banque européenne	142,00
Autres organismes prêteurs	406,80
Montant total du prêt	548,80
Autres prises de participation	0
Solde à financer	0
Investissement total pour le projet	548,80

* Garantie de l'Etat

Nom du projet : **GEC Alsthom IMGB**
Secteur : **Matériel électrique**
Type : **Prêt**

Financement	millions d'écus
Prêt de la Banque européenne	23,00
Prêt consortial prévu	0
Montant engagé par Banque européenne	23,00
Autres organismes prêteurs	0
Montant total du prêt	23,00
Autres prises de participation	125,70
Solde à financer	0
Investissement total pour le projet	148,70

Joint-venture GEC Alsthom/IMGB

Le 18 décembre 1991, la Banque a affecté 23 millions d'écus à un prêt en deux étapes en faveur de la joint-venture récemment créée par GEC Alsthom Group (GEC Alsthom) et Intreprindera de Masini Grele Bucuresti (IMGB), constructeur roumain de matériel lourd. Cette joint-venture permettra à GEC Alsthom d'apporter sa technologie et son savoir-faire en gestion en vue de la modernisation de l'usine IMGB existante, qui tourne actuellement à moins de 50% de sa capacité de production. Cette usine produira des turbines, des générateurs et des condensateurs haut de gamme pour centrales. Le matériel ainsi fabriqué servira essentiellement à remettre en état la compagnie électrique roumaine RENEL, qui, elle-même, fonctionne en-deçà de ses capacités. Cette augmentation de la production électrique intérieure devrait avoir d'excellentes retombées pour la Roumanie en termes de devises et pour l'économie du pays en général.

Assistance technique

La Banque a aidé le Fonds national de privatisation à mettre en oeuvre son programme de "privatisations expérimentales". Cette aide a porté sur la définition de la mission de cet organisme, ainsi que sur la sélection de consultants chargés de préparer :

- un règlement et des procédures détaillées régissant la vente d'actions et d'actifs pour veiller à la transparence et au respect de la loi sur la privatisation (58/1991) ;
- une liste de 30 entreprises à vendre et une liste des actifs ;
- une méthode et des critères uniformes pour l'évaluation des offres de privatisation et la vente des actifs.

Dans le cadre du prêt à Rom Telecom, la Banque a également fourni une assistance technique portant sur le développement sectoriel et la commercialisation de Rom Telecom. Le financement de deux projets d'assistance technique s'est élevé à 595300 écus.

Bureau résident

Des discussions sont en cours sur le choix des locaux qui abriteront le bureau résident.

URSS

URSS

Analyse de la situation

Principales données

Superficie
(en km²) **22400000**

Population
en millions (1989) **286**

Répartition de la population
active par secteur - 1989 (%)
Agriculture **19**
Industrie **39**

Automobiles
pour 1000 habitants (1987) **50**

Téléphones
pour 1000 habitants (1987) **124**

Mortalité infantile
pour 1000 enfants nés vivants (1988) **25**

Espérance de vie
en années (1989) **70**

Pourcentage de la population masculine
active (années 1980) **81**

Pourcentage de la population féminine
active (années 1980) **73**

Pourcentage de la population active
ayant un niveau
d'études secondaires/universitaires **27**

PIB estimé par habitant
(1990) (en dollars US) **5000***

* Voir la note sur les problèmes
de mesure (p. 33)
Sources : Secrétariat de l'OCDE
Commission économique pour l'Europe, ONU
Estimations de la Banque européenne
PlanEcon

Politique

Dernière année de l'histoire de l'URSS, 1991 a également été la plus agitée.

Lorsque Mikhaël Gorbatchev devint Secrétaire général du Parti communiste en mars 1985, il lança la fameuse *perestroïka*, un processus de réforme visant à remodeler radicalement le système tout en renforçant l'URSS et le socialisme. La *glasnost* devint le mot d'ordre, et la politique de Staline et des précédents dirigeants du pays fut stigmatisée. Les prisonniers politiques furent libérés et la liberté de culte en grande partie restaurée.

Les événements du second semestre 1991 allaient montrer que les premières réformes, notamment la révision de la constitution de 1977, avaient non seulement ouvert la voie à la démocratie pluraliste, mais aussi libéré des forces insoupçonnées. Les dirigeants soviétiques de stricte obédience voyaient d'un mauvais œil l'apparition de menaces à l'unité du pays. Le 19 août 1991, ils tentèrent un coup d'Etat qui tourna court.

Cependant, les changements du contexte politique avaient été si poussés qu'ils accélèrent la chute du système communiste et celle du parti communiste. L'Union fut éclipsée par les aspirations nationalistes de certaines républiques. Les trois Etats baltes déclarèrent officiellement leur indépendance et leur souveraineté retrouvée fut internationalement reconnue.

Le démantèlement de l'URSS commença le 2 septembre 1991, date à laquelle Gorbatchev et les dirigeants de dix républiques de l'Union déclarèrent leur intention de fonder une Confédération, les républiques étant libres de définir individuellement les termes de leur adhésion.

Plusieurs tentatives eurent lieu pour préserver l'Union d'une manière ou d'une autre, notamment par un accord économique et un traité d'union politique.

Cependant, au cours des derniers mois de 1991, le centre était définitivement ébranlé par une situation économique et sociale catastrophique. Le 8 décembre 1991, l'Ukraine, qui s'était prononcée massivement pour l'indépendance, signa avec la Russie et la Biélorussie l'Accord de Minsk créant la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

A la fin de l'année, onze des douze républiques restantes (l'exception étant la Géorgie) avaient signé l'accord de Minsk. Le 26 décembre 1991, le lendemain même de la démission du Président Gorbatchev, le Soviet suprême adopta lors de sa dernière séance une déclaration officielle mettant fin à l'URSS.

L'Accord portant création de la CEI engage les Etats membres à respecter la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et les autres documents de la CSCE, à garantir à

leurs citoyens égalité des droits et libertés, à respecter l'intégrité territoriale de chacun et la libre circulation transfrontières. Par ailleurs, les membres se sont engagés à conserver un commandement unifié en matière de défense stratégique, ainsi qu'un contrôle conjoint des armes nucléaires. La coordination de la politique étrangère, le développement d'un espace économique commun, la coopération pour la protection de l'environnement et la lutte contre le crime organisé ont été reconnus comme domaines relevant de la compétence de la CEI.

La création de la CEI fit reculer les risques de violence. A la fin de 1991, l'indépendance de plusieurs républiques était reconnue à l'échelle internationale. Toutefois, on peut craindre que la frustration de la population ne se mue en désespoir si les forces démocratiques n'agissent pas rapidement et efficacement. S'il en était ainsi, l'euphorie de la victoire d'août sombrerait dans le chaos et la dictature. L'avenir dépend donc de la volonté politique dont feront preuve les premiers concernés.

	1988	1989	1990	1991
			estimations	
PIB en prix constants (écart en pourcentage)	5,50	3,00	-2,00	-12,00
Chômage en pourcentage de la population active*	0	0	0	0
Solde budgétaire consolidé (en pourcentage du PIB)	10,30	10,00	6,10	20,00
Prix à la consommation (écart en pourcentage)	0,50	2,00	5,30	91,00
Unités monétaires nationales pour un dollar US (fin d'exercice)**	0,61	0,63	0,77	1,75
Comptes courants (millions de dollars US)	1,67	-3,30	-2,90	5,00
Dette extérieure brute (en pourcentage des biens et services exportés)***	118,1	144,8	144,1	177,1

Quelques indicateurs économiques pour l' URSS

* Chiffres officiels du chômage **Taux de change commercial officiel

*** Fin d'exercice. Devises convertibles uniquement

Sources : Institut de finance internationale et Goskomstat

Economie

Jamais les indicateurs macro-économiques de l'économie soviétique n'avaient été aussi alarmants qu'en 1991. Une récession spectaculaire et l'effondrement du système financier et monétaire allèrent de pair. Le déficit budgétaire consolidé Union-Républiques dépassait 20% du PNB ; la croissance de la masse salariale et monétaire était vertigineuse et l'inflation galopante tenait déjà de l'hyperinflation à la fin de l'année 1991. Autre signe révélateur : l'érosion du pouvoir d'achat du rouble, dont le cours sur le marché passa de 22 à 25 Rl pour un dollar US en janvier 1991, à 100 à 110 Rl en novembre, puis à 140-150 Rl en décembre 1991.

Le commerce extérieur était lui aussi en chute libre, notamment avec les anciens partenaires du CAEM, suite à l'adoption d'un système de paiement en devises fortes à compter du 1er janvier 1991 (au cours des trois premiers trimestres 1991, les exportations soviétiques à destination des anciens pays du CAEM baissèrent de 56,8% et les importations de 60%). Le service de la dette, le principal et les intérêts des emprunts d'Etat et des emprunts commerciaux s'élevaient à 4,5 milliards de dollars US à la fin de 1991. Malgré les reports de dette conclus avec les créanciers privés et publics, les nouvelles républiques étaient confrontées à une grave crise de la balance des paiements, avec des

réserves officielles en devises épuisées (105 millions de dollars US à la mi-décembre).

Fin octobre 1991, la Fédération de Russie lança un programme draconien de réformes économiques ; une thérapie de choc à la polonaise, comportant de dures mesures de stabilisation macro-économique et une transition rapide vers l'économie de marché, ce qui implique des modifications sans précédent du processus de réforme de l'économie soviétique. La libération des prix, pierre d'angle du plan de stabilisation et de réforme, dont le lancement était prévu pour le 2 janvier 1992, ne pouvait qu'être imitée dans les autres républiques.

Ces réformes unilatérales russes s'expliquent par le fait que des réformes rapides et coordonnées auraient été pratiquement impossibles dans le cadre du Traité sur la communauté économique. La CEI a été créée pour prévenir une désintégration complète aux conséquences incalculables.

Environnement

Le constat est le même sur tout le territoire de l'Union soviétique : pollution et dégradation de l'environnement, épuisement des ressources naturelles, inexistence ou presque de mesures anti-pollution dans l'industrie ou de lutte contre les catastrophes écologiques. Depuis

l'accident de Tchernobyl, dont on n'a pas fini d'étudier les effets, la sécurité des centrales nucléaires soviétiques est à l'ordre du jour. Cependant, à ce sujet comme à tout ce qui touche à l'environnement, les informations et données font cruellement défaut.

On estime que l'industrie produit chaque année 62 millions de tonnes de polluants atmosphériques auxquels il faut ajouter les 36 millions de tonnes dégagés par des sources mobiles.

Partout, l'eau est polluée du fait d'une utilisation abusive de produits chimiques dans l'agriculture (pesticides et engrais), des effluents industriels et de l'absence d'usines de traitement des eaux usées dans les collectivités locales.

En l'absence de données sur les déchets à risques, on estime que plus de 20 millions de tonnes de déchets de ce type sont produits chaque année (soit plus que pour l'ensemble de la CEE).

En matière de santé publique, les risques dus à la pollution seraient de 10 à 100% supérieurs aux niveaux de tolérance recommandés par l'Organisation mondiale de la santé. Les risques de cancer chronique pour les citoyens moyens de quelque 68 villes sont cent fois supérieurs aux normes de l'OCDE.

Pour soutenir l'infrastructure de ces économies naissantes, la Banque a contribué à la mise en place d'un réseau d'écoles dispensant un enseignement en matière de finances, banques et gestion d'entreprises. Les premières écoles seront ouvertes à St Pétersbourg et Moscou.

URSS Rôle de la Banque

Plan d'action

La situation politique, économique et sociale de l'ancienne URSS étant instable et imprévisible, le Conseil a décidé de ne pas adopter une stratégie à long terme en 1991. Il a préféré adopter un plan d'action à court terme, lors de sa réunion du 4 septembre 1991. Outre les objectifs généraux de la Banque, ce plan a pour but :

- d'appliquer les dispositions pertinentes de l'acte constitutif de la Banque ;
- de s'attaquer aux domaines les plus importants pour la transition vers une économie de marché, c'est-à-dire ceux qui répondent aux besoins de réforme les plus urgents, mais qui échappent en même temps à l'instabilité politique et économique générale ;
- de privilégier, dans un premier temps, l'assistance technique, avec des prêts et prises de participation pour contribuer à la création d'institutions du secteur privé et développer les infrastructures propices à une économie de marché ;
- de veiller à instaurer une coopération étroite avec le FMI, la Banque mondiale, la CEE et l'OCDE dans les divers domaines où une aide doit être fournie à l'ancienne URSS ;
- de respecter un équilibre, en matière d'aide, entre les différents niveaux de gouvernement et les diverses zones géographiques ;
- de concentrer l'action de la Banque dans l'ancienne URSS, dans les domaines où la Banque peut utiliser le plus efficacement ses ressources et accorder les financements disponibles par le biais de Fonds de coopération et d'assistance technique et d'accords de cofinancement ;
- de faire en sorte que le programme de la Banque reste souple et ouvert pour mieux s'adapter à une situation en évolution constante.

A la lumière des critères et considérations ci-dessus, les domaines prioritaires suivants ont été fixés pour le plan d'action à court terme :

Privatisation et promotion de l'entreprise

La Banque accordera une assistance, notamment sous forme de conseil et de formation, pour la privatisation et la promotion de l'entreprise. L'assistance sous forme de conseil s'adressera au gouvernement des républiques et aux collectivités locales, mais également à un certain nombre d'entreprises d'Etat qui sont en train de moderniser leur gestion et de se transformer en sociétés commerciales. En matière de privatisation, la formation aura deux volets : un séminaire en cours de conception visant à former les décideurs à la privatisation, tant dans les républiques qu'à l'étranger, et un institut permanent de formation à la privatisation, dont la création est envisagée.

Secteur financier

L'assistance de la Banque dans le secteur financier portera sur les banques commerciales, les marchés des valeurs et les assurances, trois domaines qui, pour l'instant, freinent le développement d'un secteur financier balbutiant.

Distribution agricole

L'action de la Banque porte sur trois projets pilotes : création de marchés de gros avec des entrepôts modernes, installations agro-alimentaires et équipements de transport dans les zones rurales à la périphérie de Moscou et St-Petersbourg. Ces projets pilotes permettront d'acquérir l'expérience nécessaire à la création ultérieure d'un réseau de marché de gros à grande échelle.

Energie

Dans ce secteur, l'intervention de la Banque, conforme à la Charte européenne de l'énergie, portera sur des projets et programmes susceptibles de générer immédiatement des recettes en devises fortes ou de

Nom du projet : **Enhanced Digital Network**
Secteur : **Télécommunications**
Type : **Prêt**

Financement	millions d'euros
Prêt de la Banque européenne	3,58
Prêt consortial prévu	1,27
Montant engagé par la Banque européenne	4,85
Autres organismes prêteurs	0
Montant total du prêt	4,85
Autres prises de participation	5,44
Solde à financer	0
Investissement total pour le projet	10,29

Un certain nombre de centres d'affaires et d'hôtels ont été raccordés au réseau international numérique amélioré grâce auquel les télécommunications internationales, essentielles aux affaires, sont d'une qualité exceptionnelle. La Banque contribue au financement de l'installation et au fonctionnement de ce système.

Nom du projet : Parker Drilling	
Secteur : Société de forage en Sibérie	
Type : Prêt	
Financement	millions d'écus
Prêt de la Banque européenne	5,04
Prêt consorcial prévu	4,24
Montant engagé par la Banque européenne	9,28
Autres organismes prêteurs	0
Montant total du prêt	9,28
Autres prises de participation	5,15
Solde à financer	0
Investissement total pour le projet	14,43

résoudre d'importants problèmes de sécurité. La Banque s'attachera prioritairement à financer et stimuler des investissements privés dans des projets relevant des secteurs pétrolier et du gaz. Le programme d'assistance technique vise essentiellement à améliorer la gestion de la production et de la distribution et à faire respecter les normes en matière d'environnement et d'électricité nucléaire.

Opérations de la Banque

La Banque a privilégié les prêts par rapport aux prises de participation et garanties. Cependant, les participations devraient prendre de l'importance en 1992.

Parker Drilling Company

Un prêt de 12,5 millions de dollars US (9.28 millions d'écus) a été approuvé pour financer la construction et l'exploitation de trois installations de forage en Sibérie occidentale par une société qui aura le statut de filiale à 100% de la Parker Drilling Company, société de forage américaine. Cette filiale de Parker Drilling Company exploitera les installations dans le cadre d'un contrat avec White Nights Joint Enterprises, qui produit actuellement près de 25 000 barils de pétrole par jour, assurant une source non négligeable de devises fortes. Grâce à ces trois installations de forage supplémentaires et à d'autres équipements modernes, la production devrait atteindre 150000 barils/jour.

Enhanced Digital Network

Un prêt de 6,5 millions de dollars US (4.85 millions d'écus), approuvé au profit d'Enhanced Digital Network (EDN), une entreprise de télécommunications russe, permettra de financer la construction et l'exploitation d'un système de télécommunications international et numérique dans la région de Moscou. Les banques commerciales seront invitées à y participer. EDN exploitera, sous le nom de SOVINTEL, un système de

télécommunications qui fournira des services haut de gamme (international automatique, transmission de la voix, des données et télécopie) aux hôtels et centres commerciaux moscovites. Entièrement séparé du système international soviétique actuel, il sera le premier du genre dans les républiques.

Assistance technique

Les programmes d'assistance technique en préparation et en cours portent sur les domaines suivants : privatisation, secteur financier, système de distribution agricole, services municipaux et conseil généraux à la demande des autorités russes.

Privatisation

Programme de privatisation de la ville de Moscou

Aux termes de l'accord signé le 24 mai 1991, la Banque devient le principal conseiller en matière de privatisation de la ville de Moscou, chargé d'exécuter le programme d'assistance technique initial, un programme pilote pour la formulation de conseils sur les méthodes de privatisation et l'identification de secteurs et d'entreprises privatisables à brève échéance. Des conseils en matière législative ont déjà été fournis ainsi qu'une liste d'entreprises pouvant faire l'objet de privatisations pilotes (1230000 écus engagés).

Programme de privatisation de la ville de St-Petersbourg

Aux termes de l'accord signé le 22 octobre 1991 avec la ville de St-Petersbourg, la Banque devient le principal conseiller en matière de privatisation. Le programme d'assistance porte sur ce qui suit :

- conseils généraux en matière de privatisation ;
- mise au point d'un programme de privatisation pilote ;
- création d'une base de données en matière de privatisation ;
- création d'un centre des investisseurs étrangers.

Dans son rôle de conseiller auprès de la municipalité de Moscou en matière de privatisation, la Banque s'appuie sur l'expérience acquise lors de transactions pilotes.

Dans le cadre d'un accord signé le 24 mai 1991 avec le gouvernement russe, la Banque a fourni une assistance de base pour soutenir le programme de privatisation de la république. Les premières tâches portaient notamment sur un bilan de la législation russe en matière de privatisation, une définition pratique du programme de privatisation (notamment les méthodes et la sélection des entreprises) et l'identification des entreprises susceptibles de bénéficier d'un investissement étranger direct (914000 écus engagés).

La conception de manuels techniques de privatisation et de guides pour les investisseurs étrangers devrait faciliter la transformation des entreprises en sociétés par actions et les petites privatisations.

Une assistance sera accordée à la création d'une école internationale de gestion de l'entreprise et de privatisation, notamment pour la formation des personnels, la conception des programmes et le soutien logistique (1000000 d'écus engagés).

Un symposium Banque européenne/PNUD sur le développement des petites entreprises permettra d'étudier la conception de politiques susceptibles de promouvoir les PMI-PME, la création d'institutions et la mise en place de systèmes de soutien, ainsi que les mécanismes les plus aptes à attirer la coopération internationale afin d'améliorer les performances des entreprises.

Développement du secteur financier

Une assistance sera accordée à la création d'un Institut financier et bancaire international permettant de former des professionnels dans les principaux domaines des banques commerciales, banques centrales, assurance et marché des valeurs. Une assistance sera également fournie à sept autres instituts bancaires dans les républiques (2300000 écus engagés).

Des conseils techniques seront fournis pour soutenir le développement du marché national des valeurs (7400 écus engagés). Une formation aux marchés financiers sera fournie aux cadres supérieurs du ministère des finances et de la Banque centrale de Russie, de même qu'une assistance à la formation, la définition de règlements régissant le fonctionnement, l'automatisation et l'informatisation de la Bourse. Le programme d'assistance technique permettra de mieux définir l'appareil juridique et la formation nécessaire dans le secteur de l'assurance.

Distribution agricole

Une étude préalable de faisabilité a été entreprise pour repérer les principales contraintes pesant sur la distribution, la commercialisation et la tarification dans le secteur agricole. Plusieurs études détaillées de faisabilité seront consacrées à des domaines spécifiques. Une autre étude de faisabilité est en cours, qui porte sur un marché de gros pilote, le développement des capacités de stockage et la formation pour le compte de la ville de Moscou, la région de Moscou et St-Pétersbourg.

Services municipaux

Un accord a été conclu avec la ville de Moscou au sujet d'une étude de faisabilité portant sur l'amélioration du système d'élimination des déchets solides. Des négociations sont également en cours avec la ville de St-Pétersbourg pour mettre la dernière main au programme d'assistance technique visant à moderniser l'adduction d'eau de la ville et ses systèmes de traitement des déchets, ainsi qu'à rationaliser les systèmes de chauffage urbain.

Bureau résident

La Banque devrait ouvrir un bureau résident à Moscou en avril 1992.

Yougoslavie

Yougoslavie

Principales données

Superficie (en km²) **255804**

Population en millions (1989) **24**

Mortalité infantile pour 1000 enfants nés vivants (1988) **9**

Espérance de vie en années (1989) **71,5**

PIB estimé par habitant (1990) (en dollars US) **5000***

* Voir note sur les problèmes de mesure (p.33)
Sources : Autorités yougoslaves, PlanEcon

Analyse de la situation

Politique

Depuis les déclarations d'indépendance des républiques croate et slovène en juin 1991, la guerre n'a fait que s'aggraver en Yougoslavie, malgré les efforts de médiation de la Communauté européenne, puis des Nations Unies.

Les élections tenues en Croatie, en Serbie et en Slovénie ont permis de constater l'existence de mouvements nationalistes exacerbés. La Bosnie-Herzégovine, où cohabitent plusieurs groupes ethniques, se situe entre la Serbie et la Croatie. Relativement épargnée par le conflit en 1991, elle s'est déclarée neutre et souveraine. Le Monténégro est resté étroitement aligné sur la Serbie. La Macédoine, qui n'était pas directement concernée par le conflit, a déclaré son indépendance. Le statut de la population d'origine albanaise du Kosovo, une province de la Serbie, reste sensible, d'autant plus que ce groupe s'est prononcé en masse

pour l'indépendance lors d'une consultation officielle organisée fin 1991.

Les déclarations d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie ont été suivies d'une escalade de la violence, particulièrement au sujet des enclaves serbes de Croatie.

Le 8 novembre, le Conseil d'administration de la Banque européenne a ratifié la décision du Président Attali de ne soumettre au Conseil, en temps voulu, que les activités de la Banque concernant les parties s'efforçant en Yougoslavie de résoudre le conflit par des moyens et procédures pacifiques.

Dans le cadre de cette décision, la Banque a fourni, en 1991, une coopération technique aux plans de privatisation en Macédoine et ouvert des pourparlers avec la Slovénie au sujet d'une assistance future.

Rôle de la Banque

Assistance technique

A la demande du Président de la Macédoine, l'équipe de privatisation de la Banque européenne a défini un projet d'assistance technique pour le ministère de la privatisation. La Banque a prêté son concours au conseiller économique du gouvernement pour l'élaboration d'une méthode initiale de privatisation fondée sur un bilan détaillé de l'économie macédoine. Ce travail a permis de rédiger un rapport définissant les principales mesures à prendre pour mettre en oeuvre la transition. Il décrit le plan de restructuration et de privatisation pour les entreprises d'Etat de Macédoine et désigne un certain nombre d'entreprises privatisables.

	1988	1989	1990	estimation 1991
PIB en prix constants (écart en pourcentage)	-	0,6	-8,5	-15,0
Chômage en pourcentage de la population active	-	7,8	8,5	9,6
Prix à la consommation (écart en pourcentage)	-	1256,0	588,0	118,0
Unités monétaires nationales pour un dollar US (fin d'exercice)	0,5	12,0	11,0	21,0
Dette extérieure brute (en pourcentage des biens et services exportés)	-	28,9	25,0	-

Quelques indicateurs économiques pour la Yougoslavie

- Données non disponibles

Sources : Données fournies par les autorités yougoslaves

Nouveaux pays membres

Nouveaux pays membres

L'adhésion des Etats baltes a été recommandée le 29 octobre 1991 par le Conseil d'administration de la Banque européenne et approuvée le 29 novembre suivant par le Conseil des gouverneurs. Ces Etats devraient devenir membres au début de 1992.

Les analyses suivantes décrivent la situation politique, économique et écologique de chacun de ces trois Etats.

Estonie

Situation politique

L'indépendance de l'Estonie fut reconnue sur le plan international en août et septembre 1991. Avec la *glasnost*, les formations politiques se regroupèrent en deux mouvements principaux : le Front populaire (essentiellement constitué des anciens membres et sympathisants du parti communiste estonien) et le Congrès d'Estonie (anciens dissidents). Il est encore trop tôt pour dire comment les nombreux groupements politiques embryonnaires vont évoluer, maintenant que l'objectif unificateur de l'indépendance a été atteint. Le parti communiste fut interdit après la tentative de coup d'Etat d'août 1991.

Tout au long de 1991, syndicats, associations et groupes d'intérêt divers s'imposèrent sur la scène politique. Les médias, malgré leur liberté retrouvée, furent confrontés à des problèmes économiques. La libre circulation des personnes, la liberté d'expression et de culte furent restaurées et les russes obtinrent le droit de faire leur scolarité dans leur propre langue.

L'élaboration d'une nouvelle constitution fut l'une des principales questions politiques de 1991. A cet effet, un groupe de travail de 60 membres représentant tout l'éventail politique fut constitué. Des juristes de réputation internationale participèrent à ce travail et le Conseil de l'Europe fournit un avis technique par le biais

de la Commission de Venise pour la démocratie par le droit. Un référendum sur l'adoption de la nouvelle constitution devrait avoir lieu en 1992.

Le problème de la nationalité constitua une question épineuse pour l'Estonie en 1991. Sur une population d'environ 1,5 million d'habitants, on compte 60% d'estoniens pour 30% de russes, et les avis sont partagés sur les conditions d'attribution de la nationalité estonienne à cette forte minorité ethnique.

La Banque a accueilli une conférence d'une journée en octobre 1991 sur les questions des minorités et de la nationalité dans les pays baltes. Des débats ont eu lieu entre les ministres de la justice et des affaires étrangères des Etats baltes et des experts internationaux des droits de l'homme. Un représentant de la population russe d'Estonie y a participé au sein de la délégation estonienne. Le mois suivant, le parlement s'est penché sur la possibilité de remettre en vigueur la loi de 1938 sur la citoyenneté, un texte libéral en la matière. Les nationalistes radicaux, qui essayaient d'imposer de nouvelles restrictions, semblaient donc avoir échoué.

L'Estonie se considère comme une fenêtre ouverte sur l'Occident et elle entretient des relations de plus en plus

étroites avec les Etats nordiques. Elle est membre de plusieurs organisations internationales, notamment l'ONU, le Conseil de l'Europe et la CSCE.

Situation économique

Très dépendante de l'énergie de l'ancienne URSS et des matières premières des républiques d'Asie centrale nécessaires à son industrie textile, l'Estonie a vu son niveau de vie baisser nettement après l'effondrement des échanges avec l'ancienne Union soviétique. Cet arrêt des échanges est en partie à l'origine d'une baisse de plus de 10%, selon les estimations, de la production totale en 1991. Les prix ont grimpé en flèche depuis 1989. Au cours du troisième trimestre 1991, les prix à la consommation étaient supérieurs de 270% aux niveaux de l'année précédente.

Tout au long de l'année 1991, l'Estonie s'est employée à réformer son économie en supprimant les contrôles des prix sur la plupart des produits ; les derniers prix seront libérés en 1992. Un nouveau système fiscal a été introduit en janvier 1991, ainsi que le recensement des chômeurs et un régime d'indemnités en avril 1991.

Le parlement a pris quelques mesures préliminaires concernant la réforme de la propriété foncière et le rétablissement du droit de propriété, une entreprise qui s'avère plus délicate que prévu. Grâce au texte sur les droits de propriété, adopté en juin 1991, des programmes de privatisation

ont pu être lancés. Pour soutenir l'économie de marché, une refonte de la législation est en cours ; une loi sur la concurrence et les faillites est notamment à l'étude. La privatisation des petites entreprises a commencé. Celle des grandes entreprises d'Etat et de pans entiers du secteur des transports a été compliquée par les négociations avec les anciennes républiques soviétiques sur le statut des entreprises de l'ancienne Union. Un nouveau secteur privé s'est développé rapidement, dans un premier temps sous forme de coopératives. La participation étrangère dans les sociétés s'est révélée payante : 1200 entreprises en ont ainsi bénéficié en 1991 et, à la fin de l'année, les joint-ventures avec des partenaires étrangers représentaient une bonne partie des exportations estoniennes vers l'Occident.

Environnement

La pollution pose de sérieux problèmes en Estonie, notamment celles des cours d'eau, des lacs et de la mer Baltique. Ce sont principalement les eaux usées municipales, les effluents industriels et le lessivage des terres agricoles qui en sont à l'origine. Les installations de traitement des eaux usées font cruellement défaut. En 1989, 47,5% des effluents n'avaient pas été correctement traités ou avaient été rejetés sans le moindre traitement.

De tous les Etats baltes, c'est l'Estonie qui rejette le plus d'agents polluants dans l'atmosphère. Les déchets industriels et à risques (dont 92% proviennent du secteur des schistes bitumineux) constituent le problème majeur. D'ailleurs, la zone de production de schistes bitumineux au Nord-Est de l'Estonie est le grand "point sensible" de l'ensemble de la région. On estime que 50 à 60% des forêts de pins du pays sont touchés, même si on ne relève pas encore de cas sérieux de maladie ou de mortalité des arbres.

Pour aider à résoudre certains de ces problèmes, la Banque a soutenu l'élaboration du Programme conjoint d'action globale pour la Baltique.

Lettonie

Situation politique

L'indépendance de la Lettonie a été reconnue au niveau international en août et septembre 1991. Le président Anatolijs Gorbunovs a été élu en mars 1990. En 1991, le gouvernement du premier ministre Ivars Godmanis assurait la transition jusqu'à ce que les mesures nécessaires soient prises en vue des nouvelles élections et peut-être d'un nouveau type d'exécutif organisé autour du président ou du premier ministre.

Tout au long de l'année 1991, nombre de groupes politiques se sont constitués au fur et à mesure que l'ancienne Union soviétique relâchait son emprise. Comme dans les autres Etats baltes les partis politiques ont entrepris de redéfinir leurs objectifs au lendemain de l'indépendance. On ne peut dire encore laquelle de toutes ces formations finira par s'imposer. Le parti communiste a été interdit après le coup d'Etat avorté d'août à Moscou.

Les libertés de la presse, d'expression, de religion et de circulation ont été rétablies. Le pluralisme est désormais une réalité grâce aux très nombreux syndicats, associations professionnelles et autres groupes écologiques. Les russes ont obtenu le droit de faire leur scolarité dans leur langue. Le parlement compte actuellement plus de 40 représentants de cette communauté.

La nationalité a été l'une des principales questions posées en 1991, comme en Estonie, quoique avec plus d'acuité. En effet, sur 2,5 millions d'habitants, 52% sont des Lettons d'origine, 38% des Russes, 4,5% des Biélorusses et 4% des Polonais et Ukrainiens, si bien que les Lettons redoutent de devenir une minorité dans leur propre pays. C'est ce qui explique le débat approfondi sur les conditions à réunir pour accéder à la nationalité lettone.

La résolution sur la nationalité, adoptée le 16 octobre 1991 par le Conseil suprême de Lettonie, a suscité les critiques de certaines organisations internationales des droits de l'homme.

La conférence d'une journée sur les questions des minorités et de la nationalité dans les pays baltes, tenue à la Banque européenne en 1991, a permis aux ministres de la justice et des affaires étrangères des trois Etats baltes de débattre de questions spécifiques avec les experts internationaux des droits de l'homme. En novembre 1991, le Conseil de l'Europe et la Commission de Venise pour la démocratie par le droit ont également fait part à la Lettonie de leur avis technique relatif à des questions de droit constitutionnel.

Depuis qu'elle a retrouvé son indépendance en septembre 1991, la Lettonie a fait de la coopération avec ses voisins l'un des axes de sa politique étrangère. Elle participe à

diverses instances internationales, dont le Conseil de l'Europe, et elle est membre de l'ONU.

Situation économique

L'économie de la Lettonie est restée étroitement dépendante de celle de l'ancienne Union soviétique, particulièrement pour ce qui est de ses approvisionnements en énergie et en matières premières. Si les échanges entre les républiques d'Europe centrale et orientale s'alignaient sur les prix mondiaux, cela se traduirait par une détérioration des termes de l'échange de la Lettonie et par une baisse sensible des revenus réels. Toutefois, il faut noter qu'en 1991 les niveaux de production industrielle et du chômage n'ont pratiquement pas changé par rapport à ceux de 1990. En effet, la baisse de la production enregistrée par les grosses entreprises d'Etat a été largement compensée par la croissance des secteurs des biens de consommation et du bâtiment sous contrôle letton. La hausse des prix n'a dépassé que très légèrement les augmentations de salaires de sorte que le pouvoir d'achat a été, dans l'ensemble, préservé.

La transformation de l'économie s'est poursuivie, le droit à la propriété privée étant de nouveau garanti depuis août 1990. Des lois relatives à l'entreprise privée, et notamment aux sociétés de personnes, aux entreprises

d'Etat et aux sociétés à responsabilité limitée, ont été adoptées. Le nouveau système fiscal, en vigueur depuis le 1er janvier 1991, donne à la Lettonie le plein contrôle des recettes fiscales.

La plupart des prix, notamment ceux des denrées alimentaires, des transports et communications ont été libérés à compter du 1er décembre 1991. Toutefois, l'essentiel des approvisionnements relevant encore des monopoles, l'Etat tient l'essentiel des prix et tarifs sous surveillance.

Dans un premier temps, la privatisation a surtout porté sur le secteur agricole. Les coopératives ont dû se faire enregistrer comme entreprises privées. D'une manière générale, on peut dire que le rythme des privatisations est resté modéré en 1991.

Environnement

Comme en Lituanie et en Estonie, la pollution des cours d'eau, des lacs et de la Baltique constitue le problème d'environnement le plus sérieux. En 1989, 70% des effluents n'ont pas été traités ou l'ont été insuffisamment. Riga et Ventspils sont les principales sources de pollution de la Baltique.

La Lettonie ne pollue pas l'atmosphère dans des proportions comparables à celles de l'Estonie. Soixante-treize pour cent des émissions de particules, de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote proviennent des véhicules, les 27% restants étant dus à des sources fixes, essentiellement à Riga, Liepāja,

Ventspils et Daugavpils.

Il n'existe pratiquement pas d'usines de traitement des résidus et déchets solides provenant de l'industrie. Les déchets industriels sont donc le plus souvent rejetés sans précaution, de même que les déchets solides des collectivités locales.

Quarante-trois pour cent du territoire de la Lettonie est couvert de forêts, dont la moitié est touchée par la pollution.

Les "points sensibles" se situent dans la région d'Olaine (concentration des industries chimiques), autour de l'usine d'ammoniac de Ventspils, ainsi que dans les anciennes bases polluées de l'armée soviétique. Riga et Liepāja doivent se doter d'urgence d'usines de traitement des eaux usées.

Pour aider à résoudre certains de ces problèmes, la Banque a soutenu la mise au point du Programme conjoint d'action globale pour la Baltique.

Lituanie

Situation politique

L'indépendance de la Lituanie a été reconnue par la communauté internationale en août et septembre 1991. La Lituanie s'était par avance dotée d'une constitution provisoire, dès mars 1990. Les projets de constitution, examinés en 1991, semblent conformes aux normes démocratiques internationales.

Avec ses 3690000 habitants, la Lituanie est le plus peuplé des Etats baltes et c'est elle qui compte le plus faible pourcentage de minorités (8 à 9% de Russes et près de 7% de Polonais d'origine).

Une loi adoptée en novembre 1989 a conféré à toute personne résidant alors sur le territoire le droit de demander la nationalité. Des amendements permettant aux Lituaniens vivant à l'étranger depuis 1940 d'accéder à la citoyenneté ont été examinés en 1991, mais la question de la double nationalité n'a pas été tranchée. Aux termes du projet de loi de 1991 en la matière, les candidats à la nationalité doivent avoir au moins cinq ans de résidence, parler lituanien et justifier de moyens d'existence. Le texte de 1990 sur les minorités garantit à tous l'égalité devant la loi. Des écoles publiques séparées sont en outre prévues avec enseignement dans les langues des principales minorités.

Depuis l'indépendance, les principales formations sont le Parti démocratique des travailleurs lituaniens, les Démocrates chrétiens, les Démocrates sociaux et le Parti national. Aucun d'entre eux ne dispose, pour l'instant, d'une structure politique bien assise. Le président Lansbergis et son premier ministre sont tous deux des indépendants.

Les libertés d'expression, de la presse, de culte et de circulation sont garanties. Syndicats et autres associations sont activement soutenus.

La Lituanie fait de la coopération avec les anciennes républiques soviétiques voisines, ainsi qu'avec l'Estonie et la Lettonie, l'un des axes fondamentaux de sa politique étrangère, tant pour des raisons commerciales que de sécurité. Les Etats baltes se sont associés au sein de conseils tripartites pour échanger leurs vues sur des problèmes d'intérêt commun. La Lituanie, qui a posé sa candidature au Conseil de l'Europe, participe activement à la CSCE et à d'autres instances internationales.

Situation économique

En 1991, la production industrielle a baissé d'environ 15% par rapport aux niveaux de 1990, tandis que la production agricole ralentissait légèrement en raison de pénuries persistantes en céréales fourragères. Les entreprises industrielles sont parvenues à préserver leur niveau d'activité et conserver leur clientèle, ce

qui leur a permis de maintenir les niveaux de production et l'emploi et d'éviter une envolée du chômage. Toutefois, l'instabilité de l'ancienne Union soviétique, les ruptures d'approvisionnement et les ajustements de prix pour certains biens importés ont obligé la Lituanie à demander une aide d'urgence.

Le budget de 1991 devrait être équilibré car la Lituanie a conservé toutes les recettes fiscales collectées dans le pays et suspendu tout versement au budget central de l'ancienne Union. Les dépenses de l'Etat consistaient, à plus 60%, en des subventions versées notamment au secteur agricole.

Les premières propositions de réforme des prix avaient été rejetées par le parlement, mais, en 1991, le gouvernement a libéré la plupart des prix. Un système d'indexation partielle des salaires a été instauré pour protéger le pouvoir d'achat des ménages, ce qui a compromis quelque peu les efforts de stabilisation des prix.

D'importants textes portant sur la réforme économique, notamment sur la restitution et la privatisation des biens, sont entrés en application en 1991. En mars de cette même année, le logement a été le premier secteur à être privatisé et les municipalités ont rapidement pris en charge le processus. A partir de

mai 1991, 10% du capital des entreprises d'Etat, transformées en sociétés par actions, ont été ouverts aux employés pour souscription. La loi autorise désormais la privatisation au moyen d'enchères publiques et de coupons, ainsi que par cession contre devises fortes. La privatisation a été accélérée depuis septembre dernier.

Environnement

Les principaux problèmes d'environnement sont dûs aux industries de transformation dépourvues de moyens de contrôle efficaces, ainsi qu'aux effluents non traités. Les eaux souterraines sont polluées par l'utilisation abusive d'engrais.

Comme dans les autres Etats baltes, c'est la pollution des cours d'eau, des lacs et de la Baltique qui est la plus préoccupante. En 1989, 75% des effluents étaient peu traités ou ne l'étaient pas du tout.

En 1989, les émissions totales dans l'atmosphère représentaient, selon des estimations, un million de tonnes (particules, dioxyde de soufre et oxyde d'azote). Il n'existe pratiquement pas d'usine de traitement des résidus et déchets solides provenant de l'industrie. Les déchets industriels sont le plus souvent rejetés sans précaution et les ordures ménagères mises en décharge sans traitement.

On estime que les forêts sont touchées à 60% par les problèmes de pollution, quoique à des degrés divers.

Palanga, Klaipeda et Kaunas ont d'urgence besoin d'installations de traitement des eaux usées. Pour ce qui est de la pollution atmosphérique, des complexes tels que Mazeikiai (raffinerie de pétrole), Akmene (cimenterie), Jonava (engrais) et Elektrenai (centrale électrique) et les industries de la pâte à papier et les usines de papier de Klaipeda constituent les principaux "points sensibles".

Pour aider à résoudre certains de ces problèmes, la Banque a soutenu la mise au point du Programme conjoint d'action globale pour la Baltique.

Politiques financières

Politiques financières

Introduction

Dès le début de ses activités, la Banque a défini un ensemble de politiques financières pour mieux gérer les risques inhérents à son mandat, mais aussi pour devenir rentable à court terme. L'accord et les politiques financières détaillées de la Banque, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration, ainsi que les documents ultérieurs, fixent ses politiques de financement et d'investissement et les limites de risques de sorte que la Banque ait et conserve la meilleure image de marque au sein de la communauté financière internationale. Tout naturellement, vu les risques inhérents à ses activités dans les pays d'opération, la Banque s'est dotée de politiques financières prudentes, qui ne sont pas étrangères à sa notation AAA et au succès obtenu par sa première émission obligataire, lancée en septembre 1991.

Capitalisation

A cet égard, la Banque est bien pourvue, avec un capital souscrit d'environ 10 milliards d'écus, dont 3 milliards d'écus en actions libérées et 7 milliards d'écus en actions sujettes à appel. Cette forte proportion d'actions libérées et l'importance de la part en actions sujettes à appel, souscrites par des pays membres à la réputation bien établie, confèrent encore plus de crédit à un capital déjà solide. Les pays de l'OCDE, la Banque européenne d'investissement et la Communauté européenne détiennent près de 85% de ce capital. Le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque ne doit pas dépasser le montant total de son capital souscrit, augmenté des réserves et excédents, d'où un ratio de levier prudent égal à un. L'encours des prises de participation ne doit pas dépasser le montant de son capital souscrit en actions à libérer, augmenté de la réserve générale et des excédents. Le capital en actions sujettes à appel ne peut être appelé que dans l'hypothèse bien improbable où la Banque serait amenée à faire face à ses engagements, notamment pour ce qui concerne les titulaires

d'obligations et les bénéficiaires de garanties. La marge de décaissement -ou la capacité financière non utilisée- sera surveillée pour garantir une structure financière saine, corollaire de revenus solides et de prudence dans la gestion du risque.

Tous les membres sont tenus de régler leur capital libéré en cinq fractions annuelles égales pouvant se répartir en numéraire et en billets à ordre. Le Conseil d'administration a d'ores et déjà approuvé un programme pour l'encaissement annuel régulier desdits billets à ordre, sur une période de trois ans. A la clôture de l'exercice 1991, la première fraction de 591 millions d'écus avait été reçue. Elle se répartissait comme suit : 516,6 millions d'écus en numéraire et seulement 74,4 millions d'écus sous forme de billets à ordre non encaissés.

Programme d'emprunt

En matière d'emprunt, la Banque s'est attachée, en 1991, à asseoir sa réputation sur les marchés internationaux de capitaux et à faire en sorte que le coût global des fonds reste bas, tout en diversifiant ses sources de financement. La Banque s'est fixé un programme d'emprunt de 800 millions d'écus pour 1991 et 1992. Sa première émission obligataire de 500 millions d'écus a été lancée aux conditions du titre de référence de même échéance le plus échangé et placée auprès de divers investisseurs du monde entier. Après swap du produit contre des dollars, écus et deutschmarks à taux flottant, la Banque a pu réinvestir les recettes avec une importante marge positive. Dans le cadre du programme d'emprunt global, la Banque a également été autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de 200 millions d'écus au cours du premier trimestre 1992, en plusieurs opérations de financement. Elle entend saisir toutes les occasions de financement qui se présentent pour diversifier davantage ses sources d'emprunt, tout en

généralisant un faible coût global des fonds, ce qui permet de dégager un bénéfice sur les investissements des recettes de ces emprunts en attendant les décaissements.

Investissement de liquidités

Le portefeuille des liquidités de la Banque comprend des fonds provenant du capital libéré et des emprunts. Viendront s'y ajouter également les remboursements des prêts de la Banque et les bénéfices cumulés. Les liquidités ont été ciblées de manière à représenter au minimum 45% des besoins nets de trésorerie prévus de la Banque pour les trois prochaines années. En matière de placement, l'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement élevé pour le capital et les fonds empruntés, tout en limitant les risques de taux d'intérêt. Des pouvoirs et des règles en matière d'investissement, approuvés par le Conseil d'administration, fixent des paramètres à la gestion des liquidités, limitant rigoureusement les risques de crédit et les risques financiers. La durée moyenne du portefeuille est limitée à quatre ans.

Prêts et prises de participation

Pour réduire au minimum les risques sur le portefeuille de prêt de la Banque, l'actif de la Banque doit correspondre au passif en termes de devises, d'échéances et de périodes de taux d'intérêt ; les prêts aux pays d'opération étant financés dans la même devise que l'emprunt correspondant. Les prises de participation, le plus souvent sous forme d'actions ordinaires ou privilégiées seront, toutefois, essentiellement libellées en devises non convertibles. Le montant des prises de participation ne devra pas dépasser le capital souscrit et libéré, augmenté des réserves générales et excédents. La structure des actifs est souple, les prêts étant disponibles à des taux fixes et flottants dans les principales devises convertibles. Le taux d'intérêt prélevé consiste en une marge au-dessus des taux du marché, le plus souvent le LIBOR. Les marges de prêt sont fixées essentiellement en fonction des risques de crédit, mais en tenant également compte des conditions du marché proposées par d'autres

prêteurs pour des prêts similaires. Tous les prêts et participations, qui feront l'objet d'une analyse rigoureuse et d'une évaluation du crédit, seront par la suite surveillés en permanence. En outre, des règles spécifiques ont été définies pour réduire les risques du portefeuille de prêts et de participations de la Banque en limitant l'engagement de cette dernière par rapport à un pays, un secteur, un emprunteur ou un projet donné. En 1991, le Conseil d'administration a approuvé dix prêts, pour un total de 363,9 millions d'écus, une ligne de crédit de 29,8 millions d'écus et trois prises de participation représentant au total 33,8 millions d'écus.

Provisions et réserves

Aux termes de son acte constitutif, la Banque est tenue de prévoir des réserves pour pertes éventuelles. Les objectifs globaux pour l'ensemble des réserves spéciales et générales, ainsi que pour les provisions pour pertes au titre des prêts et participations, ont été initialement fixés à 10% des prêts décaissés, plus 25% des prises de participation décaissées. La réserve spéciale est constituée par des sommes provenant des honoraires et commissions. L'acte constitutif fait également obligation à la Banque de porter tous les bénéfices non distribués à la réserve générale. Celle-ci doit représenter 10% du capital autorisé pour que la Banque puisse affecter ces fonds à d'autres fins. A la clôture de l'exercice 1991, 62000 écus avaient été affectés à la réserve spéciale. Aucune provision pour perte au titre des prêts et participations n'avait été faite.

Décaissement et remboursement des prêts

Pour la plupart, les prêts seront à moyen ou long terme et assortis d'une échéance maximale normale de 15 ans pour les prêts garantis par l'Etat et de 10 ans pour les prêts au secteur privé concurrentiel. Le remboursement du principal doit commencer dès que le projet aura dégagé un cash-flow positif. Dans certains cas, des

délais de grâce pourront être accordés. Les remboursements seront structurés en fonction des besoins du projet et en tenant compte des politiques de la Banque en matière de gestion du risque. Les règles financières définissent également la conduite à tenir à l'égard de prêts présentant le risque de ne pas être remboursés à l'échéance.

Fonds de coopération

Programme de Fonds de coopération technique

La Banque a reçu tout spécialement mission de soutenir ses pays d'opération dans leur transition économique en leur fournissant assistance technique, formation et conseil. Une telle assistance revêt donc une importance particulière en ce sens qu'elle complète les transferts de prêts et de participations opérés par la Banque dans les secteurs public et privé.

Les pays d'Europe centrale et orientale, qui viennent à peine d'engager leur transition économique, ont un besoin urgent de l'aide de la Banque, mais ne peuvent la payer en devises fortes. Pour remédier à cette situation, la Banque a décidé de mobiliser des financements, à titre d'aide, auprès de sources extérieures, car la structure de son propre capital ne prévoit pas de financement non remboursable. En 1991, grâce à son Programme de Fonds de coopération (PFC), la Banque a pu lever 68 millions d'écus à titre d'aide auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Des négociations sont en cours pour susciter d'autres contributions au PFC, à la fois pour reconstituer les fonds existants et pour en créer de nouveaux. Sur ces fonds, près de 20% sont non liés, environ 60% sont partiellement liés (essentiellement aux pays membres de la CEE et aux pays d'opération de la Banque), les 20% restants étant liés aux pays donateurs.

En 1991, les engagements du PFC s'élevaient au total à 9,5 millions d'écus et se répartissaient comme suit :

- 27% au titre des opérations ayant trait à l'environnement ;
- 26% pour le secteur financier ;
- 18% pour le conseil en matière de privatisation ;
- 12% pour les études de télécommunications ;
- 9% pour les études de transport ;
- 5% pour les études sur la distribution de denrées alimentaires ;
- 3% pour les avis juridiques.

Cofinancement

Dans ses activités, la Banque européenne travaillera en étroite collaboration avec les organisations multilatérales et autres sources de financement intéressées, qu'elles soient publiques ou privées.

C'est dans cet esprit de coopération que la première opération de prêt de la Banque, un prêt équivalent à 50 millions de dollars US (37,29 millions d'écus) en faveur de la Pologne pour un projet de restructuration et de rationalisation du chauffage, a été cofinancé avec la Banque mondiale, qui a fourni 20 millions de dollars US (14,92 millions d'écus).

Comptes annuels

Bilan	124
Comptes de profits et pertes	125
Etats des flux de trésorerie	126
Emplois sous forme de prêts et prises de participation	127
Etat des souscriptions au capital	128
Notes annexes aux comptes annuels	129
Rapport des auditeurs	137

Bilan

Au 31 décembre 1991

	Notes	31 décembre 1991 milliers d'écus
Actif		
Prêts et avances aux banques	3	570014
Autres avances et placements sur le marché monétaire	4	216726
Titres d'investissement	5	244706
Intérêts à recevoir		15597
Autres actifs	6	4852
Billets à ordre émis par des pays membres	7	74433
Immobilisations corporelles	8	2476
Total de l'actif		1128804
Passif exigible		
Fonds empruntés	9	8567
Intérêts à payer		10059
Autres passifs	10	26321
Emprunts à moyen et long terme	12	499188
Total du passif exigible		544135
Capital		
Souscrit	11	9853750
Non appelé		(6897625)
Capital libéré		2956125
Fractions appelées restant à recevoir		(2364900)
Fractions échues et reçues		591225
Réserve de conversion	13	(525)
Réserve générale	14	(6093)
Réserve spéciale	15	62
Capitaux propres		584669
Total du passif		1128804

Le détail des postes hors-bilan est repris dans la note 20

Compte de profits et pertes

Pour la période du 15 avril 1991 au 31 décembre 1991

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 1991 milliers d'écus
Produits d'intérêts		39260
Charges d'intérêts		(10417)
Produit net d'intérêts		28843
Commissions perçues		88
Commissions versées		(63)
Autres produits d'exploitation		478
Produit net des opérations financières		29346
Frais généraux administratifs	16	(43084)
Gains de change exceptionnels	17	6686
Perte de l'exercice		(7052)
Virement à la réserve spéciale	15	(62)
Perte reportée et transférée à la réserve générale	14	(7114)

Etats des flux de trésorerie

Pour la période du 15 avril 1991 au 31 décembre 1991

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 1991 milliers d'écus	milliers d'écus
Activités bancaires			
Pertes de l'exercice		(7052)	
<i>Ajustements apportés en vue de déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités bancaires :</i>			
Impôt interne	14	1021	
Intérêts à recevoir et autres actifs		(20449)	
Intérêt à payer et autres passifs		36380	
Dépréciations et amortissements	8	9104	
Amortissement des primes sur émission obligataire	12	38	
Flux de trésorerie nets provenant des activités bancaires (ressources)			19042
Opérations bancaires			
Prêts et avances aux banques		(570014)	
Autres avances et placements sur le marché monétaire		(216726)	
Fonds empruntés		8567	
Flux de trésorerie nets utilisés dans les opérations bancaires (emplois)			(778173)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités et opérations bancaires			(759131)
Activités d'investissement			
Acquisition nette de titres d'investissement		(244706)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(11580)	
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement			(256286)
Flux de trésorerie net avant opérations de financement			(1015417)
Activités de financement			
Capital souscrit *			516267
Emissions d'obligations à long terme	12		499150
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement			1015417
* Le capital souscrit comprend :		milliers d'écus	
Fraction reçue du capital libéré (page 5)	591225		
Billets à ordre émis par des pays membres (note 7)	(74433)		
Réserve de conversion (note 12)	(525)		
	<u>516267</u>		

Emplois sous forme de prêts et prises de participation

Au 31 décembre 1991

Résumé des prêts approuvés

Projet/emprunteur	pays	Approuvé par le Conseil d'administration milliers d'écus	Approuvé et contrats signés milliers d'écus
Hungarian Telecom	Hongrie	90885	–
Petőfi Nyomda Rt	Hongrie	4913	4913
IBG Food Processing	Pologne	5257	–
Lodom	Pologne	1641	–
Polska Telefonía Komórkowa	Pologne	44745	–
WBK Poznań	Pologne	37288	37288
GEC Alstom-IMGB	Roumanie	23000	–
Rom Telecom	Roumanie	142000	–
Enhanced Digital Network	URSS	4847	–
Parker Drilling Co	URSS	9282	–
Ligne de crédit NMB/BERD pour l'Europe centrale (ligne de crédit uniquement)	Europe centrale	29830	29830
Total des prêts approuvés*		393688	72031

Résumé des prises de participation approuvées

Projet/emprunteur	pays	Approuvé par le Conseil d'administration milliers d'écus
Czechoslovakia Investment Corporation	RFTS	7458
Čokoládovny	RFTS	24096
Microsystem Rt	Hongrie	2237
Total des participations approuvées**		33791

* Les prêts approuvés n'avaient donné lieu à aucun décaissement au 31 décembre 1991

** Les contrats et documents relatifs aux participations ci-dessus n'étaient pas encore signés au 31 décembre 1991

Etat des souscriptions au capital

Au 31 décembre 1991

	Actions	Total milliers d'écus	Fraction non appelée milliers d'écus	Capital libéré Fraction appelée restant à recevoir milliers d'écus	Capital libéré fraction échue et reçue milliers d'écus
Membres de la CEE					
Allemagne	85175	851750	596225	204420	51105
Belgique	22800	228000	159600	54720	13680
Danemark	12000	120000	84000	28800	7200
Espagne	34000	340000	238000	81600	20400
France	85175	851750	596225	204420	51105
Grèce	6500	65000	45500	15600	3900
Irlande	3000	30000	21000	7200	1800
Italie	85175	851750	596225	204420	51105
Luxembourg	2000	20000	14000	4800	1200
Pays-Bas	24800	248000	173600	59520	14880
Portugal	4200	42000	29400	10080	2520
Royaume-Uni	85175	851750	596225	204420	51105
CEE	30000	300000	210000	72000	18000
BEI	30000	300000	210000	72000	18000
Autres pays européens					
Autriche	22800	228000	159600	54720	13680
Chypre	1000	10000	7000	2400	600
Finlande	12500	125000	87500	30000	7500
Islande	1000	10000	7000	2400	600
Israël	6500	65000	45500	15600	3900
Liechtenstein	200	2000	1400	480	120
Malte	100	1000	700	240	60
Norvège	12500	125000	87500	30000	7500
Suède	22800	228000	159600	54720	13680
Suisse	22800	228000	159600	54720	13680
Turquie	11500	115000	80500	27600	6900
Pays bénéficiaires					
Albanie	1000	10000	7000	2400	600
Bulgarie	7900	79000	55300	18960	4740
RFTS	12800	128000	89600	30720	7680
Hongrie	7900	79000	55300	18960	4740
Pologne	12800	128000	89600	30720	7680
Roumanie	4800	48000	33600	11520	2880
URSS (note 11)	60000	600000	420000	144000	36000
Yougoslavie	12800	128000	89600	30720	7680
Pays non européens					
Australie	10000	100000	70000	24000	6000
Canada	34000	340000	238000	81600	20400
Corée (Rép.)	6500	65000	45500	15600	3900
Egypte	1000	10000	7000	2400	600
Etats-Unis d'Amérique	100000	1000000	700000	240000	60000
Japon	85175	851750	596225	204420	51105
Maroc	1000	10000	7000	2400	600
Mexique	3000	30000	21000	7200	1800
Nouvelle-Zélande	1000	10000	7000	2400	600
Souscriptions des pays membres	985375	9853750	6897625	2364900	591225
Parts non allouées	14625	146250			
Capital autorisé	1000000	10000000			

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), ayant son siège à Londres est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (l'"Accord"). Quarante pays aux côtés de la Communauté économique européenne et de la Banque européenne d'investissement sont actionnaires de la Banque.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque au Royaume-Uni ainsi que de ses fonctionnaires et employés, sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (l'"Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres à la date de démarrage des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2 Principes comptables essentiels

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique, telle qu'amendée par les dispositions sur l'évaluation de certains instruments financiers et titres d'investissement, conformément aux Règles comptables de la Banque, elles-mêmes conformes aux Normes comptables internationales et aux principes généraux de la Directive du Conseil des communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

ii Présentation

Conformément à l'Article 4 de l'Accord la Banque utilise l'unité de compte européenne (écu) comme unité de référence pour les souscriptions des membres au capital et pour l'établissement des comptes annuels. Chaque fois que nécessaire, les comptes ont été établis sur la base des taux de change suivants, en vigueur au 31 décembre 1991 :

Dollars américains	1,34093
Deutschmarks	2,03553
Yen japonais	167,549
Livres sterling	0,71612
Francs français	6,95338

iii Devises

Les actifs et passifs libellés dans des devises autres que l'écu sont convertis en unités de compte au cours du marché en vigueur à la fin de l'année, sauf lorsqu'ils sont couverts auquel cas on applique le taux de couverture. La Banque s'est fixé pour règle de ne pas détenir des positions dans des devises autres que l'écu, à l'exception de soldes de trésorerie résiduels découlant des activités courantes. Les opérations dans des devises autres que l'écu sont converties en unités de compte aux taux en vigueur à la fin du mois. Les gains ou pertes résultant de la conversion des actifs et du passif et des opérations intervenues au cours de l'année sont portés au compte de profits et pertes.

iv Réserve de conversion

Aux termes de l'Accord, le capital souscrit par les membres doit être réglé en écus, en dollars américains ou en yens japonais, sous forme de numéraire ou de billets à ordre. Les montants du capital souscrit en dollars américains ou en yens japonais sont réglés à un taux de change fixe, tel que spécifié à l'article 6.3 de l'Accord. Lesdits taux de change fixes sont respectivement, pour un écu, de 1 16701 dollars américains et 169 95 yens japonais.

Les différences de change entre le taux fixe et le taux en vigueur à la date de réception du numéraire ou de paiement des billets à ordre sont portées à la réserve de conversion.

Les souscriptions au capital, reçues sous forme de billets à ordre libellés dans des devises autres que l'écu et qui sont en circulation à la fin de l'année sont réévaluées comme indiqué en note (iii) ci-dessus, tout gain ou perte de change étant porté à la réserve de conversion.

2 Principes comptables essentiels suite

Le Conseil d'administration a ratifié une procédure pour la couverture des fractions du capital restant à recevoir. Les gains ou pertes découlant desdites transactions de couverture sont portés à la réserve de conversion.

v Instruments financiers

Les gains et pertes découlant des opérations de swaps de taux d'intérêt et des accords de taux à terme conclus à des fins de couverture sont portés en regard du poste faisant l'objet de ladite couverture.

vi Commissions

Les commissions de constitution de dossier de prêt sont comptabilisées dans les produits dans la mesure où elles contrebalancent des frais directs de constitution de dossier de prêt, pendant la période au cours de laquelle les frais sont encourus. Le solde des commissions est amorti sur la durée du prêt.

Les autres commissions sont comptabilisées dans les produits sur la durée de l'engagement ou des services fournis.

vii Titres d'investissement

Les obligations, effets certificats de dépôt et autres titres négociables à revenu fixe assortis d'une date d'échéance conservés à des fins d'investissement, sont comptabilisés au coût d'acquisition corrigé de l'amortissement prorata-temporis jusqu'à l'échéance de la prime ou décote constatée à l'achat.

viii Frais et primes d'émission et de remboursement

Les frais d'émission et primes sont amortis sur la période courant jusqu'à l'échéance des emprunts y afférents.

ix Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition minoré de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé linéairement en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations, celle-ci s'établissant en général comme suit :

Baux de moins de 50 ans (non expirés)	périodes non expirées ou de 15 ans (au plus court)
Installations et équipements	3 à 5 ans

x Plan de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Les cotisations réelles versées au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de profits et pertes. Les cotisations versées au régime de retraite à prestations déterminées et les sommes imputées au compte de profits et pertes sont fixées sur les conseils d'actuaire indépendants.

xi Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord la Banque ses avoirs, biens et revenus sont exonérés de tout impôt direct ou indirect, ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens et services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

xii Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux dépenses en immobilisations corporelles ont été comptabilisées dans le compte de profits et pertes selon un mode linéaire et sur la même durée que celle retenue pour les besoins de l'amortissement desdites immobilisations.

Les subventions reçues ou à recevoir, à titre de contribution aux charges contractées en compte de profits et pertes, sont comptabilisées de manière symétrique aux dépenses correspondantes pendant la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Le solde des subventions reçues ou à recevoir, qui n'a pas été porté au compte de profits et pertes est inscrit au poste du bilan "produits perçus d'avance".

3 Prêts et avances aux banques	Répartition initiale milliers d'écus	Opérations de couverture milliers d'écus	Placement net en devises milliers d'écus
<i>Analyse par devise :</i>			
Unités de compte européennes	283459	271689	555148
Dollars américains	227473	(227473)	-
Deutschmarks	44216	(44216)	-
Livres sterling*	14810	-	14810
Francs français	15	-	15
Yens japonais	41	-	41
Au 31 décembre 1991	570014	-	570014
			31 décembre 1991 milliers d'écus
<i>Analyse par échéance :</i>			
Inférieure ou égale à 1 mois			368869
Plus d'un mois et jusqu'à 3 mois inclus			25000
Plus de 3 mois et jusqu'à 1 an inclus			153569
Plus d'un an et jusqu'à 5 ans inclus			22576
			570014
4 Autres avances et placements sur le marché monétaire	Répartition initiale milliers d'écus	Opérations de couverture milliers d'écus	placement net en devises milliers d'écus
<i>Analyse par devise :</i>			
Unités de compte européennes	133687	83039	216726
Dollars américains	76879	(76879)	-
Deutschmarks	6160	(6160)	-
Au 31 décembre 1991	216726	-	216726
			31 décembre 1991 milliers d'écus
<i>Analyse par échéance :</i>			
Inférieure ou égale à 1 mois			216726
5 Titres d'investissement**	Répartition initiale milliers d'écus	Opérations instruments milliers d'écus	placement net en devises milliers d'écus
<i>Analyse par devise :</i>			
Unités de compte européennes	119251	125455	244706
Yens japonais	38138	(38138)	-
Dollars américains	87317	(87317)	-
Au 31 décembre 1991	244706	-	244706
			31 décembre 1991 milliers d'écus
<i>Analyse par échéance :</i>			
Inférieure ou égale à 1 mois			42076
Plus d'un mois et jusqu'à 3 mois inclus			9990
Plus de 3 mois et jusqu'à 1 an inclus			104627
Plus d'un an et jusqu'à 5 ans inclus			88013
			244706

* Les placements en livres sterling sont destinés à couvrir de prochaines dépenses dans cette devise

** Les titres ci-dessus sont comptabilisés nets des décotes non amorties. Leur valeur nominale s'élève à 249055000 écus et leur valeur de marché à 250292000 écus

5 Titres d'investissement suite31 décembre 1991
milliers d'écus*Analyse par émetteur :*

Gouvernements	16144
Organismes publics	40482
Autres emprunteurs	188080
	<hr/>
	244706

6 Autres actifs31 décembre 1991
milliers d'écus*Les autres actifs comprennent :*

Règlements par anticipation	2132
Commissions à recevoir	25
Autres débiteurs	2695
	<hr/>
	4852

7 Billets à ordre émis par des pays membres

Devise	Total reçu milliers d'écus	Gain (perte) de change réalisé milliers d'écus	Gain (perte) de change non réalisé milliers d'écus	Montant prélevé milliers d'écus	En circulation milliers d'écus
Unités de compte européennes	74894	-	-	41452	33442
Dollars américains	59420	266	(6109)	12586	40991
Yens japonais	25552	2182	-	27734	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 1991	159866	2448	(6109)	81772	74433

Conformément à l'Accord le paiement du capital libéré s'effectue en cinq versements égaux annuels. L'Accord autorise tout membre à régler 50% au plus de chaque versement au moyen de billets à ordre non cessibles et non porteurs d'intérêts ou de tout autre instrument émis par ledit membre à encaisser à leur valeur nominale à la demande de la Banque.

Les billets à ordre et autres titres sont libellés en écus en dollars américains ou en yens japonais. Le Conseil d'administration a adopté un calendrier d'encaissement qui prévoit le prélèvement desdits billets à ordre en trois tranches égales annuelles.

Les billets à ordre libellés en dollars américains ou en yens japonais ont été convertis en écus soit au taux de change en vigueur à la date des prélèvements soit pour ceux qui sont encore en circulation à la fin de l'année aux taux du marché appliqués au 31 décembre 1991. Les gains ou pertes de change réalisés ou non réalisés et découlant de la différence entre ces taux de change et le taux de change fixe prévu dans l'Accord ont été directement inscrits en réserve de conversion (note 13).

8 Immobilisations corporelles

	Biens loués milliers d'écus	Installations et équipement milliers d'écus	Total milliers d'écus
Coût initial			
Acquisitions	8805	2775	11580
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Coût au 31 décembre 1991	8805	2775	11580
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Amortissement cumulé*	(8673)	(431)	(9104)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Valeur comptable nette au 31 décembre 1991	132	2344	2476

* Le coût d'agencement du siège temporaire de la Banque au 122 Leadenhall Street a été entièrement amorti au 31 décembre 1991; La valeur nette comptable au 31 décembre 1991 des biens loués représente le coût non amorti d'aménagement des bureaux à l'étranger.

9 Fonds empruntés

Les fonds empruntés correspondent aux emprunts à court terme contractés par la Banque puis remboursés au 10 janvier 1992.

10 Autres passifs

	31 décembre 1991 milliers d'écus
<i>Ce poste recouvre :</i>	
Charges à payer	6985
Produits reçus d'avance	16216
Autres créanciers	3120
	<hr/>
	26321

11 Capital autorisé

	31 décembre 1991 Nombre d'actions	31 décembre 1991 milliers d'écus
Capital autorisé	1000000	10000000
<i>Dont :</i>		
Souscriptions par les membres	985375	9853750
Actions non alloués	14625	146250
	<hr/>	<hr/>
	1000000	10000000

Le capital social autorisé de la Banque est de dix milliards d'écus. Il se divise en un million d'actions d'une valeur au pair de 10000 écus chacune. Le capital social autorisé se compose d'actions libérées et d'actions sujettes à appel. La valeur totale initiale des actions libérées s'élève à 3 milliards d'écus soit 30% du capital social initial autorisé (10 milliards d'écus), payables en cinq versements égaux annuels. Aux termes de l'Accord, les actions sujettes à appel font l'objet d'un appel seulement aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements.

Le nombre d'actions non allouées a été fixé à 125 dans l'Accord. Les actions représentant un montant de 15500, qui avaient à l'origine été allouées à la République démocratique allemande, ont été ajoutées aux actions non allouées. Mille actions ont ainsi pu être allouées à l'Albanie. Le Conseil des gouverneurs a, par ailleurs, approuvé l'adhésion de l'Estonie de la Lettonie et de la Lituanie qui souscriront chacune 1000 actions. Ces nouvelles souscriptions seront effectuées sur les actions non allouées.

12 Emprunts à moyen et long terme	milliers d'écus	31 décembre 1991 milliers d'écus
Principal à la valeur nominale		500000
Prime d'émission	(850)	
<i>Moins :</i>		
Fraction amortie au cours de la période	38	
Prime non amortie		(812)
Solde au 31 décembre 1991		499188

La Banque a lancé une émission obligataire de 500 millions d'écus en octobre 1991 à un taux d'intérêt fixe de 8,875% pour financement à long terme. Les obligations sont remboursables en totalité en octobre 1996. Les obligations, qui constituent des titres non garantis ont été enregistrées à leur valeur nominale minorée de la prime non amortie, comme indiqué ci-dessus.

La Banque a conclu des opérations de swap de taux d'intérêt pour l'équivalent du montant total de l'émission soit 500 millions d'écus transformant ainsi les obligations à taux fixe en obligations à taux flottant.

13 Réserve de conversion	Période au 31 décembre 1991 milliers d'écus
<i>La réserve de conversion comprend :</i>	
Les gains de change réalisés sur le montant en numéraire des versements reçus en 1991 au titre du capital, y compris le coût net de couverture des prochains versements*	3136
Les gains de change nets réalisés à la date de prélèvement des billets à ordre émis par les pays membres (note 7)	2448
Les pertes de change non réalisées découlant de la réévaluation des billets à ordre en circulation émis par les pays membres (note 7)	(6109)
Au 31 décembre 1991	(525)

14 Réserve générale	Période au 31 décembre 1991 milliers d'écus
<i>La réserve générale comprend :</i>	
Perte reportée	(7114)
Impôt interne	1021
Au 31 décembre 1991	(6093)

* Les prochains versements au titre du capital libéré payable en yens japonais ont été couverts de manière à protéger le montant du capital en écus à recevoir contre les fluctuations défavorables des taux de change. Les primes reçues et payées au titre de ces transactions de couverture ont été portées à la réserve de conversion.

Conformément à l'article 53 de l'Accord les administrateurs, administrateurs-suppléants, fonctionnaires et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne prélevé par la Banque sur les traitements et émoluments payés par cette dernière. Toujours aux termes de l'Accord, le prélèvement dudit impôt interne est effectué au bénéfice de la Banque. En vertu de l'article 53 de l'Accord et de l'article 16 de l'Accord de siège, les traitements et émoluments versés par la Banque sont exonérés de tout impôt sur le revenu dû au Royaume-Uni.

Le montant de l'impôt interne qui s'élève à 1021000 écus prélevé sur les traitements et émoluments versés au cours de l'année a été porté en réserve générale.

15 Réserve spéciale	Période au 31 décembre 1991 milliers d'écus
Prélèvement sur le résultat	62

Conformément à l'Accord la Banque s'est dotée d'une réserve spéciale pour lui permettre de faire face à certaines pertes. Ladite réserve a été déterminée sur la base des commissions perçues par la Banque.

16 Frais généraux administratifs	Période au 31 décembre 1991		
	Note	réels milliers d'écus	budgétés milliers d'écus
Frais de personnel	i	23320	28734
Frais généraux nets des subventions gouvernementales	ii	12224	17014
		35544	45748
Frais de constitution	iii	7540	
Frais généraux administratifs		43084	

i Pour la période le nombre moyen de fonctionnaires et membres du Conseil d'administration compris dans les frais de personnel était de 286 personnes.

ii Les subventions gouvernementales qui s'élèvent à 13560000 écus (Budget : 10965000 écus), comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1991 ont été versées par les gouvernements britannique (13077000), français (307000 écus) et japonais (176000 écus).

iii Les frais de constitution représentent les frais audités, encourus par la Banque, avant le démarrage de ses activités le 15 avril 1991. Le Conseil des gouverneurs a approuvé un budget de 10000000 d'écus pour couvrir lesdits frais.

Le budget de 45748000 écus avait été approuvé par le Conseil d'administration pour la période allant du 15 avril 1991 au 31 décembre 1991.

17 Gains de change exceptionnels

La Banque a reçu une partie des premiers versements en numéraire du capital libéré dans des devises autres que l'écu. Ces devises ont été, par la suite, converties en écus. La différence entre les taux de change en vigueur à la date de réception et ceux appliqués à la date de conversion en écus s'est soldée par un gain de change de 6686000 écus.

Les prochains versements en numéraire dans des devises autres que l'écu, au titre du capital libéré, doivent être convertis en écus dès notification de leur réception.

18 Assistance technique et Fonds de coopération

La Banque fournit une assistance technique portant sur l'élaboration, le financement et la mise en oeuvre des projets en vue de faciliter la transition des pays d'opération vers l'économie de marché. Le financement nécessaire à cette assistance technique peut provenir des ressources ordinaires en capital de la Banque, des Fonds spéciaux, tels que définis dans l'Accord, ou des Fonds de coopération. Les Fonds de coopération consistent en des subventions fournies par des donateurs, au titre des activités d'assistance technique, gérées par la Banque en vertu des accords de coopération conclus avec lesdits donateurs.

Au 31 décembre 1991, la Banque gérait onze fonds de coopération représentant un montant maximum d'environ 68 millions d'écus entièrement financé par des tiers. Les avoirs des Fonds de coopération sont gérés séparément de ceux de la Banque.

19 Plan de retraite du personnel

La Banque gère, pour son personnel, un régime de retraite à cotisations déterminées ainsi qu'un régime de retraite à prestations déterminées (régime de retraite de fin de carrière). Les avoirs du régime de retraite à cotisations déterminées sont gérés séparément de ceux de la Banque. Les coûts du régime de retraite de fin de carrière, comptabilisés sous le poste "charges à payer" à la note 10, ont été fixés conformément à l'évaluation faite par un actuaire au 25 septembre 1991, selon la méthode de l'âge individuel d'inscription.

Les contributions de la Banque au régime de retraite à cotisations déterminées, ainsi qu'au régime de fin de carrière ont été portées au compte de profits et pertes.

20 Postes hors-bilan

Au 31 décembre 1991, le montant des prêts accordés et non utilisés s'élevait à 72031000 écus, comme indiqué page 4. La Banque a souscrit des engagements au moyen de contrats à terme de gré à gré en devises étrangères, options de change, opérations de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises dans une optique de couverture des risques dans le cadre de la gestion courante de ses activités. Ces opérations sont mentionnés dans les notes 3 4 5 12 et 13 et s'analysent de la façon suivante :

	Contrat ou montant notionnel milliers d'écus
Contrats à terme de gré à gré en devises étrangères	181
Swaps de taux d'intérêt sur devises différentes	433
Opérations de swaps de taux d'intérêt	353
Options de change	102
Au 31 décembre 1991	1069

**Deloitte Ross
Tohmatsu**



**Rapport des auditeurs au Président et au Conseil d'administration de
la Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant aux pages 1 à 16 conformément aux recommandations internationales en matière d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement au 31 décembre 1991 ainsi que de ses pertes et flux de trésorerie pour la période du 15 avril au 31 décembre 1991, en conformité avec les normes comptables internationales et les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres institutions financières comme indiqué à la note 2(i).

Deloitte, Ron Tohmatsu.

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
le 25 février 1992

Membre
DRTInternational

Annexes

Gouverneurs et Gouverneurs suppléants

Au 31 décembre 1991

Etat membre	Gouverneur	Gouverneur suppléant
Albanie	Gramoz Pashko	-
Allemagne	Theo Waigel	Horst Köhler
Australie	John Dawkins	Richard Woolcott
Autriche	Ferdinand Lacina	Othmar Haushofer
BEI	Ernst-Günther Bröder	Alain Prate
Belgique	Philippe Maystadt	Grégoire Brouhns
Bulgarie	Ivan Yordanov Kostov	Mileti Mladenov
Canada	Donald Mazankowski	Reid Morden
CEE	Henning Christophersen	Karel Van Miert
Chypre	George Syrimis	Micheal Erotokritos
République de Corée	Yong-Man Rhee	Kun Kim
Danemark	Uffe Ellemann-Jensen	Ole Loensmann Poulsen
Egypte	Youssri Mostafa	Saad Al Farargi
Espagne	Carlos Solchaga	Pedro Perez
Etats-Unis d'Amérique	Nicholas Brady	Robert Zoellick
Finlande	Pertti Salolainen	Veikko Kantola
France	Pierre Bérégovoy	Jean-Claude Trichet
Grèce	Efthymios Christodoulou	George Theophanous
Hongrie	Mihaly Kupa	Imre Tarafas
Irlande	Bertie Ahern	Sean P. Cromien
Islande	Jón Sigurdsson	Bjorn Fridfinnsson
Israël	Jacob A. Frenkel	Shalom Singer
Italie	Guido Carli	Mario Draghi
Japon	Tsutomu Hata	Yasushi Mieno
Liechtenstein	Egmond Frommelt	-
Luxembourg	Jacques Santer	Yves Mersch
Malte	George Bonello Du Puis	Anthony P Galdes
Maroc	Mohamed Berrada	Mohammed Dairi
Mexique	Pedro Aspe	José Angel Gurria
Norvège	Sigbjørn Johnsen	Jon Ivar Nalsund
Nouvelle-Zélande	Don McKinnon	George Gair
Pays-Bas	Wim Kok	Hans van den Broek
Pologne	Andrzej Topinski (<i>par intérim</i>)	Stefan Kawalec (<i>par intérim</i>)
Portugal	Jorge Braga de Macedo	José Monteiro Fernandes Brás
RFTS	Václav Klaus	Josef Tošovský
Roumanie	Florian Bercea	Mugur Isarescu
Royaume-Uni	Lynda Chalker	Timothy Lankester
Suède	Anne Wibble	Olle Wästberg
Suisse	Jean-Pascal Delamuraz	Silvio Arioli
Turquie	Tansu Çiller	Tevfik Altinok
URSS	Victor Gerashchenko	Vsevolod Sitin
Yougoslavie	(vacant)	Slavoljub Stanic

Pays représentés, administrateurs et suppléants

Au 31 décembre 1991

Administrateur	Suppléant	Pays ou organisme représenté
William Curran ¹	Emily Walker	Etats-Unis d'Amérique
Claes de Neergaard	Halldór J. Kristjánsson	Suède/Islande
Tony Faint	Craig Pickering	Royaume-Uni
Tetsuma Fujikawa ²	Yoshihisa Kuroda ³	Japon
James Humphreys	Seung Woo Kwon	Australie/Corée/Egypte/ Nouvelle-Zélande
Ron Keller	Paul Menkveld	Pays-Bas
Heiner Luschin	Mordechai D. Fraenkel	Autriche/Israël/Chypre/Malte
Giuseppe Maresca	Maurizio Serra	Italie
Alexander Maslov	Serguei Ovseitchik	URSS
Donald McCutchan	Robert Mackenzie	Canada/Maroc
Patrick Mordacq	-	France
Kari Nars	Erik Aarhus	Finlande/Norvège
Guy Noppen	Ernest Muhlen	Belgique/Luxembourg
Branimir Pajkovic	Stanel Ghencea	Yougoslavie/Roumanie
Tomás Parízek	György Matolcsy ⁴	RFTS/Hongrie
Jacques Reverdin ⁵	Ibrahim Berberoglu	Suisse/Turquie/Liechtenstein
Christopher Sibson	Terry Brown	BEI
José da Silva Lopes	Dimitri Koulourianos	Portugal/Grèce
Lars Tybjerg	Pol O'Duibhir	Danemark/Irlande
José Luis Ugarte	Vicente Fernández	Espagne/Mexique
Antoine Van Goethem	Peter Blackie	CEE
Jan Winiecki	Plamen Iltchev	Pologne/Bulgarie/Albanie
Günter Winkelmann	-	Allemagne

Comités du Conseil d'administration Composition des Comités du Conseil d'administration

au 31 décembre 1991

	Comité de Rémunérations du personnel et affaires administratives du Conseil	Comité des finances
Comité d'audit		
¹ William Curran a succédé à Charles Dallara (mai 1991)	Kari Nars <i>Président</i>	Antoine Van Goethem <i>Président</i>
² Tetsuma Fujikawa a succédé à Shotara Miyake (juillet 1991)	Branimir Pajkovic <i>Vice-président</i>	William Curran <i>Vice-président</i>
³ Yoshihisa Kuroda a succédé à Makoto Mizutani (août 1991)	Tony Faint	Claes de Neergaard
⁴ György Matolcsy a succédé à András Horvai (octobre 1991)	Jacques Reverdin	Giuseppe Maresca
⁵ Jacques Reverdin a succédé à Nicolas Imboden (novembre 1991)	Donald McCutchan	Alexander Maslov
	Tomás Parízek	Donald McCutchan
	José da Silva Lopes	Patrick Mordacq
	Günter Winkelmann	Guy Noppen
	James Humphreys <i>Président</i>	
	Ron Keller <i>Vice-président</i>	
	Tetsuma Fujikawa	
	Heiner Luschin	
	Christopher Sibson	
	Lars Tybjerg	
	José Luis Ugarte	
	Jan Winiecki	

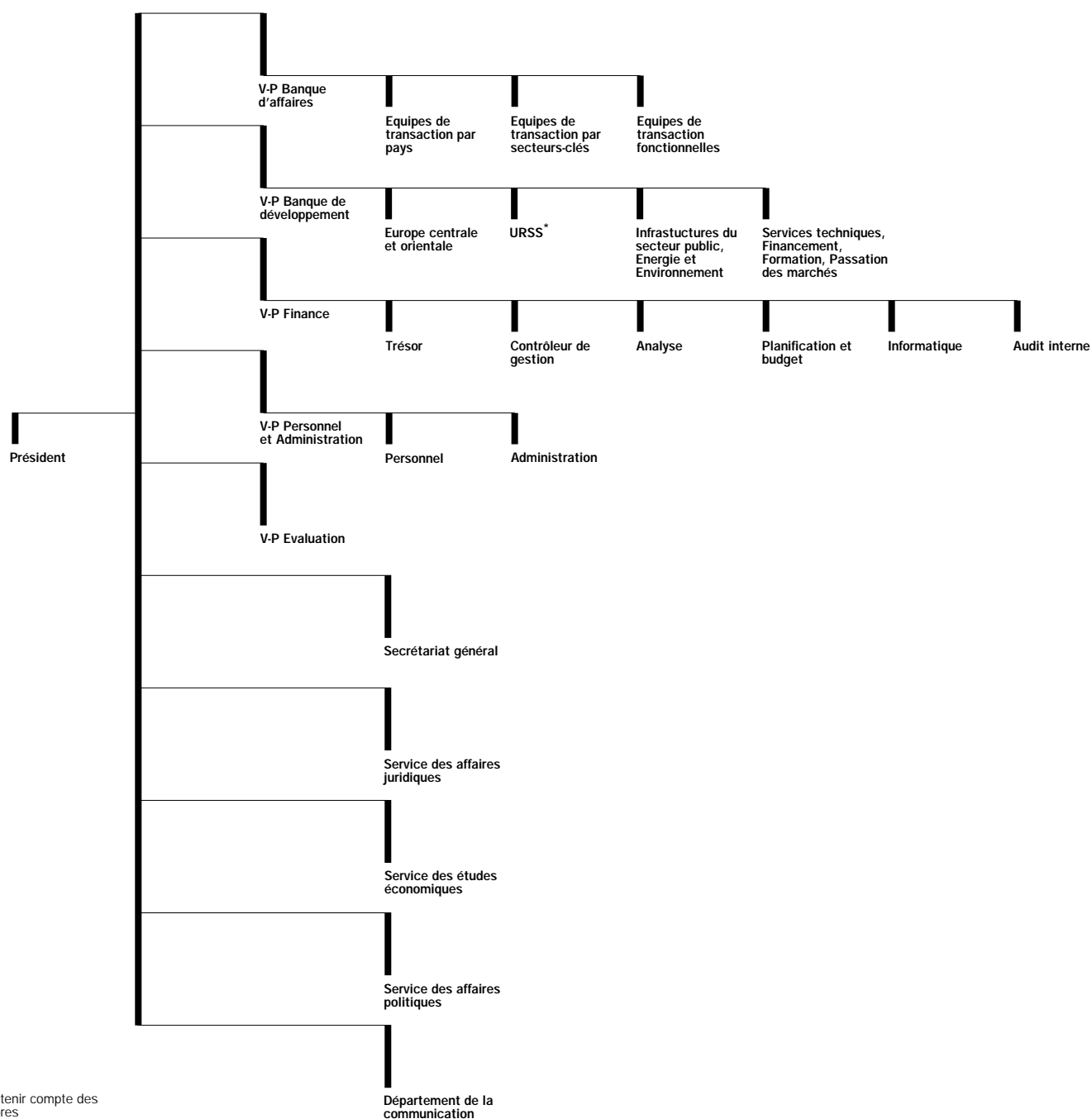
Pays membres

Pays	Capital souscrit en million d'écus	Pourcentage du capital	Pays	Capital souscrit en million d'écus	Pourcentage du capital
Allemagne	851,75	8,52	Royaume-Uni	851,75	8,52
Australie	100,00	1,00	Suède	228,00	2,28
Autriche	228,00	2,28	Suisse	228,00	2,28
Belgique	228,00	2,28	Turquie	115,00	1,15
Bulgarie	79,00	0,79	URSS	600,00	6,00
Canada	340,00	3,40	Yougoslavie	128,00	1,28
Chypre	10,00	0,10	CEE	300,00	3,00
Corée (Rép.)	65,00	0,65	BEI	300,00	3,00
Danemark	120,00	1,20			
Egypte	10,00	0,10	Adhésions approuvées par les Gouverneurs en 1991		
Espagne	340,00	3,40	Albanie*	10,00	0,10
Etats-Unis d'Amérique	1000,00	10,00	Estonie	10,00	0,10
Finlande	125,00	1,25	Lettonie	10,00	0,10
France	851,75	8,52	Lituanie	10,00	0,10
Grèce	65,00	0,65	Actions non allouées**	116,25	1,16
Hongrie	79,00	0,79			
Irlande	30,00	0,30			
Islande	10,00	0,10			
Israël	65,00	0,65			
Italie	851,75	8,52			
Japon	851,75	8,52			
Liechtenstein	2,00	0,02			
Luxembourg	20,00	0,20			
Malte	1,00	0,01			
Maroc	10,00	0,10			
Mexique	30,00	0,30			
Pays-Bas	248,00	2,48			
Nouvelle-Zélande	10,00	0,10			
Norvège	125,00	1,25			
Pologne	128,00	1,28			
Portugal	42,00	0,42			
République fédérale					
tchèque et slovaque	128,00	1,28			
Roumanie	48,00	0,48			

*Adhésion de l'Albanie effective au
18 décembre 1991

**Après achèvement des procédures d'adhésion
par l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie
début 1992

Organigramme



* Valable au 31 décembre 1991
Restructuration en cours pour tenir compte des modifications des États membres

Direction

Président
Jacques Attali

Banque d'affaires	
Premier Vice-président	Ron Freeman
Sous-directeur de la Banque d'affaires	Guy de Selliers, <i>Directeur du département</i>
Bulgarie	Pierre-Yves Divisia, <i>Responsable</i>
Hongrie	Gyuri Karady, <i>Responsable</i>
	Peter Reiniger, <i>Responsable</i>
Pologne	Bogy Cimoszko, <i>Responsable</i>
	Charles Wrangham, <i>Responsable</i>
RFTS	Alex Tyrteos, <i>Responsable</i>
Roumanie	Bogdan Baltazar, <i>Premier conseiller</i>
	Pierre-Yves Divisia, <i>Responsable</i>
URSS*	Boris Fedorov, <i>Responsable</i>
Yougoslavie	Yasuo Izumi, <i>Responsable</i>
Banques commerciales	Barbara Insel, <i>Responsable</i>
Financement projets	Masato Miyachi, <i>Responsable</i>
	Charles Wrangham, <i>Responsable</i>
Hôtels/Immobilier	Massimo Ponzellini, <i>Responsable</i>
Hydrocarbures	Randall Fischer, <i>Responsable</i>
Privatisation	Charles Vuylsteke, <i>Responsable</i>
Restructuration	Christopher Beaman, <i>Responsable</i>
Syndications	Noreen Doyle, <i>Responsable</i>
Télécommunications	Edouard Altenhoven, <i>Responsable</i>

* Valable au 31 décembre 1991
Restructuration en cours pour tenir compte
des modifications des Etats membres

Banque de développement
 Vice-président Mario Sarcinelli
 Conseiller auprès du Vice-président Pascal Lorot

Département Europe centrale et orientale

Directeur de département Magne Haga
 Albanie Matthias von Bismarck-Osten, *Responsable Pays*
 Bulgarie Stijn Albrechts, *Responsable Pays*
 RFTS Aldo Patania, *Responsable Pays*
 Estonie, Lettonie, Lituanie George Krivicky, *Responsable Pays (par intérim)*
 Hongrie Rolf Westling, *Responsable Pays*
 Pologne George Krivicky, *Responsable Pays*
 Roumanie Klaus Hoffarth, *Responsable Pays (par intérim)*
 Yougoslavie Klaus Hoffarth, *Responsable Pays*

Département URSS

Sous-directeur du département Motoo Kusakabe

Département Infrastructures, Energie et Environnement

Directeur du département Thierry Baudon
 Energie Mark Tomlinson, *Responsable projet*
 Environnement Tim Murphy, *Spécialiste et responsable Environnement*
 Infrastructure rurale et agro-industrielle Juan Miranda, *Responsable projet*
 Infrastructures sociales Michel Gaspard, *Responsable projet*
 Télécommunications Friedrich Kraemer, *Responsable projet*
 Transport Clell Harral, *Responsable projet*
 Développement des collectivités urbaines et locales Josué Tanaka, *Responsable projet*

Services techniques

Chef du service Cofinancement Ullrich Kiermayr
 Chef du service Bernard Gouveia
 Passation des marchés
 Chef du service Formation Philippe-Emmanuel Dewilde

* Valable au 31 décembre 1991
 Restructuration en cours pour tenir compte
 des modifications des Etats membres

Finance		Service des affaires politiques	
Vice-président	Anders Ljungh	Chef du service des affaires politiques	Sylvia Jay
Directeur de l'informatique	Guy de Poerck	Conseiller du service	
Contrôleur de gestion	Christopher Holyoak	des affaires politiques	Andrei Bugrov
Trésorier	René Karsenti		
Directeur de la planification et budget	Pierre Pissaloux	Communications	
Directeur, Politique financière et Analyse	Boris Zenic	Chef du service de presse	Barbara Ann Clay
		Chef du service des relations publiques	James Rosenstein
Chef du service Audit interne	Tarek Rouchdy		
Personnel et Administration			
Vice-président	Miklós Németh		
Directeur du personnel	Sam Goldenberg		
Directeur de l'administration	Renaud Lagey		
Evaluation			
Vice-président	Manfred Abelein		
Secrétariat général			
Secrétaire général	Bart le Blanc		
Secrétaire général adjoint	Sarah Papineau		
Affaires juridiques			
Directeur du service des affaires juridiques	Andre Newburg		
Directeur adjoint du service des affaires juridiques	John Taylor		
Sous-directeur du service des affaires juridiques	Emmanuel Maurice		
Conseiller juridique	Liz Hunt		
Etudes économiques			
Directeur des Etudes économiques	John Flemming		
Economiste	Philippe Aghion		

Membres des comités consultatifs

Comités consultatifs d'entreprises

Le Comité consultatif d'entreprises comprend 26 chefs d'entreprises et financiers éminents du secteur privé. L'objet du Comité est d'éclairer les choix de la Banque et de mettre au service de cette dernière l'expérience de ses membres dans tous les domaines concernés.

Le Comité se compose des membres suivants :

Avv. Giovanni Agnelli

Président de Fiat S.p.A., Turin, Italie

M. Jean-Louis Beffa

Président de Saint-Gobain, Paris, France

M. Hervé de Carmoy

Conseiller auprès du Président de HR Finance, Paris, et

Président de Parvalind Gérance, France

M. Michel David-Weill

Directeur général de Lazard Frères, Paris, France

M. Richard Debs

Directeur-conseiller de Morgan Stanley & Co Inc.,

New York, Etats-Unis d'Amérique

Ing. Giuseppe Garofano

Président de Montedison, Milan, Italie

M. Pehr G. Gyllenhammar

Président d'AB Volvo, Gothenburg, Suède

M. Jean-Yves Haberer

Président-Directeur Général du Crédit Lyonnais,

Paris, France

M. Karl Kahane

Président du Conseil de surveillance de Montana AG,

Vienna, Autriche

M. Yusuke Kashiwagi

Président de la Banque de Tokyo, Tokyo, Japon

Dr Karlheinz Kaske

Président-Directeur Général de Siemens AG,

Munich, Allemagne

M. Raymond Kirsch

Directeur général et président du Comité exécutif de la

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

M. Yoh Kurosawa

Président de l'Industrial Bank of Japan,

Tokyo, Japon

M. Fritz Leutwiler

Président de BBC Brown Boveri Limited, Baden, Suisse

M. Andre Leysen

Président d'Agfa Gevaert, Mortsel, Belgique

M. Robert McNamara

Washington DC, Etats-Unis

M. Helmut Maucher

Président-Directeur Général de Nestlé SA, Vevey, Suisse

M. Henry Owen

Co-président du Bretton Woods,

Washington DC, Etats-Unis

M. Albert Reichmann

Président d'Olympia & York Developments Limited,

Londres, Royaume-Uni

M. Edzard Reuter

Président de Daimler-Benz AG, Stuttgart, Allemagne

M. Antoine Riboud

Président-Directeur Général de BSN, Paris, France

Lord Richardson of Duntisbourne,

chevalier de l'ordre de la jarretière

Ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre et vice-président de la BRI

M. Hans-Joerg Rudloff

Président de Crédit Suisse First Boston, Londres,

Royaume-Uni

Dr Heinz Schimmelbusch

Président de Metallgesellschaft AG, Francfort, Allemagne

M. Alain de Wulf

Directeur Général de la Banque Paribas, Paris, France

M. Takuma Yamamoto

Président de Fujitsu, Tokyo, Japon

Comité consultatif économique

Le comité consultatif économique vise à créer des liens entre la Banque et le monde universitaire, notamment dans le domaine de la recherche sur l'économie de transition. Il conseille également la Banque sur les questions économiques afférentes à ses activités. Il est constitué des membres suivants :

Académicien Abel G. Aganbegyan

Recteur de l'Académie d'économie nationale d'URSS à Moscou, URSS

Professeur Kenneth J. Arrow

Professeur d'économie à l'Université de Stanford, Stanford, Californie, Etats-Unis

Professeur Jean-Paul Fitoussi

Président de l'OFCE, Paris, France

Professeur Ryutaro Komiya

Directeur général du Research Institute of International Trade & Industry, Tokyo, Japon

Professeur János Kornai

Professeur à l'Institut d'économie de Budapest, Hongrie

Professeur Assar C. Lindbeck

Professeur à l'Institut d'économie internationale de Stockholm, Suède

Professeur Edmund S. Phelps

Professeur d'économie politique à l'Université de Columbia, New York, Etats-Unis

Professeur Robert M. Solow

Professeur d'économie au Massachusetts Institute of Technology de Cambridge, Etats-Unis

Professeur Luigi Spaventa

Professeur d'économie à l'Università degli Studi, Rome, Italie

Professeur Dr C. Christian von Weizsäcker

Professeur d'économie à l'Université de Cologne, Cologne, Allemagne

Comité consultatif sur l'environnement

Aux termes de ses statuts, la Banque est tenue de promouvoir un développement sain et durable du point de vue de l'environnement dans tous ses domaines d'activité. Le Comité consultatif sur l'environnement, qui est un organe consultatif direct auprès du Président, aide la Banque à atteindre cet objectif. Treize membres sur dix-sept ont d'ores et déjà été nommés :

Dr Wojciech Beblo

Directeur du Département Environnement de la province de Katowice, Pologne

M. Jacques-Yves Cousteau

Directeur de la Fondation Cousteau, France

Dr Boguslaw Fiedor

Professeur d'économie à l'Académie d'économie Oscar Lange de Wrocław, Pologne, et membre de l'Association européenne des ressources naturelles et de l'économie de l'environnement

Dr Peter Hardi

Directeur du Centre régional pour l'environnement de Budapest, Hongrie

Dr Martin Holdgate

Directeur général de l'Union internationale pour la protection de la nature et des ressources naturelles, Suisse

Dr Andrzej Kassenberg

Président de l'Institut pour un développement viable, Varsovie, Pologne

Dr Václav Mezrický

Directeur de l'Institut de droit de l'environnement, Université Charles, Prague, RFTS, et ancien secrétaire d'Etat à l'environnement de la République tchèque.

Sir Crispin Tickell

Président de la Royal Geographic Society, Londres, Royaume-Uni, et président de l'International Institute for Environment and Development, Royaume-Uni.

M. Angheluta Vadineanu

Professeur d'écologie, Université de Bucarest et Président de la Commission d'Ecologie de l'Académie roumaine.

M. Janos Vargha

Président de l'Institut ISTER de recherche sur l'environnement, Budapest, Hongrie et membre du Conseil du Cercle du Danube, Hongrie.

M. Delcho Georgiev Vitchev

Membre du conseil exécutif, ECOGLASNOST, Bulgarie

Professeur Dr E.U. von Weizäcker

Directeur de l'Institut pour une politique européenne environnementale, Bonn, Allemagne

M. Jan-Olaf Willums

Directeur du Bureau international pour l'environnement, Chambre de commerce internationale, Bruxelles, Belgique.

Les quatre membres restants, dont le recrutement est en cours, contribueront à accroître l'expérience du Comité en matière juridique, technique et géographique.

Index

Les numéros de pages en caractères maigres renvoient aux illustrations et tableaux

- Aarhus Erik, **11**, **139**
Abelein Manfred, **144**
Accord de Minsk, **104**
Accord de siège, **129**
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), **15**
accords de troc, **38**
administrateurs : rapport, **12-16**
administrateurs, **11**, **139**
administrations locales, **55**
Adriatique (mer) **56**
AELE, **45**, **80**
Aganbegyan Abel G., **146**
Agence multilatérale de garantie des investissements, **15**
Agence pour le développement international (USAID), **32**
Aghion Philippe, **144**
Agnelli Giovanni, **145**
agriculture, **42**, **72**, **99**, **101**, **107**, **110**
Ahern Bertie, **138**
Ahmeti Vilson, **27**, **64**
Akmene, **118**
Al Faragi, Saad, **138**
Albanie, **4**, **14**, **18**
assistance technique, **21**, **66**
capital souscrit, **128**, **140**
environnement, **65**
événements politiques, **27**, **64**
rôle de la Banque, **66**
situation économique, **25**, **33**, **36**, **64**, **65**
stratégie d'opération, **14**
télécommunications, **52**, **66**
Albregts Stijn, **143**
Algérie, **53**
Alia Ramiz, **64**
Allemagne, **4**, **43**, **54**, **58**, **128**, **140**
Altenhoven Edouard, **142**
Altinok Tevfik, **140**
Ameritech International, **95**
AMGI, **32**
Antall Jozsef, **80**
aperçus économiques :
Albanie, **64**, **65**
Bulgarie, **68**, **69**
Estonie, **115**
Hongrie, **80**, **81**
Lettonie, **116**
Lituanie, **117**, **118**
Pologne, **88**, **89**
RFTS, **74**, **75**
Roumanie, **98**, **99**
URSS, **105**
aperçus politiques :
Albanie, **64**
Bulgarie, **68**
Estonie, **114**, **115**
Hongrie, **80**
Lettonie, **118**
Lituanie, **116**
Pologne, **88**
RFTS, **74**
Roumanie, **98**
URSS, **104**, **105**
Yougoslavie, **112**
approvisionnements en gaz, **53**
Arioli, Silvio, **138**
Arménie, **38**, **42**
Arrow, Kenneth J. **148**
Aspe Pedro, **138**
aspect économique, **33**, **34**
assistance technique, **13**, **14**, **21**, **22**, **135**
à l'Albanie, **21**, **66**
à l'URSS, **21**, **22**, **109**, **110**
à la Bulgarie, **21**, **71**, **72**
à la Hongrie, **21**, **86**
à la Pologne, **21**, **95**, **96**
à la RFTS, **21**, **78**
à la Roumanie, **21**, **102**
Attali, Jacques, **8-10**, **11**, **18**, **112**
auditeurs externes, **15**
rapport, **137**
Australie, **128**, **140**
Austrian Institute of Economic Research, **33**
Autorité pour la protection de la biosphère du delta du Danube, **61**,
autoroute transeuropéenne, **71**
autoroutes, **49**, **71**, **86**
Autriche, **22**, **54**, **74**, **88**, **128**, **142**
aviation, **47**, **48**, **49**, **77**
Azerbaïdjan, **38**
Azov (mer d'), **56**
Balcerowicz, Leszek, **88**
Baltazar, Bogdan, **142**
Baltique (mer), **22**, **56**, **61**, **93**, **115**, **116**, **118**
Banque centrale de Russie, **110**
Banque de Poznań (WBK), **18**, **20**, **92**, **93**, **127**
Banque européenne d'investissement (EIB), **15**, **32**, **85**, **120**, **128**, **140**
Banque internationale d'investissement, **15**
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), **15**, **32**
Banque mondiale, **72**, **77**, **85**, **93**, **107**, **122**
banques, **39-41**
Albanie, **66**
Bulgarie, **39**, **71**
Hongrie, **39**, **86**
Pologne, **39**, **91**
RFTS, **39**, **76**
URSS, **107**, **110**
banques commerciales, **39**
banques coopératives, **39**
banques d'Etat, **39**
banques en joint-venture, **39**
Banque nordique d'investissement (NIB), **15**, **32**
banques nationales, **39**
bâtiment du siège, **14**, **18**
Baudon, Thierry, **143**
Beauman, Christopher, **142**
Beblo, Wojciech (Dr.), **148**
Beffa Jean-Louis, **145**
Belgique, **128**, **140**
Berberoglu Ibrahim, **7**, **139**
Bercea Florian, **138**
Bérégovoy Pierre, **138**
Berisha Salih, **64**
Berrada Mohamed, **138**
Bielecki Jan Krzysztof, **27**, **88**
Biélorussie, **27**, **38**, **52**, **104**
Bilan, **124**
billets à ordre, **132**
Bismarck Osten, Matthias von, **143**
Blackie, Peter, **7**, **139**
Bohême, **75**
Bonello du Puis, George, **138**
Borsod, **81**
Bosnie-Herzégovine, **112**
Bourgas, **71**
Brady, Nicholas, **138**
Braga de Macedo, Jorge, **138**
Bratislava, **54**, **56**, **75**, **77**
BRI, **32**
Broder, Ernst-Gunther, **138**
Brouhns Grégoire, **138**
Brown, Terry, **7**, **141**
BSN, **78**
Budapest, **21**, **55**, **81**, **86**
budget, **14**
Bufi, Ylli, **27**, **64**
Bugrov, Andrei, **148**
Bulgarie, **16**
assistance technique, **21**, **71**, **72**
banques, **39**, **71**
capital souscrit, **128**, **140**
constitution, **25**
échanges, **36**, **37**, **38**
environnement, **69**
événements politiques, **27**, **68**
privatisation, **42**, **44**, **71**, **72**
rôle de la Banque, **71**, **72**
situation économique, **33**, **68**, **69**
stratégie d'opération, **14**
Cadre régional de formation, **41**
CAEM, **34**, **36**, **46**, **52**, **53**, **54**, **64**, **65**, **74**, **80**, **105**
caisses de retraite, **41**
caisses nationales d'épargne, **39**, **40**
Calendrier d'assistance technique et de formation pour la réforme du droit économique en Europe centrale et orientale, **32**
Calfa Marian, **74**
Canada, **45**, **128**, **140**
capital souscrit, **120**, **128**, **140**
capital, **133**
Carli, Guido, **138**
Carmoy, Hervé de, **145**
Carrington, Lord, **27**
Caspienne (mer), **56**
Chalker, Lynda, **140**
charbon, **54**, **57**
Charte européenne de l'énergie, **55**, **107**
chemin de fer, **46**, **47**, **48**, **49**, **71**
Chine, **22**
chômage, **34**, **35**
Christodoulou, Efthymios, **138**
Christophersen, Henning, **138**
Chypre, **128**, **140**
Ciller Tansu, **138**
Cimoszko Bogu, **142**
Clay, Barbara Ann, **144**
Club de Paris, **69**
cofinancement, **122**
Čokoládovny, **20**, **78**, **127**
Colloque sur la réforme de la loi économique, **18**
Comecon, **27**, **36**
Comité consultatif d'entreprises, **16**, **18**, **147**
Comité consultatif sur l'environnement, **16**, **18**, **146**, **147**
Comité consultatif économique, **16**, **18**, **146**
Comité d'audit, **15**, **139**
Comité de rémunération du personnel et affaires administratives du Conseil, **15**, **139**
Comité des Finances, **16**, **139**
comités consultatifs, **145-147**
Comités, **15**, **139**
Commission d'Helsinki, **61**
Commission de Venise pour la démocratie par le droit, **114**, **116**
Commission européenne, **15**, **120**
Commission économique pour l'Europe, **15**
Communauté des Etats indépendants (CEI), **27**, **104**, **105** (voir également URSS)
Communauté économique européenne (CEE), **15**, **26**, **32**, **34**, **74**, **80**, **88**, **107**, **112**
Accords de Fonds de coopération, **22**
capital souscrit, **128**, **140**
Conseil des ministres, **27**
investissement étranger direct, **45**
Programme PHARE, **72**, **96**
échanges, **36**
compagnies d'assurance, **41**
compte de profits et pertes, **125**
comptes annuels, **15**, **123-136**
Conférence sur les problèmes économiques de la transition, **18**
Conseil d'administration, **12-16**, **139**
Conseil de l'Europe, **15**, **25**, **27**, **32**, **64**, **68**, **74**, **88**, **98**, **114**, **115**, **116**, **117**
Conseil des gouverneurs, **12**
constitutions, **25**
Convention européenne des droits de l'homme, **25**, **74**
Corée (république de), **128**, **140**
cote, financier, **19**
Cousteau, Jacques-Yves, **148**
crédit, taux d'intérêt, **40**
Croatie, **25**, **27**, **112**
Cromien, Sean P., **138**
CSCE, **25**, **27**, **64**, **88**, **104**, **115**, **117**
Curran, William, **11**, **139**
Czechoslovakia Investment Corporation Inc, **20**, **77**, **78**, **127**
Dairi, Mohammed, **138**
Danemark, **126**, **140**
Danube (fleuve), **22**, **56**, **61**, **81**
Daugavpils, **117**
David-Weill, Michel, **145**

- Dawkins, John, **138**
décentralisation, municipalités, **55**
Delamuraz, Jean-Pascal, **138**
démantèlement des monopoles, **43, 51**
démocratie, **1, 8, 9, 13, 24, 25, 26**
Albanie, **64**
Bulgarie, **68**
Estonie, **114**
Hongrie, **80**
Lettonie, **116**
Lituanie, **117**
Pologne, **88**
RFTS, **74**
Roumanie, **98**
URSS, **104**
- Département du conseiller juridique, **32, 33**
développement des collectivités locales, **55, 77, 85, 109, 110**
Dewilde, Philippe-Emmanuel, **143**
Dimitrov, Filip, **27, 68**
direction, **142-144**
Divisia, Pierre-Yves, **142**
documents relatifs aux stratégies par pays, **13, 14**
Doyle Noreen, **142**
Draghi Mario, **138**
- échanges, **36, 38**
Ecole internationale de gestion de l'entreprise et de privatisation, St-Petersbourg, **21, 110**
Egypte, **128, 138**
Elbe, fleuve, **56**
électricité, **53, 54**
Elektrenai, **118**
Ellemann-Jensen, Uffe, **140**
Eltsine, Boris, **27**
émission obligatoire, **9, 13, 18**
émission obligatoire en écus, **9, 13, 18**
emploi, **34, 35, 43**
énergie, **47, 52-55, 53, 62**
Albanie, **66**
Hongrie, **85**
Pologne, **93**
RFTS, **53, 54, 77**
Roumanie, **100, 101**
URSS, **52, 53, 107-109**
- énergie nucléaire, **53, 54**
Enhanced Digital Network (EDN), **20, 108, 109, 127**
entreprises d'état, privatisation, **41-45**
environnement, **13, 56-62**
Albanie, **65, 66**
Bulgarie, **69**
Estonie, **115**
Hongrie, **81, 85**
Lettonie, **116, 117**
Lituanie, **118**
Pologne, **89, 92**
RFTS, **75, 77**
Roumanie, **99, 101**
URSS, **105**
- Erotokritos, Michael, **140**
Espagne, **128, 140**
Estonie, **14, 18, 27**
aperçu économique, **115**
aperçu politique, **114, 115**
assistance technique, **21**
capital souscrit, **142**
échanges, **38**
environnement, **115**
privatisation, **42**
télécommunications, **52**
- Etats-Unis d'Amérique, **22, 45, 51, 128, 142**
évaluation écologique - Législation et politique en Europe centrale et orientale, **61**
exportations, **37, 38**
- Faint, Tony, **11, 139**
Fedorov, Boris, **142**
Fernandes, José Monteiro, **138**
Fernandez, Vicente, **7, 139**
Fiedor, Boguslaw (Dr.), **146**
financier (secteur), **39-41**
Albanie, **66**
Bulgarie, **71**
Hongrie, **83**
Pologne, **91**
RFTS, **76**
URSS, **107, 110**
- Finlande, **128, 140**
Fischer, Randal, **142**
Fitoussi, Jean-Paul (Pr.), **146**
Fleming, Robert, **78**
Flemming, John, **144**
flux de trésorerie, **126**
fonds commun de placement polonais, **95**
Fonds monétaire international (FMI), **15, 32, 107**
formation du capital, **35**
Fraenkel, Mordechai D., **11, 139**
frais administratifs, **135**
France Télécom Mobiles International, **95**
France, **22, 128, 140**
Freeman, Ron, **142**
Frenkel, Jacob A., **138**
Fridfinnsson, Bjorn, **138**
Frommelt, Egmond, **138**
Fujikawa, Tetsuma, **7, 139**
- G7, sommet, **27**
Gair, George, **140**
Galdes, Anthony P., **138**
Garofano, Giuseppe, **145**
Gaspard, Michael, **143**
gaz naturel, **53**
Gdańsk, **21, 55, 58, 58, 89, 95**
GEC Alstom, **20, 102, 127**
Géorgie, **27, 38, 104**
Gerashchenko Victor, **138**
gestion du risque portefeuille, **13**
Ghencea, Stanel, **11, 139**
Godmanis, Ivars, **116**
Goldenberg, Sam, **144**
Göncz, Président, **16**
Gorbatchev, Mikhaël, **24, 25, 27, 104**
Gorbunovs, Anatolijs, **116**
Gouveia, Bernard, **145**
Gouverneurs, **12, 138**
- Grèce, **128, 140**
grille de rémunérations et prestations sociales (personnel), **14, 15**
Groupe de la Banque mondiale, **32, 44**
guerre froide, **24**
Gurría, José Angel, **138**
Gyllenhammar, Pehr G., **145**
- Haberer, Jean-Yves, **145**
Haga, Magne, **143**
Hardi, Peter, **146**
Harral, Clell, **143**
Harvard Programme on International Financial Systems, **32**
Hata, Tsutomu, **138**
Haushofer Othmar, **138**
Havel, Václav, **74**
Hexagonale, **74, 80, 88**
Hoffarth, Klaus, **143**
Hoffarth, Klaus, **143**
Holdgate Martin (Dr.), **146**
Holoak, Christopher, **144**
Hongrie :
assistance technique, **21, 86**
banques, **39, 86**
capital souscrit, **128, 140**
échanges, **36, 37, 38**
environnement, **81, 85**
événements politiques, **25, 27, 80**
investissement étranger direct, **45**
privatisation, **42, 44, 83**
projets approuvés, **20**
rôle de la Banque, **83-86**
situation économique, **33, 34, 80, 81**
stratégie d'opération, **14**
télécommunications, **52, 84, 85, 86**
- Hoxha, Enver, **64**
Humphreys, James, **11, 131**
- IBG Food Processing, **20, 95, 127**
Ilchev, Plamen, **11, 139**
importations, **36, 37, 38**
Industriebeteiligungs GmbH, **95**
inflation, **35, 40**
Initiative pour le développement des collectivités locales (IDCL), **55**
Insel, Barbara, **142**
Institut bancaire et financier international, Moscou, **21, 110**
International Development Law Institute, **32**
Intrepinderea de Masini Grele Bucuresti (IMGB), **20, 102, 127**
Investicni Banka, **78**
investissement, **15, 35**
liquidités, **121**
privatisation, **41-45**
prêts et prises de participation, **121, 127**
étranger direct, **45, 46**
investissement étranger direct, **45, 46**
Iran, **53**
Irlande, **128, 140**
Isarescu, Mugur, **138**
Islande, **128, 140**
- Israël, **128, 140**
Italie, **74, 88, 128, 140**
Izumi, Yasuo, **142**
- Janofrost, **95**
Japan Centre for International Finance (JCIF), **41**
Japon, **22, 45, 51, 128, 140**
Jay, Sylvia, **146**
Jelenia, Gora, **89**
Johnsen, Sigbjorn, **138**
Jonava, **118**
judiciaire, **32**
- Kahane, Karl, **145**
Kaliningrad, **61**
Kantola, Veikko, **138**
Karady, Gyurf, **142**
Karsenti, René, **144**
Kashiwagi, Yusuke, **145**
Kaske, Karlheinz (Dr.), **145**
Kassenberg, Andrzej (Dr.), **146**
Katowice, **89**
Kaunas, **118**
Kawalec, Stefan, **138**
Kazakhstan, **38, 42**
Keller, Ronald, **11, 139**
Kiermayr, Ullrich, **143**
Kim, Kun, **138**
Kirghistan, **38**
Kirsch, Raymond, **145**
Klaipeda, **118**
Klaus, Václav, **138**
Know-How Fund du Royaume-Uni, **32**
Köhler, Horst, **138**
Kok, Wim, **138**
Kola (presqu'île de), **56**
Komarom, **81**
Komiya, Ryutarō, **146**
Kornai, Janos (Pr.), **146**
Kosovo, **64, 112**
Kostov, Ivan Yordanov, **138**
Koulourianos, Dimitri, **11, 138**
Krespol, **95**
Kristjánsson, Halldor J., **11, 139**
Krivicky, George, **143**
Kujawy-Frost, **95**
Kupa, Mihaly, **138**
Kuroda, Yoshihisa, **7, 139**
Kurosawa, Yoh, **145**
Kusakabe, Motoso, **143**
Kwon, Seung Woo, **7, 139**
- Lacina, Ferdinand, **138**
Lagey, Renaud, **144**
Landsbergis, Président, **117**
Lankester, Timothy, **138**
le Blanc, Bart, **144**
législation, **32, 33, 40**
Legnica Glogow, **89**
Lettonie, **14, 18, 27**
aperçu économique, **116**
aperçu politique, **116**

- assistance technique, **21**
capital souscrit, **140**
échanges, **38**
environnement, **116, 117**
privatisation, **42**
télécommunications, **52**
- Leutwiler Fritz, **145**
Leysen, André, **145**
liberté de la presse, **25**
Liechtenstein, **128, 140**
Liepaja, **117**
Ligne de crédit NMB/BERD pour l'Europe centrale, **20, 78, 86, 95, 127**
Lindbeck, Assar C. (Pr.), **146**
liquidités, **121**
Lituanie, **14, 18, 27**
aperçu économique, **117, 118**
aperçu politique, **117**
assistance technique, **21**
capital souscrit, **140**
échanges, **38**
environnement, **118**
privatisation, **42**
télécommunications, **52**
- Ljungh, Anders, **144**
Lodom, **20, 95, 127**
Łódź, **21, 95**
logement, **42, 43**
Lorot, Pascal, **143**
Luschin, Heiner, **7, 139**
Luxembourg, **22, 128, 140**
- Mackenzie, Robert, **11, 139**
Macédoine, **22, 44, 112**
Malte, **128, 140**
marchés boursiers, **41**
Maresca, Giuseppe, **11, 139**
Marković, Anton, **27**
Maroc, **128, 140**
Maslov Alexander, **11, 139**
Matolcsy Gyorgy, **11, 139**
Maucher, Helmut, **145**
Maurice, Emmanuel, **144**
Maystadt Philippe, **138**
Mazankowski, Donald, **138**
Mazeikiiai, Tadeusz, **27, 88**
Mazowiecki, Tadeusz, **27, 89**
McCutchan, Donald, **11, 139**
McKinnon, Don, **138**
McNamara, Robert, **145**
médias, **25**
Menkveld, Paul, **7, 139**
Mersch, Yves, **138**
Mesic, Stipe, **27**
méthodes de travail du conseil, **15, 16**
Mexique, **128, 142**
Mezrický, Václav (Dr.), **146**
Microsystem RT, **20, 88, 127**
Mieno, Yasushi, **138**
minorités ethniques, **26**
Miranda, Juan, **143**
Mitterrand, François, **16, 18**
Miyaschi, Masato, **142**
- Mladenov, Mileti, **138**
Moldavie, **38**
monnaie : convertibilité, **38**
anciennes républiques soviétiques, **35, 36**
monopoles, **43, 51**
Montenegro, **112**
Mordacq, Patrick, **11, 139**
Morden, Reid, **138**
Moscou, **21, 22, 42, 44, 52, 55, 107, 109, 110**
Mostafa, Youssri, **138**
Mostostal Panel Company, **95**
Muhlen, Ernest, **7, 139**
Murphy, Tim, **143**
- Nalsund, Jon Ivar, **138**
Nano, Fatos, **27, 64**
Nars, Kari, **11, 139**
Nations Unies, **15, 26, 98, 104, 112, 115, 116**
Neergaard, Claes de, **11, 139**
Nemeth, Miklos, **80, 144**
Nestlé, **78**
Newburg, Andrew, **144**
NMB Bank Postbank Groep NV, **95**
Nograd, **81**
Noire (mer), **56, 71**
Noppen, Guy, **11, 139**
Norvège, **22, 53, 128, 140**
Nouvelle-Zélande, **128, 140**
- O'Duibhir, Pol, **7, 139**
Oder (fleuve), **89**
Olaine, **117**
Olszewski, Jan, **88**
organigramme, **141**
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), **15, 32, 36, 42, 50, 98, 107, 120**
Organisation mondiale de la santé, **105**
Ostrava Karvina (complexe industriel de), **75**
OTAN, **80**
Ouzbékistan, **3**
Ovseitchik, Serguei, **11, 139**
Owen, Henry, **145**
- Pajkovic, Branimir, **7, 139**
Palanga, **118**
Papineau, Sarah, **144**
Parizek, Tomas, **11, 139**
Parker Drilling Company, **20, 109, 127**
Parlement européen, **18**
Pashko, Gramoz, **138**
Patania, Aldo, **143**
pays membres, **140**
Pays-Bas, **22, 53, 128, 140**
Perez, Pedro, **138**
Petöfi Nyomda Rt, **20, 85, 127**
pétrole, **54, 62, 109**
PHARE (Programme), **72, 96**
Phelps, Edmund S. (Pr.), **146**
PIB, **33, 33, 34, 36**
Pickering, Craig, **11, 139**
Pissaloux, Pierre, **144**
plan de retraite du personnel, **130, 136**
- Poerck, Guy de, **144**
Polish American Enterprise Fund, **95**
Polish Business Advisory Services (PBAS), **91, 95**
politique, **13, 24-26**
politiques de prêt, **13, 121**
politiques financières, **120-122**
pollution atmosphérique, (voir pollution)
pollution, **46, 48, 53, 56, 61, 56, 58** (voir également environnement)
Pologne, **16**
assistance technique, **21, 95, 96**
banques, **39, 91**
capital souscrit, **128, 140**
échanges, **37, 38**
environnement, **56, 57, 89, 93**
événements politiques, **25, 27, 88**
investissement étranger direct, **45**
privatisation, **42, 44, 91**
projets approuvés, **18, 20**
rôle de la Banque, **91-98**
situation économique, **33, 34, 88, 89**
stratégie d'opération, **14**
télécommunications, **52, 93, 95**
- Polska Telefonia Komórkowa (PTK), **20, 95, 127**
Ponzellini, Massimo, **142**
ports, **47, 49**
Portugal, **128, 140**
Poulsen, Ole Loensmann, **138**
Prague, **75, 77, 78**
Prate, Alain, **138**
Président, rôle, **12**
prêts, **121, 127**
décaissements et remboursements, **121**
peu rentables, **40**
total, **15**
principes comptables, **129, 130**
prises de participation, **15, 121, 127**
privatisation, **24, 34, 41-45**
Albanie, **66**
Bulgarie, **42, 44, 71, 72**
Hongrie, **42, 44, 83**
Pologne, **42, 44, 91**
RFTS, **42, 44, 76**
Roumanie, **42, 44, 99, 100, 102**
URSS, **107, 109, 110**
Yougoslavie, **112**
- prix, **13, 35, 36, 35, 48**
production, **34, 35, 36, 35**
Programme conjoint d'action globale pour la Baltique, **115, 117, 118**
programme d'emprunt, **13, 16, 120**
programme de dépenses d'investissement, **14**
Programme de Fonds de coopération (PFC), **22, 122, 136**
Programme de Fonds de coopération technique, **44, 122**
Programme de protection de l'environnement dans le delta du Danube, **61**
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), **110**
Programme pour la protection de l'environnement dans la Baltique, **81**
Programme pour la protection de l'environnement
- du bassin du Danube, **61, 62**
Programme régional de formation pour le développement de marchés financiers, **78**
programmes de stabilisation, **34**
Projet de télécommunications tchécoslovaque, **78**
projets CET (Construction-Exploitation-Transfert), **48, 49, 65, 93**
provisions et réserves, **121**
Przedsiębiorstwo Rolno-Przemyslowe w Szczecinie, **95**
P.T.T., **50, 51, 52**
- rapport des auditeurs, **137**
récession, **36**
réforme du droit, **32, 33, 40**
Reichmann, Albert, **145**
Reiniger, Peter, **142**
remboursements, **121**
RENEL, **102**
repères financiers, **19**
Républiques baltes, voir Estonie, Lettonie, Lituanie
réserve de conversion, **129, 134**
réserve générale, **121, 134**
réserve spéciale, **121, 134**
réserves, **121, 134**
Reuter, Edzard, **145**
Reverdin, Jacques, **7, 139**
RFTS, **16**
assistance technique, **21, 78**
banques, **39, 76**
capital souscrit, **128, 140**
échanges, **37, 38**
énergie, **53, 54, 77**
environnement, **75, 77**
événements politiques, **25, 27, 74**
inflation, **35**
investissement étranger direct, **45**
pollution, **56**
privatisation, **42, 44, 76**
rôle de la Banque, **76-78**
situation économique, **33, 34, 74, 75**
stratégie d'opération, **14**
- Rhee, Yong-Man, **138**
Riboud, Antoine, **145**
Richardson, Lord, **145**
Riga, **117**
Rom Telecom (RT), **20, 101, 102, 127**
Roman, Petre, **27, 98**
Rosenstein, James, **144**
Rouchdy, Tarek, **144**
Roumanie, **16**
assistance technique, **21, 102**
banques, **39**
capital souscrit, **128, 140**
constitution, **25**
échanges, **36, 37, 38**
environnement, **61, 99, 101**
événements politiques, **27, 98**
privatisation, **42, 44, 99, 100, 102**
projets approuvés, **20**
rôle de la Banque, **100, 102**
situation économique, **33, 98, 99**
stratégie d'opération, **14**

- télécommunications, **52, 101, 102**
 Royaume-Uni, **22, 51, 128, 140**
 Rudloff, Hans-Joerg, **145**
 Russie (voir également URSS)
 Russie, **16**
 échanges, **38**
 événements politiques, **27, 104**
 investissement étranger direct, **46**
 privatisation, **42, 44, 45**
- Salolainen, Pertti, **138**
 Santer, Jacques, **138**
 santé publique, **56, 57**
 Sarcinelli, Mario, **143**
 Schimmelbusch, Heinz, (Dr.), **145**
 secteur financier, **39-41**
 Albanie, **66**
 Bulgarie, **71**
 Hongrie, **83**
 Pologne, **91**
 RFTS, **76**
 URSS, **107, 110**
 Selliers, Guy de, **142**
 Serbie, **25-27, 64, 112**
 Serra, Maurizio, **11, 139**
 Sibson, Christopher, **7, 139**
 Sibérie, **20, 109**
 Sigurdsson, Jon, **138**
 Silva Lopes, José da, **11, 139**
 Silésie (Haute-), **93**
 Singer, Shalom, **138**
 Sitnin, Vsevolod, **138**
 Slovaquie, **25, 27, 112**
 Société des chemins de fer bulgare, **71**
 Société financière internationale (SFI), **15, 32**
 sociétés de crédit-bail, **41, 48**
 Sofia, **71, 72**
 Solchaga, Carlos, **138**
 Solow, Robert M., (Pr.), **146**
 SOVINTEL, **109**
 Spaventa, Luigi (Pr.), **146**
 St-Petersbourg, **21, 22, 42, 44, 55, 107, 109, 110**
 Staline, Joseph, **104**
 Stanic, Slavoljub, **138**
 Stolojan, Theodor, **27, 98**
 stratégie d'opération, **14, 16**
 Suisse, **128, 140**
 Suède, **22, 128, 140**
 syndicats, **25**
 Syrímis, George, **138**
 Szczecin, **95**
- Tadjikistan, **38**
 Taipei, Chine, **22**
 Tanaka, Josue, **143**
 Tarafas, Imre, **138**
 tarifs, échanges, **36**
 taux d'intérêt, **40, 121**
 taux de change, **33, 35, 36**
 Taylor, John, **144**
 Tchernobyl, **54, 105**
 Tchécoslovaquie, voir RFTS
- Télécommunications, **50-52, 50, 62**
 Albanie, **66**
 Bulgarie, **71**
 Hongrie, **52, 84, 85, 86**
 Pologne, **52, 93, 95**
 RFTS, **52, 76**
 Roumanie, **52, 101, 102**
 URSS, **109**
- Télécoms hongrois, **20, 84, 86, 127**
 Theophanous, George, **138**
 Tickell, Sir Crispin, **146**
 Tomlinson, Mark, **143**
 Topinski, Andrzej, **138**
 Tosovsky, Josef, **138**
 tourisme, **66, 77**
 transport, **46-49**
 Hongrie, **85, 86**
 Pologne, **93**
 RFTS, **76, 77**
 Roumanie, **100**
 transport (techniques de), **49**
 transport par voie d'eau, **48**
 transport routier, **47, 48, 49, 71**
 transport urbain, **49**
 Transylvanie, **98**
 Treuhandanstalt, **43**
 Triangle noir, **56**
 Trichet, Jean-Claude, **138**
 Turkménistan, **38**
 Turquie, **53, 71, 128, 138**
 Tybjerg, Lars, **7, 139**
 Tyrtseos, Alex, **144**
- Ugarte, José Luis, **11, 139**
 Ukraine, **16, 27, 38, 42, 46, 104**
 Union de Berne, **18**
 Union de l'Europe occidentale, **80**
 Union internationale des assureurs de crédit et d'investissement, **18**
 URSS assistance technique, **21, 22, 109, 110**
 Union soviétique (voir URSS)
 URSS et anciennes républiques soviétiques, **8**
 capital souscrit, **128, 140**
 échanges, **34, 35, 36-38**
 énergie, **52, 53, 107-109**
 environnement, **105**
 événements politiques, **24, 25, 27, 104, 105**
 investissement étranger direct, **45**
 monnaies, **35, 36**
 plan d'action **14**
 privatisation, **107, 109, 110**
 projets approuvés, **20**
 rôle de la Banque, **107-110**
 situation économique, **33, 36, 105**
- Vadineanu, Angheluta, **147**
 Váh (fleuve), **75**
 Van den Broek, Hans, **138**
 Van Goethem, Antoine, **7, 141**
 Van Miert, Karel, **138**
 Vargha, Janos, **147**
 Varna, **71**
- Varsovie, **18, 55, 88, 96**
 Ventspils, **117**
 Veszprem, **81**
 Vice-présidents, **12**
 Visegrad (Déclaration de), **74, 80, 88**
 Vistule (fleuve), **56, 89**
 Vitchev, Delcho Georgiev, **147**
 Volga (fleuve), **56**
 Vuylsteke, Charles, **142**
- Waigel Theo, **138**
 Walesa, Lech, **88**
 Walker, Emily, **11, 139**
 Westberg, Olle, **138**
 Weizacker, E.U. von (Pr. Dr.), **147**
 Weizsacker, C. Christian von (Pr. Dr.), **146**
 Westling, Rolf, **143**
 White Nights Joint Enterprises, **109**
 Wibble, Anne, **138**
 Willums, Jan-Olaf, **147**
 Winiecki, Jan, **7, 139**
 Winkelmann, Gunter, **7, 139**
 Woolcott, Richard, **138**
 World Conservation Union (IUCN), **61**
 Wrangham, Charles, **142**
 Wulf, Alain de, **145**
- Yamamoto, Takuma, **145**
 Yougoslavie, **4, 14, 74, 88**
 assistance technique, **22**
 capital souscrit, **128, 140**
 chemin de fer, **71**
 échanges, **37**
 événements politiques, **27, 112**
 guerre civile, **25, 26, 112**
 réformes économiques, **33, 36**
 rôle de la Banque, **112**
- Zenic, Boris, **144**
 Zhelev, Président, **68**
 Zoellick, Robert, **138**
- Liste de sigles et abréviations**
- LA BANQUE EUROPEENNE**
LA BANQUE
ABN Agence des biens nationaux (Hongrie)
ADL Alliance des démocrates libres (Hongrie)
AELE Association européenne de libre-échange
AMGI Agence multilatérale de garantie des investissements
APY Armée populaire yougoslave
BEI Banque européenne d'investissement
BERD Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BIS Banque des règlements internationaux
BNB Banque nationale bulgare
CAEM Conseil d'assistance économique mutuelle
CEE Commission économique pour l'Europe (Nations Unies)
CEE/CE Communauté économique européenne
- CEI** Communauté des Etats indépendants
CET Construction-Exploitation-Transfert
CHT Compagnie hongroise de télécommunications
CSCE Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
DEL Lignes automatiques directes
ECU Unité monétaire européenne
EDN Enhanced Digital Network (compagnie soviétique)Financement par concession dans lequel le secteur privé finance la construction et l'exploitation de services publics, l'Etat accordant divers types de "concessions", notamment l'octroi de terrains et, parfois, d'un financement, ainsi que d'un agrément. A l'expiration de la concession, l'équipement est rétrocédé à l'Etat.
FMI Fonds monétaire international
FSN Front de salut national (Roumanie)
IDCL Initiative pour le développement des collectivités locales
IFI Institution financière internationale
IMGB Intrepinderea de Masini Grele Bucuresti (Fabricant roumain de biens d'équipement)
IUCN Union internationale pour la protection de la nature et des ressources naturelles
LIBOR Libor (taux interbancaire moyen des eurodollars à Londres)
MDF Forum démocratique (Hongrie)
NIB Banque nordique d'investissement
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
OMSYC Observatoire mondial des systèmes de communication
OTAN Organisation du traité de l'Atlantique-Nord
OTP Caisse d'épargne hongroise
PATI Programme d'assistance technique initiale
PDA Parti démocratique d'Albanie
PFC Programme de fonds de coopération
PHARE Pologne Hongrie Aide à la restructuration économique (CEE)
PIB Produit intérieur brut
PMN Produit matériel net
PNB Produit national brut
PNUD Programme des Nations Unies pour le développement
POTS Ancien réseau téléphonique analogique
PSB Parti socialiste bulgare
PTS Postes et télécommunications slovaques
PTT Compagnies des postes et télécommunications
RFTS République fédérale tchèque et slovaque
RT Rom Telecom
SFG Statistiques financières du gouvernement
SFI Société financière internationale
UEO Union de l'Europe occidentale
UFD Union des forces démocratiques (Bulgarie)

1	2	3	4	17	18	19	20
5	6	7	8	21	22	23	24
9	10	11	12	25	26	27	28
13	14	15	16	29	30	31	32

1	2	7	8	9
3	10	11		
4	5	6		12

1	2	7	8	9
3		10		11
4	5	6	12	

Contexte historique : légendes des photographies Pages 4 et 5

- 1 Le mur de Berlin abattu, 1989 1
- 2 Des roumains brandissent leur drapeau dont le symbole communiste a été déchiré, Noël 1989 2
- 3 Le descellement de la statue de Dzhzhzhinsky (fondateur du KGB), Moscou 1991 1
- 4 Le retrait soviétique, Shroband, Hongrie, 1989 1
- 5 Gorbatchev avec les chefs d'Etat et de gouvernement du G7, London 1991 3
- 6 Réfugiés albanais, Brindisi, Italie 1
- 7 Parade de l'armée rouge devant la tombe de Lénine 2
- 8 Insurgés, Bucarest 1
- 9 La statue de Staline renversée, Albanie 2
- 10 La garde de l'armée rouge avant le retrait de Hongrie 1
- 11 Café Plovdiv, Bulgarie 1
- 12 Rassemblement pré-électoral de l'Union des forces démocratiques, Bulgarie, 1990 3
- 13 Troupes soviétiques anti-émeutes défendant le parlement letton 2
- 14 Rassemblement pour le jour de l'indépendance, Vilnius, Lituanie, 1990 1
- 15 Rassemblement de Solidarité, Gdańsk, 1988 3
- 16 Václav Havel et Alexander Dubček portent un toast à la démission du Politburo communiste 1
- 17 Des lituaniens épinglent leurs passeports et cartes d'identité sur le bâtiment du parlement, janvier 1991 2
- 18 Manifestation à Prague 3
- 19 Tallinn, Estonie, août 1991 2
- 20 Des roumains regardent passer des camions transportant les combattants décédés 1
- 21 Des troupes soviétiques contre les estoniens lors de la tentative de coup d'Etat, août 1991 2
- 22 Le Président polonais Lech Walesa s'adresse à des investisseurs potentiels en Pologne, 1990 1
- 23 Le parti bulgare des verts, Parc du Sud, Sofia 1989 2
- 24 Manifestation à Prague 1
- 25 Rassemblement pour le jour de l'indépendance, Vilnius, Lituanie, 1990 1
- 26 Manifestations de serbes dans le Kosovo, Yougoslavie, 1988 2
- 27 Manifestation de Solidarité le premier mai à Varsovie, Pologne 1989 1
- 28 Affiches électorales du Forum Démocratique Magyar, une semaine avant les premières élections libres 3
- 29 A l'intérieur des bureaux de Ceausescu, dans les bâtiments du Comité central 2
- 30 Troupes croatiennes en Yougoslavie, 1991 1
- 31 Manifestation pour le cinquantième anniversaire du pacte Molotov-Ribbentrop, Estonie 2
- 32 Gorbatchev et Eltsine, automne 1991 2

Analyse de la zone d'opération : légende des photographies pages 28 et 29

- 1 Usine de chauffage urbain, Katowice, Pologne 5
- 2 Marché, Lituanie 1
- 3 Scène de la rue, Budapest 6
- 4 Employé de banque, Tallinn, Estonie 1
- 5 Usine de traitement des eaux usées, Varsovie 5
- 6 L'usine d'emballage Petöfi Nyomda Pt., Budapest 6
- 7 Le supermarché du passage Pierre à Moscou 7
- 8 Distribution de nourriture par la Croix Rouge 1
- 9 Autoroute, Hongrie 6
- 10 Grand magasin, Sofia, Bulgarie 2
- 11 Pollution due aux pluies acides, Tchécoslovaquie, 1989 2
- 12 Mariage, Albanie 4

Analyse de la zone d'opération : légende des photographies pages 30 et 31

- 1 Transports urbains, Varsovie 5
- 2 Usine de chauffage urbain, Varsovie 5
- 3 Ferme spécialisée dans la culture des oignons, Pogradec, Albanie 2
- 4 Usine de teinture chimique au charbon, Roumanie, février 1990 2
- 5 Consommateurs achetant de la viande, Moscou 7
- 6 Cabine téléphonique, Prague, Gare centrale 8
- 7 Marché de denrées, Moscou, 1991 2
- 8 Elections sur l'indépendance, Vilnius, Lituanie, 1990 1
- 9 Jeux électroniques dans une coopérative privée, Estonie 2
- 10 Coopérative agricole Sinpetru, Transylvanie, Roumanie, juin 1991 2
- 11 Port, Lituanie 1
- 12 Ateliers techniques de la compagnie aérienne de RFTS 8

Photographies fournies par :

- 1 Colorific ! Photographic library (et pages 25, 54)
- 2 Network Photographic library (et page 70)
- 3 Impact Photographic library (et page 70)
- 4 Wilma Goudappel (et page 66)
- 5 Paul Lowe (et pages 46, 58, 59, 90-94, 106, 107)
- 6 Brian Harris (et pages 40, 43, 51, 62, 82-86)
- 7 Nikolai Ignatiev (et pages 108, 110)
- 8 Patrick Sutherland (et pages 46, 47, 77, 78)
- François Sarano, Equipe Cousteau (page 101)
- Pierre-Yves Divisia (page 70)

Publié et produit par le Bureau des relations publiques de la Banque Européenne. Les versions en langues étrangères sont dues aux Services de conférence et linguistiques et aux Services de publication assistée par ordinateur de la Banque.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
122 Leadenhall Street
London EC3V 4EB
Grande-Bretagne
Téléphone : (44) 71 338 6000
Fax : (44) 71 338 6100
Telex : 8812161 EBRD L G

Mise en page : williams and phoa
Cartes : Oxford Cartographers
Illustration : Precision Illustration
Imprimé par : Litho-Tech Colour Printers Limited sur du papier "Consort Royal Osprey Silk"

Le papier Consort Royal Osprey Silk est respectueux de l'environnement. 50% de ses fibres sont recyclés. La pâte à papier a été blanchie sans dioxyde de chlore et aucun autre agent de blanchissement n'a été ajouté en cours de traitement.

